DESSINONS
NOTRE
TERRITOIRE



Le Grand Chalon
Agglomération

Révision du PLUi

Dossier d'approbation

1 – Rapport de présentation

1 - 4 Diagnostic paysages

Elaboration du PLUi du Grand Chalon approuvé le 18 octobre 2018	
Vu pour être annexé à notre délibération de ce jour, le Président, Sébastien MARTIN	Révision du PLUi : Document approuvé le : 25/10/2022

Sommaire

1. Grand Paysage 6

2. Paysage urbain 83

LES OUTILS DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

Le diagnostic environnemental du PLUi suit une logique transversale. Plutôt que détailler les analyses concernant chaque type d'espaces naturels sans expliquer leurs interactions, il expose les problématiques liées à différents usages et pressions touchant l'ensemble des milieux du territoire, naturels comme humains. Il commence par détailler les caractéristiques du socle géographique du Grand Chalon. Par la suite, il présente la manière dont ces caractéristiques orientent les activités humaines et, à l'inverse, la manière dont les activités humaines impactent les milieux. Il traite notamment des enjeux liés à la biodiversité, l'usage des ressources naturelles, les risques et pollutions ainsi que l'énergie.

Les acteurs agissant dans le domaine de l'environnement apparaissent spécialisés et, en conséquence, le diagnostic multiplie les sources de données. Il s'appuie sur des études et informations produites par des acteurs locaux comme des organismes nationaux.

L'ENVIRONNEMENT DU GRAND CHALON

La géographie d'ensemble du Grand Chalon se dessine en quatre bandes d'orientation Nord-Sud. Soit, d'Ouest en Est, la côte chalonnaise, les terrasses de la Saône, le val de Saône et la Bresse chalonnaise. Chacun de ces ensembles a une topographie, une géologie, une hydrologie bien différenciée. Ainsi que des pratiques agricoles et implantations urbaines particulières. Il en résulte une grande diversité de paysages et de milieux naturels.

Cependant, les tendances actuelles à l'artificialisation des sols et l'uniformisation des pratiques agricoles ont des impacts en termes de richesse de la biodiversité, de pollution des sols et cours d'eau, ou d'accentuation de la vulnérabilité aux risques. De plus, le vieillissement du parc résidentiel et industriel, l'augmentation des déplacements motorisés ont des conséquences sur les consommations énergétiques et la qualité de l'air.

Depuis plusieurs années, la collectivité et ses partenaires se sont emparés de ces problématiques et ont lancé différents programmes d'action et d'observation visant à préserver et restaurer la qualité de l'environnement sur le territoire.

EVOLUTIONS ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La géographie d'ensemble du territoire a historiquement contribué à ordonner le bâti et les formes urbaines. Les villages se sont préservés des risques naturels et aléas climatiques, développés pour favoriser les productions agricoles. Cette prise en compte de l'environnement dans l'urbanisme a été peu à peu marginalisée. Les opérations d'habitat et d'activité réalisées depuis les années 1960 sont en effet plus standardisées et s'implantent avec moins de considération pour les spécificités de la géographie locale. Cependant, certains secteurs présentent une plus grande fragilité face à ces évolutions, en particulier les terrasses, secteurs de paysage ouvert et grande culture où l'urbanisation peut se développer sans contraintes fortes.



DIAGNOSTIC

GRAND PAYSAGE





LES OUTILS DE COMPREHENSION DU PAYSAGE

L'analyse du paysage du Grand Chalon repose sur l'étude des trois niveaux d'appréhension du territoire, allant du plus grand au plus petit, méthode utilisée dans les documents de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne :

- **Unité paysagère** : ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères. Les unités paysagères se présentent selon des échelles emboîtées avec en général 2 niveaux, exceptionnellement 3 niveaux d'emboîtement.

- **Structure paysagère** : système formé par des éléments de paysage et des interrelations matérielles ou immatérielles qui les lient entre eux et/ou à leur perception par les populations. Elle représente le produit de l'interaction entre la structure biophysique et la structure sociale d'un territoire et constitue les traits caractéristiques d'un paysage. Une ou plusieurs structures paysagères forment une unité paysagère.

- **Élément de paysage** : brique à partir de laquelle se construisent les structures paysagères. C'est un objet matériel qui ne peut être considéré comme un système du point de vue paysager mais qui a des caractéristiques paysagères, c'est-à-dire qu'il est perçu au travers de filtres culturels. Les éléments de paysage peuvent être classés dans les catégories suivantes :
  - relief : plateau, colline…
  - végétation : arbre isolé, haie, bois…
  - occupation agricole : prairie, verger, culture…
  - bâtiments et infrastructures : villages, fermes, routes, ponts…
  - hydrographie : rivière, lac…

LES PAYSAGES DU GRAND CHALON

Les grandes unités géographiques de plaines, côtes, terrasses, construisent le paysage chalonnais. Chacune est fortement structurée par des conditions environnementales très distinctes et par des usages agricoles historiques : la vigne, la culture, l'élevage, la forêt. Les cours d'eau recoupent ces unités en lieux différenciés et les relient. Les interventions paysagères volontaires sont rares. Elles se résument à quelques parcs de châteaux, avenues ou routes plantées. Un seul acte paysager de dimension territoriale se détache : le canal et ses alignements d'arbres.

PROTEGER ET CONSTRUIRE LE PAYSAGE

La logique paysagère d'ensemble du chalonnais est solide. Elle est appuyée sur le socle géographique et l'occupation du territoire est très majoritairement agricole et végétale. Mais les structures internes de chaque paysage sont fragiles. Elles dépendent de la permanence des activités agricoles, de leur réorientation, par exemple la disparition des prairies et du bocage au profit des grandes cultures, ou encore de l'urbanisation rapide de certains secteurs brisant les équilibres antérieurs.

VERS QUELLES EVOLUTIONS

Il dépendra des choix des documents supra-communaux (orientations du SCOT du Chalonnais) et du PLUi de protéger les équilibres, de construire de nouveaux paysages qualitatifs dans les secteurs en transformation et d'assurer la protection des paysages patrimoniaux.

Sommaire

GRAND PAYSAGE

1. **Le socle géographique du paysage** **9**
   - 1.1. La fondation du paysage par les entités géographiques 9
   - 1.2. La mise en scène du paysage par la topographie 17
   - 1.3. L'eau comme moteur du développement urbain 25

2. **Les paysages agricoles et naturels** **32**
   - 2.1. Un territoire à dominante agricole et naturelle 32
   - 2.2. Les grands massifs forestiers (structure, évolution, production) 34
   - 2.3. Les prairies et bocages 36
   - 2.4. Les espaces viticoles 37
   - 2.5. Le maraîchage et l'horticulture 40
   - 2.6. Des paysages agricoles en mutation 41
   - 2.7. Synthèse 44

3. **L'espace urbain dans le grand paysage** **46**
   - 3.1. Les développements urbains au fil de l'histoire 46
   - 3.2. La relation entre l'urbain et le grand paysage 53

Lexique **80**

Table des cartes **81**

1. LE SOCLE GÉOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

Les caractéristiques de la géologie, la topographie et l'hydrographie désignent plus précisément le socle géographique. Ce «socle», apparaissant immuable, met en scène les autres éléments de paysage qui s'organisent dessus. Urbains, agricoles ou naturels, ils sont tous fluctuants et liés à l'action de l'homme sur son milieu. Considéré indépendamment des éléments qu'il supporte, le socle géographique conserve une grande importance sur la perception et la représentation du paysage. Le relief peut par exemple conditionner l'ouverture et la fermeture du champ de vision dans les vallées et côtes, ouvrir des points de vue et panoramas, ou au contraire donner un sentiment d'enfermement ou d'intimité. La présence de l'eau, quant à elle, vient structurer les activités et implantations humaines recherchant sa proximité. Au-delà de l'objectivité des mesures physiques c'est donc la perception, et la subjectivité qui en découle, qui fonde les caractéristiques paysagères du socle géographique. Bien que subjective la qualité du paysage, peut être remarquée et protégée. A ce titre le territoire possède plusieurs sites inscrits, le village et la côte de Givry, la côte méridionale de Beaune, la côte chalonnaise, l'île Saint-Laurent, le centre ancien de Chalon-sur-Saône, le Mont Rome Château et une partie du futur site classé des Maranges. Le site UNESCO « les climats du vignoble de Bourgogne » est en partie sur le territoire du Grand Chalon.

1.1. La fondation du paysage par les entités géographiques

1.1.1. Un territoire dans la géographie de l'Est bourguignon

Le paysage du Grand chalon est marqué par le bascule- ment entre les côtes calcaires à l'Ouest et le fossé bressan à l'Est

Le Grand Chalon se situe sur la zone de rencontre entre plusieurs grandes entités géographiques de la Bourgogne (cf carte ci-après). Son paysage est marqué par le basculement entre les côtes calcaires à l'Ouest et le fossé bressan à l'Est. Ces formations s'étirent parallèlement, selon un axe Nord-Sud, sur toute la partie Est du territoire régional.

• **Le fossé bressan** est une plaine sédimentaire bordée par les massifs du Morvan et du Jura. La morphologie de l'entité est caractérisée par son immensité, son horizontalité et l'effet de couloir qu'elle induit. Au niveau de Chalon-sur-Saône, sa largeur atteint 75 kilomètres et elle s'étend du Nord de la Bourgogne jusqu'au Lyonnais. L'absence de variations topographiques marquées ouvre les perspectives. Cependant, elle fait également ressortir plus fortement les côtes marquant les limites de la plaine. La vision finit donc par buter sur les reliefs, à l'Ouest et à l'Est.

L'immensité et l'horizontalité des vues caractérisent les paysages du fossé bressan, ici à Crissey et Gergy





• Tout comme le fossé bressan **les côtes calcaires** s'étendent, du Dijonnais au Nord jusqu'aux monts du Lyonnais au Sud. Elles constituent les premiers contreforts du Morvan mais leur altitude n'est pas très élevée par rapport à celle de la plaine, entre 150 et 200 m de différence. Le plissement qui les forme a une pente faible et légèrement incurvée, de plus en plus faillée vers le Sud ce qui rompt l'aspect rectiligne du front de pente et rend les reliefs chaotiques. Ils peuvent même s'interrompre totalement au contact du mâconnais. Les côtes constituent un élément particulièrement visible sur le territoire, elles créent une rupture brusque entre l'horizontalité de la plaine et les massifs de l'Ouest.

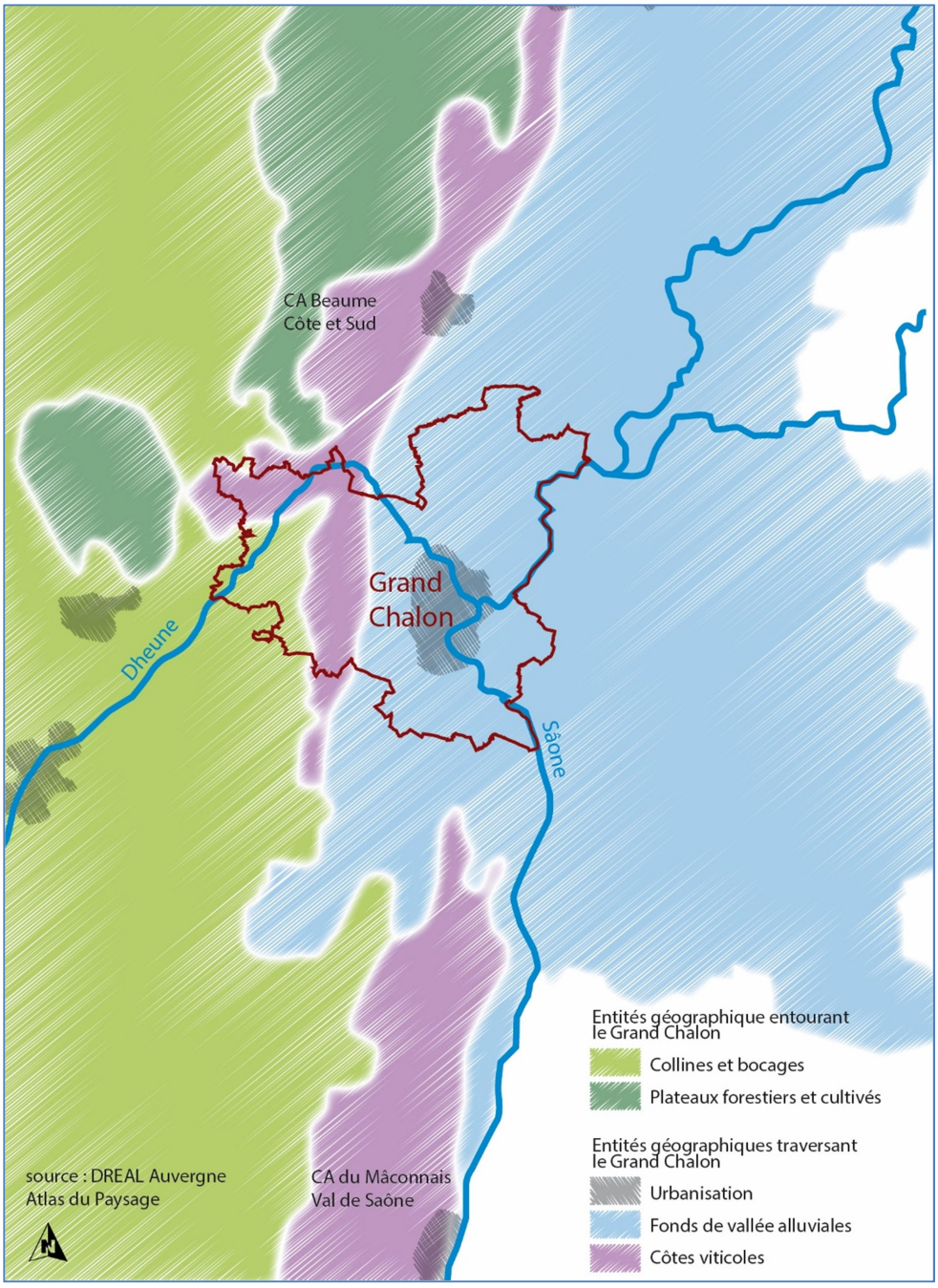
Les côtes, particulièrement visibles, créent une rupture brusque entre l'horizontalité de la plaine et les massifs de l'Ouest

Les formes de la côte sont douces, son front de pente et ses sommets morcelés, ici à Rully et Givry





Carte n°1 : Grandes entités géographiques structurant le territoire régional



1.1.2. Une rupture Est-Ouest structurant le paysage

L'organisation du socle géographique du Grand Chalon met en évidence une forte rupture Est-Ouest entre le val de Saône et la côte calcaire. Cette rupture se dessine tant dans la géologie, au contact de deux entités distinctes, que dans la topographie et l'hydrographie. Elle sépare deux paysages dont les éléments et l'organisation sont propres.

Les deux principaux ensembles géographiques contiennent en outre des entités secondaires apportant de la variété et de la complexité aux paysages.

• A L'Est du territoire le socle géographique se décline en plaines et terrasses. Le paysage est caractérisé par son horizontalité, la largeur de ses dimensions et son ouverture. L'eau y est fortement présente sous forme de vallées peu encaissées et biefs, mais aussi zones humides et étangs. L'horizon est principalement plat, uniforme. Cependant, quelques rares ondulations viennent apporter de la richesse aux perspectives qu'il offre.

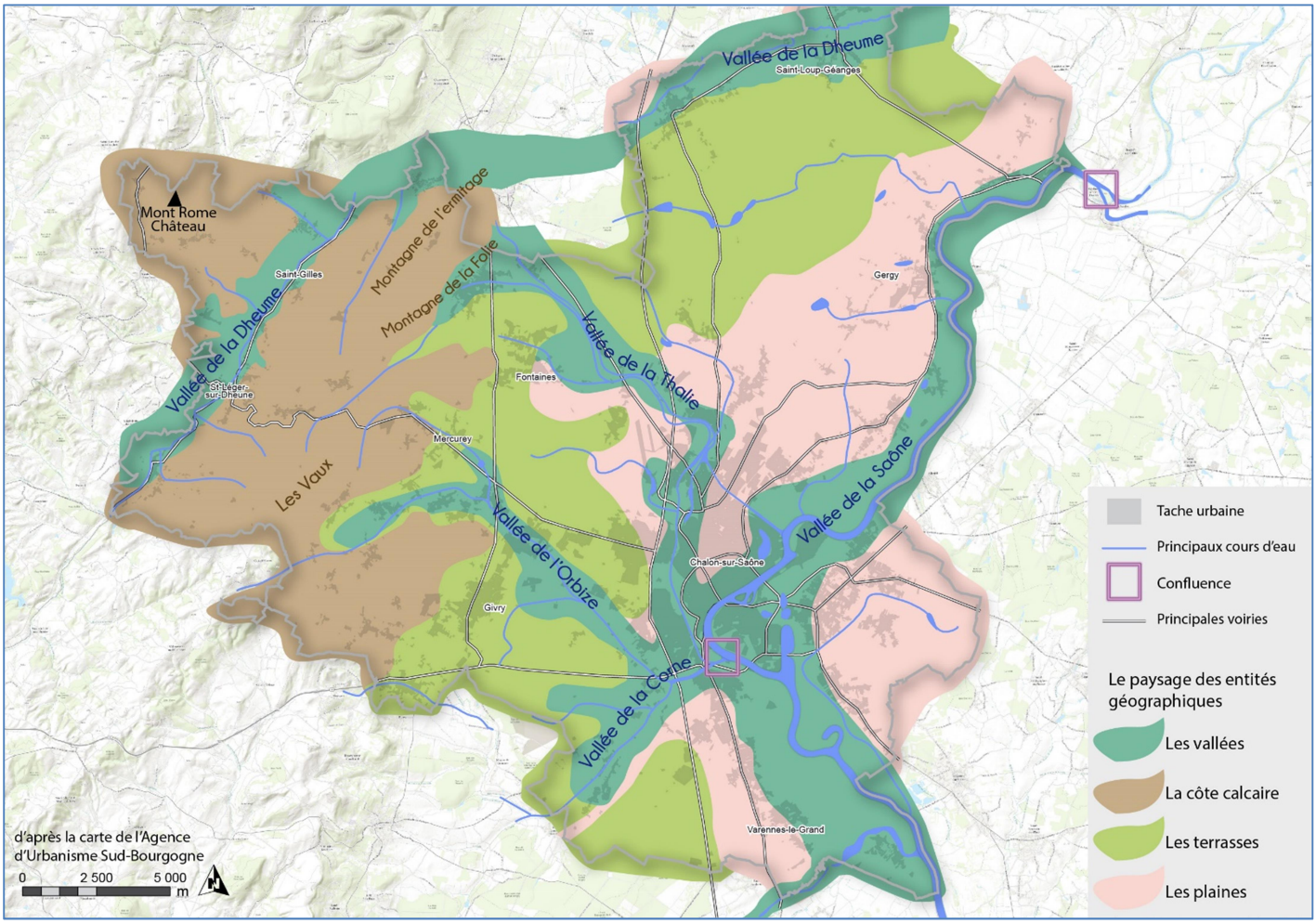
• A l'Ouest du territoire, la côte calcaire présente une géographie radicalement différente. La topographie est plus marquée que celle de la plaine. Bien que les formes restent douces le relief est morcelé, les vallées et combes plus encaissées et sinueuses. Il en résulte une fermeture du paysage, qui se découvre petit à petit et non plus d'un seul regard.

• A l'extrême Ouest, les « Montagnes » dominent le paysage. Les pentes se font plus fortes, les sommets et crêtes émergent.

• Les vallées des principaux cours d'eau traversent le territoire d'Ouest en Est en convergeant vers la Saône. Les rivières encaissées de côtes qui canalisent les vues s'étalent ensuite largement dans la plaine. Au Nord, l'arc de la Vallée de la Dheune borde le territoire.

Les vallées, trait d'union entre plaines et côtes, et entités paysagères aux caractéristiques propres

Carte n°2 : Perception des ensembles géographiques sur le territoire du Grand Chalon



1.1.3. Les vallées et terrasses : des points de rupture dans un relief régulier

Au -dessus du lit de la Saône, le paysage se compose de grandes étendues planes ou très légèrement ondulées

De la Bresse jusqu'au pied de la côte calcaire le paysage se compose principalement de grandes étendues planes. Au Nord de la vallée de l'Orbize (cf carte ci-avant), elles sont parfois troublées par quelques basses terrasses alluviales et vallées peu profondes. L'orientation de ces reliefs crée une alternance d'ondulations et de dépressions en pente douce qui se succèdent de l'Est vers l'Ouest. Elles marquent une très faible montée en altitude jusqu'au pied de la côte chalonnaise.



Paysages de plaine à Lans et Saint-Loup-de-Varennes



Légères ondulations du relief à Fontaines et Châtenoy-le-Royal

La vallée alluviale la plus importante, celle de la Saône, borde presque entièrement le territoire à l'Est du Grand Chalon. Il s'agit d'une vallée à large fond plat remontant doucement. Cependant son envergure et la pente de ses versants connaissent de légères variations. Elle mesure 9 kilomètres de large au niveau de Gergy contre 3 à Varennes-le-Grand, et est très resserrée dans le centre urbain où elle a été la plus anthropisée. Le relief de la vallée est peu marqué à l'exception des coudes qu'elle réalise à Gergy et Chalon-sur-Saône. La limite du lit majeur est alors annoncée par une terrasse présentant un léger dénivelé. L'eau est omniprésente en raison de la présence du cours de la Saône, relativement imposant, ainsi que de nombreux étangs et milieux humides.

Le rebord du lit majeur de la vallée de la Saône à Lux et Allerey-sur-Saône





A l'exception de la Dheune, les tracés des vallées, convergent depuis le Sud-Ouest, l'Ouest et le Nord-Ouest vers un point central à proximité de Saint-Rémy

Le tracé des vallées secondaires est guidé par le cours de la Thalie, de la Corne et de l'Orbize. Il converge depuis le Sud-Ouest, l'Ouest et le Nord-Ouest de la côte chalonnaise vers un point central situé à proximité de Saint-Rémy. Il forme de nombreux méandres. Les vallées secondaires sont beaucoup moins larges que celle de la Saône. Leurs versants apparaissent un peu plus marqués même si les dénivelés, oscillant entre 10 et 20 m entre les fonds et rebords, sont très faibles. Leurs paysages offrent des perspectives moins larges, plus intimes.

Les vallées de la Thalie et de l'Orbize à Champforgeuil et Mellecey





La vallée de la Dheune marque la limite Nord du Grand Chalon à Demigny, Saint-Loup-Géanges et Allerey-sur-Saône. Elle forme une dépression plongeant vers la plaine de Beaune en contrebas.

A l'Ouest la même Dheune, accompagnée du canal du centre, creuse longuement la côte calcaire en une vallée presque rectiligne.

La vallée de La Dheune : le canal du centre à Saint-Léger-sur-Dheune et la Dheune à Dennevy

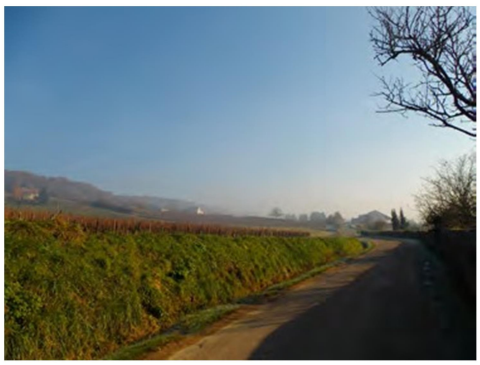




1.1.4. Le relief de la côte

L'axe de la côte chalonnaise, globalement orienté Nord-Sud, traverse tout le territoire du Grand Chalon. Il forme une ligne de relief continue qui marque une rupture franche avec la plaine. Contrairement aux côtes de Beaune et de Nuit la disposition des blocs qui constituent le relief n'est pas régulière. En conséquence le front de la pente ne s'élève pas de manière homogène. Il est plutôt morcelé avec des avancées, des reculs et des replis. Le dénivelé est relativement faible, généralement proche de 200 m entre le pied et le sommet de la côte. Les formes du relief sont douces et arrondies. Elles sont entaillées par de nombreuses vallées et combes qui créent à certains endroits l'impression d'une succession désordonnée de creux et d'élévations. Leurs pentes s'incurvent vers le sommet et présentent parfois des affleurements rocheux.

Pentes de la côte calcaire à Jambles et Mercurey





Au-delà du front qui s'élève brusquement au-dessus de la plaine, la côte continue ses longs plissements. Les crêtes orientées Sud-Ouest / Nord-Est délimitent des vallées étroites comme à Bouzeron ou plus large comme dans la vallée de la Dheune.

Cet ensemble de plis culmine au niveau de la rondeur du Mont Rome Château (545m), accompagné de la Montagne des Trois Croix (521m) et du Mont de Rème (514m) qui sont hors territoire.

La côte que l'on perçoit de loin comme une unité recèle donc une multitude de petites vallées, de creux et de bosses.

Montagnes de la Côte prises vers le Nord depuis la Côte de Nantoux à Chassey-le-Camp



es vallées et combes qui entaillent la côte forment des dépressions beaucoup plus marquées que celles du val de Saône : leur fond est étroit et les dénivelés des pentes très importants. Les dénivelés sont généralement supérieurs à 100 m entre le fond et le rebord des versants et peuvent atteindre 150 m dans la vallée des Vaux. Il s'agit des vallons accompagnant le Giroux à Mercurey, le ruisseau de Jambles à Jambles, la rivière des Curles à Saint Désert, la Thalie à Rully (en amont du bourg) ainsi que l'Orbize dans la vallée des Vaux et à Mellecey. Les premiers, orientés Est-Ouest, morcèlent la ligne de crête de la côte. Le dernier au contraire, est caché dans un repli de la côte.

La vallée de la Dheune est particulière : elle dispose d'un fond relativement large mais il est bordé par des dénivelés de plus en plus importants à mesure que l'on va vers le Nord (255 m au niveau de St-Bérain-sur-Dheune jusqu'à 315 m au niveau de Cheilly-lès-Maranges). Les ruisseaux qui alimentent la Dheune ont souvent un caractère montagneux (étroits et rapides).

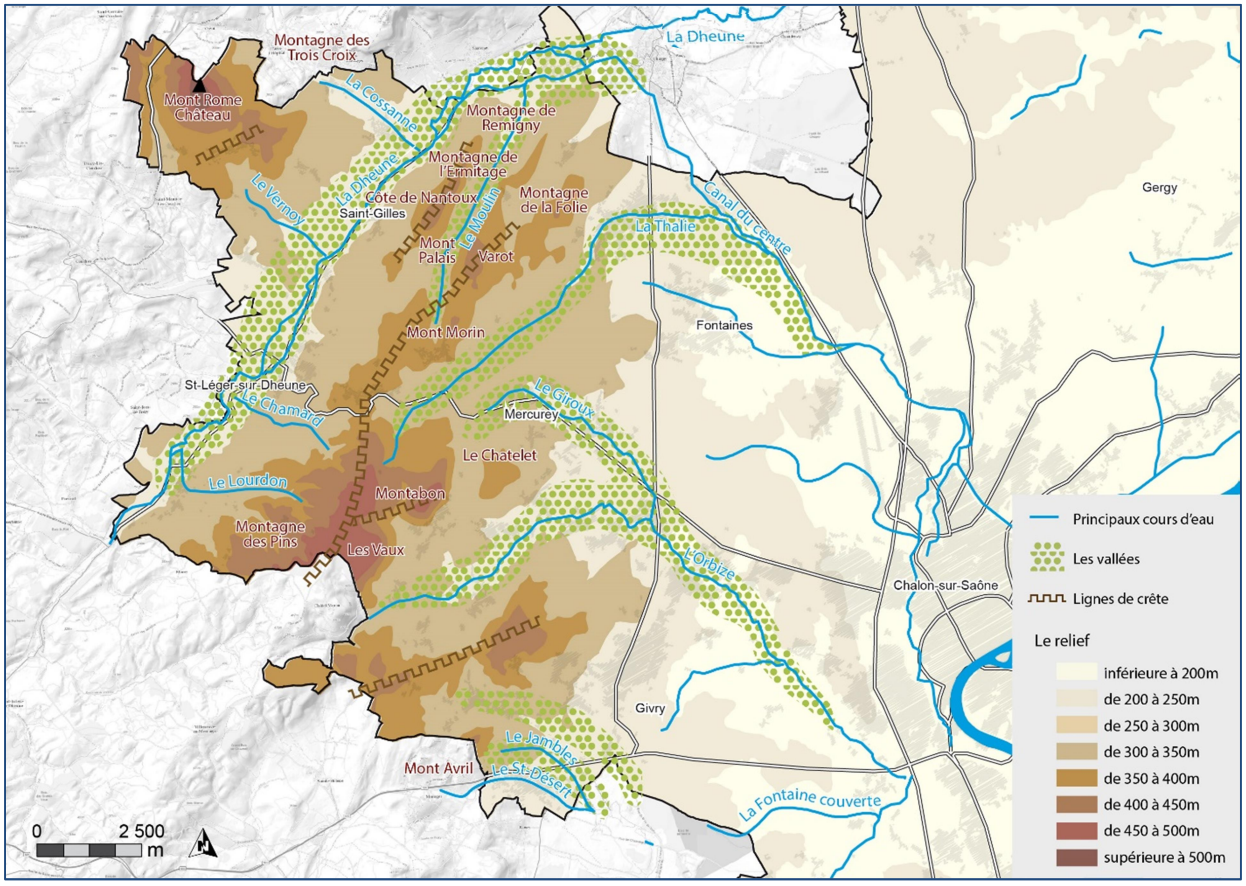
Les vallées et combes qui entaillent la côte forment des dépressions beaucoup plus marquées que celles du val de Saône

Entailles dans la côte calcaire à Saint-Désert et Barizey





Carte n°3 : La topographie des Monts et Côtes



1.2. La mise en scène du paysage par la topographie

1.2.1. Typologies de relief et perceptions du paysage

Le dénivelé se concentre sur la côte chalonnaise où la perception du relief est accentuée par l'immensité de la plaine en contrebas

L'altitude du territoire varie entre 150 mètres au niveau du cours de la Saône et 545m au niveau du Mont Rome Château. Cependant, entre le point haut et le point bas, la progression n'est pas homogène. Le dénivelé est très faible dans le val de Saône. Il se concentre sur la côte chalonnaise où la perception du relief est accentuée en contraste avec l'immensité et l'horizontalité de la plaine en contrebas. Dans la zone des Monts au relief plus chahuté, les perceptions du paysage se font surtout de versant à versant.

• Toute la partie Est du territoire, comprenant le val de Saône, présente des paysages de plaine. Le plus souvent, la vision n'est pas limitée par le relief. Seules les lignes de côtes et dépressions formées par les terrasses alluviales et le rebord des vallées limitent, de manière partielle, la distance de la ligne d'horizon. Leurs pentes sont de plus en plus perceptibles en se rapprochant de leur confluence au niveau de Saint-Rémy. Elles matérialisent un étagement Est-Ouest. Le coteau de Gergy offre également des points de vue remarquables sur le val de Saône.

Rebords des vallées, biefs et terrasses coupant l'horizon à Lux et Crissey





• La côte viticole, malgré la douceur de ses formes, constitue dans le paysage un élément massif. Elle apparaît très homogène dans le lointain. Cependant, en se rapprochant, son morcellement et les entailles formées par les vallons et combes sont de plus en plus perceptibles. Ils font singulièrement varier la ligne à partir de laquelle la pente commence, modifient la continuité des altitudes des points hauts.

Hétérogénéité de l'entame de la pente de la côte calcaire à Rully et Mellecey





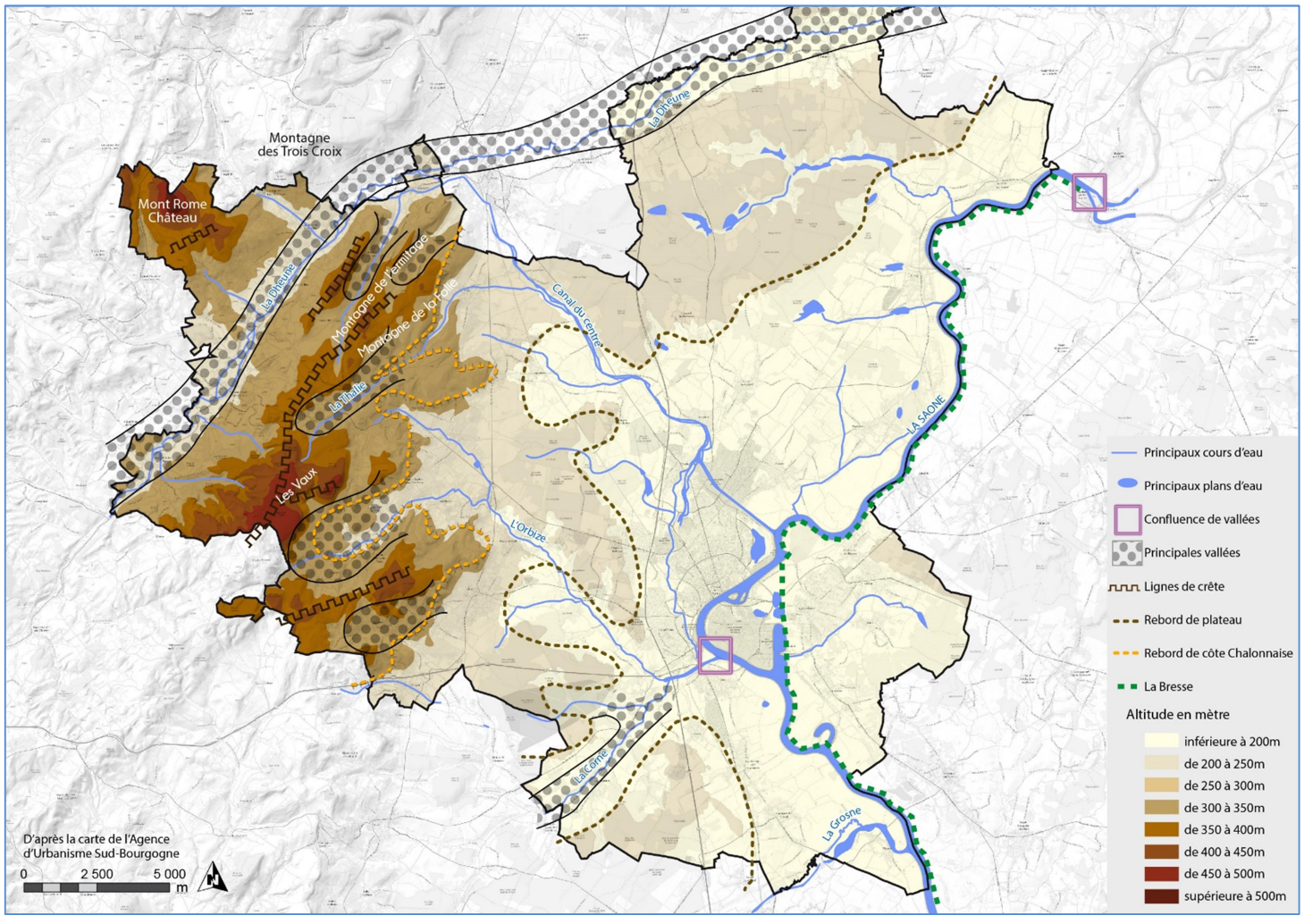
• La vallée de la Dheune est un espace singulier au sein de la côte, de par sa largeur et son caractère rectiligne. On y retrouve les longueurs de vues, mais axées dans le sens de la vallée, d'autant plus que le regard est happé par le canal du centre.

Vallée de la Dheune avec le canal du centre à St Bérain-sur-Dheune et Dennevy.





Carte n°4 : Lignes de force du relief



1.2.2. Rupture entre côte et plaine : panoramas et covisibilités

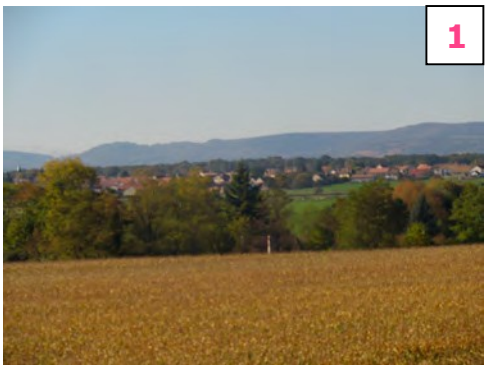
Afin d'illustrer chaque point de vue, les photos d'illustrations ont été numérotées. Ces numéros correspondent à ceux qui sont indiqués sur la carte localisant les points de vue et axes de vue.
Un code couleur a été employé correspondant aux différentes sortes de vues : en rose les vues sur la côte depuis la plaine, en bleu les vues sur le grand paysage depuis le surplomb d'un rebord de vallée, en mauve les vues sur la plaine de la Saône et la Bresse, en vert les vues sur la ville-centre, en bleu foncé les vues sur le fleuve Saône.

Le jeu de visibilité des reliefs et des panoramas structure le paysage

La côte calcaire et le val de Saône s'opposent et entretiennent un jeu de visibilités et de panoramas essentiel dans la structure du paysage. La ligne de contact entre les deux entités est relativement droite et traverse tout le territoire. Elle favorise généralement une co-visibilité constante, des perspectives larges et des grands paysages. Cependant certains endroits tels que les fonds de vallées, biefs et combes offrent des vues plus intimes.

• Depuis le val de Saône, la côte viticole est très visible et constitue un arrière-plan omniprésent. La Bresse et le Nord de la plaine sont les seuls secteurs où elle est masquée par des boisements ou éléments urbains. Il s'agit du seul élément de relief venant totalement occulter l'horizon plat et lointain. Elle donne l'impression d'émerger depuis la plaine, mise en scène par les légères ondulations et l'étagement progressif des terrasses en premier plan.

Etagement des terrasses et omniprésence de la silhouette de la côte depuis la plaine à Farges-Lès-Chalon (1) et Sevrey (2)





• Si la côte est très visible depuis les espaces ruraux et les grands axes de circulation elle est le plus souvent masquée depuis les espaces urbains, notamment ceux de la ville-centre. Un point de vue sur la vallée de la Thalie avec la côte en arrière-plan peut tout de même être identifié à Chalon-sur-Saône. Il est situé en surplomb de la voie ferrée à proximité du cimetière Ouest. Les premières vues retrouvées sur la côte à Chatenoy-le-Royal et St Rémy sont d'autant plus importantes.

Une côte chalonnaise très visible depuis les espaces ruraux et les grands axes de circulation, mais souvent masquée depuis les espaces urbains



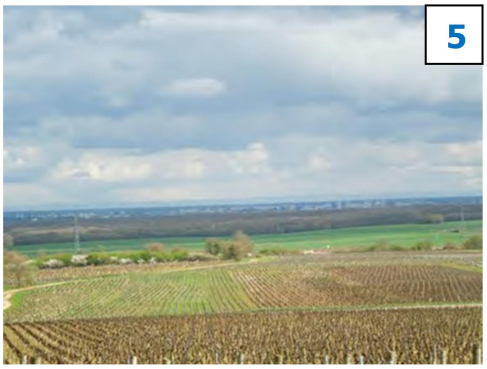
Vue sur la vallée de la Thalie et la côte depuis un surplomb de la voie ferrée à Chalon- sur-Saône

La position de surplomb de la côte accentue la perception de l'immensité de la plaine et gomme ses reliefs

• La côte offre de larges panoramas sur la plaine de Saône. La position de surplomb accentue la perception de l'immensité de la plaine qui occupe la quasi-totalité de la vision. Elle gomme aussi ses reliefs, créant l'impression d'un territoire totalement plat. Ces points de vue sont relativement rares car des boisements couvrent une grande partie des points hauts et masquent le champ de vision. De plus, en raison du morcellement du relief, les perspectives ne sont pas toujours orientées vers la plaine. On en retrouve cependant à Givry (Russilly et les pelouses de la vierge), sur les points hauts de Mercurey ou Rully et à Jambles sur le mont Avril et les pelouses situées en contrebas.

Larges perspectives sur la plaine depuis les points de vue de la côte à Givry (4), Mercurey (5), Rully (6) et Jambles (7-Mont Avril)









• Les reliefs entaillant la côte calcaire dans la vallée des Vaux, la combe de Russilly et autour des bourgs de Jambles, Saint-Désert et Mercurey, ont des versants relativement pentus avec des dénivelés importants. Ils viennent encadrer le champ de vision et le canaliser dans leur axe. Les vues sont plus resserrées et les covisibilités entre versants omniprésentes.

Les covisibilités entre versants sont omniprésentes dans les combes et vallées

Resserrement des vues et covisibilités entre versants dans les combes et vallées à Saint-Jean-de-Vaux (8), Russilly (9 - Givry), Jambles (10), Saint-Désert (11), Mercurey (12), Bouzeron (13), la vallée de la Dheune vers Dennevy (14) et Aluze (15).

















Des rebords de versants des vallées qui surplombent les grands paysages

• Les vallées de la Thalie, de la Corne et de l'Orbize créent des dépressions et terrasses qui réduisent et guident le champ de vision dans leur fond. Au contraire, les rebords supérieurs de leurs versants constituent de légers surplombs qui fournissent des perspectives sur les grands paysages ou la ville-centre. Ces vues se retrouvent notamment sur la RD69 à la sortie du hameau de Taisey (Saint-Rémy) et sur la D978 entre Dracy-le-Fort et Mellecey où la vallée de l'Orbize est mise en valeur. A Demigny, la limite haute de la vallée de la Dheune ouvre un large panorama sur la plaine de Beaune située en contrebas. Les terrasses du val de Saône, les versants de la vallée de la Thalie et les terrasses de la Bresse, permettent, à Champforgeuil (22), Farges-Lès-Chalon (21), Châtenoy-le-Royal (23), la Croix du Teu à St Martin-sous-Montaigu (25), la Vierge de Varanges à Givry (26) et Châtenoy-en-Bresse (24) d'avoir des vues dégagées sur Chalon-sur-Saône.

Vues sur la plaine de Beaune et la vallée de la Dheune depuis Demigny (16) et Saint-Loup-Géanges (17)





Vues sur la vallée de l'Orbize depuis Dracy-le-Fort (18) et Taisey (Saint-Rémy - 19)





Vues sur Chalon-sur-Saône depuis Farges-Lès-Chalon (21) et Champforgeuil (22)





Vues sur Chalon-sur-Saône depuis Mercurey (20) et Châtenoy-en-Bresse (24)





- La plaine de la Saône, avec son relief très doux, offre des vues en fenêtre sur le fleuve, et au-delà sur la Bresse à l'occasion de son franchissement ou depuis les rives du fleuve. Ces vues en fenêtre sont particulièrement menacées par la conurbation, phénomène d'urbanisation le long des axes qui finit par se faire rejoindre les agglomérations et qui, entres autres, « bouche » les vues.

Vues sur la rivière Saône depuis le pont de Bourgogne (27) et depuis Allerey-sur-Saône (28)





Vues sur la rivière Saône depuis Marnay (30)

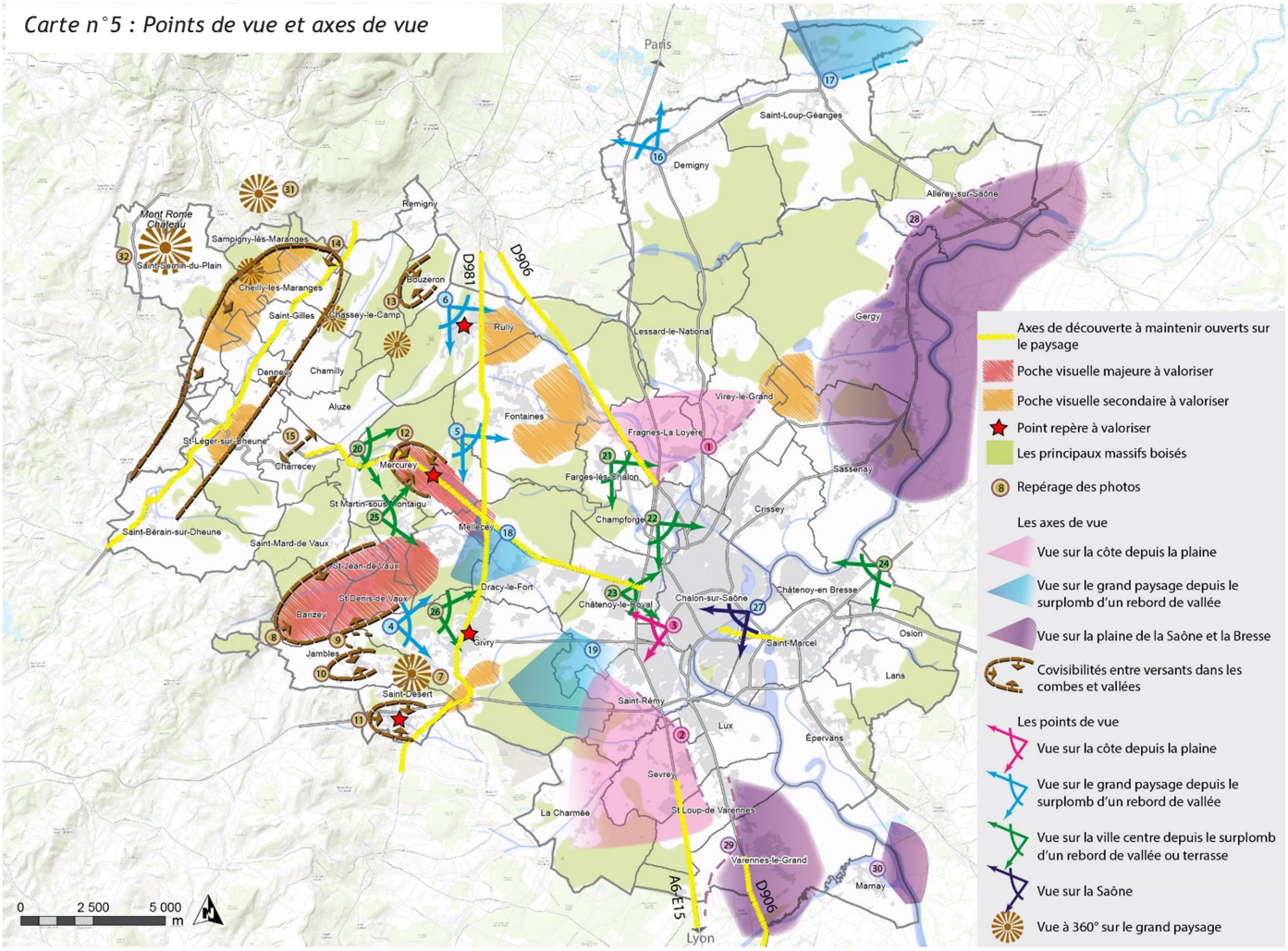


- Enfin, les vues depuis les points élevés du territoire sont particulièrement intéressantes. Depuis le sommet du Mont Rome Château, on profite d'une véritable leçon de géographie.

Vues sur le territoire depuis le Mont Rome Château (32)



Carte n°5 : Points de vue et axes de vue



Depuis la montagne des Trois Croix, bien que située à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération, on note un point de vue identitaire en ce qu'il permet immédiatement de reconnaitre le territoire.

L'étude des vues permet également de distinguer des **grandes poches visuelles particulièrement sensibles** de la Côte (en partie repérées au SCOT du Chalonnais) **et qui doivent être préservées**, comme la vallée des Vaux et la vallée de Mercurey où la qualité paysagère peut être menacée par des développements en mitage, c'est-à-dire sans continuité avec l'existant, ou des extensions qui ne tiennent pas compte des silhouettes. Le relief rend plus délicate l'insertion des nouvelles constructions, et la co-vision de versant à versant démultiplie les impacts.
Au niveau des terrasses, **des poches visuelles « secondaires » sont aussi à valoriser** : le Sud-Est de Rully et Fontaines, l'Est de St Désert et de Virey-le-Grand. Ces zones subissent une pression foncière importante qui ne doit pas dégrader leur qualité paysagère. De même, dans la vallée de la Dheune, des secteurs de versants ont tendance à s'urbaniser plus rapidement (Cheilly-lès-Maranges, St Léger-sur-Dheune), et il est important de pouvoir maîtriser ces développements.

Les axes de découvertes principaux du territoire ont également fait l'objet d'un repérage dans le SCOT du Chalonnais qui est repris et complété dans la carte ci-dessus. Ces axes permettent de traverser les paysages des côtes (RD 974), des terrasses (RD 981, avec des vues en balcon), ou d'aller vers Chalon-sur-Saône (RD 906, RD978, RD5a).
Ils ont en commun d'être des **« vitrines » potentielles du territoire** et sont en bonne partie repérés comme des routes touristiques. On observe une tendance à l'étalement des constructions le long de ces routes, avec comme risque une fermeture des vues qui font tout l'intérêt du trajet.

1.3. L'eau comme moteur du développement urbain

1.3.1. Un espace humain structuré par le réseau hydrographique

Le tracé du réseau hydrographique constitue une clé de lecture essentielle du paysage. Il conditionne les implantations et activités humaines de nombreuses façons.

• Les nombreux cours d'eau du territoire qui alimentent la Saône convergent presque tous vers elle en buttant et contournant Chalon-sur-Saône ou en traversant la ville.

Il en résulte une «ceinture bleue» autour de la ville-centre, qui se trouve entourée par la Saône, la Thalie, la Corne et le canal du centre. Chacune des entrées dans Chalon-sur-Saône passe par au moins un pont. Cependant, cette insularité est peu perceptible au Nord et à l'Ouest en raison de la faible présence du bras récent du canal du centre et de la Thalie dans le paysage urbain. Ils sont masqués par des zones d'activité qui les ont relégués dans les arrières. A l'Est par contre les traversées de la Saône sont spectaculaires.

• La Dheune ne suit pas ce schéma et coule dans sa propre vallée parallèle avant de se jeter dans la Saône plus au Nord.

• Les tracés des cours d'eau structurent les trames des villages qu'ils traversent ou longent. Dans le premier cas les bourgs sont en situation de pont comme c'est le cas de Champforgeuil, situé au-dessus de la Thalie, ou de Chalon-sur-Saône entre l'île Saint Laurent et le reste de la ville. Dans le second cas, l'urbanisation s'étire linéairement en parallèle des cours d'eau, notamment car le parcellaire se déploie perpendiculairement à leur tracé. On retrouve ce schéma à Fontaines ou sur les extensions pavillonnaires datant des années 1980 à la Charmée.

• Dans la vallée de la Dheune, le double ruban du canal et de la rivière a plutôt contraint les agglomérations à se développer en rive droite, c'est-à-dire à l'Est. Les agglomérations s'étirent à la fois dans la longueur de la vallée et en perpendiculaire dans les versants (St Bérain-sur-Dheune, St Léger-sur-Dheune).

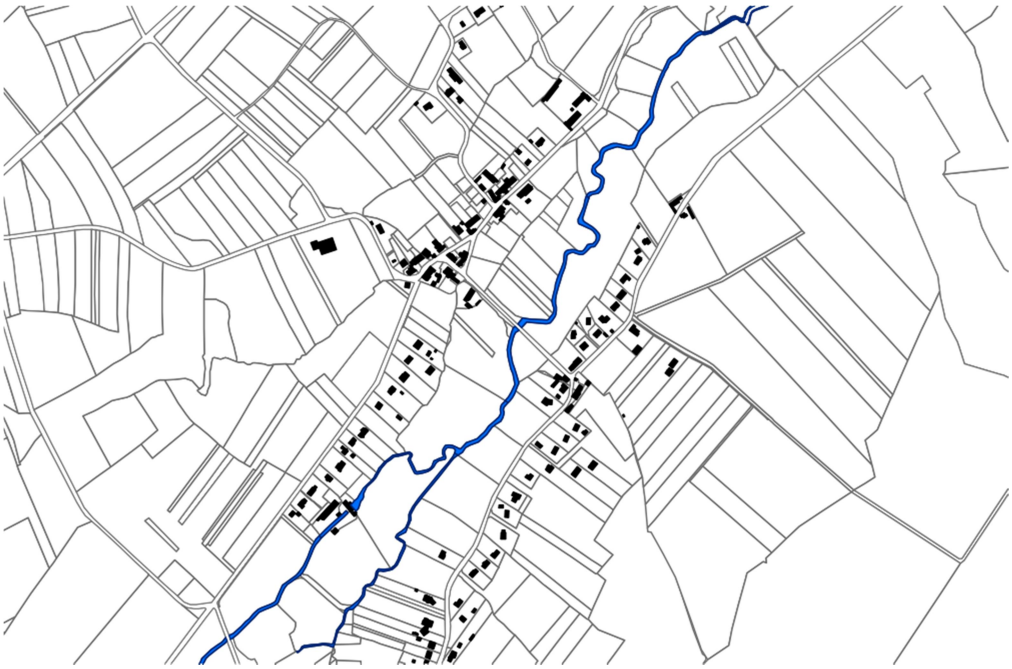
Le réseau hydrographique, une «ceinture bleue» continue autour de Chalon-sur-Saône

Les bourgs de Champforgeuil et Fontaines

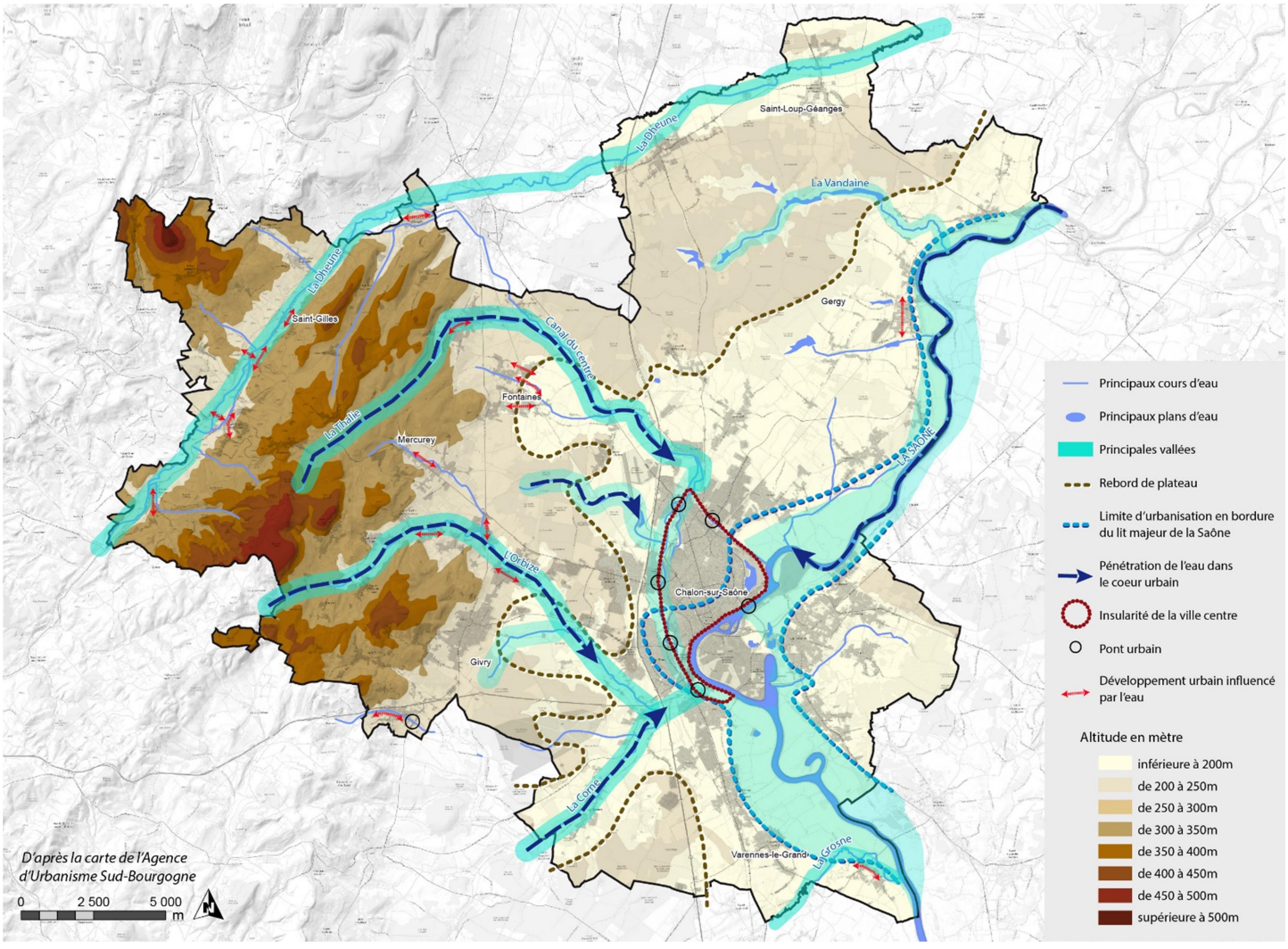




Carte n°6 : Trame urbaine linéaire longeant le cours de la Corne à la Charmée



Carte n°7 : Développement urbain et réseau hydrographique



Givry

1.3.2. Des cours d'eau diversement perceptibles dans le paysage

Les fossés, rivières et le canal, sont rarement directement visibles mais se devinent grâce à leur ripisylves ou alignement d'arbres

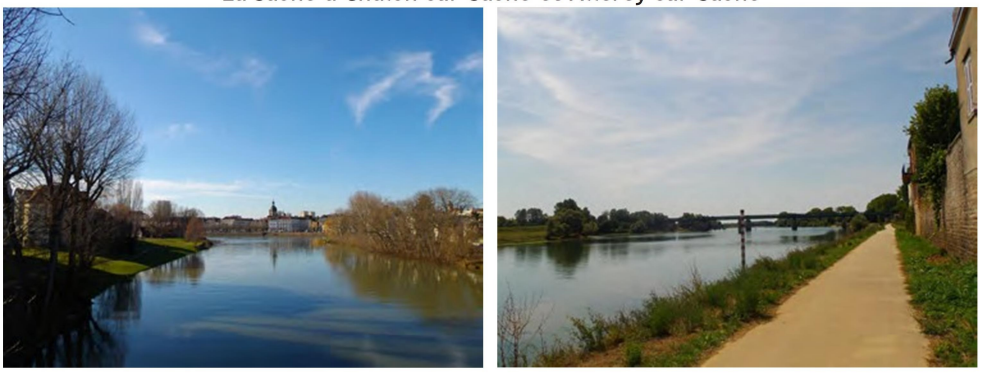
La présence de l'eau, que ce soit celle des fossés, rivières ou du canal, conditionne fortement l'organisation du paysage. Cependant, son apparition ainsi que sa mise en scène dans le champ de vision est rare, à l'exception de la vallée de la Dheune.

- **La Saône** est le principal cours d'eau du territoire. Cette large rivière représente l'élément structurant du réseau hydrographique, organisé autour de son bassin versant. Globalement orienté Nord-Sud, son tracé n'est pas rectiligne et présente des méandres au niveau de Gergy et Châtenoy-en-Bresse. Ses errements peuvent former des bras enserrant des petites îles comme l'île Saint-Laurent ou l'île Chaumette à Epervans. Elle est cependant rarement directement visible.

Elle constitue l'élément majeur du paysage dans la traversée de Chalon-sur-Saône, du hameau de Chauvort à Allerey-sur-Saône ou du port Guillot à Lux, où elle est intégrée à l'espace urbain par l'aménagement de quais et coulées vertes qui la donnent à voir. Ce cas de figure se retrouve également à proximité des espaces portuaires, notamment à Chalon-sur-Saône et dans la darse de Saint-Marcel.

Sur le reste du territoire, les implantations villageoises, réfugiées sur la limite du lit majeur, s'en sont éloignées et, son fond de vallée étant très plat, elle n'est pas perceptible. On la devine cependant grâce à la bordure de sa ripisylve qui forme un masque visuel.

La Saône à Chalon-sur-Saône et Allerey-sur-Saône



- **La Corne, l'Orbize et la Thalie** descendent depuis le Sud-Ouest, l'Ouest et le Nord- Ouest de la côte chalonnaise et sillonnent les plaines en convergeant vers l'Est. Les tracés de ces rivières sont bordés d'une ripisylve fine et parfois effilochée. Les secteurs de plaines étant assez pauvres en boisements hors des grands massifs forestiers, ce fil ressort fortement dans le paysage et permet au regard de suivre le cheminement du cours d'eau dans la plaine ou le fond de vallée.

L'Orbize à Mellecey et la Thalie à la Loyère



Le canal du Centre traversait autrefois la ville centre mais il a été comblé entre le pont Jean Richard et l'usine Saint-Gobain afin de réaliser une voie urbaine rapide

- **La Dheune** coule au fond d'une vallée au fond relativement large, mais divague beaucoup en boucles dans les prés humides et est finalement assez peu visible.

- A l'inverse des cours d'eau, **le canal du centre**, doublant la Thalie à partir de Champforgeuil, et la Dheune dans sa vallée, est fortement valorisé. Autrefois élément urbain totalement intégré à la ville de Chalon-sur-Saône et essentiel à son économie, il a dans les années 60 été comblé depuis le pont Jean Richard jusqu'à l'usine Saint-Gobain. Hors de la ville centre il reste à découvert et sa voie de halage est depuis devenue une voie verte, ce qui rend ses abords accessibles à tous. Son tracé est bordé d'alignements d'arbres de haute tige ce qui lui permet d'être visible dans le paysage environnant. Il est ponctué par de nombreuses écluses et voit le passage fréquent de petits bateaux de plaisance. Cette dimension touristique est particulièrement mise en avant à Fragnes-la-Loyère. Le village a retourné son développement vers le canal par la réalisation d'une promenade et d'une halle ouverte, ainsi que par l'ouverture d'un parc bordant les berges. Cependant le départ de la voie verte, aux alentours de l'usine Saint-Gobain, constitue un espace d'aspect délaissé, entre une usine ancienne et massive et un effilochement d'urbanisation peu maîtrisé. Sa branche récente, créée au niveau du Port Nord en substitution de celle qui a été comblée au centre-ville, est également masquée par des friches industrielles et peu accessible. On peut la rejoindre depuis Crissey, mais sans aller jusqu'à sa confluence avec la Saône.

Dans la vallée de la Dheune le canal longe la RD 974 et est doublé d'une voie cyclable très fréquentée. Etant navigable, les bourgs ont développé des petits ports qui animent le paysage des rives du canal.

Le canal du centre à St Bérain-sur-Dheune et St Léger-sur-Dheune





Le canal du centre à Fragnes-la-Loyère et à l'usine Saint-Gobain



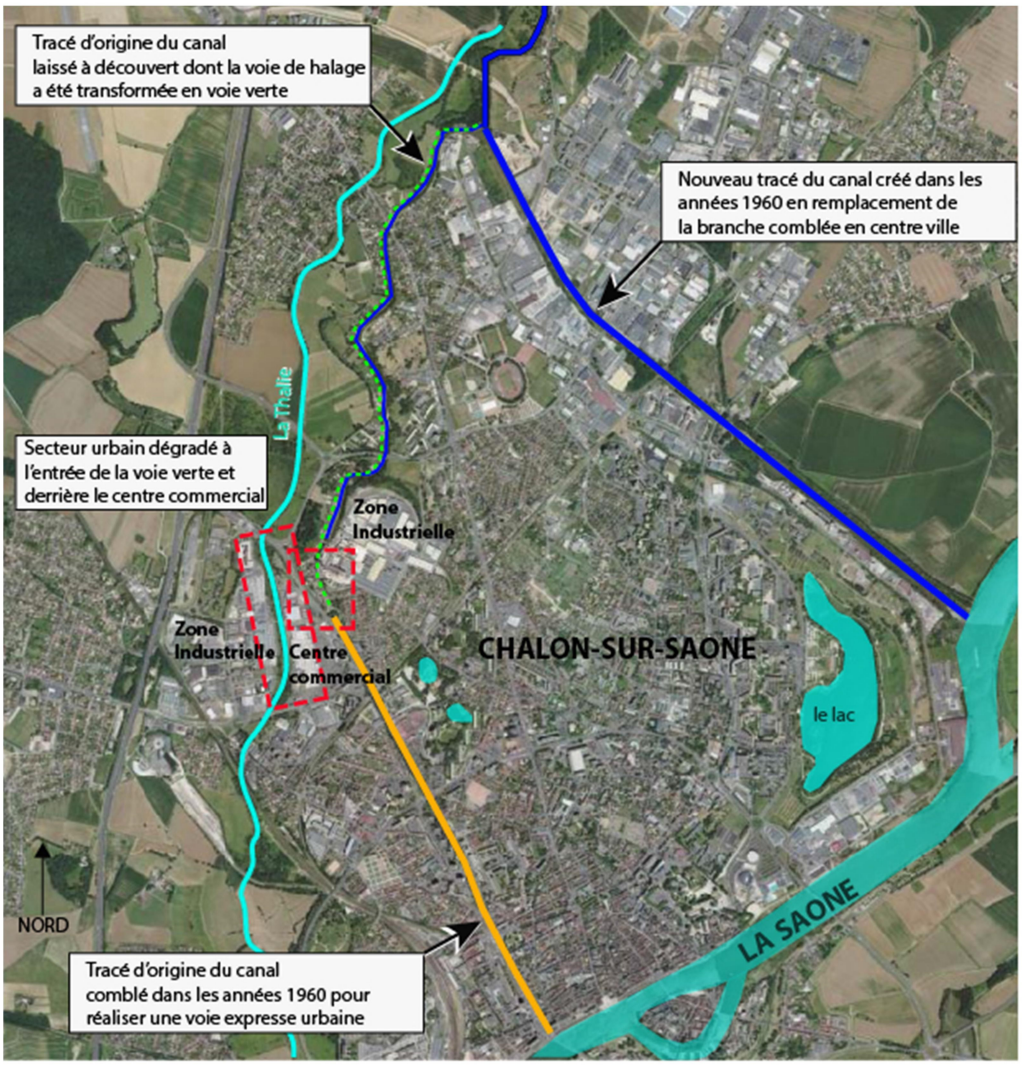


L'avenue Niepce avant et après le comblement du canal





Carte n°8 : Evolution du tracé du canal à Chalon-sur-Saône



• Les traversées des espaces urbanisés par les cours d'eau secondaires se traduisent souvent par leur disparition du paysage. Ils sont cachés derrière des parcelles de jardins privés inaccessibles, des zones d'activité qui leur tournent le dos, canalisés voire busés. La Thalie a ainsi quasiment été absorbée par les équipements dans sa traversée de la ville-centre et de sa banlieue, enserrée par des zones commerciales, dont l'une porte son nom, recalibrée et sa ripisylve réduite à une mince ligne d'arbres épars.
Néanmoins, l'étude environnementale (Biotope) montre bien les possibilités de valorisation de la Thalie qui traverse plusieurs communes résidentielles de la première couronne et possède encore des grandes zones de prairies préservées, qui font l'objet d'un plan de gestion.

Dans les espaces urbains, les cours d'eau sont souvent cachés derrière des parcelles de jardins ou des zones d'activités

Le corridor de la Thalie dans sa traversée du centre urbain : des zones à requalifier



1.3.3. Des paysages de zones humides menacés

Les paysages de zones humides sont menacés par la raréfaction des prairies en fonds de vallées humides

• Les paysages des zones humides qui accompagnent les rivières étaient auparavant maillés de prairies, haies hautes, étangs, bras morts, chemins ruraux, voire boisements humides (aulnaie-frênaie) comme le bois des Reppes à Varennes-le-Grand. Cette organisation subsiste encore par endroits, notamment à proximité des communes les plus au Sud et au Nord du val de Saône, et ponctuellement autour de la Corne, l'Orbize et la Thalie, à la Charmée, entre la ville-centre, Saint-Rémy et Champforgeuil. Le réseau de haies étant très lâche, il ne ferme pas immédiatement le regard et préserve des vues lointaines alternant avec des masques boisés. L'impression d'humidité, accentuée par la végétation verte et grasse, est forte. Le paysage peut être aisément découvert grâce au réseau de chemins agricoles.

• *Le périmètre des zones humides tend toutefois à se réduire, asséché par les peupleraies et les grandes cultures qui colonisent progressivement le val de Saône. Le paysage offert dans le fond de vallée autour de Lux, Sassenay ou Crissey prend ainsi aujourd'hui davantage la forme d'une plaine céréalière ouverte.*

Fond de vallée de la Saône à Lux et Crissey





1.3.4.L'inondation marque les paysages

• La présence de l'eau dans le paysage n'est jamais aussi forte que lorsqu'elle déborde des espaces qui lui sont laissés. Les crues de la Saône, accompagnées de celles de la Thalie, de l'Orbize et de la Corne, sont lentes et durent plusieurs semaines dans certains cas. Durant ces périodes, l'eau déborde largement et transforme le paysage, rendant perceptible l'insularité de la ville-centre.

Durant les crues l'eau déborde largement et transforme le paysage, rendant perceptible l'insularité de la ville-centre

Vallée de la Thalie pendant et hors période de crue à Saint-Rémy





Le centre-ville de Chalon-sur-Saône inondé en 1955 et 1982 (Source : Chalon évolution)





Inondation de la Saône en 1983



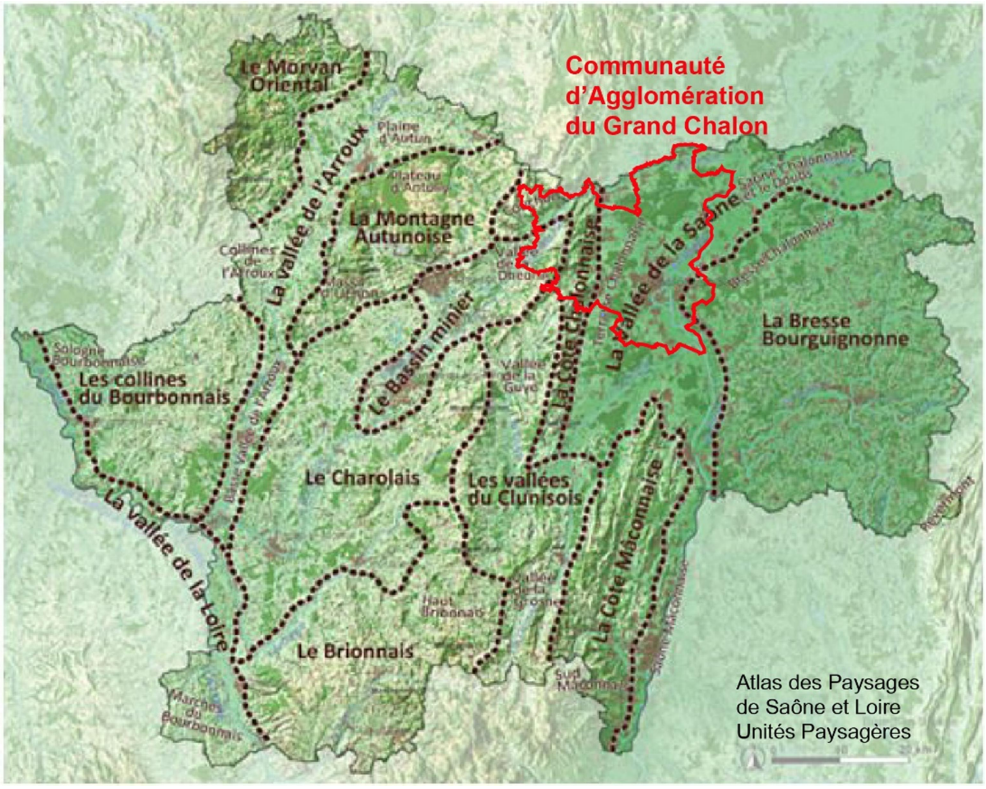
2. LES PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS

Si tous les éléments de paysage sont liés dans l'organisation des vues et panoramas qu'ils composent, les éléments naturels et agricoles, particulièrement, apparaissent indissociables. Ils renvoient dans l'imaginaire collectif à une image bucolique de campagne mêlant champs et espaces boisés, vierge de toute présence humaine. Pourtant, tous les milieux naturels comme agricoles ou urbains sont entretenus, transformés et exploités par l'homme. L'agriculture, la sylviculture, les carrières et gravières sont particulièrement concernées. Sur le territoire du Grand Chalon, les espaces agricoles et naturels présentent des paysages globalement travaillés, ordonnés, dans lesquels l'empreinte de l'activité humaine est omniprésente.

2.1. Un territoire à dominante agricole et naturelle

La DREAL Bourgogne a réalisé en 2019 un Atlas des paysages de Saône et Loire qui a distingué 13 Unités Paysagères. La Communauté d'Agglomération du Grand Chalon est concernée par 4 unités : la Côte Chalonnaise, le Bassin minier, la Vallée de la Saône et la Bresse Bourguignonne.

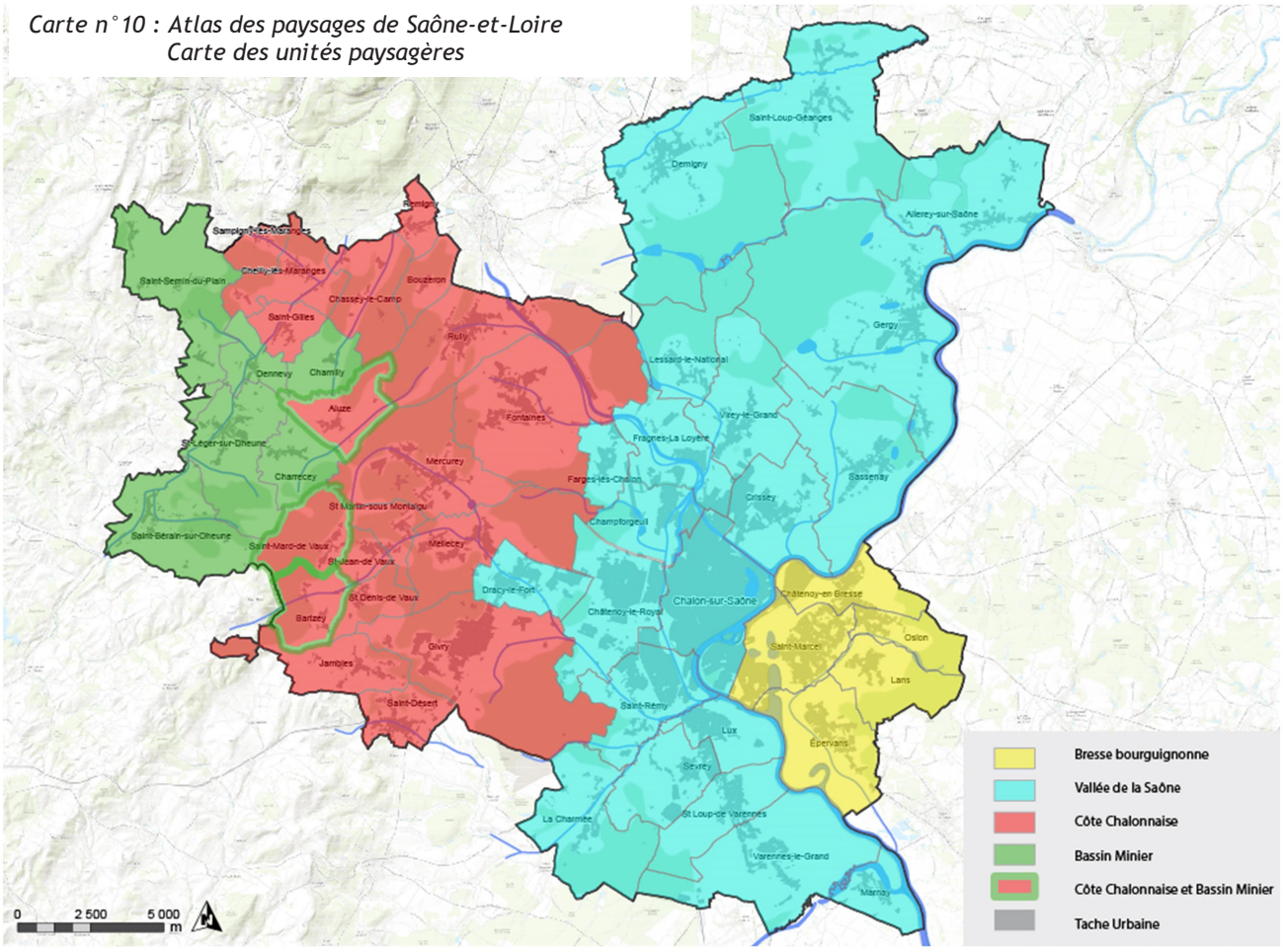
Carte n°9 : Atlas des paysages de Saône-et-Loire - Carte des unités paysagères



Les grandes caractéristiques des parties de ces unités qui concernent le Grand Chalon sont :

- **La Bresse Bourguignonne** : « Paysages semi-ouverts à l'habitat dispersé et au ***bocage haut***, qui ne présentent que peu de repères, mis à part les horizons lointains du Revermont à l'Est et de la côte viticole à l'Ouest. » Autours de Saint-Marcel, le maraîchage et l'horticulture se signalent par les serres.
- **La Vallée de la Saône** : « Large vallée à fond plat, à grandes ***prairies inondables***, enserrées entre des digues et bordées de terrasses hautes, cultivées ou boisée, où se sont implantées les villes ».
- **La Côte Chalonnaise** : « Un relief calcaire aux versants doux où ***les paysages viticoles*** s'ouvrent sur la vallée de la Saône. »
- **La fin du "Bassin Minier " ou "Vallée de la céramique"**: « Têtes des vallées de la Bourbince et de la Dheune, il se caractérise par *"son histoire industrielle et minière*". » La partie qui concerne le territoire, la vallée de la Dheune est particulière. Moins urbanisée, elle constitue une ***transition vers les côtes vigneronnes, avec de longs versants dissymétriques au bocage bas, lâche et des crêtes ouvertes ponctuées de boisements.***

Carte n°10 : Atlas des paysages de Saône-et-Loire
Carte des unités paysagères



Les grandes thématiques des boisements, prairies, bocage, vignes sont analysées ci-après.

2.2. Les grands massifs forestiers (structure, évolution, production)

Le contour des massifs forestiers créé un arc boisé autour de la première couronne urbaine du Grand Chalon

• **Les grands massifs forestiers de la plaine de la Saône**, par leur taille et l'ancienneté que dégage la hauteur des arbres et les essences qui les composent (chênaie-hêtraie), donnent une impression d'immuabilité et de permanence. Leur implantation sur le territoire et leur taille n'ont que peu évolué depuis les derniers siècles.

Ces boisements ont souvent de très grandes surfaces et occupent tout le champ de vision, leur limite est très tranchée, il n'y a pas de lisière progressive et ils sont bien souvent directement bordés par des espaces de culture sans transition. La verticalité des arbres en est accentuée.

Ces massifs forment **autour de l'agglomération de Chalon-sur-Saône un arc boisé** qui résiste encore assez bien à l'étalement urbain. La partie la plus fragile semble être la Bresse qui subit davantage de défrichements agricoles.

On entre la plupart du temps dans l'agglomération en traversant un boisement.
A l'Ouest de la ville-centre, les massifs forestiers sont très proches et renforcent la perception de la ceinture paysagère. De même, lorsque l'on observe le val de Saône depuis la côte chalonnaise, on perçoit la grande richesse et la diversité des paysages de l'agglomération.
C'est beaucoup moins le cas aux entrées Nord et Sud, lorsque l'on suit le lit du fleuve. Eloignés, les ensembles boisés ne constituent plus qu'un horizon lointain derrière de vastes champs de cultures (les remembrements ont peu à peu éliminé les haies qui créaient un réseau).

Traversée de boisements en entrée Sud du Grand Chalon (Varennes le Grand)



La ville-centre émerge de la forêt depuis la côte viticole



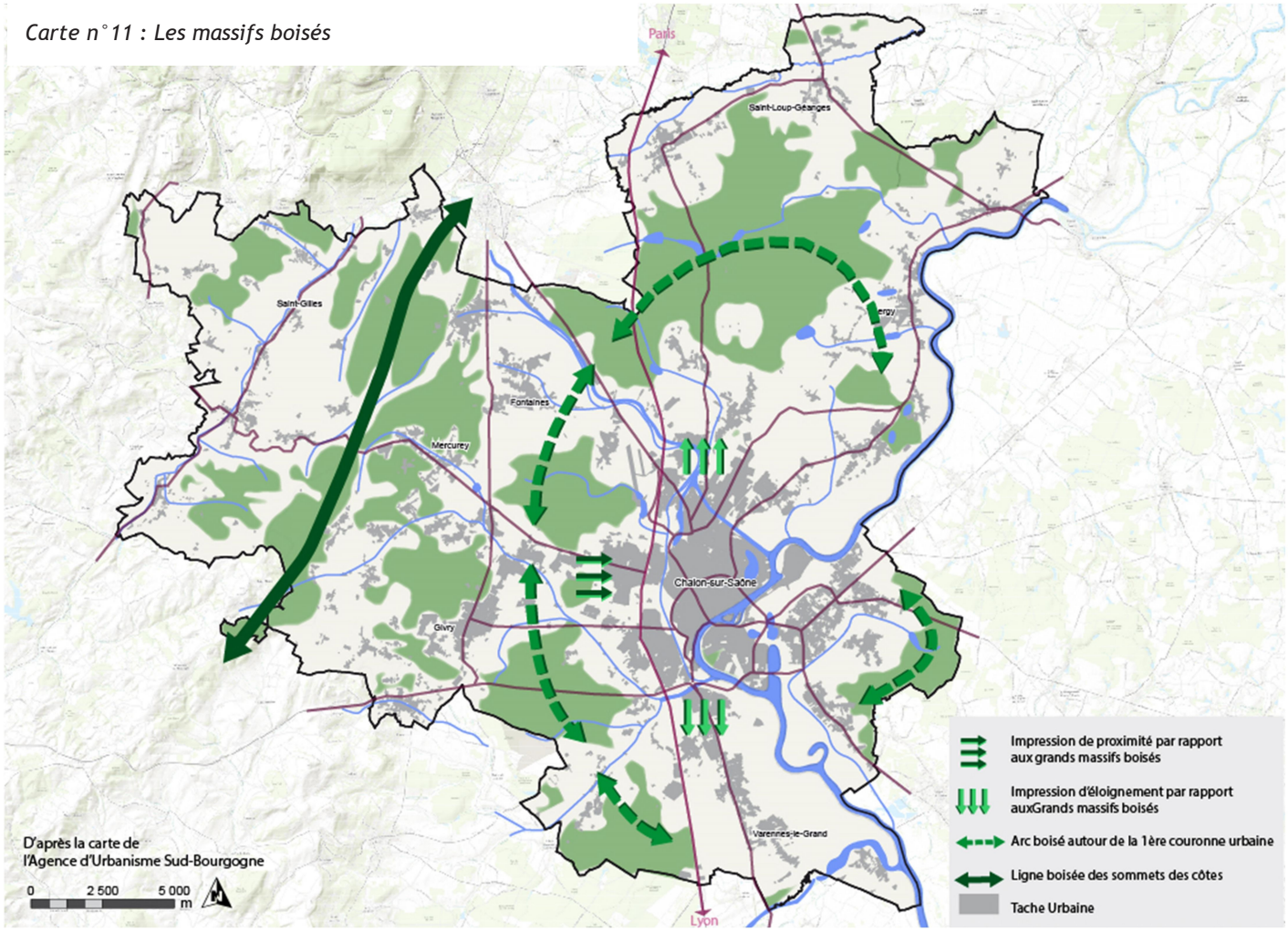
- **Dans les côtes, les boisements en majorité de résineux n'ont pas cette qualité visuelle, même s'ils soulignent les hauteurs de crêtes.**

Occupation des résineux en sommets de côte à Mercurey, forêt du chalonnais à Champforgeuil





Carte n°11 : Les massifs boisés



2.3. Les prairies et bocages

Les prairies et pelouses sèches du territoire constituent des espaces ouverts de pâturage. Extrêmement dépendants des pratiques agricoles et de leur maintien, ces ensembles occupent encore certains fonds de vallée mais ont presque complètement disparu du paysage de la côte viticole et des terrasses chalonnaises depuis les remembrements des années 1960-1970, et deviennent lâches dans la vallée de la Dheune.

Les prairies et bocages ne subsistent plus qu'autour des fonds de vallées humides

Disparition des haies du paysage à Demigny



Les espaces ouverts et semi ouverts alternent masques boisés créés par les haies et perspectives plus lointaines lorsque la vue se pose sur les prés. Les paysages qui en résultent peuvent être très différents :

- **Prairies de paysage humide, très vert,** avec de grandes parcelles bordées de haies hautes, bocage lâche, parcelles clôturées, chemins ruraux dans les fonds de vallées humides.
- **Pelouses à la végétation et aux couleurs plus sèches**, dépourvues de haies hautes mais parsemés d'arbustes et des buissons disparates dus à l'enfrichement sur les sommets de la côte viticole.

Les haies du chalonnais sont différentes des haies basses très entretenues qui caractérisent le bocage de l'Ouest du département, même si ces typologies apparaissent ponctuellement dans les communes de l'Ouest du Grand Chalon, dont la vallée de la Dheune. Elles sont la plupart du temps constituées d'arbres de hautes tiges aux essences variées.
Dans certaines communes on peut noter la présence de pâquiers (la surface nécessaire à la nourriture d'une vache pendant l'été) entre les branches de l'urbanisation.

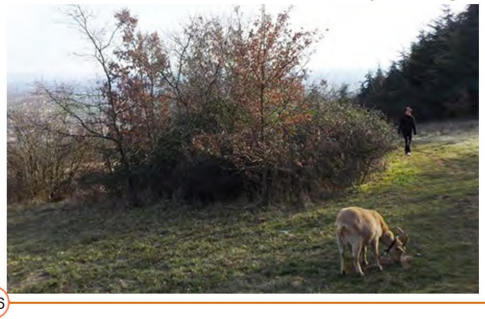
Prairies à haies basses à Dracy-le-Fort et prairies alluviales à Châtenoy-en-Bresse





A l'exception de quelques secteurs sur lesquels les haies sont semblables aux haies basses traditionnelles, les haies du territoire sont hautes

Pelouse sèche à Givry, bocage de la vallée de la Dheune





2.4. Les espaces viticoles

Les vignobles sont très présents sur la côte chalonnaise et la côte de Beaune, à l'Ouest du territoire.

Les vignes sont les plus souvent implantées sur les versants Sud/Sud Est

Le **site UNESCO « les Climats du vignoble de Bourgogne »** concerne une partie du territoire du Grand Chalon :

- Cœur du Bien : communes de Sampigny-lès-Maranges, Cheilly-lès-Maranges et Remigny
- Ecrin du Bien : Saint-Sernin-du-Plain, Cheilly-lès-Maranges, Saint-Gilles, Chassey-le-Camp, Bouzeron, Chamilly, Demigny,

Les Climats sont de petites parcelles de vignes délimitées sur la côte de Nuits et la côte de Beaune, chacun des climats présente des caractéristiques géologiques, hydrométriques et d'exposition différente. La protection de ces zones constitue un enjeu du SCoT et le PLUi devra garantir la préservation de leur qualité paysagère.

Le vignoble des Marranges est situé aux limites du site UNESCO, il fait partie géologiquement de la Côte de Beaune et donc repris dans l'appellation côte de Beaune. Les Côtes de Nuits et de Beaune s'étirent sur près de soixante kilomètres de Dijon aux Maranges, au sud de Beaune, sur un à deux kilomètres de large au maximum. Il s'agit d'une succession de coteaux entre 200 et 450 mètres d'altitude, exposés est/nord-est et orientés vers le sud-est, entre le fossé d'effondrement que constitue la plaine de la rivière de Saône et des plateaux calcaires occupés par des friches, des bois et des pelouses calcicoles. (Source, site internet de l'association des climats du vignoble de Bourgogne)

Le site UNESCO ne couvre pas la Côte chalonnaise cependant elle aussi offre des Climats qu'il convient de préserver.

Les vignes sont le plus souvent sur les versants orientés Sud/Sud-Est. Souvent implantées dans le sens de la pente, en rangs réguliers, les parcelles viticoles sont entourées de chemins, murets en pierres, clôtures ou meurgers, haies et créent **une mosaïque caractéristique**. C'est également dans ces paysages que l'on va recenser la présence du « **petit patrimoine** » comme les cadoles aussi appelées cabottes, les murs, les portails, ou encore des croix ou des vierges au sommet des pentes.

Mur de clôture en pierre sèche à Mercurey



Climats de Bourgogne - vue vers Sampigny-lès-Maranges



Les vignes descendent jusqu'au bas des pentes et sont directement au contact des espaces urbains. Les transitions sont donc très franches. Il s'agit de limites toujours très fines : murets ou chemins. La vigilance doit être accrue quant à ces transitions.

Les plants sont très bas, contrairement à ceux d'autres régions viticoles françaises, et ne constituent jamais des masques paysagers. L'enherbement des parcelles, même s'il se développe avec l'essor de la viticulture raisonnée, reste relativement rare. En conséquence, les paysages de vignes renvoient une image assez artificialisée.
Cet aspect de « terre à nu » frappe surtout en hiver. Aux autres saisons, les couleurs changeantes des vignes animent le paysage.

Les vignes descendent directement au contact de l'urbanisation, séparées par des limites fines comme des chemins ou des murets

Mercurey aujourd'hui et au début du XXème





Alternance de rangs parallèles et perpendiculaires à la pente à Saint-Désert,
Vignes allant en limite d'urbanisation à Givry





Vignes et prairies à Bouzeron, mosaïque de vignes et cultures entourant l'urbanisation à Dennevy





2.5. Le maraîchage et l'horticulture

Touchés par la déprise de l'activité et la pression urbaine, les paysages maraîchers sont en train de disparaître

Le maraîchage et l'horticulture constituent une forte part de l'identité paysagère de la Bresse chalonnaise. Ces activités sont implantées en plein tissu urbain, structurées par un parcellaire long et étroit. L'organisation des parcelles répète un motif particulier : maison sur rue et exploitation à l'arrière. On recense également de nombreuses serres. Cette combinaison de tissu agricole et urbain préserve de grandes respirations dans la ville, et favorise la culture des jardins potagers, bien plus nombreux en Bresse que dans le reste du Grand Chalon.

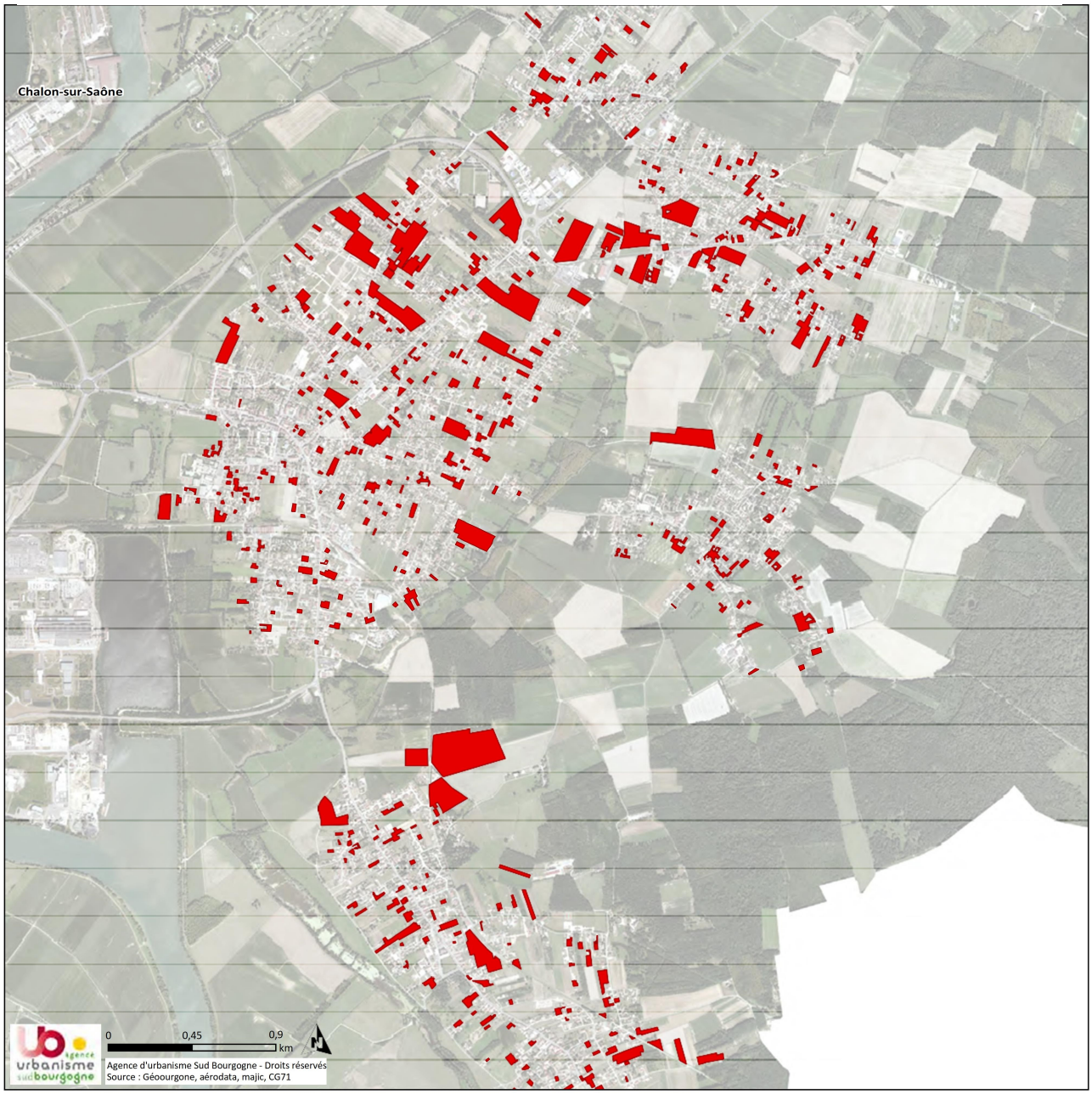
Mais **le maraîchage a connu un fort recul ces dernières décennies**, et se voit supplanté peu à peu par une urbanisation pavillonnaire. Il a à une période été remplacé par l'horticulture, qui connaît également des difficultés aujourd'hui. Les paysages maraîchers sont aujourd'hui en train de disparaître.

L'imbrication des serres maraichères dans les zones pavillonnaires à Oslon





Carte n°12 : Jardins potagers, exploitations maraîchères et horticoles en Bresse



Saint Marcel au début du XXème siècle et en 2018 avec les extensions pavillonnaires sur les anciens jardins



2.6. Des paysages agricoles en mutation

Le changement de taille des parcelles peut bousculer l'équilibre du paysage

Dans la Bresse, l'évolution du parcellaire agricole est marquante. L'imbrication des prés et des cultures reste forte, mais l'agrandissement des parcelles s'est accompagné d'une régression du bocage (de 40 à 60 % entre 1950 et 2000). Il a perdu son rôle de clôture (inutiles pour les cultures céréalières) et de régulation hydraulique, supplanté par les techniques de drainage.
Parallèlement, la pression de l'urbanisation a entrainé une forte diminution de l'activité maraichère en cœur de village/hameau, caractéristique de ce secteur.

Dans la Vallée de la Saône, le parcellaire a changé d'échelle. Sur les terrasses, les grandes cultures s'imposent, tout en respectant les grands massifs forestiers. Dans la vallée inondable, les cultures ont progressé, et s'accompagnent de davantage de haies et de quelques peupleraies.

Dans les côtes Chalonnaise, la polyculture ancienne qui imbriquait les vignes au milieu des fruitiers, des prés et des petites cultures a disparu au profit des vignes. Le vignoble avait beaucoup reculé suite aux ravages du phylloxera, avec un enfrichement des parcelles et une progression des boisements, mais depuis peu le vignoble se déplace de nouveau, abandonnant les terrasses de la Saône, les versants de la vallée de la Dheune, et regagnant les parcelles des hauteurs. Il devient une monoculture uniforme, qui privilégie cependant les parcelles peu pentues et les aires d'appellation, et dessine un paysage de mosaïque caractéristique. Le long de la RD 981 il est directement concurrencé par les extensions pavillonnaires.

Dans la vallée de la Dheune, le parcellaire agricole plutôt petit à l'origine et qui s'adaptait au relief, à tendance à s'élargir, avec une disparition du bocage. Les haies étroites ponctuées d'arbres isolés se raréfient.

Façonnés par les pratiques des agriculteurs et l'organisation de leur travail, l'ensemble de ces paysages révèlent des qualités fragiles, qui peuvent être rapidement modifiées. L'enfrichement ou le défrichement d'une seule parcelle, l'arrachage d'une seule haie peuvent avoir des conséquences importantes sur le paysage offert.

Les grandes parcelles, terre nue à Crissey, maïs à Saint-Marcel





A titre d'exemple, le secteur du Nord des terrasses chalonnaises illustre les bouleversements de la trame parcellaire entre 1940 et 2018.

La commune de Sassenay en 1940 – Hameau de Chemenot



La commune de Sassenay en 2013

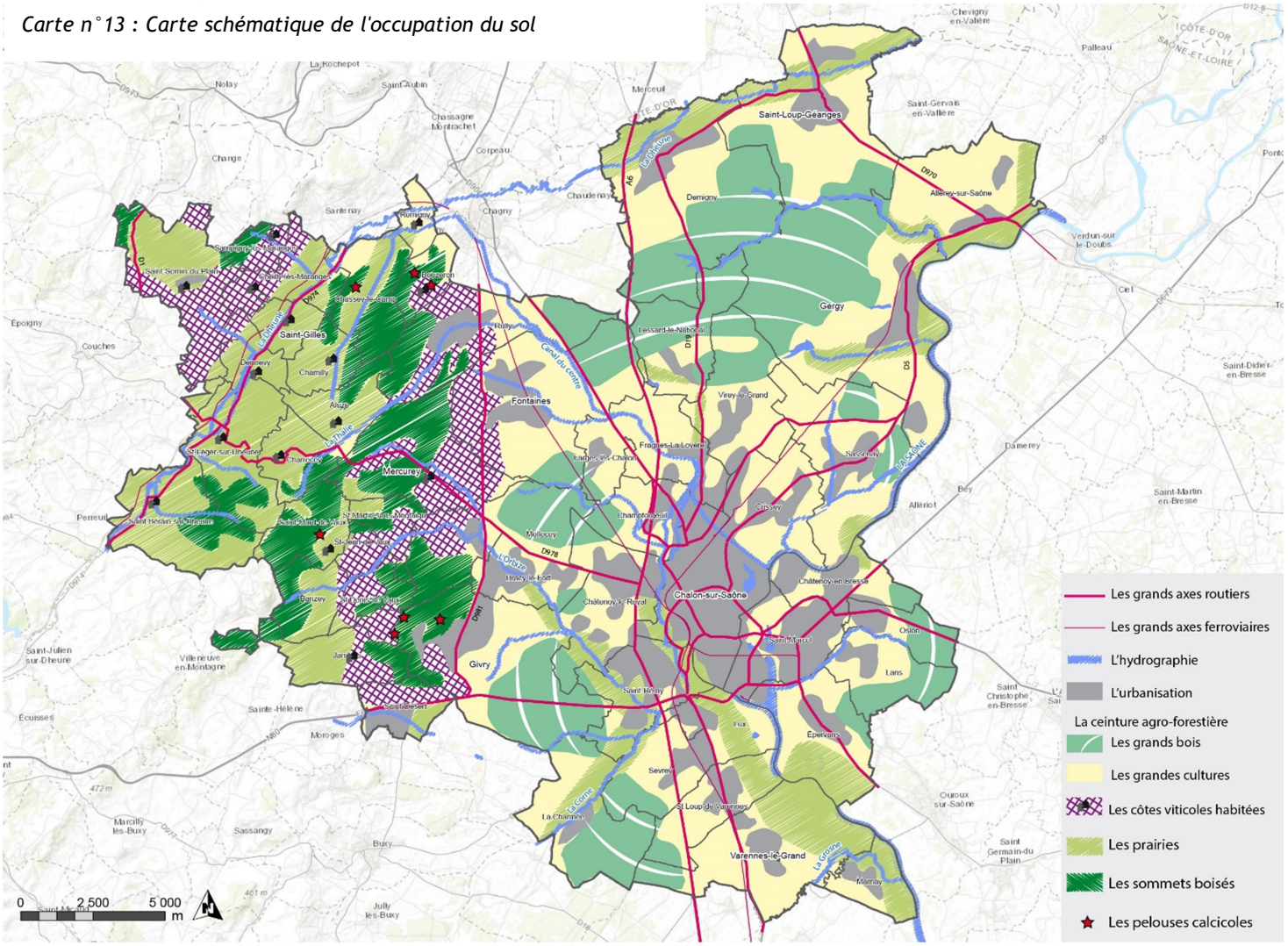


La commune de Sassenay en 2018



2.7. Synthèse

Carte n°13 : Carte schématique de l'occupation du sol



Atouts et Opportunités	Contraintes et menaces
Une occupation du sol directement guidée par le relief et l'hydrographie qui façonne des paysages contrastés : la Bresse Bourguignonne agricole, le Val de Saône habité et cultivé, les côtes viticoles et les vallées bocagères patrimoniales. Un réseau hydrographique riche et varié (ruisseau, rivières, mares, étangs et zones humides). Une ceinture bleue autour de Chalon-sur-Saône qui lui donne un caractère insulaire. Le canal du Centre navigable dans la Vallée de Dheune jusqu'à la Saône. Une ceinture boisée encore bien présente autour de l'agglomération de Chalon-sur-Saône. Le site UNESCO des Climats de Bourgogne en partie sur le territoire, ainsi que d'autres sites classés (Mont Rome Château, Les Maranges, pelouses sèches, Côte méridionale de Beaune). La côte viticole patrimoniale avec des vues panoramiques sur le grand paysage.	Une tendance à l'étalement de l'urbanisation dans le val de Saône, le long des routes panoramiques des Côtes et le long de la vallée de la Dheune. Une évolution des pratiques agricoles (agrandissement du parcellaire, développement des cultures céréalières) qui entraine la disparition des haies bocagères, clôtures et murets en pierres. Dans le vignoble une tendance à la monoculture au détriment des prés, petites cultures et vergers. Dans la Bresse, une tendance à la disparition des jardins maraîchers et de l'horticulture au profit des zones pavillonnaires.

Enjeux

- Maintien de la présence de l'arbre et du bocage dans les espaces agricoles.
- Maintien d'une diversité paysagère et du petit patrimoine dans le vignoble.
- Valorisation des grands massifs forestiers (« ceinture boisée chalonnaise») et maîtrise de la gestion forestière des coteaux et des pelouses sèches.
- Valorisation de la présence de l'eau sur tout le territoire, et en particulier dans la périphérie de Chalon-sur-Saône.
- Maitrise de l'étalement urbain dans les vallées, le long des routes panoramiques et dans les plaines, afin de préserver des coupures qui, outre leur intérêt écologique, sont sources de respirations dans l'espace urbain et créent des percées visuelles sur le grand paysage en toile de fond.
- Préservation et valorisation des grands panoramas et points de vue donnant sur le bien inscrit des climats de Bourgogne.

3. L'ESPACE URBAIN DANS LE GRAND PAYSAGE

Les espaces urbains constituent eux même des paysages particuliers. Ils peuvent être appréhendés dans la relation qu'ils tissent avec les paysages agricoles et naturels qui les entourent, la manière dont ils s'y intègrent.

Les conditions topographiques et historiques de leur installation et de leur développement ont une influence déterminante sur leur perception.

3.1. Les développements urbains au fil de l'histoire

3.1.1. Le socle géographique et les implantations historiques

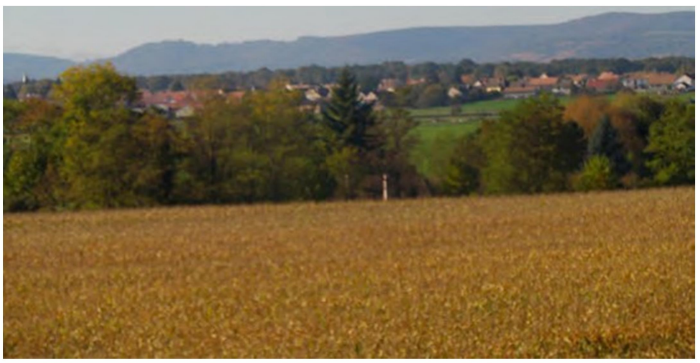
Les villages de la côte sont plutôt implantés en pieds de pente quand ceux du val de Saône sont en promontoire sur des rebords de terrasses alluviales

Les implantations historiques des bourgs apparaissent fortement conditionnées par le réseau hydrographique, la topographie et autres atouts ou contraintes naturelles. Sur cette structure historique, on peut distinguer une variété de typologies d'implantations sur le territoire :

- Les villages de la côte viticole sont majoritairement implantés en pieds de côte, fonds de vallons ou combes. Cependant quelques rares hameaux (Russilly à Givry, Agneux à Rully) et villages (Saint-Désert, Aluze) sont accrochés sur les versants.
- Dans la vallée des Vaux et de l'Orbize, les implantations sont systématiquement sur les versants de la vallée.
- Les implantations des villages du val de Saône sont en promontoire sur le rebord du lit majeur du cours d'eau. Chalon-sur-Saône et Marnay, qui sont eux dans le lit majeur, font figures d'exceptions.

Ces logiques d'implantations contribuent à mettre en scène les paysages urbains. Ils peuvent se détacher dans le panorama car posés sur un relief, ce qui est le cas par exemple de Farges-Lès-Chalon ou Demigny, voire certains endroits de Rully situés sur de petites crêtes. Au contraire, ils peuvent se fondre dans le grand paysage, totalement encadrés par les reliefs et la végétation comme à Jambles ou Dracy-le-Fort.

Le village de Farges-Lès-Chalon, en promontoire, se détache dans le paysage



3.1.2. Les structures urbaines anciennes

Les communes se sont organisées selon des structures bien différentes, compte tenu de critères qui sont propres à chacune (topographie, histoire). On peut toutefois classifier schématiquement les structures anciennes des cinquante et une communes du territoire du Grand-Chalon en cinq grandes familles.

- *Les structures linéaires*



L'organisation des communes à structure linéaire est formée autour d'une rue principale. Cette 'colonne vertébrale' peut être plus ou moins droite et peut prendre une épaisseur plus ou moins importante, selon les édifices qui la bordent.
Historiquement, le bâti s'organisait soit perpendiculairement à la rue soit parallèlement selon une alternance entre alignement et retrait. Ces dispositions permettaient d'aérer le tissu en conservant des vues sur les fonds de parcelle végétalisés.

Centres anciens représentatifs de cette typologie : Allerey-sur-Saône, Chamilly, Champforgeuil, Epervans, Farges-lès-Chalon, Marnay, Mercurey, Saint-Marcel, Saint-Sernin-du-Plain ou Varennes-le-Grand.

Cadastre napoléonien du lieu-dit Mirande (Varennes-le-Grand), AD 71, 1830.



- *Les structures concentrées*

Les communes à structure concentrée sont organisées de façon resserrée. Ces dernières présentent donc généralement un bâti assez dense réparti dans une limite franche, strictement concentrique ou plus organique. Cette disposition s'établit souvent autour d'un élément caractéristique telle qu'une église ou un château.

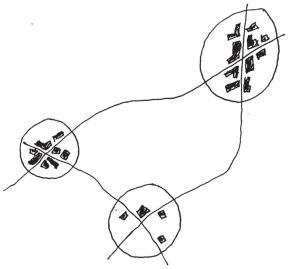


Centres anciens représentatifs de cette typologie : Aluze, Barizey, Bouzeron, Chalon-sur-Saône, La Charmée, Dracy-le-Fort, Jambles, Remigny, Saint-Denis-de-Vaux.
On note le cas particulier des communes fortifiées où le bâti est concentré dans une enceinte, comme à Givry.

Cadastre napoléonien de la commune d'Aluze, AD 71, 1830.



- *Les structures multipolaires*



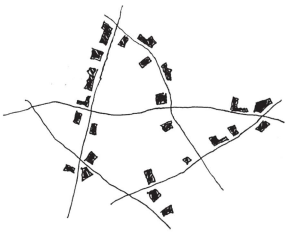
Les communes à structure multipolaire sont caractérisées par l'implantation des constructions en plusieurs sites non reliés par une continuité bâtie. Ces secteurs de développement peuvent être plus ou moins resserrés. Dans ce type de structure, les communes n'ont, historiquement, pas de centralité claire, ou comportent des hameaux importants qui rivalisent avec le centre institutionnel.

Centres anciens représentatifs de cette typologie : Chassey-le-Camp (hameaux disséminés sur le territoire de la commune), Châtenoy-le-Royal, Demigny, Gergy, Lux, Saint-Désert, Saint-Gilles (Saint-Gilles-le-Bas et Saint-Gilles-le-Dessus), Saint-Loup-de-Varennes, Saint-Rémy, Virey-le-Grand.

Cadastre napoléonien de la commune de Chassey-le-Camp, AD 71, 1830.



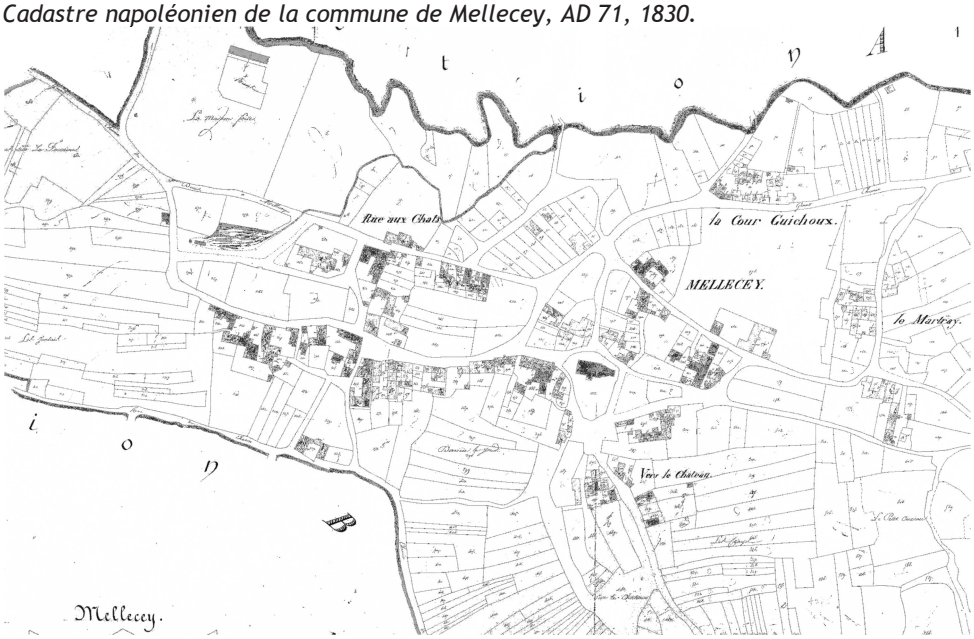
- *Les structures en réseau*



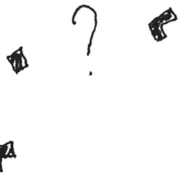
Les communes à structure en réseau se déploient le long d'un réseau viaire particulièrement développé. Le bâti s'organise par rapport aux voies et dessine une structure complexe, plus ou moins dense.

Centres anciens représentatifs de cette typologie : Charrecey, Châtenoy-en-Bresse, Cheilly-lès-Maranges, Dennevy, Rully, Mellecey, Saint-Bérain-sur-Dheune, Saint-Désert, Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Loup-Géanges, Saint-Mard-de-Vaux, Saint-Martin-sous-Montaigu, Sampigny-lès-Maranges, Sassenay, Sevrey.
Un exemple particulier de la structure en réseau est la typologie en étoile comme dans la commune de Saint-Léger-sur-Dheune, articulée autour d'un carrefour central.

Cadastre napoléonien de la commune de Mellecey, AD 71, 1830.



- *Les structures « aléatoires »*



Enfin, certaines communes ne présentent pas une organisation qui soit clairement lisible. Il est donc difficile de qualifier leur structure. Celles-ci sont généralement peu développées et n'ont pas de centralité établie.

Centres anciens représentatifs de cette typologie : Crissey, Fragnes-la-Loyère, Lans, Lessard-le-National, Oslon

Cadastre napoléonien de la commune de Lans, AD 71, 1830.



Cette classification simplifie volontairement la structure des bourgs pour en dégager de grandes familles, à l'échelle du paysage. Chaque commune présente évidemment, au sein d'une typologie, d'autres caractéristiques qui peuvent lui être propres.
Aussi, une seconde trame de lecture est développée dans le cahier Formes Urbaines pour permettre à chaque commune d'identifier les éléments qui la caractérisent.
Enfin, il n'est pas rare également de voir que certaines communes ont pu se développer suivant plusieurs structures en même temps. Par exemple, Mercurey ou Saint-Léger-sur-Dheune présentent à la fois une structure linéaire et une structure multipolaire ou en réseau.

3.1.3. L'évolution récente des enveloppes

Les différentes communes ont connu des évolutions récentes à des rythmes variables et selon des schémas relativement différents.

Les communes de la vallée de la Dheune, peu soumises à la pression foncière, présentent un développement plutôt faible. De manière générale, plus on se rapproche de Chalon-sur-Saône et plus le développement est important et rapide, lié à une pression urbaine qui tend à favoriser les « coups partis » au détriment de projets urbains et paysagers d'ensemble, plus longs et complexes à mettre en œuvre.

- *Développement dissocié*

De nouveaux secteurs ouverts à la construction accueillant lotissements pavillonnaires ou maisons individuelles sont créés ex nihilo, par poches, et sans aucun contact avec le bâti existant. Ces nouveaux hameaux interrogent sur la création de nouveaux réseaux pour les approvisionner mais aussi sur le lien qu'ils entretiennent avec le centre-bourg existant.

Exemples représentatifs : Allerey-sur-Saône, Aluze, Charrecey, Dracy-le-Fort, Jambles, La Charmée, Lessard-le-National, Marnay, Mercurey, Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Mard-de-Vaux, Saint-Martin-sous-Montaigu, Sampigny-lès-Maranges.

Cadastre napoléonien (AD 71, 1830) et cadastre actuel (Géoportail, 2020) de Mercurey.

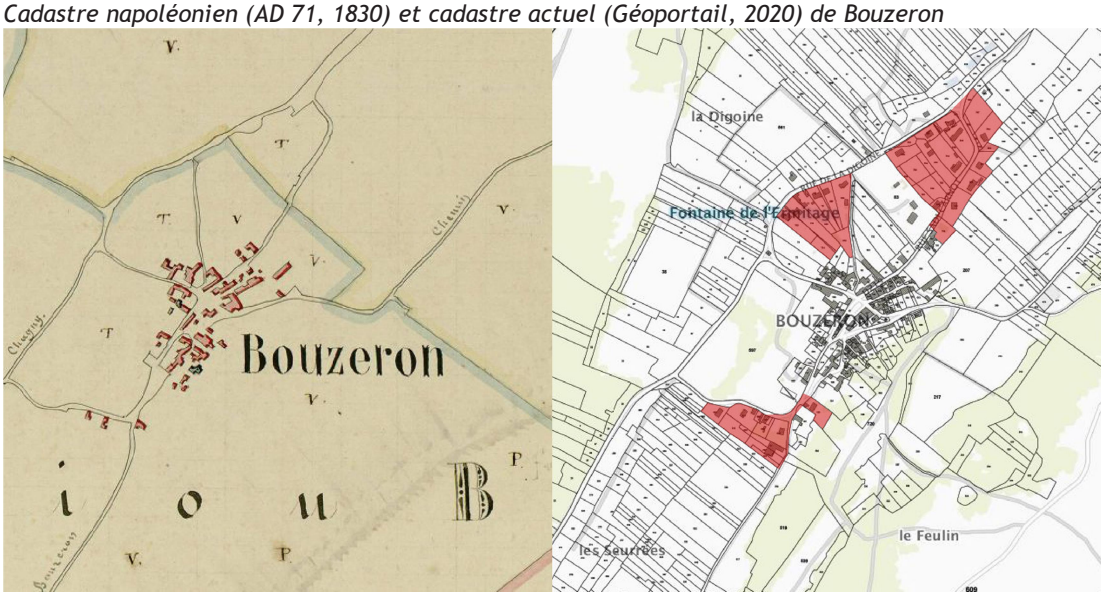


- *Développement en frange*

Pour les communes qui connaissent un développement plus lent, il n'est pas rare de voir des secteurs bâtis s'installer en limite, définissant une nouvelle entrée dans l'espace urbanisé. Ce développement influe directement sur la qualité des franges et du seuil entre l'urbain et l'espace non bâti. L'échelle et l'écriture de ces constructions présentent dès lors un enjeu majeur pour conserver la lisibilité du centre ancien et assurer la transition.

Exemples représentatifs : Bouzeron, Chassey-le-Camp, Cheilly-lès-Maranges, Demigny, Dennevy, Dracy-le-Fort, Fragnes-lès-Chalon, Gergy, Remigny, Saint-Denis-de-Vaux, Saint-Désert, Sevrey, Varennes-le-Grand.

Cadastre napoléonien (AD 71, 1830) et cadastre actuel (Géoportail, 2020) de Bouzeron

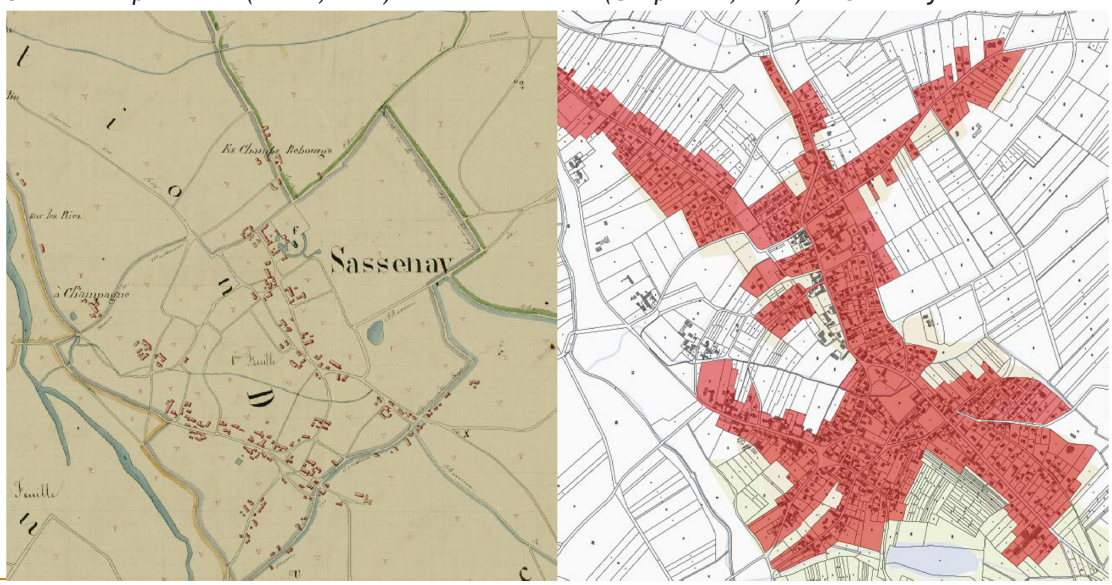


- *Développement le long des voies*

Pour les communes de la plaine notamment, où le développement est plus fort, le bâti s'installe systématiquement le long des axes de circulation. Cette évolution éparse maintient une continuité bâtie importante qui n'est pas toujours souhaitable, notamment par rapport à la centralité de la commune. La question de la densification se pose pour ces villes, pour éviter de prolonger l'étalement.

Exemples représentatifs : Champforgeuil, Châteanoy-en-Bresse, Epervans, Fontaines, Rully, Saint-Bérain-sur-Dheune, Saint-Gilles, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Loup-de-Varennes, Saint-Loup-Géanges, Saint-Sernain-du-Plain, Sassenay, Virey-le-Grand.

Cadastre napoléonien (AD 71, 1830) et cadastre actuel (Géoportail, 2020) de Sassenay.



- *Développement extensif*

Pour les communes environnant Chalon-sur-Saône et situées en plaine, le bâti s'est développé de manière extensive pour occuper quasiment tout l'espace disponible et englober les hameaux aux alentours. La lisibilité de chaque entité est rendue difficile car il n'y a plus de discontinuité de bâti entre elles.
Le remplissage maximal des parcelles traduit spatialement une pression foncière importante et difficilement organisée. L'enjeu consiste à éviter la continuité bâtie d'une commune à l'autre pour préserver la lisibilité de chaque entité urbaine.

Exemples représentatifs : Châlon-sur-Saône, Châtenoy-le-Royal, Crissey, Fragnes-la-Loyère, Lans, Lux, Oslon, Saint-Marcel, Saint-Rémi.
Givry constitue un exemple particulier de développement extensif, surtout lié à la structure urbaine historique du village, très dense et concentrée derrière des remparts, qui a généré le besoin d'aller au-delà les remparts, en extension, pour trouver le foncier nécessaire pour se développer.

Cadastre napoléonien (AD 71, 1830) et cadastre actuel (Géoportail, 2020) de Saint-Marcel.



- *Tableau récapitulatif des formes urbaines historiques des cinquante et une communes du Grand Chalon et de leur développement récent :*

évolutions des enveloppes / structures historiques	développement dissocié	développement en frange	développement le long des voies	développement extensif	autres
structures linéaires	*Allerey-sur-Saône* *Marnay*	*Fragnes-lès-Chalon* *Varennes-le-Grand*	*Champforgeuil* *Saint-Sernin-du-Plain*	*Saint-Marcel*	
structures concentrées	*Dracy-le-Fort* *Jambles* *La Charmée* *Aluze*	*Saint-Denis-de-Vaux* *Bouzeron* *Remigny*		*Chalon-sur-Saône*	*Barizey (développement peu significatif)*
structures en réseau	*Saint-Jean-de-Vaux* *Saint-Mard-de-Vaux* *Saint-Martin-sous-Montaigu* *Sampigny-lès-Maranges* *Charrecey*	*Sevrey* *Cheilly-lès-Maranges* *Dennevy*	*Châtenoy-en-Bresse* *Rully* *Saint-Loup-Géanges* *Sassenay* *Saint-Berain-sur-Dheune*		
structures multipolaires	*Mellecey*	*Saint-Désert* *Demigny* *Gergy* *Chassey-le-Camp*	*Virey-le-Grand* *Saint-Loup-de-Varennes* *Saint-Gilles*	*Saint-Rémy* *Châtenoy-le-Royal* *Lux*	
structures mixtes	*Mercurey*		*Epervans* *Fontaines* *Saint-Léger-sur-Dheune*	*Givry*	*Chamilly (développement peu significatif)*
structures aléatoires	*Lessard-le-National*			*Lans* *Oslon* *Crissey* *Fragnes-la-Loyère*	

3.2. La relation entre l'urbain et le grand paysage

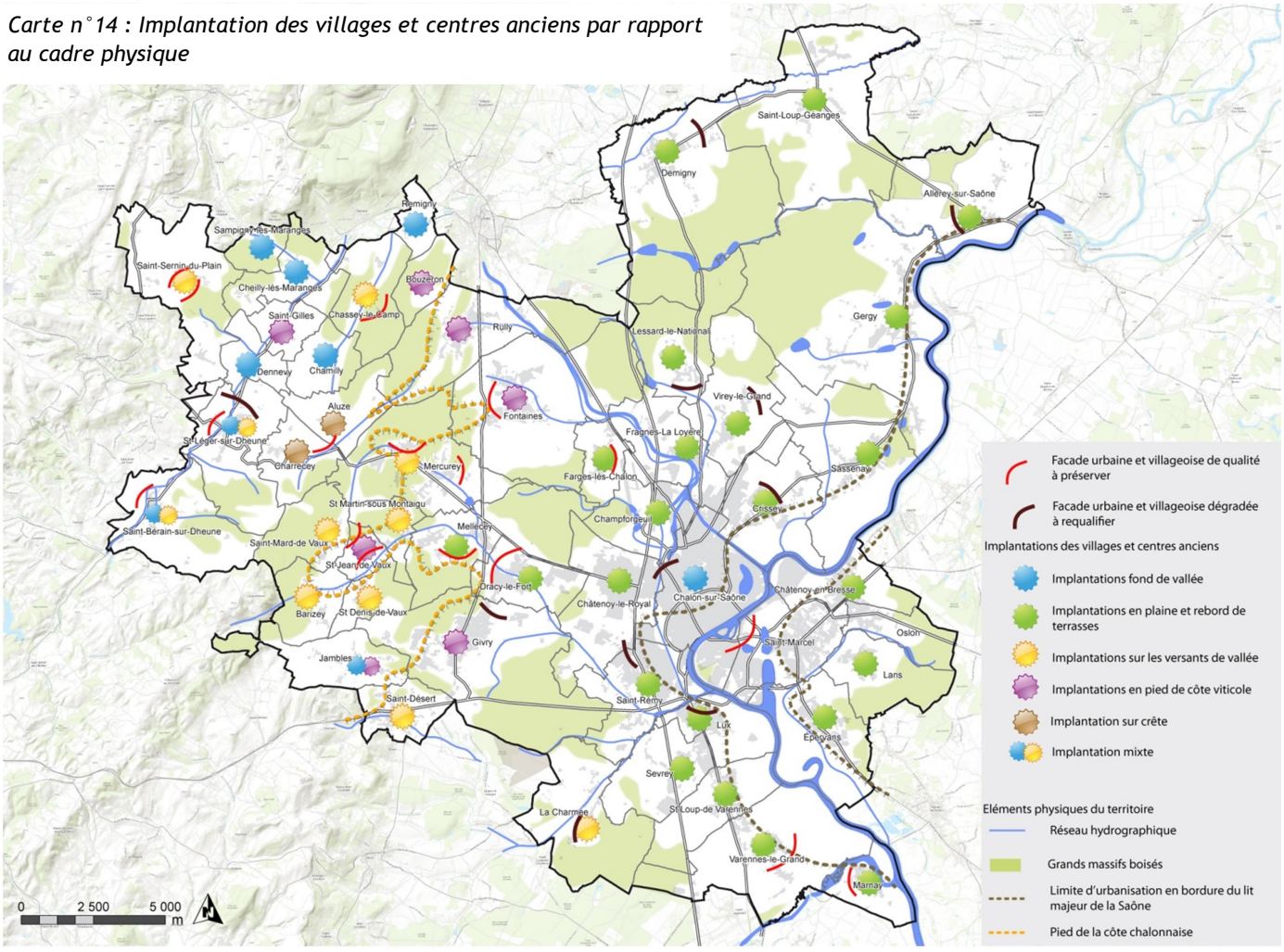
La topographie et les développements historiques ont ainsi façonné les enveloppes urbaines d'aujourd'hui.
Cette évolution des enveloppes urbaines a contribué à modifier le paysage et la perception qu'on en a depuis l'extérieur de l'espace urbain. Espace urbain et grand paysage nouent ainsi une relation ambivalente, entre distanciation et imbrication.

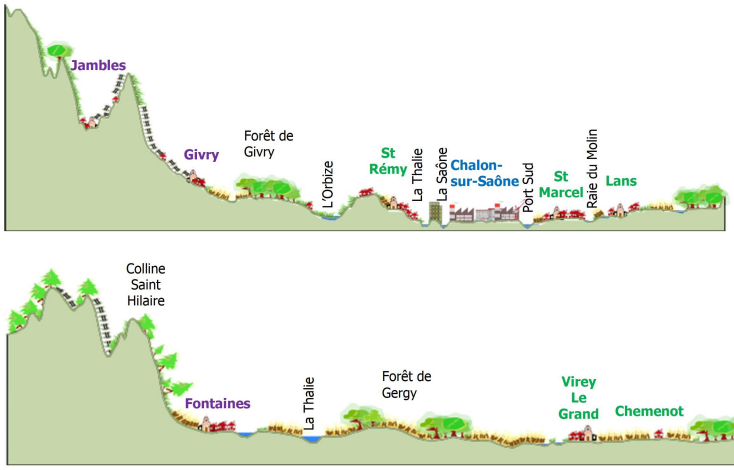
3.2.1. Les silhouettes urbaines

Les silhouettes des bourgs et villages ont une grande importance dans la perception du paysage. En effet elles servent de repère et permettent d'identifier rapidement un lieu. Elles peuvent être complètement modifiées par les évolutions urbaines.
On a distingué ici plusieurs grands types d'implantations dans le cadre physique qui ont générés des silhouettes particulières.

La carte et les schémas ci-après illustrent ces différents grands types.

Carte n°14 : Implantation des villages et centres anciens par rapport au cadre physique





Type d'implantation (code couleur de la carte)	**Ville, Bourg, Village**
Fond de vallée	Chalon-sur Saône, Jambles, Remigny, Sampigny-lès-Maranges, Cheilly-lès-Maranges, Dennevy
Plaine et rebords de terrasses	Mellecey, Dracy-le-Fort, Châtenoy-le-Royal, Saint Rémy, Lux, Sevrey, Saint-Loup-de-Varennes, Varennes-le-Grand, Marnay, Epervans, Lans, Oslon, Saint Marcel, Châtenoy-en-Bresse, Crissey, Sassenay, Virey-le-Grand, Gergy, Allerey-sur-Saône, Saint-Loup-Géanges, Demigny, Lessard-le-National, Fragnes-le-Loyère, Farges-lès-Chalon, Chamforgueil
Versant de vallée	La Charmée, Saint-Désert, Saint-Denis-de-Vaux, Barizey, Saint-Mard-de-Vaux, Saint-Martin-sous-Montaigu, Mercurey, Chassey-le-Camp, Givry (Russilly), Cheilly-lès-Maranges (Mercey)
Pied de côte viticole	Givry, St Jean-de-Vaux, Fontaines, Rully, Bouzeron, Saint-Gilles
Crête	Saint Sernin-du-Plain, Aluze, Charrecey, Chamilly
Fond de vallée et **Versant de vallée**	Saint-Bérain-sur-Dheune, Saint-Léger-sur-Dheune
Fond de vallée et **Pied de côte viticole**	Jambles (Charnaille)



Farges-lès-Chalon – Silhouette en promontoire sur le rebord de terrasse



Hameau de Mercey – Cheilly-lès-Maranges
Silhouette pied de côte viticole



St Sernin-du-Plain – Implantation sur une crête



Hameau de Touche - Mercurey
Implantation sur le versant de la vallée du Giroux

- ***Implantation en fond de vallée***

Ces implantations sont observées sur 2 grandes zones du territoire : la vallée de la Saône et la vallée de la Dheune.

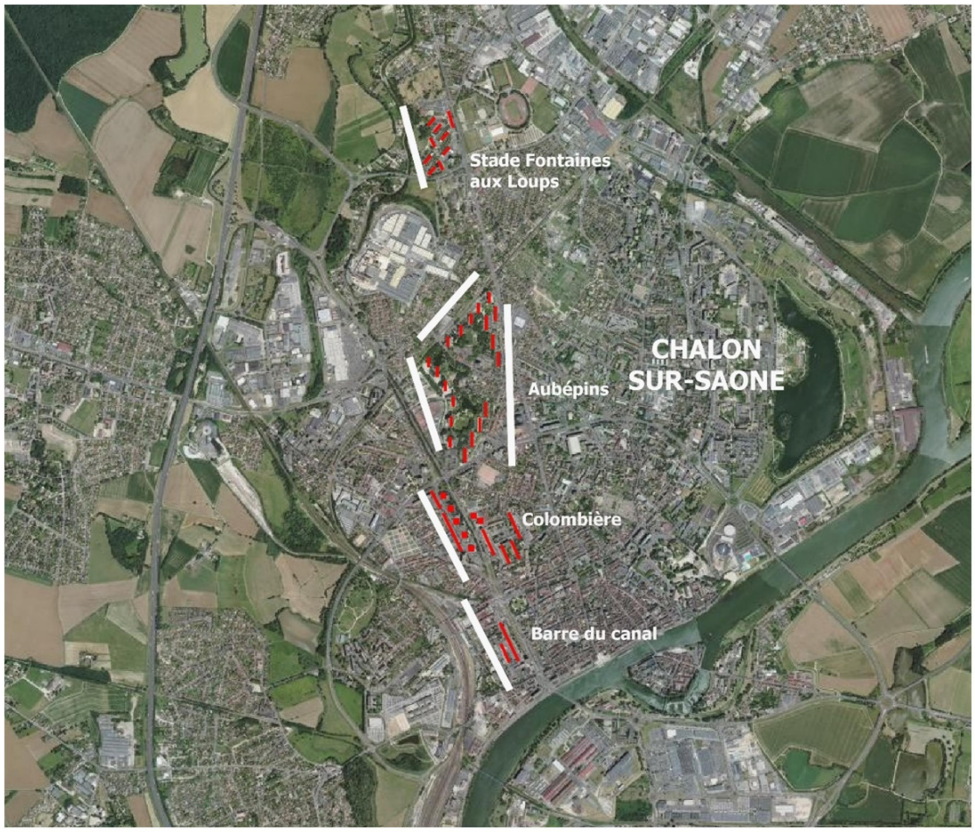
La silhouette urbaine de Chalon-sur- Saône est dessinée par l'implantation Nord/Sud systématique des bâtiments des grands ensembles

Chalon-sur-Saône

Les silhouettes urbaines de l'agglomération sont diverses, elles varient selon le point de vue et la topographie.

La silhouette de Chalon-sur-Saône, notamment depuis la côte chalonnaise, correspond à un front urbain très linéaire et continu fait de barres et de tours émergeant de la forêt, dans lequel apparaissent aussi les silos du Port-Nord. Le centre ancien est invisible.

Carte n°15 : Orientation Nord/Sud des immeubles de grande hauteur à Chalon-sur-Saône



Silhouette de la ville centre depuis la côte chalonnaise



Les implantations urbaines de la vallée de la Dheune

Les villages qui s'égrènent le long de la vallée se sont implantés pour la plupart en fond de vallée, à part St Gilles et Cheilly-lès-Maranges, qui sont montés sur la côte viticole.

Les villages sont plutôt implantés sur le versant exposé à l'Ouest, au milieu des prairies bocagères. Les silhouettes des maisons groupées autour de l'Eglise sont perçues de versant à versant, mais aussi en vision latérale depuis la RD 974 et le canal du centre.

Les enjeux

- Préserver à travers le zonage du PLUi la bonne qualité des façades urbaines Ouest de St Bérain-sur-Dheune et St Léger-sur-Dheune, qui sont visibles depuis la RD 974 et le canal du centre.

- Préserver l'image des villages regroupés notamment en limitant les extensions le long des axes qui risquent de se faire peu à peu rejoindre les silhouettes.

- Maîtriser la progression dans la pente des villages mixtes fond de vallée/versant



St Bérain-sur-Dheune - Façade urbaine Ouest de qualité le long du canal du centre



Dennevy - Extensions récentes le long de la RD 974 avec perte de qualité urbaine.

- ***Implantations en plaine et rebords de vallées***

Les villages de la plaine ont des silhouettes basses d'une hauteur homogène. Elles sont principalement composées de pavillons bas, desquels émergent les clochers. Cependant, ces derniers sont souvent masqués par l'urbanisation. L'alternance de boisements et de maisons, qui semblent en émerger, constitue une caractéristique essentielle du paysage de ces bourgs.

Ces bourgs forment une couronne qui entoure Chalon-sur-Saône, avec souvent des vues vers la ville centre. La proximité de Chalon se ressent dans ces bourgs, qui ont tendance à se développer en étoile le long des axes, mais aussi un peu anarchiquement dans la plaine agricole. Les silhouettes deviennent difficiles à percevoir.

L'alternance de boisements et maisons est une caractéristique essentielle de la silhouette de nombreux villages

Les enjeux

Enrayer la dégradation des façades villageoises au niveau des villages :

- de la première couronne (St Rémy, Lux, Châtenoy-le-Royal, Crissey, Virey le Grand, Lessard-le-National),

- de la plaine de la Saône (Allerey-sur-Saône façade Ouest) dans une moindre mesure

- de la vallée de la Dheune (Demigny, façade Est).

Les enjeux d'évolution concernent à la fois la maîtrise de ces extensions mais aussi la requalification des bâtiments existants de façon à mieux les intégrer dans le paysage (greffe, traitement des limites, protection des haies, espace de transition végétalisé …)

Silhouette de Demigny



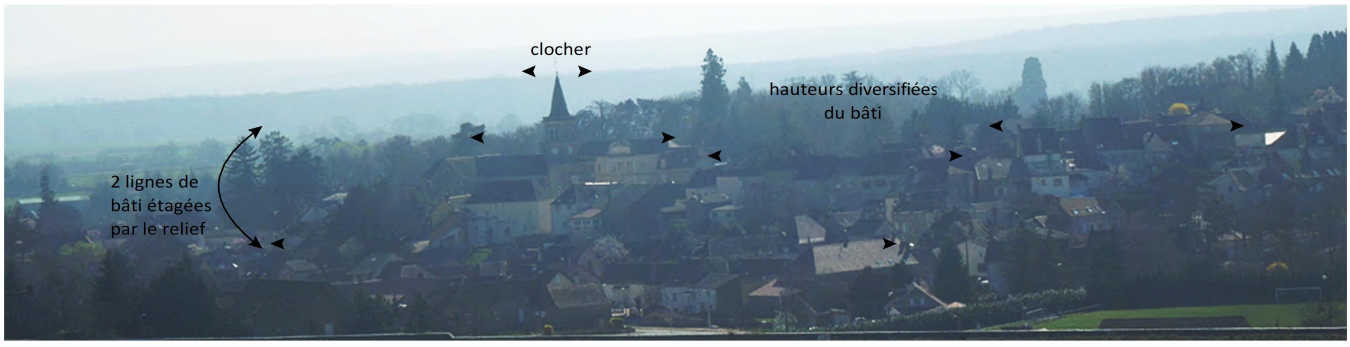
Silhouette de Virey-le-Grand



- ***Implantations sur les versants de vallées***

Les silhouettes des villages viticoles, notamment ceux qui sont implantés sur les versants de la côte, sont très diversifiées en raison de la richesse du bâti des bourgs et de l'étagement des constructions selon la topographie. Les arbres des jardins et les parcs boisés s'échappent de l'urbanisation et constituent des repères.

La plupart de ces villages sont situés au milieu des vignes et sont « protégés » par la valeur des terres agricoles. On observe moins de tendance à l'étalement que dans les situations de plaine.



Silhouette de Saint-Désert



Chassey-le-Camp - silhouette dans la pente viticole



Mercurey - Silhouette patrimoniale au milieu des côteaux viticoles

Les enjeux

Surveiller :

- les transformations internes de bâtiments existants qui peuvent avoir des impacts importants en vision lointaine (toitures, couleurs d'enduits …),

- les hauteurs des constructions, qui interviennent dans la perception des silhouettes,

- l'insertion dans la pente des constructions neuves (enrochements très visbles).

A Mercurey et Chassey-le-Camp, des façades de qualité à préserver ont été repérées plus particulièrement.
A l'inverse, la façade urbaine ouest de La Charmée devra faire l'objet de requalification lors de son évolution.

- ***Implantations sur les pieds de côte viticole***

La situation particulière de ces villages, en transition entre les prairies des fonds de vallées et les coteaux viticole est particulièrement intéressante et génère des silhouettes patrimoniales. Si certains villages comme Bouzeron restent dans leur enveloppe, d'autres comme Givry ou Fontaines plus proche de la ville centre et en position de balcon sur la plaine de la Saône, ont plus de mal à résister à l'étalement qui peu à peu brouille les silhouettes.

Les enjeux

- Préserver les façades urbaines de qualité (Saint-Jean-de-Vaux, Fontaines). La vigilance doit se concentrer sur la maîtrise des développements afin de limiter le phénomène d'étalement.

- Préserver les zones agricoles qui mettent en scène les villages, essentielles dans la perception des silhouettes.



Givry - Silhouette avec tendance à l'éclatement et l'étalement



Bouzeron, entre fond de vallon et pentes viticoles

- ***Implantations sur les crêtes***

Le relief des côtes peut également être habité sur ses sommets ; ainsi plusieurs villages ont choisi de s'implanter sur la crête d'une colline, comme à St Sernin-du-Plain et Chamilly, ou sur des extrémités comme à Charrecey et Aluze. Ces implantations sont particulièrement spectaculaires, les silhouettes sont visibles et reconnaissables de loin, et ce sur plusieurs côtés. Mais elles sont aussi très fragiles, puisque chaque modification va avoir un impact visuel immédiat.
Dans le cas d'Aluze et de Charrecey, on peut même parler de silhouette partagée, tant leur dialogue de part et d'autre d'un petit col en fait un paysage commun.

Les enjeux

- Surveiller les flancs des villages, de façon à préserver l'effet de mise en scène du bâti sur son socle agricole ou naturel.

- Prendre systématiquement en compte les phénomènes de co-vision et de vision lointaine.



Aluze - Impact des toits rouges et des façades blanches des 3 bâtiments neufs qui bordent le bas de la silhouette, sans cohérence avec l'enveloppe traditionnelle (coloris, sens de faitage, longueur de façade et gabarit…)



St Sernin-du-Plain - silhouette urbaine développée sur la crête

Les coupures vertes entre communes fournissent des respirations dans les paysages urbains et permettent à chaque village de conserver son identité

3.2.2 . Les coupures d'urbanisation

Les coupures d'urbanisation peuvent être de plusieurs ordres :

- les coupures boisées, qui correspondent aux grands bois qui forment une couronne verte autour de Chalon-sur-Saône ,
- les coupures agricoles, qui correspondent aux longues sections de cultures
- les coupures hydrographiques, au moment du passage d'un cours d'eau, qui sont des moments particuliers dans la traversée d'un paysage

Ces coupures vertes fournissent des respirations dans les paysages urbains en dévoilant de vastes perspectives agricoles et naturelles. Elles participent donc au cadre de vie du territoire. De plus, elles individualisent chaque village et lui permettent de conserver son identité.

A l'exception de la première couronne de Chalon-sur-Saône, les conurbations entre les bourgs sont encore peu développées sur le Grand Chalon. Cette situation, dans laquelle l'étalement de la tache urbaine d'une commune est tel qu'il rejoint la tâche urbaine de la commune voisine et les deux se fondent en une seule entité, est relativement rare. On peut penser que les coupures boisées sont pérennes et « résisteront » bien à l'urbanisation. Par contre les coupures agricoles sont plus fragiles et risquent de se faire grignoter peu à peu, notamment au niveau des entrées de villes avec le phénomène de développement des espaces d'activités.

Ce cas de figure se retrouve :

- le long de la RD906, au Sud de la ville centre, où le PAVB et d'autres zones commerciales relient Lux, Sevrey et Saint-Loup-de-Varennes, Saint-Rémy, Chalon-sur-Saône
- entre Chalon-sur-Saône, Crissey et Champforgeuil

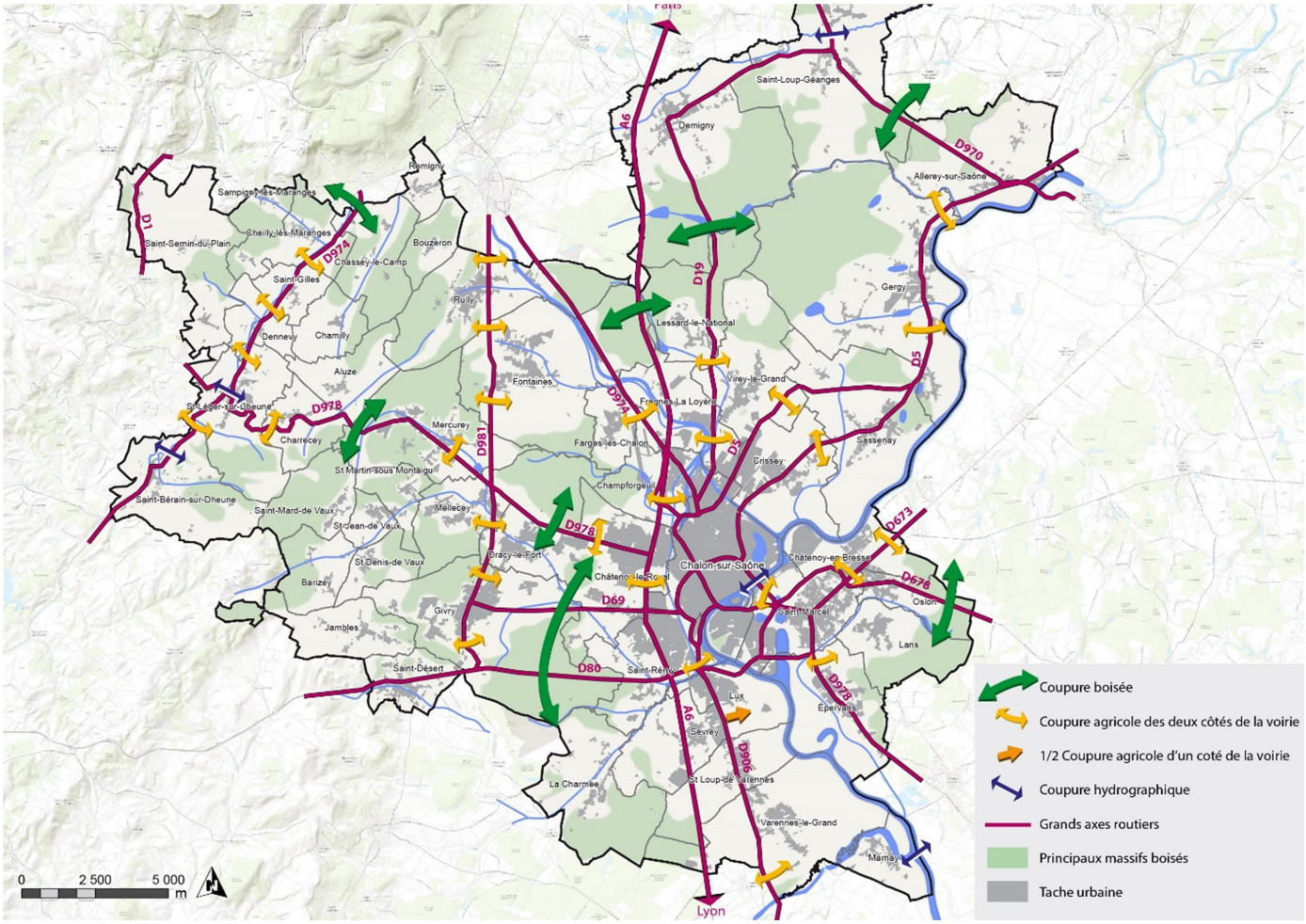
Cependant, les développements le long de la route d'Autun et en Bresse autour du rond-point des Orlans et dans la vallée de la Dheune, sont aussi des zones où les coupures vertes entre les bourgs sont de plus en plus réduites.

Les coupures d'urbanisations sont à surveiller :

- dans la vallée de la Dheune le long de la Rd 974 et du canal du centre
- le long de la RD 981, qui longe la terrasse au-dessus de la vallée de la Saône, et dont la situation en balcon est stratégique.
- autour de l'agglomération de Chalon, le long des axes principaux pour éviter l'étalement complet de la tache urbaine (RD 974, RD 19, RD 906)
- Le long de la D5 dans la vallée de la Saône

Les coupures hydrographiques ne semblent pas être en danger, mais sont plutôt à signaler dans le cadre de la mise en valeur du territoire. Une réelle réflexion sur les vues depuis les ponts est à développer. Il s'agit bien de cônes de vues identitaires, qui à ce titre doivent avoir une évolution maîtrisée.

Carte n°16 : Coupures naturelles et agricoles entre les taches urbaines des communes





Coupure sur la RD 981 au Sud de Fontaines



Coupure sur la RD 974 entre Dennevy et St Gilles



Coupure sur la RD 978 entre Epervans et St Marcel



Coupure sur la RD 5 au sud de Gergy

3.2.3. Limites paysagères et franges urbaines

Le caractère géométrique et la hauteur des clôtures des limites d'urbanisation des opérations récentes donnent le sentiment qu'un véritable mur est dressé entre la ville et la campagne

Les franges urbaines renvoient aux limites extérieures des enveloppes urbaines existantes, aux zones de contact entre les dernières constructions situées en limite de l'enveloppe urbaine et les espaces non urbanisés, agricoles ou naturels.
Ces franges urbaines revêtent une importance particulière dans le paysage qu'offrent les communes depuis les axes de découverte du territoire (principales voies de circulation, voies d'entrées de village ou d'entrées de ville, routes en balcon ou sur ligne de crête et points de vue sur le grand paysage, points de vue et covisibilité depuis les coteaux bordant une vallée…).
Elles constituent souvent le premier contact d'un visiteur avant qu'il ne pénètre dans l'enveloppe urbaine, elles renvoient une première image du village ou de la ville dans son ensemble, avant que cette image ne puisse s'estomper et être nuancée par la découverte plus approfondie de l'espace urbain.
Les franges urbaines jouent donc un rôle important dans la qualité perçue du territoire, et son attractivité, touristique d'une part, mais aussi résidentielle, d'autre part, la plupart des ménages étant également soucieux de la qualité de leur environnement et de leur cadre de vie.

Le soin qui y est accordé est très divers et les franges urbaines peuvent prendre des typologies variées :

- **franches et rectilignes**, elles sont en général le reflet de l'urbanisation récente, standardisée et décontextualisée de la seconde moitié du XXème siècle jusqu'à aujourd'hui, où l'enjeu était surtout d'équiper le territoire pour produire des logements en masse et accompagner le développement de l'économie industrielle, sans que les réflexions paysagères et la prise en compte de l'environnement n'acquièrent une place centrale dans les opérations menées.
  Compte tenu de la localisation fréquente de ces opérations d'aménagement en extension des quartiers anciens, leurs limites « brutales », sont aussi celles des enveloppes urbaines élargies, qui se donnent à voir dans le grand paysage.
  Géométriques, elles créent une délimitation nette entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels.
  Dans la majorité des cas, elles n'offrent à la vue que des haies taillées ou des clôtures hermétiques, maçonnées ou constituées d'un assemblage de matériaux industriels cachant les maisons, ce qui donne l'impression qu'un mur de protection conçu pour être infranchissable a été dressé entre la ville et la campagne environnante.

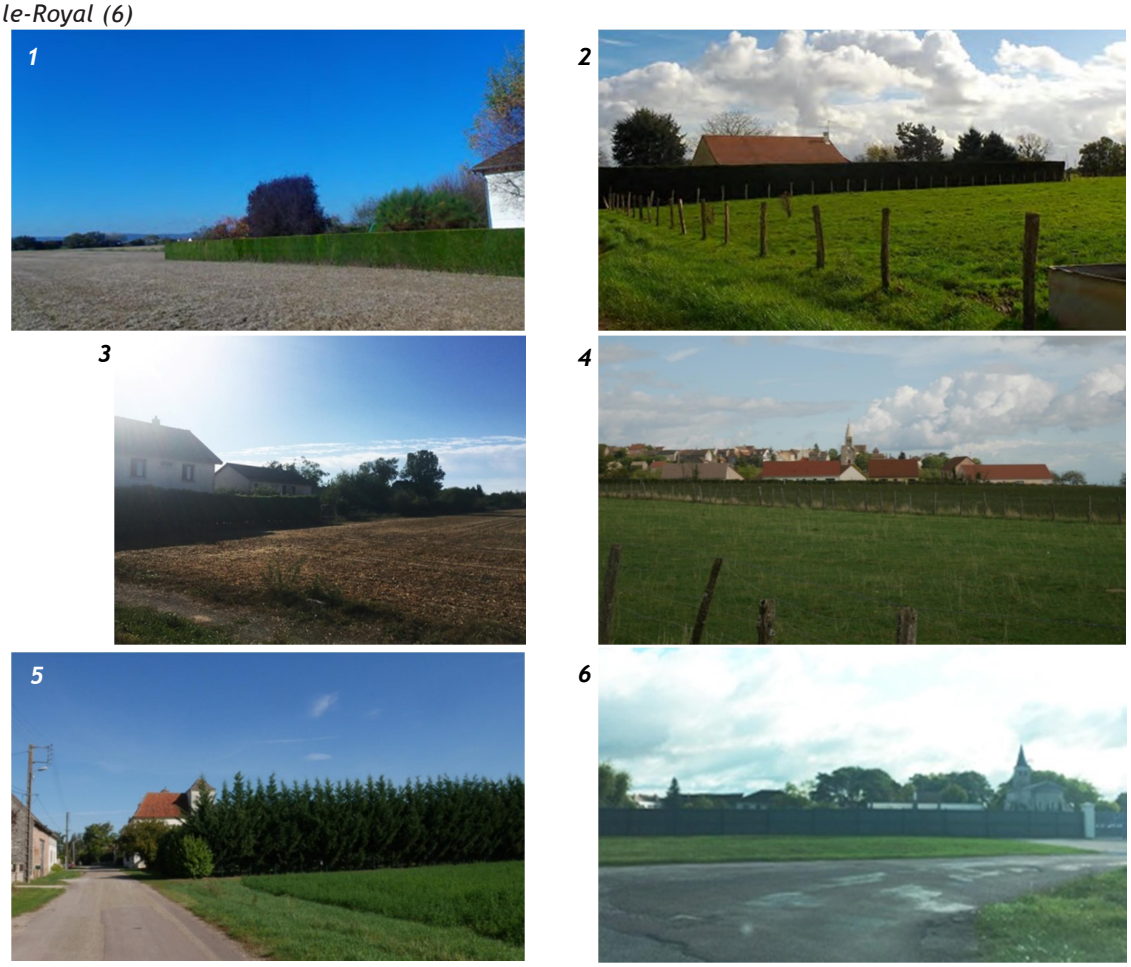
Absence de traitement paysager des lisières à Lux, Givry et Saint-Léger sur-Dheune







Limites d'urbanisation franches et absence de transition avec l'espace agricole : haies strictement taillées et géométriques, mono-espèces et opaques à Fragnes-la Loyère (1), Gergy (2), Saint-Loup-Géanges (3), Aluze (4), Sassenay (5), clôtures ajourées opacifiées à l'aide de pare-vues à Châtenoy-le-Royal (6)



Ce traitement des franges, à fort impact paysager, n'est pas sans conséquences du point de vue du fonctionnement urbain.

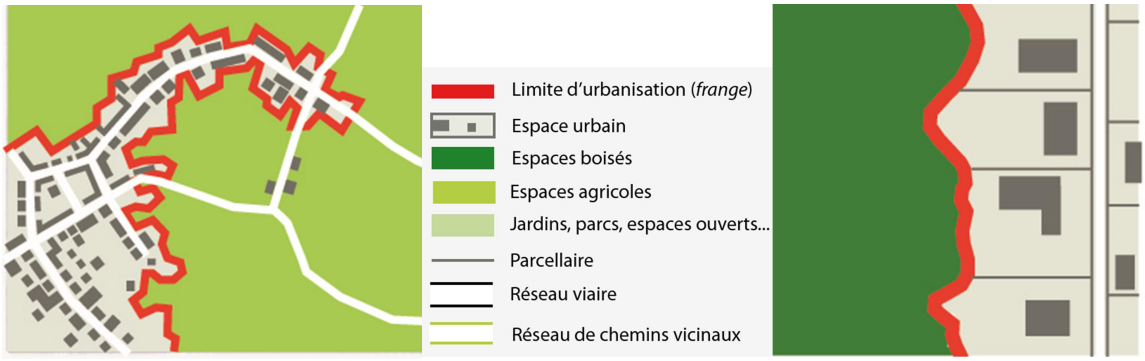
Tournant le dos à leur environnement extérieur, ces limites ne favorisent pas une extension qualitative des enveloppes urbaines, basée sur diverses « accroches » dialoguant avec le tissu urbain existant.

On aboutit ainsi à un phénomène de juxtaposition d'opérations les unes à côté des autres sans véritable lien visuel, paysager et fonctionnel entre elles.

Exemples de types de limites d'urbanisation franches, créant une rupture entre l'espace urbain et l'espace agricole ou naturel qui l'entoure, et perturbant leur fonctionnalité respective (source : IAU)

Frange "crantée" sur l'espace agricole, générant un important linéaire de contact avec l'espace ouvert et une forte imbrication des espaces bâtis et non bâtis, qui peuvent venir gêner l'activité agricole (accroissement des risques de nuisances réciproques)

Frange hermétique : l'espace naturel en second "rideau" s'avère inaccessible depuis la voie de desserte principale



Les franges irrégulières favorisent la transition entre l'espace agricole et naturel et l'espace urbain

- **Au contraire, le dessin des franges peut s'avérer plutôt irrégulier,** ménageant des transitions paysagères, renvoyant à une urbanisation traditionnelle et spontanée, réalisée sur le long terme, « au fil de l'eau », avec une imbrication aléatoire et fine des espaces verts et des espaces bâtis, et une plus grande porosité du tissu urbain, qui laisse passer des vues sur le grand paysage.

  Reposant sur des éléments déjà présents dans le paysage, marqueurs de son identité ancienne, tels que le parcellaire et les haies agricoles, les bosquets ou forêts, ces franges urbaines « irrégulières », que l'on peut qualifier de « lisières » favorisent la transition entre l'espace agricole et naturel et l'espace urbain, matérialisent une entrée progressive dans le village ou la ville, et renvoient une image plus « verte » et authentique, dans le cadre d'une urbanisation dialoguant avec son environnement.

Limites d'urbanisation progressives et poreuses, créant une transition paysagère douce entre espace agricole et naturel non bâti et espace urbain : réseaux de haies bocagères à Saint-Marcel (7) et Aluze (8), haies aux essences diversifiées faiblement taillées à Saint-Sernin-du-Plain (9), succession de murets, haies et bosquets à Chassey-le-Camp (10)


7


8


10

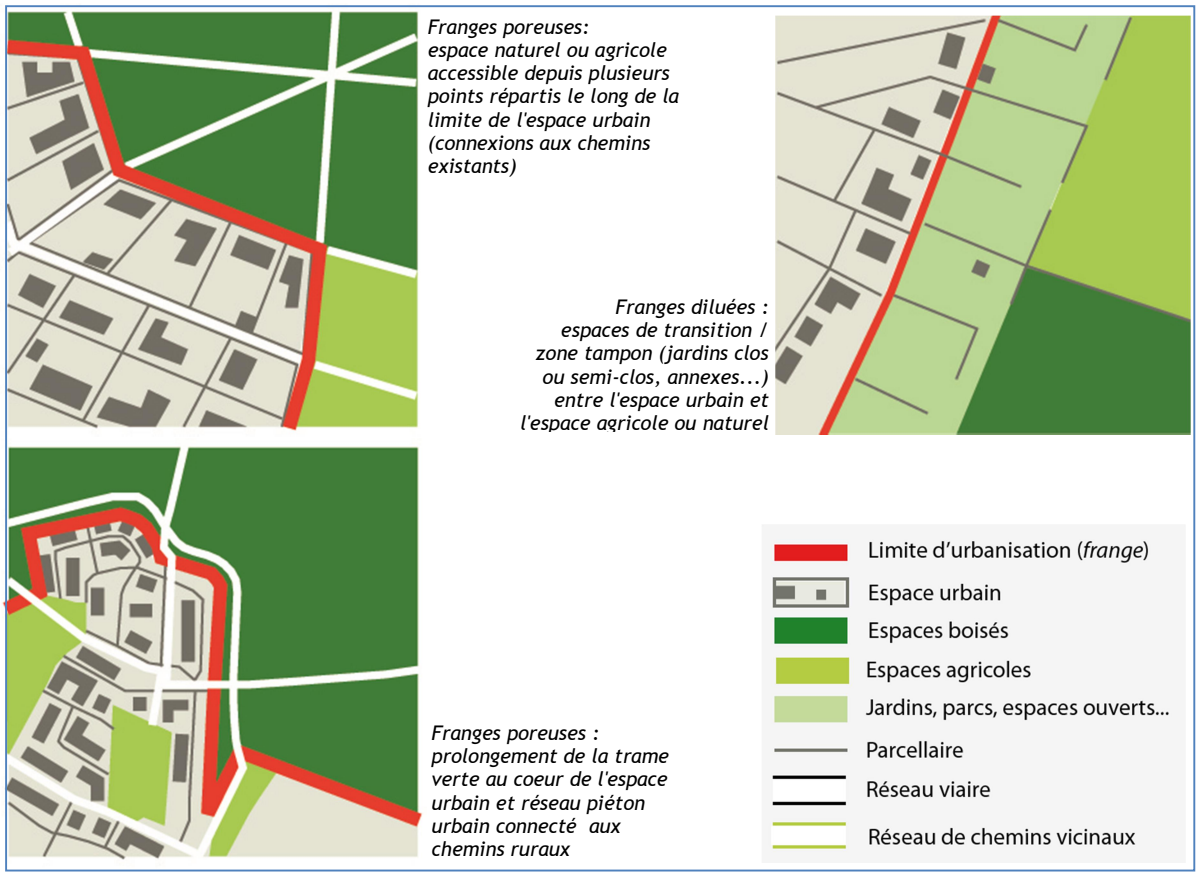

9





Ces franges, plus douces, sont aussi souvent plus adaptées à des extensions urbaines ultérieures, qui peuvent venir s'accrocher, par un chemin, une nouvelle voie, une ouverture visuelle, sur l'un des points de « porosité » ainsi ménagés.

Exemples de typologies de limites d'urbanisation douces, favorisant les extensions en "accroche" ou en "greffe", et des transitions fonctionnelles et paysagères progressives : connexion au réseau de chemins ruraux existant, prolongement des espaces naturels et agricoles au coeur de l'espace urbain via la trame verte urbaine... (source : IAU)

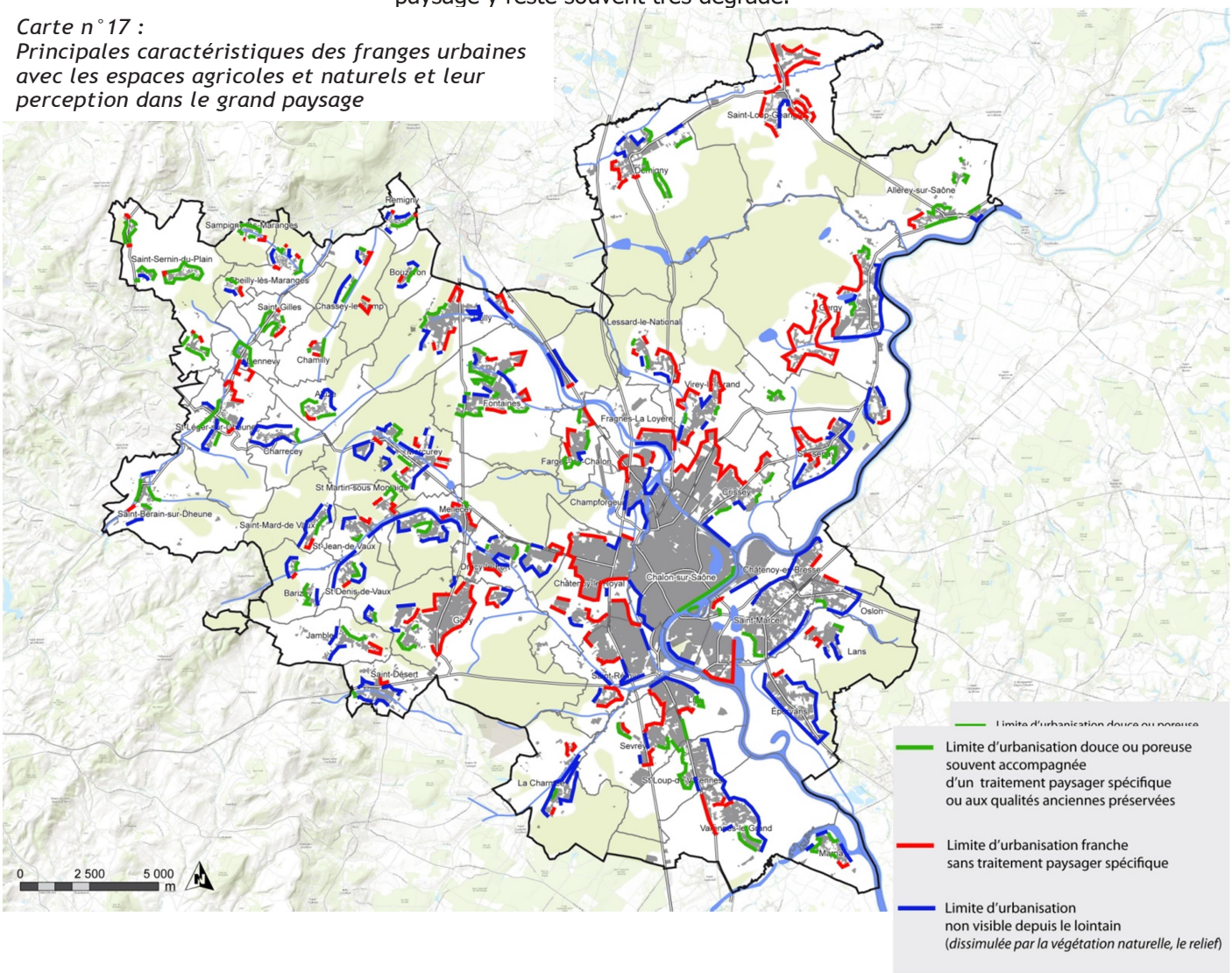


Une grande partie des limites urbaines du territoire prend appui sur un élément de paysage naturel,haies, boisements, cours d'eau...

Sur le territoire, une grande partie des limites urbaines prend appui sur un élément de paysage naturel. C'est notamment le cas pour la façade regardant vers la Saône des communes qui bordent le cours d'eau, mais également dans les bourgs de la côte chalonnaise dont l'urbanisation est ancienne.

Au contraire, les territoires de plaines ouvertes, sur lesquelles viennent s'implanter la plupart des extensions pavillonnaires et des zones d'activités, présentent souvent des fronts durs, tranchés et rectilignes.
C'est notamment le cas autour de Crissey, Fragnes-la-Loyère, Givry (sur la façade Ouest) ou Châtenoy-le-Royal.
Si ces situations tendent souvent à s'atténuer au fur et à mesure de la croissance de la végétation des jardins des opérations pavillonnaires, le paysage y reste souvent très dégradé.

Carte n°17 :
Principales caractéristiques des franges urbaines avec les espaces agricoles et naturels et leur perception dans le grand paysage



3.2.4. Les entrées de villes

Premier point de contact avec l'espace urbain, les entrées de villes ou villages permettent souvent aux visiteurs de se forger une opinion plus globale du territoire, qui sera souvent durable. A ce titre, leur traitement et leur qualité peuvent constituer un élément non négligeable de l'attractivité résidentielle ou économique.

Les entrées de ville de Chalon-sur-Saône ont un paysage majoritairement dégradé par leur caractère routier et leurs développements hétéroclites et peu structurés, notamment au Nord, à l'Ouest et au Sud.

Les entrées de ville de Chalon-sur-Saône correspondent aux entrées dans l'agglomération, c'est-à-dire dans le continuum urbain formé par la ville-centre de Chalon et sa première couronne, avant que l'on puisse percevoir une coupure d'urbanisation significative marquant la fin de l'enveloppe urbaine du cœur de l'agglomération.
Ainsi, avec l'extension, dans la seconde moitié du XXème siècle, de la ville-centre vers les communes périphériques (aujourd'hui intégrées dans cet ensemble), les "entrées de ville" (ou entrées d'agglomération) sont aujourd'hui situées sur les communes voisines, dites « périurbaines » :

- Au Sud, l'entrée de ville s'étend des quais de Chalon-sur-Saône jusqu'à Varennes-le-Grand ;
- Au Nord, l'entrée de ville s'étend du croisement entre la zone de la Thalie et l'avenue Niepce jusqu'au rond point d'accès à l'aérodrome ;
- A l'Ouest, l'entrée de ville principale (RD 978) s'étend de la zone d'activités de la Thalie (avenue du 8 mai 1945) jusqu'à la sortie de Châtenoy-le-Royal en limite avec Dracy-le-Fort, traversant notamment la zone d'activités du Maupas.
- A l'Est, l'entrée de ville se lit à l'entrée du quartier des Chavannes, faubourg ancien de l'île St-Laurent pourtant rattaché à la commune de St Marcel mais séparé d'elle par la coupure que constitue le lac des Orlands.

Les entrées de ville peuvent être découpées en plusieurs séquences caractérisées par des éléments paysagers particuliers.
Les entrées Nord, Sud et Ouest se caractérisent par leur caractère routier et leur juxtaposition de zones commerciales, industrielles et pavillonnaires, reflet de l'urbanisation de la seconde moitié du XXè siècle.

- ***L'entrée de ville Sud*** s'étend le long de la RD 906 de Varennes-le-Grand jusqu'aux quais de Chalon-sur-Saône (secteur Saint-Cosme, au sud du pont ferroviaire).
  En direction du centre-ville, elle laisse à voir :

  1. Les ***extensions récentes*** (seconde moitié du XXème siècle) ***des communes de Varennes-le-Grand et Saint-Loup-de-Varennes,*** dont les cœurs de village sont plus en retrait de la RD, qui se caractérisent par une alternance :
     - de constructions d'habitations (pavillonnaire) développées à partir des hameaux anciens ou en extension des centres-bourgs à proximité, mais sans véritable lien formel avec eux ;
     - de bâtiments d'activités industrielles ou artisanales, aux larges gabarits, parfois mêlés à l'habitat récent, ou en contact direct avec lui, qui se sont implantés là au gré des opportunités foncières (larges assiettes disponibles) et pour bénéficier d'une bonne visibilité.

Les abords de la RD 906 à Saint-Loup-de-Varennes ou Varennes-le-Grand





Cette succession de constructions aux formes et fonctions variées créent différentes séquences, dont la lisibilité tend toutefois à s'estomper sous l'effet de la pression urbaine et publicitaire (sur les abords de la voie).

2. Au sein de cet ensemble, on peut toutefois noter la présence d'une ***séquence paysagère remarquable*** en traversée de Saint-Loup-de-Varennes, entre le centre-bourg et le hameau de Vincelles, qui se caractérise par :
   - la subsistance de maisons de village traditionnelles (aux gabarits, implantations et matériaux caractéristiques) et de petit patrimoine (puits, porches, lavoir), qui coexistent avec plusieurs ensembles formés par des maisons de maître (époque XVIIIème-XIXème siècle) et leur parc arboré, qui contribuent à créer un écrin végétal protecteur dans la traversée de l'entrée de ville ;
   - de part et d'autre de ce hameau, le maintien de quelques champs de grandes cultures, qui préservent des vues sur le lointain.

Saint-Loup-de-Varennes - Hameau de Vincelles et Maison N. Niepce

Quelques séquences préservées ou en voie de reconquête, se détachent toutefois : *hameaux anciens, ex-friches en renouvellement urbain, portions de voiries requalifiées et paysagées…*



3. ***Le Parc d'activités ActiSud, à Sevrey,*** dont l'aménagement, à l'Ouest de la RD 906 (en extension au Sud de la zone d'activités de Lux), est venu rattacher Saint-Loup-de-Varennes et Varennes-le-Grand à l'enveloppe urbaine de Chalon-sur-Saône, et rompre la continuité du paysage non bâti qui perdurait entre la plaine de la Saône, à l'Est (Lux) et les bois de La Charmée et Saint-Germain-les-Buxy, à l'Ouest (une partie de la « ceinture boisée » de Chalon-sur-Saône).
   Vu depuis la RD, le Parc Actisud se démarque toutefois par la qualité du traitement des abords de la voie : les constructions sont implantées très en retrait, et accompagnées de plantations basses ou hautes développées sur des parterres enherbés qui permettent de réduire l'impact de ce bâti aux gabarits marqués en entrée de ville.
   Ce traitement apporte une cohérence qui contraste avec les développements plus hétéroclites des zones situées plus au Sud, et instaure une certaine progressivité dans le parcours du visiteur qui se dirige vers le cœur de l'agglomération.

Parc d'activités Actisud - Sevrey



4. ***le rond point de Droux***, noeud d'infrastructures routières, et la ***RD906 à Lux,*** dont les abords sont occupés par un grand nombre de panneaux publicitaires et de cellules commerciales peu aménagées.

Le rond point de Droux et la RD 906 à Lux




5. ***une traversée d'espace à caractère plus végétalisé*** donnant d'un côté sur les champs captants de la Saône et de l'autre sur l'espace vert de la villa Thalia de Saint-Rémy.



6. ***la zone commerciale Californie*** vieillissante et peu aménagée, cachant la Saône d'un côté de la route, et des cellules commerciales isolées et parfois dégradées, cachant la Thalie de l'autre côté de la route.

La zone commerciale Californie



7. ***un quartier en reconversion, avec l'aménagement d'un nouveau parc paysager sur le site des anciennes friches Freyssinet*** et du bâtiment STEF qui devrait permettre de restructurer et requalifier cette séquence d'entrée de ville en écho avec la Saône et l'île Saint-Laurent par ailleurs visibles depuis la voie.

Tènement des anciennes friches Freyssinet
(en cours de réaménagement, vue Septembre 2018)

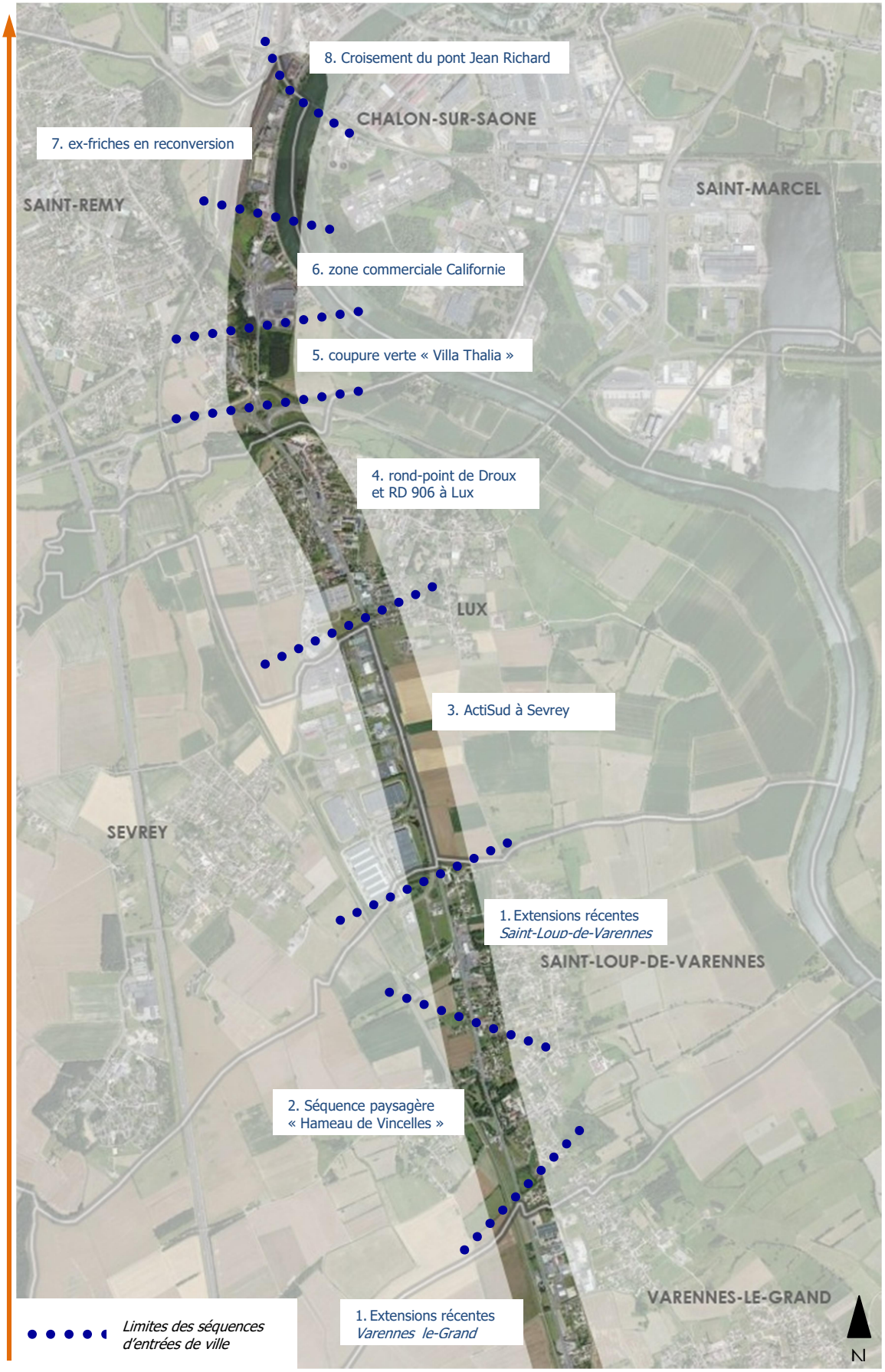


8. ***la barre du canal ainsi que le croisement du pont Jean-Richard***, réalisés après le comblement du canal et situés sur son tracé, qui offrent une urbanisation typique des années 1960-1970 caractérisée par des volumes bâtis massifs et des axes routiers surdimensionnés.

Le carrefour du pont Jean Richard et son urbanisation type «grands ensembles»



Carte n°18 : Séquences de l'entrée de ville Sud



- ***L'entrée de ville principale, côté Nord,*** s'étend du rond point d'accès à l'aérodrome (limites Champforgeuil/Fragnes-la-Loyère) jusqu'au croisement entre la zone de la Thalie, le quartier Saint-Gobain et l'avenue du 8 mai 1945.

  En direction de la ville-centre, le rond point de l'aérodrome, qui est bordé de petites cellules d'activités peu aménagées, mais peu visibles en contrebas de la route, propose deux itinéraires alternatifs menant à Chalon-sur-Saône :

  - ***la rue de Paris, ex RN6, qui, traversant Champforgeuil du Nord au Sud, mène, en ligne droite, jusqu'aux faubourgs puis au centre-ville de Chalon-sur-saône via l'Avenue de Paris.***

    Cette traversée révèle un paysage assez représentatif des entrées de ville :









1. une première séquence marquée par la traversée d'une zone dédiée à l'industrie ou à l'artisanat, des activités sources de trafic et nuisances, nécessiteuses de larges assiettes foncières et d'une bonne visibilité, qui se sont implantées à bonne distance du centre-bourg historique.

2. une deuxième séquence marquée par les quartiers résidentiels, souvent de forme pavillonnaire, qui se densifient progressivement à mesure que l'on s'approche du centre-village

3. une séquence de traversée de village, où se mêlent plus forte densité bâtie (maisons de ville, petits collectifs récents) et mixité des fonctions et usages. Les abords de voirie revêtent un caractère plus urbain, bordés de trottoirs, stationnement longitudinaux, mobilier urbain…

4. par suite, après le passage par une nouvelle séquence résidentielle, marquée par une plus forte présence du végétal, l'entrée dans Chalon-sur-Saône se fait sentir avec l'apparition de quartiers aux formes urbaines caractéristiques des années 1960 (pôle sportif Léo Lagrange, quartier d'habitat social – *« cité du Stade »*, et zones pavillonnaires), aménagés sur les derniers grands tènements disponibles en extension de la ville-centre, jusqu'à créer un nouveau continuum urbain entre Chalon-sur-Saône et Champforgeuil.

Une entrée Nord à deux visages : tantôt préservée, «vitrine» du territoire (contournement de Champforgeuil), tantôt banalisée (rue de Paris)

- ***la voie de contournement de Champforgeuil (nouvelle RD906),*** *qui propose trois séquences* :

5. une première séquence longeant l'autoroute A6, à l'Ouest, coupée de Champforgeuil par des murs anti-bruits, mais qui ouvre, comme l'autoroute, de larges vues sur la plaine agricole (grandes cultures et bocage bas) au premier plan, la ceinture boisée en second plan, et la côte chalonnaise en arrière-plan. Ce panorama, synthèse des principales entités paysagères du territoire, crée une image forte, voire « de marque » depuis ces axes de passage : sa préservation, constitue un enjeu important.

Depuis la RD906 en contournement de Champforgeuil



6. après son passage sous l'A6, la RD 906 traverse une seconde séquence paysagère jusqu'au rond-point de la sortie d'autoroute, marquée par la présence de deux cours d'eau majeurs du territoire : l'un, naturel, la Thalie, et l'autre, aménagé, qui correspond au tracé de l'ancien canal avant qu'il ne soit dévié et que l'avenue Niepce ne soit créée, plus au Sud. Au sein de cette zone, bordant la RD, coexistent champs de cultures fertiles, zones humides, prairies d'élevage, boisements, et ripisylve de la Thalie. En arrière plan, on entrevoit, parmi les feuillus, les cheminées de l'ancienne usine Saint-Gobain, dont la hauteur constitue un « signal ». Cette séquence, où prédomine le végétal, conserve ainsi des traces de l'histoire industrielle de Chalon-sur-Saône, et s'avère elle aussi particulièrement intéressante d'un point de vue paysager.

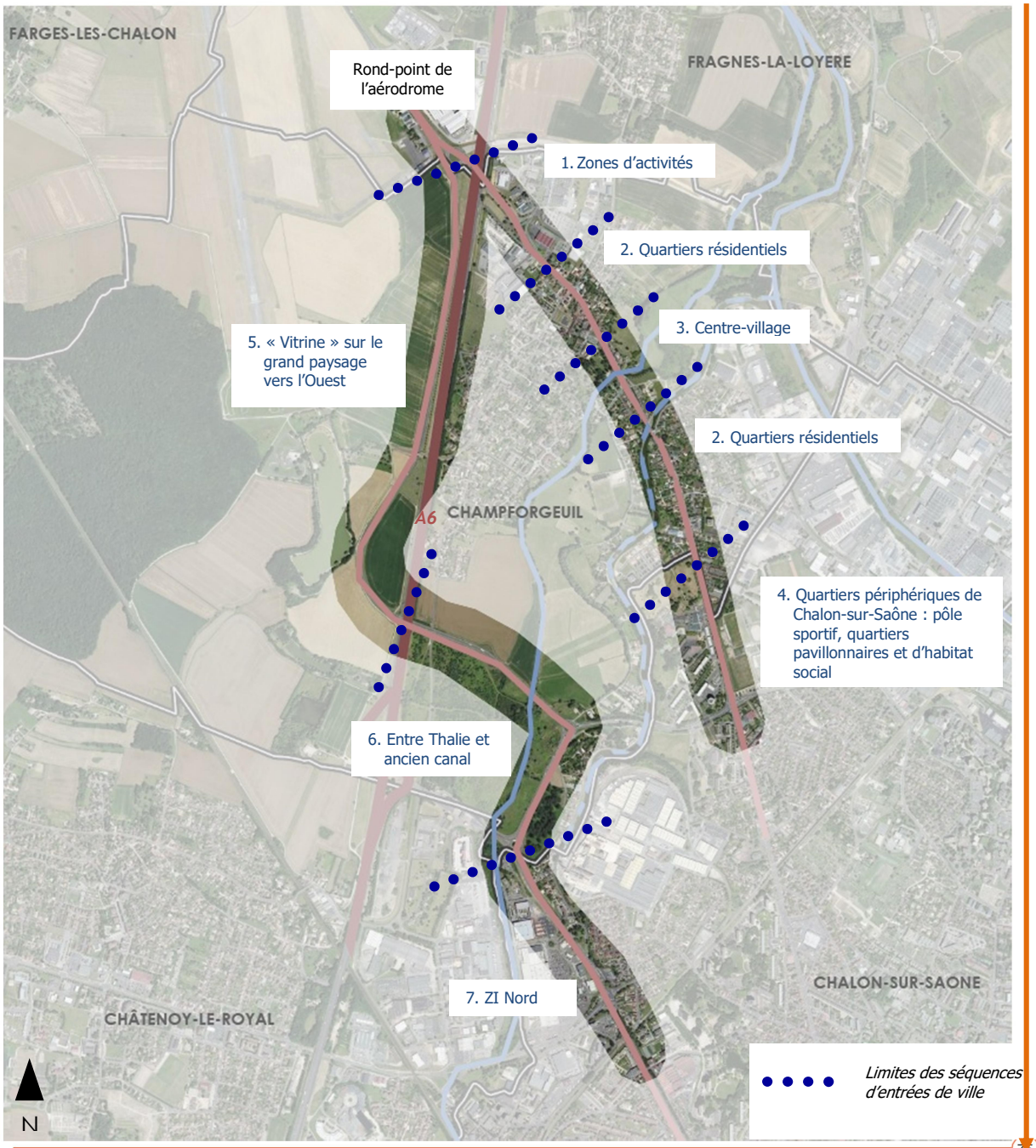
La RD906 après son passage sous l'autoroute A6, en direction du rond-point de l'Europe



Une «approche» Nord plus qualitative, qui ouvre de larges panoramas vers la plaine et la côte chalonnaise, à l'Ouest, ou préserve des fragments du patrimoine industriel de Chalon-sur-Saône

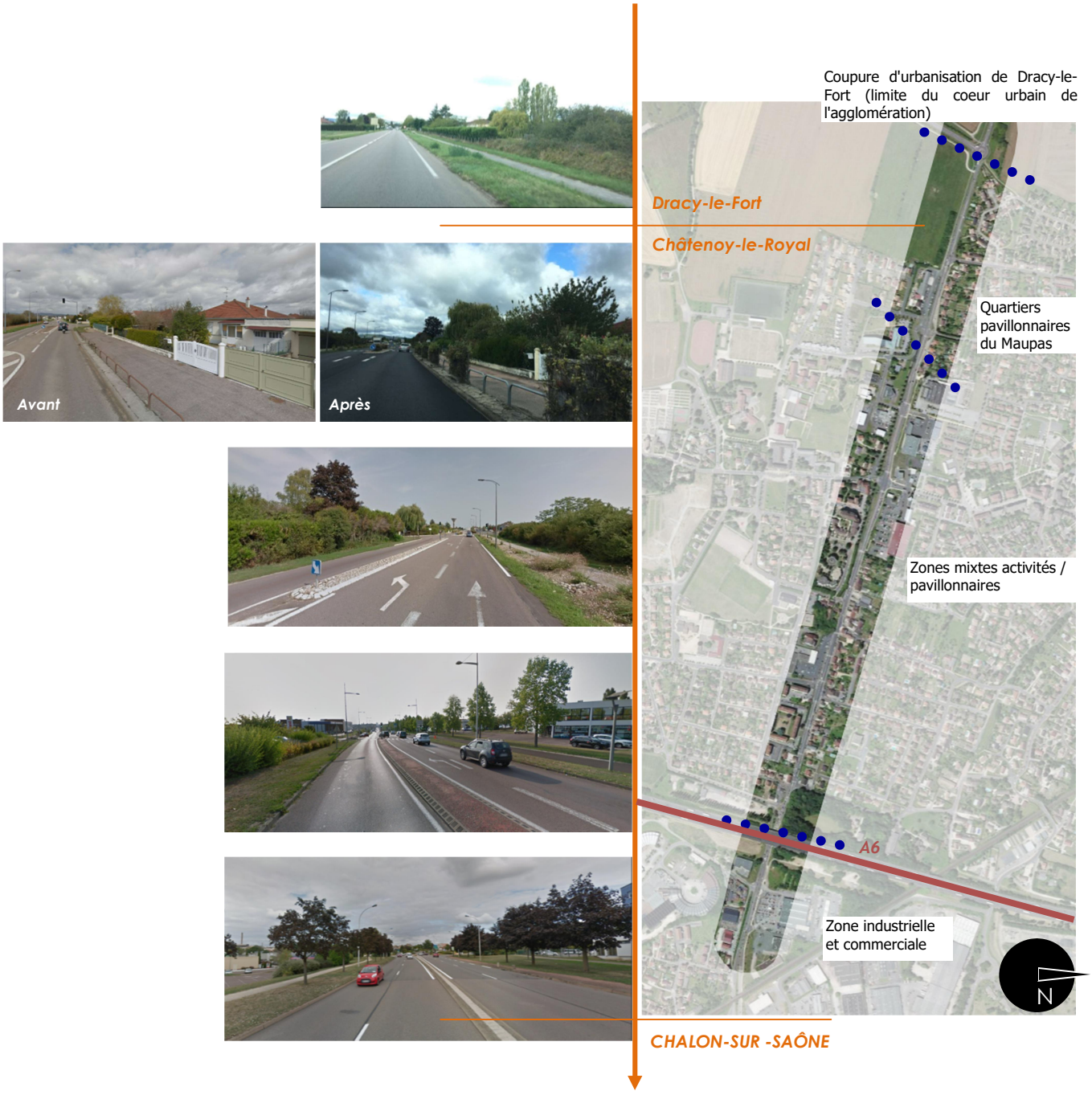
7. Au-delà du rond-point de la sortie d'autoroute, en direction de Chalon-sur-Saône, la RD 906 pénètre dans la zone d'activités de Chalon Nord, dont les caractéristiques sont essentiellement fonctionnelles, liées aux besoins des activités industrielles, artisanales et commerciales qui s'y sont développées, souvent sans réelle cohérence les unes par rapport aux autres : bâtiments aux gabarits imposants, matériaux de facture modeste, vastes espaces de stationnement, enseignes et pré-enseignes fortement visibles…
   Si le traitement paysager de cette zone est sommaire, on peut toutefois relever une présence significative de bosquets de hautes tiges qui jalonnent les abords de la RD 906 dans sa traversée de la zone (en particulier côté Est), permettant de mettre à distance le bâti hétéroclite, et de créer une continuité végétale qui trouve son prolongement dans les alignements d'arbres de l'Avenue du 8 mai 1945, un axe dont l'aménagement, au tournant des XIXème-XXème siècles, a permis l'épaississement des faubourgs de Chalon-sur-Saône.

Carte n°19 : Séquences des entrées de ville Nord



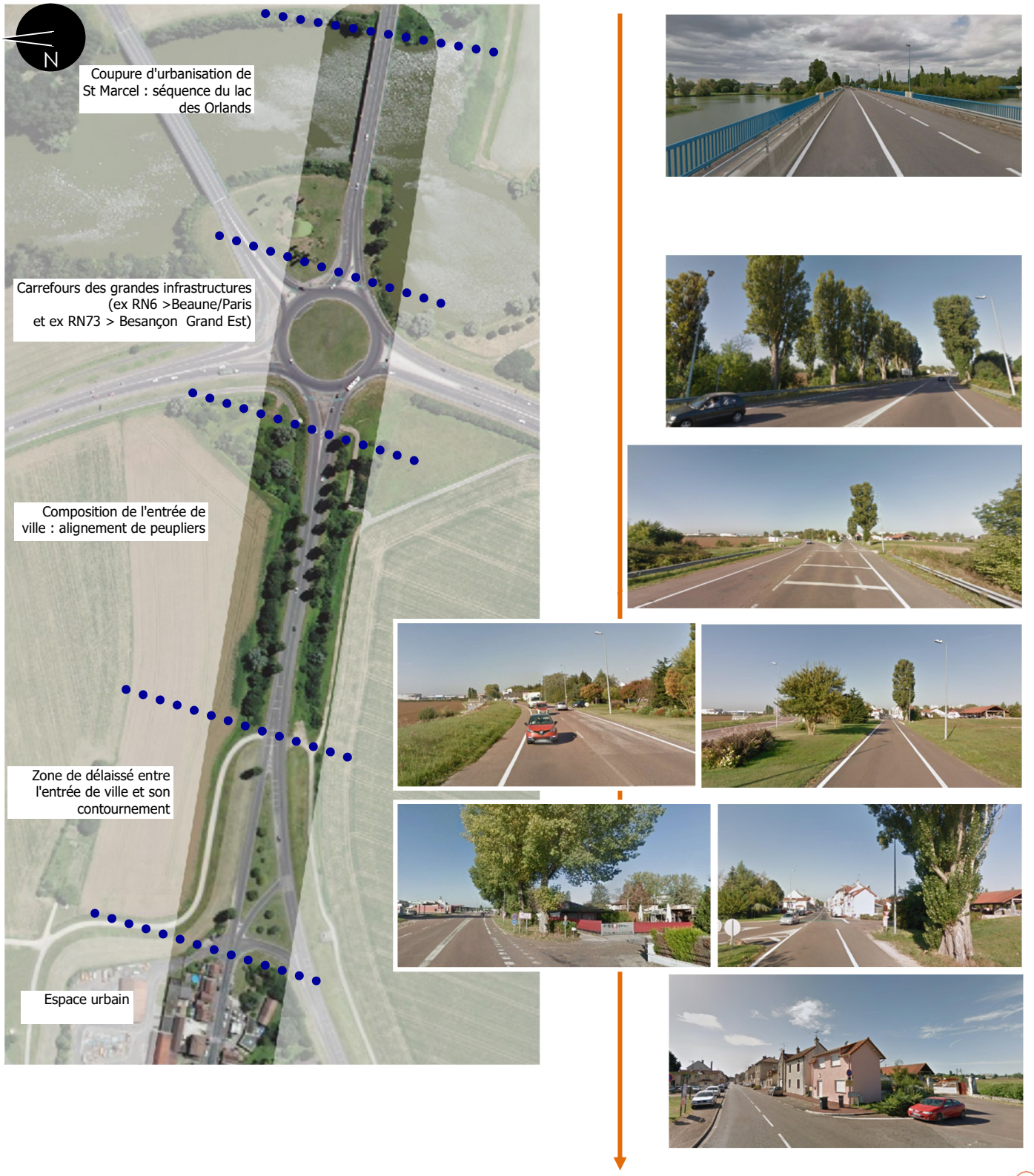
- ***A l'Ouest, sur l'axe de la RD 978 entre Châtenoy-le-Royal et Chalon-sur-Saône,*** des aménagements paysagers récents, notamment liés au développement des liaisons cyclables entre la ville-centre, les zones d'activités et les communes périurbaines, et au souci d'améliorer l'image et l'attractivité des zones d'activités « vitrines » et « portes d'entrée » de la ville, ont été réalisés.
  S'ils ne parviennent pas à faire oublier le gabarit et le traitement « routier » et fonctionnel des voies et divers bâtiments d'entrées de ville, ces aménagements, même sommaires, permettent de sécuriser les cheminements cyclables et piétons en créant une continuité fonctionnelle le long de la voie. Intégrant des haies basses composées d'essences diverses, ils contribuent, sur le plan paysager, à faire pénétrer, par petites touches, la nature dans l'espace urbain, créant tout à la fois un espace tampon entre la chaussée, fortement circulée, et les zones bâties, de qualité paysagère inégale, et souvent médiocre, et une transition adoucie depuis l'espace naturel et agricole entourant l'agglomération jusqu'au cœur de ville.

Carte n°20 : Séquences de l'entrée de ville Ouest



- ***A l'Est, l'entrée, plus franche,*** est caractérisée par un paysage plus préservé, quoique la zone industrialo-portuaire soit fortement présente en arrière plan. Les haies bocagères entourant les étangs, puis les grands alignements de peupliers viennent dessiner des points de repères dans le large paysage de plaine, ouvert, de l'entrée Est. ils cèdent progressivement la place au bâti à l'approche de l'ile Saint-Laurent.
  En dépit de ses qualités paysagères davantage préservées, la voie ouvrant sur l'entrée Est souffre d'un traitement au vocabulaire plutôt routier.

Carte n°21 : Séquences de l'entrée de ville Est (RD5 - RD 19 - RD 673)



- N'ayant pas connu les mêmes développements industriels, commerciaux et résidentiels, ***les villages disposent d'entrées plus franches, moins mitées.***

Si elles sont davantage préservées et permettent de maintenir un lien étroit entre l'enveloppe urbaine et l'espace agricole et naturel qui l'entoure, les entrées des villages dits "périurbains", qui ont connu de récentes extensions résidentielles, manquent toutefois parfois d'éléments de transition paysagère et annonciateurs de l'arrivée dans l'espace urbain, comme si l'urbanisation s'était stoppée net, ou demeurait encore en cours d'extension, avec des abords peu travaillés, peu mis en scène (présence de franges aux caractéristiques homogènes et géométriques, créant un effet "muraille").

Dans ce contexte, des aménagements paysagers en bordure de voies sont parfois venus atténuer l'effet "muraille" de certaines franges urbaines, et marquer une entrée plus progressive dans l'espace urbain : *haies aux essences diverses et d'aspect champêtre laissant progressivement la place à des haies plus ordonnées et davantage domestiquées, ou à des alignements d'arbres rectilignes, au langage plus urbain , tandis que les clôtures, d'abord inexistantes ou issues de l'activité agricole (potelets de bois et fils de fer), sont progressivement bâties (murets surmontés d'une haie éventuellement doublé d'un grillage, voire d'une serrurerie, puis mur de hauteur plus prononcée).*

Ces aménagements, récents, jouent aussi un rôle fonctionnel, en tentant de concilier qualité paysagère avec sécurisation et confortement des modes doux.

Séquences d'entrées de villages

Givry





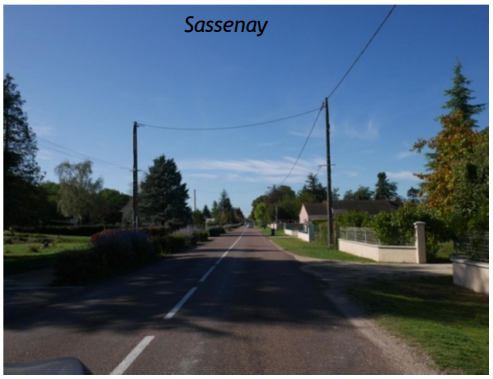
Châtenoy-le-Royal

Dracy-le-Fort





Sassenay





3.3. L'espace urbain dans le grand paysage - Synthèse

Atouts et Opportunités	Contraintes et menaces
Des implantations urbaines variées selon les différentes dépressions topographiques, qui laissent à voir certaines silhouettes intéressantes, points de repère dans le grand paysage *(Saint-Sernin-du-Plain, Farges-lès-Chalon, Aluze, Saint-Gilles…)* Des franges urbaines qualitatives ménageant des transitions douces (jeux de haies basses ou hautes aux essences diverses ou de murets en limites des fonds de jardins, jardins ou vergers en accompagnement du bâti…) ou plus franches (mur ou muret, voire façade bâtie directement au contact et ouverte sur le grand paysage) avec l'espace agricole ou naturel demeurent sur le territoire, particulièrement au sein des espaces plus ruraux, moins sujets à la pression de l'urbanisation récente (Vallée de la Dheune, secteur des vaux, côte chalonnaise…) Quelques séquences d'entrée de ville préservées, du fait : – de la forte présence de l'eau (*entrée Nord – Thalie et ancien canal, entrée Est – étangs*), qui rend les secteurs moins propices à la construction (risque inondation, zones humides, plaines fertiles, usage industriel ancien…) – du maintien d'un patrimoine ancien : maisons de maitre et fermes, petit patrimoine, patrimoine industriel (Saint-Gobain…)	Un développement urbain récent extensif, dissocié ou longeant des infrastructures routières en plein essor qui a contribué à dissoudre les enveloppes urbaines historiques dans des continuums urbains de plus en plus étendus et nombreux. Il en ressort une lisibilité, une identification de l'espace urbain dans le grand paysage et une différenciation avec les paysages ruraux de plus en plus ténue : – certains grands ensembles naturels et agricoles et des coupures d'urbanisation se réduisent, – des tissus urbains disparates coexistent dans un environnement proche, – malgré quelques qualités préservées et des efforts de requalification, les entrées de ville de Chalon-sur-Saône, dans leur ensemble, se banalisent et se dilatent, s'éloignant peu à peu de la ville-centre, – de nouvelles franges urbaines se créent, souvent en rupture avec le grand paysage qui les entoure : elles s'opacifient, pour préserver l'intimité et dissimuler, au moyen de haies ou clôtures opaques aux essences et matériaux importés et standardisés, sans utilisation des ressources locales

Enjeux

– Maitrise des enveloppes urbaines futures et de leur perception dans le grand paysage, en veillant à la prise en compte de la topographie et des structures urbaines anciennes, pour maintenir une cohérence d'ensemble et des transitions paysagères entre des tissus urbains issus de différentes époques d'urbanisation

– Maitrise de l'étalement urbain dans les vallées, le long des routes panoramiques et dans les plaines, afin de préserver des coupures qui, outre leur intérêt écologique, sont sources de respirations dans l'espace urbain et créent des percées visuelles sur le grand paysage en toile de fond.

– Valorisation des séquences d'entrées de ville et des franges urbaines, véritable « vitrines » du territoire, et vecteurs d'attractivité : préservation des secteurs qualitatifs (*hameau de Vincelles, RD 906 entre l'aérodrome et l'avenue de l'Europe, RD5/RD19 entre Saint-Marcel et Les Chavannes…*), poursuite de la requalification des secteurs dégradés

– Valorisation de la présence de l'eau sur tout le territoire, et en particulier dans la périphérie de Chalon-sur-Saône, aux entrées de ville Nord et Est.

Lexique

Bief : 1 – Canal creusé dans la terre ou le rocher pour conduire l'eau à un moulin ou pour irriguer (prés, prairies, cultures).
2 - Secteur de cours d'eau compris entre deux chutes ou deux rapides

Confluence : Point stratégique du paysage patrimonial, où des continuités diverses (cours d'eau, vallées …) se rejoignent.

Combe : Vallée creusée au sommet, dominée de chaque côté par des versants escarpés.

Ripisylve : Ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau.

Table des cartes

Carte n°1 : Grandes entités géographiques structurant le territoire régional

Carte n°2 : Perception des ensembles géographiques sur le territoire du Grand Chalon

Carte n°3 : La topographie des Monts et Côtes

Carte n°4 : Lignes de force du relief

Carte n°5 : Points de vue et axes de vue

Carte n°6 : Trame urbaine linéaire longeant le cours de la Corne à la Charmée

Carte n°7 : Développement urbain et réseau hydrographique

Carte n°8 : Evolution du tracé du canal à Chalon-sur-Saône

Carte n°9 : Atlas des paysages de Saône-et-Loire - Carte des unités paysagères

Carte n°10 : Atlas des paysages de Saône-et-Loire - Carte des unités paysagères

Carte n°11 : Les massifs boisés

Carte n°12 : Jardins potagers, exploitations maraîchères et horticoles en Bresse

Carte n°13 : Carte schématique de l'occupation du sol

Carte n°14 : Implantation des villages et centres anciens par rapport au cadre physique

Carte n°15 : Orientation Nord/Sud des immeubles de grande hauteur à Chalon-sur-Saône

Carte n°16 : Coupures naturelles et agricoles entre les taches urbaines des communes

Carte n°17 : Principales caractéristiques des franges urbaines avec les espaces agricoles et naturels et leur perception dans le grand paysage

Carte n°18 : Séquences de l'entrée de ville Sud

Carte n°19 : Séquences des entrées de ville Nord

Carte n°20 : Séquences de l'entrée de ville Ouest

Carte n°21 : Séquences de l'entrée de ville Est (RD5 - RD 19 - RD 673)





DIAGNOSTIC

PAYSAGE URBAIN



LE PAYSAGE URBAIN, FRUIT DE L'INTERACTION ENTRE LA NATURE ET L'HOMME

S'inscrivant sur un socle naturel qui forme les lignes de force et une grille de lecture de base du grand paysage, le paysage urbain en est une résultante. Il est en grande partie modelé par le relief, les cours d'eau, le climat, la nature des sols et l'ensemble des atouts ou contraintes qui en découlent et qui favorisent plus ou moins le développement de l'activité humaine et sa sédentarisation.
Toutefois, quoique lié au contexte physique qui l'entoure, le paysage urbain est aussi un produit de l'intervention humaine, le fruit d'un projet de vie collective ou une réponse apportée à des besoins sociaux, dans un contexte historique et culturel précis. C'est ainsi que la Révolution industrielle, au XIXème siècle, la crise de logement de l'après-guerre ou l'explosion de l'usage de l'automobile, dans la seconde moitié du XXème siècle, ont largement bouleversé les modes d'urbanisation traditionnelle, étroitement lié à l'activité agricole et à la prise en compte des éléments naturels (pour s'en protéger ou au contraire les exploiter et les valoriser), modelant notre paysage urbain contemporain.

DU PAYSAGE URBAIN AUX PAYSAGES URBAINS...

Le paysage urbain que nous connaissons et vivons aujourd'hui peut ainsi être lu comme un produit de nature et de culture, travaillé par des dynamiques géographiques et historiques tantôt liées et tantôt opposées.
Cela donne une grande diversité de paysages au sein même de l'urbain, caractérisé par différents tissus, qui, en fonction d'un lieu et d'une époque, de traditions et d'usages, d'une économie, de méthodes d'aménagement et de construction, d'un certain rapport à la terre... présentent chacun leurs spécificités propres :

- mode d'implantation des bâtiments : *en lien avec une logique parcellaire pré existante, comme dans les villages, en rupture avec l'organisation parcellaire préexistante, comme les grandes infrastructures ou équipements, dans le cadre de la création d'un nouveau système parcellaire, comme les lotissements pavillonnaires, ou encore sans parcellaire, comme les grands ensembles ;*
- rapport à la rue et à l'espace public
- volumétries des constructions : *hauteurs, rapport entre longueur et largeur du bâti...*

Au-delà du rapport étroit et itératif entre des formes urbaines et des usages, l'analyse des tissus offre une description urbaine plus globale du territoire : *comment des tissus urbains, aux formes et usages différents, issus de différentes époques et contextes géographiques, s'articulent-ils entre eux et se répondent ? Comment se répartissent-ils sur le territoire ? Comment s'effectuent les transitions d'un tissu à l'autre ?*

DE(S) PAYSAGE(S) URBAIN(S) VIVANTS, SUPPORTS DE PROJETS

La lecture spatiale des différents tissus doit permettre de guider les futurs développements urbains et de donner des clés pour une planification urbaine adaptée.

Si la densification ou le renouvellement des tissus peuvent constituer une réponse intéressante pour limiter l'étalement urbain à l'origine de l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre, de l'artificialisation des sols et de l'érosion de la biodiversité et des capacités de production agricole, la prise en compte des tissus urbains préexistants s'avère en effet indispensable pour la préservation d'un cadre de vie de qualité.
La bonne connaissance des différents tissus urbains, de leur répartition sur le territoire, de leurs caractéristiques actuelles et de leurs possibilités d'évolution pour accueillir de futurs développements s'avère ainsi de ce point de vue essentielle.

Quelles sont les qualités actuelles ou les points d'amélioration de tel ou tel tissu ?
Quelles sont ses capacités à porter de nouveaux développements ? Tel ou tel tissu peut-il être densifié ? Peut-il faire l'objet d'une reconfiguration significative, tout en prenant en compte ses usages actuels ?
Comment les futurs développements peuvent-ils s'inscrire dans tel ou tel tissu et/ou lui répondre ?

Au-delà de la planification urbaine, la présente démarche d'analyse peut aussi être adoptée pour mieux comprendre les espaces publics et le cadre bâti qui composent les différents tissus, ouvrant des pistes urbanistiques opérationnelles en vue de leur préservation ou transformation future.

Sommaire

PAYSAGE URBAIN

1. Les tissus urbains 86
   - 1.1. Un tissu, plusieurs éléments 87
   - 1.2. Plusieurs époques, différents paysages urbains 91
     - 1.2.1. L'urbanisation traditionnelle 91
     - 1.2.2. Les faubourgs XIXème de Chalon-sur-Saône 103
     - 1.2.3. La rupture des années 60 107
   - 1.3. Du centre vers la périphérie, répartition spatiale des tissus 117
     - 1.3.1. Répartition territoriale des tissus : une variété et une mixité qui diminuent en périphérie 117
     - 1.3.2. Grammaire territoriale des tissus : hauteurs, emprises, implantations 124

2. Les espaces publics 129
   - 2.1. Les espaces de centralité : places, pâquiers, carrefours 131
   - 2.2. Les espaces de circulation : voies vicinales, rue du centre ancien de Chalon-sur-Saône, boulevards et avenues de la ville XIXème, impasses pavillonnaires, venelles 140
   - 2.3. Les espaces d'agrément : voies d'eau (cours d'eau et canal du Centre) ; plans d'eau ; parcs, jardins et squares ; espaces verts collectifs ; belvédères 151

3. Les typologies architecturales 163
   - 3.1. L'habitat 163
   - 3.2. Le patrimoine religieux 179
   - 3.3. Le patrimoine industriel 184
   - 3.4. Les équipements collectifs 187
   - 3.5. Le patrimoine viticole / agricole 191
   - 3.6. Le petit patrimoine 193

1. LES TISSUS URBAINS

Alors que l'analyse du paysage à grande échelle permet de comprendre ses origines géographiques, ses évolutions naturelles et l'impact des activités humaines et de l'urbanisation, l'entrée dans l'espace urbain permet de disséquer, à une échelle plus fine, avec un regard historique et culturel, le paysage urbain créé par l'homme.

L'espace urbain résulte en effet d'un processus de développement au long cours.
Ce processus a commencé avec la naissance de l'agriculture, la sédentarisation des hommes et leur attachement à une terre, générant un mode d'habiter et d'occuper le territoire. S'adaptant à des modes de vie qui évoluent au gré des différentes époques, des inventions et innovations technologiques, l'espace urbain est mouvant. Pour répondre aux besoins et aux préoccupations des hommes de son temps, il peut être tour à tour préservé, questionné, rénové, modernisé, démoli, reconstruit....
Ces évolutions perpétuelles ont généré une forte hétérogénéité au sein des espaces urbains, dans l'agglomération du Grand Chalon, comme ailleurs. Complexe et riche, l'espace urbain est le reflet des êtres humains qui l'ont habité à différentes époques.

L'analyse du paysage urbain qui suit, pour mieux le comprendre, prend le parti de "découper" l'espace urbain du Grand Chalon sur la base de ses deux composantes majeures : l'espace bâti (les "pleins"), et l'espace non bâti (les "vides").
Il s'agit d'analyser le rapport entretenu par les "pleins" et les "vides" entre eux.
Comment les bâtiments s'implantent-ils par rapport aux rues ou à la trame parcellaire pré-existante ? Comment les bâtiments et les espaces publics sont-ils hiérarchisés ? Quels rôles remplissent-ils ?

Cette articulation des "pleins" et des vides" et leur hiérarchisation, constitue une part importante de la complexité de l'espace urbain, générant des "tissus urbains", propres à différentes époques et préoccupations.
Leur compréhension s'avère nécessaire pour penser leur évolution future, dans une démarche de projet propre au présent PLUi.

Comment fonctionnent-ils et interagissent-ils entre eux ?
Comment répondent-ils aux enjeux environnementaux (climat, biodiversité, préservation des ressources en eau...) de notre époque ? Quelles réponses apportent-ils aux préoccupations sociales et économiques contemporaines (image, attractivité résidentielle, touristique, et plus globalement économique) ?

1.1. Un tissu, plusieurs éléments

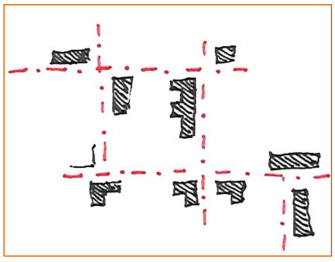
L'analyse des tissus urbains dévoilent plusieurs critères permettant de caractériser et comprendre la structure urbaine selon laquelle se sont construites les différentes communes.

1.1.1. Trame générale / parcellaire

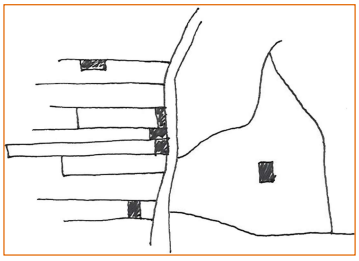
L'organisation des communes s'établit tantôt de manière très régulée selon une trame plus rigide (notamment en plaine, comme à Châtenoy-le-Royal ou Épervans), tantôt de manière beaucoup plus organique, en suivant la topographie naturelle (Mellecey, Jambles, Saint-Sernin-du-Plain). Cette organisation est à mettre directement en lien avec le parcellaire.
La disposition en lanière est très récurrente, notamment le long de la Dheune et de la Saône, mais on retrouve aussi des tissus plus libres (Charrecey, Lessard-le-National).



Organisation organique, épousant la topographie naturelle



Organisation tramée



Exemples de parcellaire



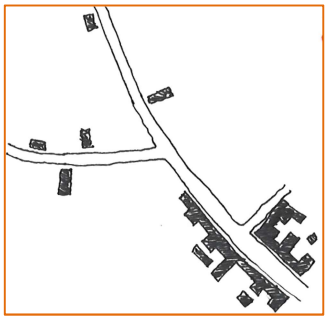
Organisation sinueuse et organique à Charrecey, carte postale ancienne, Delcampe.



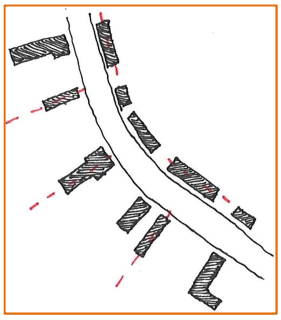
Alignement régulier à Saint-Léger-sur-Dheune, carte postale ancienne, Delcampe.

1.1.2. Densité et positionnement du bâti

La densité et le positionnement du bâti ont un impact très fort dans l'espace et la composition urbaine.
La majorité des communes voient leur bâti construit parallèlement à la rue ce qui engendre une densité plus importante. C'est le cas à Givry ou à Saint-Marcel.
A contrario, des communes comme Allerey-sur-Saône ou Varennes-le-Grand, dans la plaine de la Saône, paraissent plus aérées en raison du positionnement perpendiculaire du bâti. La disposition de ces pignons donne par ailleurs une ambiance singulière et remarquable par la multiplicité des plans (vides/pleins).
La densité du bâti peut, aussi, être indépendante du type d'implantation du bâti. Lux présente, par exemple, la spécificité d'une faible densité.



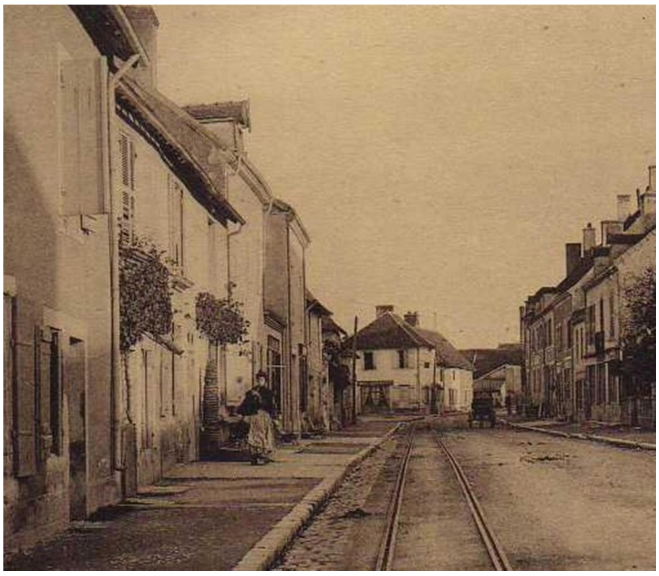
Exemples de densité



Positionnement perpendiculaire / parallèle



Bâti perpendiculaire à la rue à Varennes-le-Grand, carte postale ancienne, Delcampe.



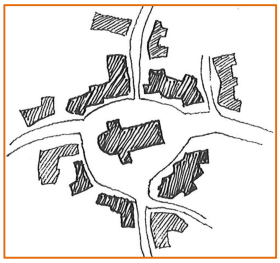
Faîtage des maisons de bourg parallèles à la route à Saint-Marcel, carte postale ancienne, Delcampe.

1.1.3. Entités structurantes et fonctions urbaines

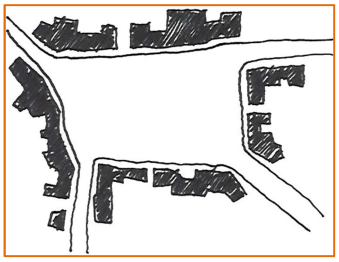
Historiquement, le bâti s'organise dans certaines communes, par rapport à des éléments majeurs qui structurent le paysage urbain. Il s'agit dans certains cas d'un espace public (une place comme à Dennevy ou Saint-Jean-de-Vaux), d'une entité urbaine (un îlot central construit comme à Cheilly-lès-Maranges) ou encore d'un élément bâti (une église à Chamilly, un château à Sassenay).



Organisation autour d'un îlot



Organisation autour d'une église



Organisation autour d'une place



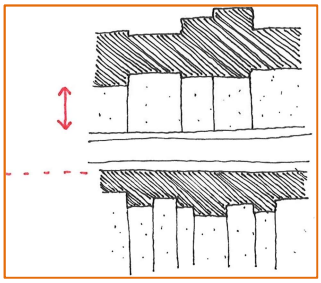
Organisation du bâti autour de l'église de Sampigny-lès-Maranges, carte postale ancienne, Delcampe.



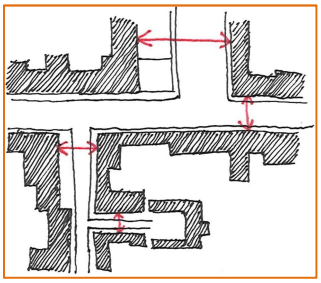
Maisons alignées autour de la place des Tilleuls à Saint-Jean-de-Vaux, carte postale ancienne, Delcampe.

1.1.4. Rapport à la rue et vis-à-vis

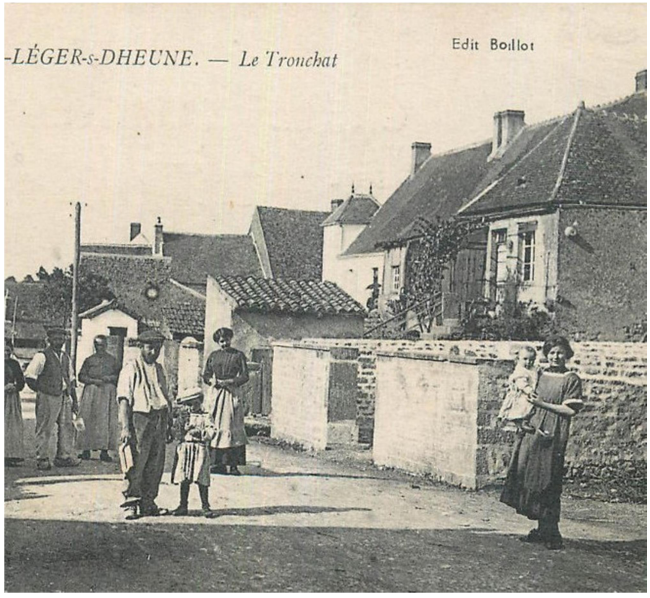
La majorité du bâti des centres-bourgs est construit à l'alignement sur rue aussi bien en plaine, sur la côte, que dans la vallée de la Dheune.
Il s'agit de la disposition la plus courante.



Disposition en retrait / à l'alignement



Vis-à-vis / mise à distance



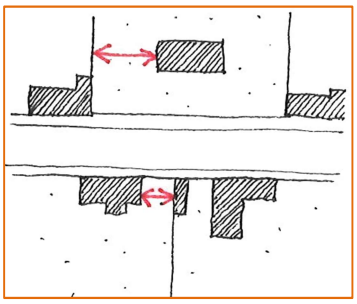
Bâti en retrait et jardins sur rue clos de murs à Saint-Léger sur-Dheune, carte postale ancienne, Delcampe.



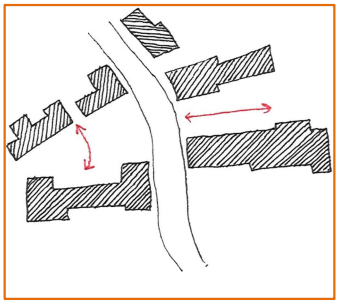
Vis-à-vis réduit par des trottoirs généreux et un double alignement d'arbres à Saint-Léger-sur-Dheune, Delcampe

En revanche, on note aussi plusieurs communes qui présentent des retraits plus ou moins importants permettant de mettre à distance le bâti. À Demigny, Mercurey ou Saint-Sernin-du-Plain, les constructions accusent un léger retrait quand, à Saint-Léger-sur-Dheune, l'espace de jardin est situé directement sur la rue. Toujours dans cette commune, on retrouve dans certaines rues une disposition astucieuse des constructions en quinconce permettant dès l'origine une desserte efficace et sans gêne. Cette disposition s'avère par ailleurs aujourd'hui en phase avec le souci de préserver l'intimité des logements.

Les largeurs des voies et les espaces de transition entre la rue et le bâti peuvent présenter de nombreuses subtilités propres à chaque commune et importantes à valoriser. À Saint-Gilles, on note par exemples des mises à distance qualitatives comme des espaces enherbés en pied de façade ou des alignements d'arbres. La commune de Saint-Bérain-sur-Dheune adopte une organisation particulière de cours en entonnoir. Cette disposition présente le double avantage de ne pas donner directement sur la rue mais également de casser le rapport frontal des constructions.



Disposition en quinconce



Vis-à-vis non frontal



Espacement important entre les maisons de bourg à Saint- Gilles, carte postale ancienne, Delcampe.



Organisation du bâti autour d'une cour à Saint-Bérain-sur-Dheune, carte postale ancienne, Delcampe.

1.2. Plusieurs époques, différents paysages urbains

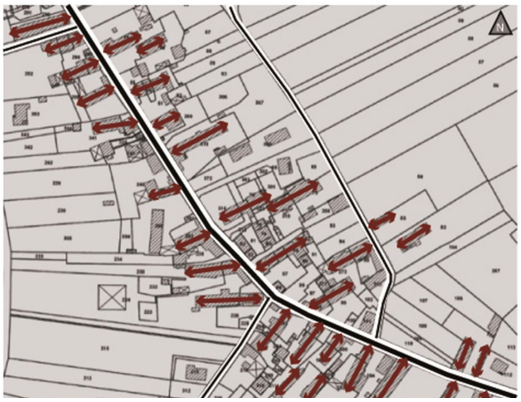
L'analyse des tissus urbains selon les critères précédents (trame parcellaire, densité et positionnement du bâti, rapport à la rue, fonctions urbaines et entités structurantes) permet de dégager des échantillons aux particularités et à l'ambiance propres, souvent reflets d'une époque.

1.2.1. L'urbanisation traditionnelle

- ***Caractéristiques générales***

Que l'on soit en milieu urbain, au centre-ville de Chalon-sur-Saône, ou en milieu rural, dans la vallée de la Dheune ou sur la plaine de la Saône, **l'urbanisation traditionnelle se caractérise par** :

- **une implantation des bâtiments à l'alignement des voies publiques**, et notamment, dans le val de Saône, ***en pignon sur rue*** (le pignon, façade bâtie la plus courte, donnant sur la rue). Cette implantation en pignon, qui peut s'organiser "en peigne" (perpendiculairement à la voie) ou, plus ponctuellement, à 45° par rapport à la voie (1), est héritée du parcellaire agricole, en lanières, et de la recherche d'une exposition favorable. Elle crée un rythme dans les traversées de villages et hameaux (2,3,4), laissant furtivement passer le regard sur les jardins en fonds de parcelles (masques et cadrage) ou ménageant des ruptures dans l'alignement sur rue (5).





1 - Varennes-le-Grand - Hameau de Mirande



2 - Epervans



3 - Saint-Léger-sur-Dheune: des constructions récentes implantées dans la continuité des implantations en « peignes » traditionnelles



4 - Allerey-sur-Saône







5 - Allerey-sur-Saône

Les implantations parallèles à la voie, soulignant le dessin d'une place ou d'une voie, sont également très présentes (effet "front de rue", comme à Demigny (6), Mellecey (7) ou Fontaines (8)), de même que, plus ponctuellement, des implantations mixtes, faisant alterner pignons et façades sur rue avec la présence de bâtiments de forme plus carrée, aux toitures à 4 pans (exemple de Givry (9)).



6 - Démigny - Le Grand Chemin



7 - Mellecey



9 - Givry



8 - Fontaines - Rue des Maréchaux

- **un rapport étroit entre le bâtiment et l'espace public :** qu'il accueille des commerces ou des logements, le bâti est majoritairement tourné vers l'espace public, avec des portes d'accès ou des fenêtres donnant directement sur lui, pour attirer le chaland ou pour voir arriver les visiteurs, pour saluer son voisin ou surveiller les enfants jouant dehors.
  Lorsqu'il est implanté en pignon, ce rapport étroit devient toutefois plus indirect : c'est désormais un jardin ou une terrasse qui ouvre sur l'espace public.

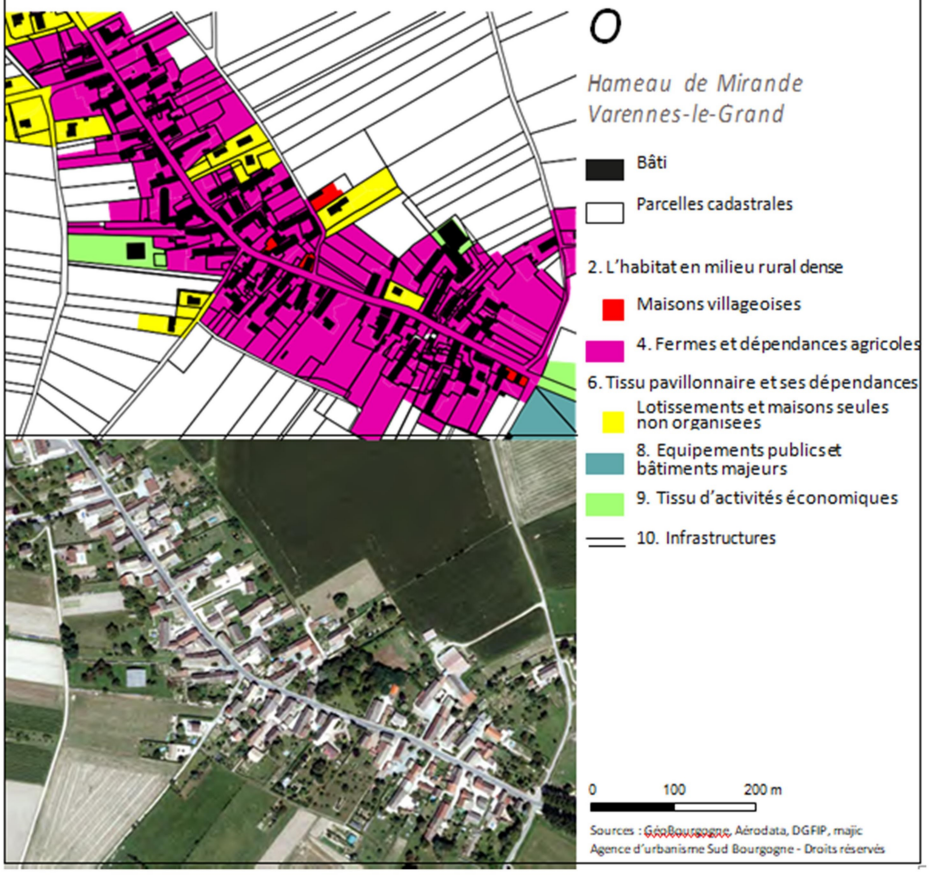
- **des implantations à l'alignement qui libèrent les fonds de parcelles des constructions, et préservent des jardins en cœurs d'îlot,** à l'abri de l'agitation de l'espace public. On observe ainsi souvent une alternance entre le vide de la rue, une bande bâti et le vide des cœurs d'îlots.
  Toutefois, la forme en « L » ou en « U » de certaines constructions vient parfois rompre cette cohérence.

○ Les tissus des villages

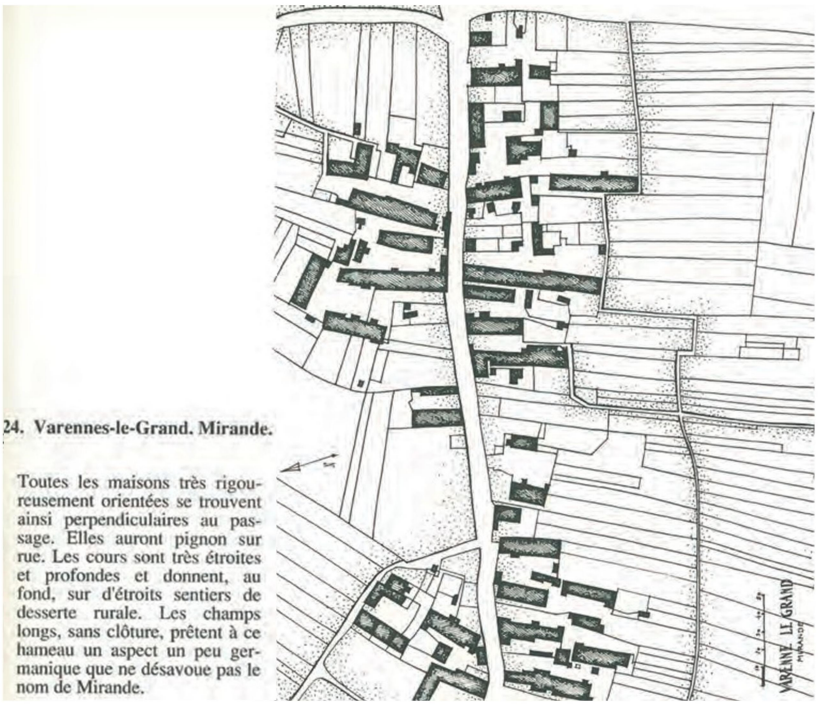
Si on retrouve dans l'ensemble des villages des caractéristiques de l'urbanisation traditionnelle, une grande majorité d'entre eux dispose de leur propre identité urbaine, voire est constituée d'un agrégat de plusieurs entités urbaines et bâties (les tissus). **L'hétérogénéité et la sédimentation de l'urbanisation sur un temps long semblent ainsi constituer les principales caractéristiques des bourgs ruraux,** qui peuvent toutefois être identifiés selon les caractéristiques prédominantes de certains de leurs tissus : *corps de fermes du val de Saône ou domaines viticoles de la côte chalonnaise, maisons de maîtres et maisons de bourgs...*

1. La plupart **des villages du val de Saône** n'ont pas véritablement de structure de bourg.
   Ils se déploient linéairement le long d'un axe de passage. Le parcellaire est le plus souvent long et fin, ce qui rapproche les constructions les unes des autres. La centralité est marquée par l'église, généralement en retrait par rapport à la rue, ou par la mairie.
   Les tissus du val de Saône sont constitués de longères d'un à deux étages, implantées en pignon sur la voirie (Epervans, Allerey-sur-Saône, Varennes-le-Grand) ou en retrait, avec la façade donnant directement sur la rue (Marnay Saint-Loup-de-Varennes, Sevrey, Gergy), ce qui aère le paysage (d'autant plus que les murs de clôture délimitant les parcelles par rapport à la rue sont dans cette configuration souvent très bas, voire inexistants).
   Ces deux configurations existent la plupart du temps sur une même rue.

Les fermes et dépendances agricoles du Val de Saône



Plan du hameau de Mirande



24. Varennes-le-Grand. Mirande.

Toutes les maisons très rigoureusement orientées se trouvent ainsi perpendiculaires au passage. Elles auront pignon sur rue. Les cours sont très étroites et profondes et donnent, au fond, sur d'étroits sentiers de desserte rurale. Les champs longs, sans clôture, prêtent à ce hameau un aspect un peu germanique que ne désavoue pas le nom de Mirande.

Alignement de pignons sur rues à Lans



Alignement de pignons sur rues à Varennes-le-Grand



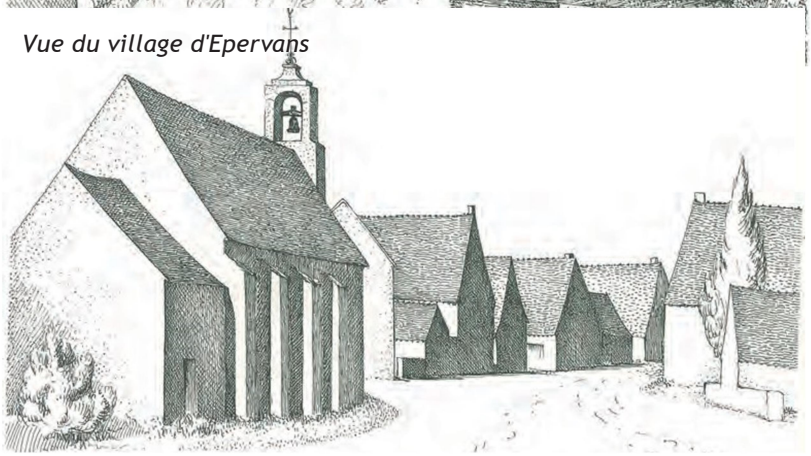
Longères parallèles à la rue à Gergy



Vue du village d'Allerey-sur-Saône



Vue du village d'Epervans



Les tissus de corps de fermes du val de Saône sont majoritairement composés de longères perpendiculaires à la voirie, avec des murs de clôtures bas.

Source : Michel Bouillot, l'habitat rural dans la plaine chalonnaise

Dans la vallée de la Dheune, ces implantations le long de la voie sont également fréquentes, même si, du fait d'une typologie de constructions différente de la longère (plus proche de la maison de bourg, voir ci-dessous), elles s'effectuent majoritairement en façades sur rue.

Le hameau de Mazenay, à Saint-Sernin-du-Plain, qui accueille des constructions ouvrières anciennes, s'organise ainsi le long de la RD1, tandis que les villages de Saint-Léger-sur-Dheune ou Saint-Gilles, se sont progressivement étirés sur ce modèle le long du canal du Centre.

Saint-Sernin-du-Plain, Hameau de Mazenay



Saint-Gilles





Saint-Léger sur Dheune

Les villages de la côte chalonnaise se distinguent du val de Saône par un bâti plus opulent ou au contraire dense et imbriqué

2. **Les villages viticoles de la côte chalonnaise** partagent un grand nombre de caractéristiques avec ceux du val du Saône, notamment en termes d'implantations du bâti. La mitoyenneté et l'implantation en limite de rue demeurent la règle générale. Cependant, les paysages apparaissent relativement différents.
Les bourgs viticoles sont plus regroupés et denses que ceux du val de Saône, la trame urbaine est complexe, brouillée par les nombreuses venelles et petits chemins.
De même, les domaines, souvent en limites de bourgs denses, resserrés et organisés en îlots, ou isolés dans les vignes, présentent des typologies variées avec des formes complexes comprenant ailes, annexes et murs de clôtures. Si leur implantation sur la parcelle positionne souvent la façade en retrait face à la rue, des ailes et annexes viennent systématiquement s'implanter en pignon sur la voirie voire, plus rarement, dos à la voirie, formant des "L", "U" ou cours semi-fermées.
Ces linéaires bâtis à l'alignement sont en outre le plus souvent accompagnés de murs de clôtures de facture plutôt noble (pierres), et de porches marquant les entrées. Les galeries et les portes de caves sont également très fréquentes.
Ainsi, le caractère massif des domaines viticoles leur confère l'image de grandes demeures, que l'on peut parfois confondre avec des maisons de maître.

Grand domaine viticole à Rully



Demeure de maître à Demigny



L'habitat viticole, dans les bourgs, a au contraire un bâti très imbriqué et dense. Il alterne les maisons de bourgs et maisons de maîtres, mais aussi des petites maisons vigneronnes mitoyennes généralement organisées en îlots ou en bandes perpendiculaires à la voirie et organisées autour de petites venelles et cours intérieures.

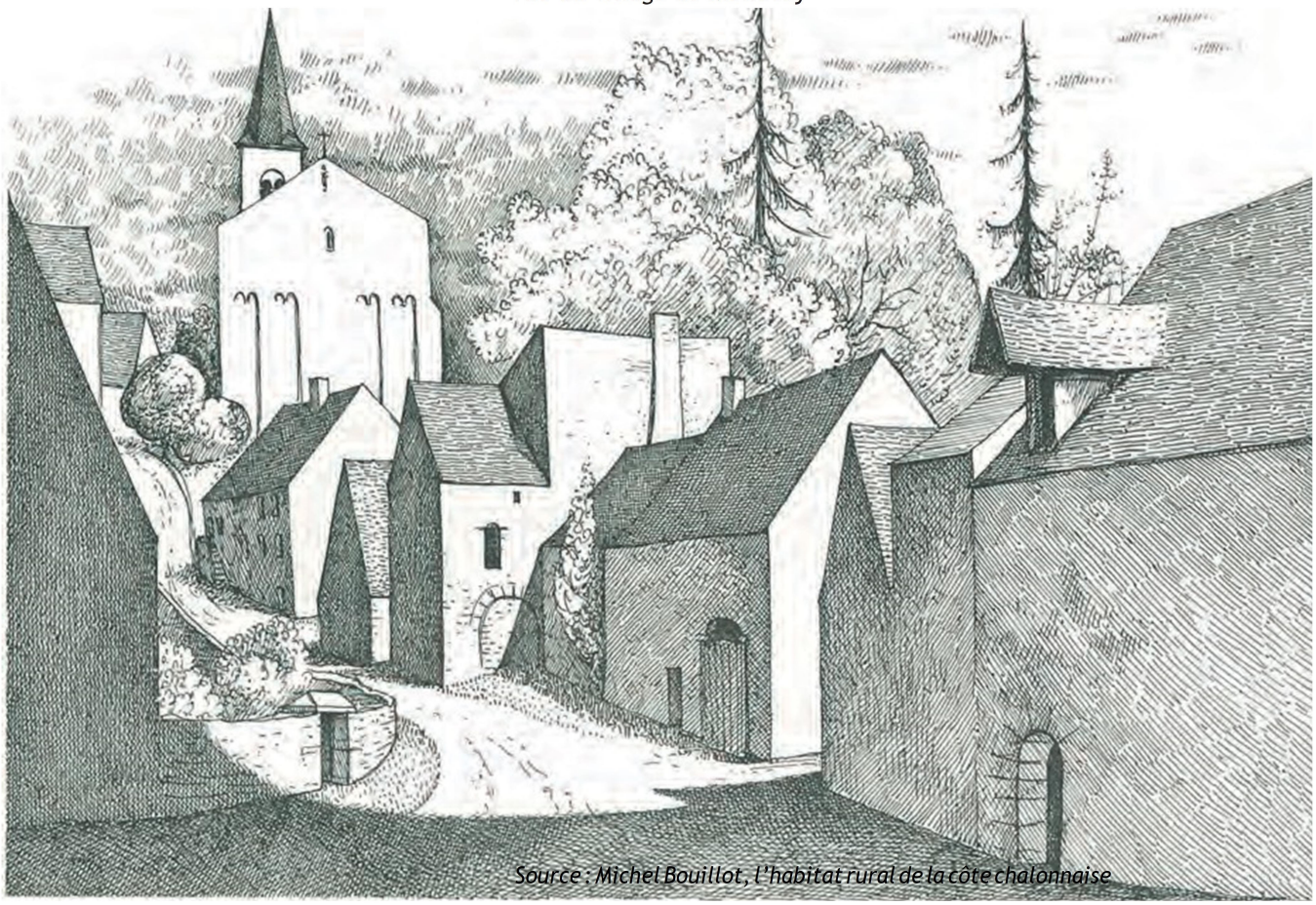


Habitat viticole à Barizey



Centre bourg de Givry

Vue du village de Mellecey



Source : Michel Bouillot, l'habitat rural de la côte chalonnaise

Sur le territoire du Grand Chalon, ces tissus urbains viticoles sont lisibles par-delà la rivière de la Dheune, sur des communes de l'aire d'appellation de la côte chalonnaise (Saint-Sernin-du-Plain, Bouzeron) ou de la côte de Beaune (Sampigny-lès-Maranges, Cheilly-lès-Maranges).



Forme urbaine héritée de l'activité viticole à Sampigny-lès-Maranges : *implantation des façades en retrait et des pignons sur rue, murs et porches à l'alignement...*

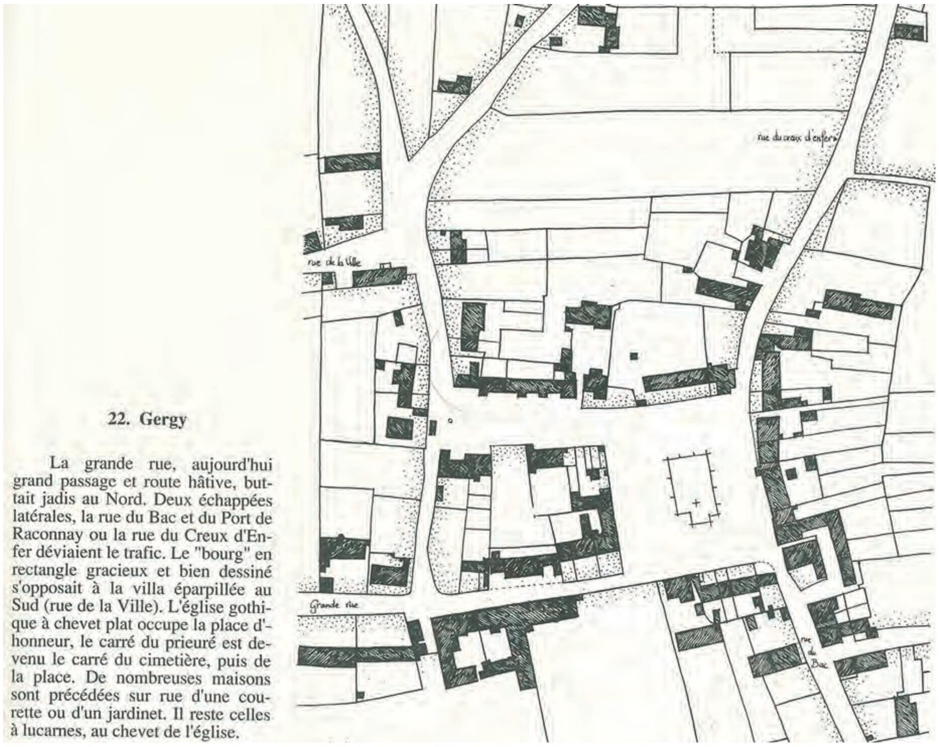




Organisation caractéristique des bourgs viticoles à Bouzeron

3. A la différence des villages "de passage" caractéristiques du val de Saône ou des villages viticoles, complexes, **certains centres bourgs sont le fruit d'un projet politique ou ont été conçus sur la base d'un plan créé d'avance ou, du moins, de manière plus ordonnée et composée**.
   Ils sont structurés autour d'une place rectangulaire donnant sur l'église et dont partent à angle droit les rues principales. C'est le cas par exemple de Gergy ou Demigny.
   D'autres comme Givry, ancien village fortifié au Moyen-âge, ont une forme délimitée par d'anciens remparts. Les lieux de pouvoirs et administratifs y tiennent une place majeure.

Vue du village de Gergy



22. Gergy

La grande rue, aujourd'hui grand passage et route hâtive, buttait jadis au Nord. Deux échappées latérales, la rue du Bac et du Port de Raconnay ou la rue du Creux d'Enfer déviaient le trafic. Le "bourg" en rectangle gracieux et bien dessiné s'opposait à la villa éparpillée au Sud (rue de la Ville). L'église gothique à chevet plat occupe la place d'honneur, le carré du prieuré est devenu le carré du cimetière, puis de la place. De nombreuses maisons sont précédées sur rue d'une courette ou d'un jardinet. Il reste celles à lucarnes, au chevet de l'église.

Source : Michel Bouillot, l'habitat rural dans la plaine chalonnaise



Givry, vue sur la porte des remparts

Dans la vallée de la Dheune, les villages situés sur les abords du Canal du Centre se caractérisent par un plan en croix (Saint-Léger-sur-Dhêune, Saint-Gilles, Dennevy, Saint-Bérain-sur-Dheune), structuré autour de deux axes principaux : les développements urbains parallèles au Canal (Nord-Sud) liés aux circulations viaires et fluviales et les développements sur les coteaux (Est-Ouest), parfois structurés en gradins pour admirer ou mettre en scène le panorama du Canal (places des Platanes, à Saint-Gilles et Dennevy).



Dennevy (vue depuis le Canal)



Saint-Gilles, vue depuis le Canal





Saint-Léger-sur-Dheune, vues parallèle et perpendiculaire au Canal

Pièce maitresse de ces bourgs constitués, les **maisons de bourgs** sont des maisons de un à trois étages ayant leur façade implantée directement sur la rue et mitoyennes sur leurs deux limites séparatives latérales. Contrairement aux corps de fermes donnant à voir un pignon généralement aveugle, l'orientation de la façade sur la rue laisse transparaître une ambiance plus urbaine et une impression de densité bâtie plus importante. Ces bâtiments sont souvent situés dans les rues principales et les centres-villages.

Ils sont donc très rares sur les communes des terrasses du chalonnais qui étaient constituées de petits hameaux voire fermes isolées et rarement de bourgs structurés



Maisons de bourgs à Virey-le-Grand




Maisons de bourgs à Rémigny

4. Enfin, la plupart des bourgs du chalonnais ont au moins une **maison de maître** ou un petit château. Ces demeures sont relativement nombreuses sur certaines communes, notamment Saint-Loup-de-Varennes, Demigny, Gergy ou Fontaines.

Château à Saint-Loup-de-Varennes



Maison bourgeoise à Dennevy



- ***Synthèse :***

Malgré leur diversité, les bourgs issus de l'urbanisation ancienne du territoire du Grand Chalon partagent des caractéristiques urbaines qu'il convient de connaître et révéler à travers les futurs projets urbains :

- la structuration des tissus urbains autour de la forme de l'îlot bâti cerné de rue, ruelles, venelles ou espaces publics, et renfermant, en son cœur, un espace non bâti, souvent planté, plus ou moins visible depuis la rue ;
- un rapport plutôt étroit entre la rue et le bâti, implanté en pignon ou en façade sur rue, souvent à l'alignement ou en retrait, mais en composant avec l'espace public : façade principale des maisons de maitre et châteaux mises en valeur par un portail, des serrureries, une allée plantée… ;
- un bâti plutôt dense (environ 40 à 50 logements/ha), de hauteur modérée (R+1 à R+2 en moyenne), mais qui occupe souvent une majeure partie de la parcelle ;
- des implantations régulières ou aléatoires, avec une forte imbrication des pleins et des vides…

L'enjeu est d'autant plus fort que de nombreux bourgs ont aujourd'hui en commun de disposer de forts potentiels de mutation avec l'évolution, voire l'arrêt de certaines activités anciennes, qui libère de nombreuses granges, annexes ou corps de bâtiments entiers, désormais susceptibles d'être réhabilités, tandis que le contexte actuel de réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels et de recherche d'une plus grande densité au sein des tissus urbains pousse paradoxalement à faire de ces formes urbaines traditionnelles une nouvelle source d'inspiration.

○ Le centre-ville médiéval de Chalon-sur-Saône

Le centre-ville historique de Chalon-sur-Saône peut être ramené aux secteurs inclus dans les remparts, ceux de l'écusson et ceux de la Citadelle, et à l'île Saint-Laurent, ainsi que quelques extensions urbaines dans le quartier Saint-Cosme.

Les tissus urbains, pour la plupart antérieurs au XIXème siècle, se sont constitués par sédimentation, par occupation progressive, au fil du temps, des îlots organisés à l'origine en cours communes, voire en jardins.

Ils sont denses, caractérisés par un bâti très imbriqué et une trame resserrée. Composé d'immeubles ayant leur façade sur rue, mitoyens sur leurs deux limites séparatives latérales, le bâti crée un effet "front de rue" venant le plus souvent refermer les coeurs îlots, non visibles depuis la rue et pouvant souffrir d'un certain manque d'ensoleillement peu adaptée aux attentes contemporaines.
Il ressort de cette organisation bâtie une forte perception de la densité, renforcée par le caractère souvent étroit des rues, une hauteur bâtie plus prononcée (entre 2 et 4, voire 5 étages, pour une densité résidentielle (pouvant atteindre 200 logements à l'hectare) et une certaine mixité fonctionnelle, les pieds d'immeubles étant souvent aménagés en commerces et services.

Si ce mode d'implantation bâtie continue vient dessiner des linéaires de rues particulièrement lisibles, les façades sur rues s'avèrent relativement hétérogènes. Les immeubles ont des largeurs de façades sur rues très variables, dimensionnées en fonction d'une trame parcellaire complexe (*structurée autour du cardo et du decumanus - axes perpendiculaires typiques des cités gallo-romaines - comme du tracé des remparts au sein du centre médiéval de "l'écusson", rectangulaire dans les quartiers en extension de la "Citadelle"*), et des dispositions de fenêtres et hauteurs irrégulières, tandis que leur caractéristiques architecturales dépendent de leur époque de construction.

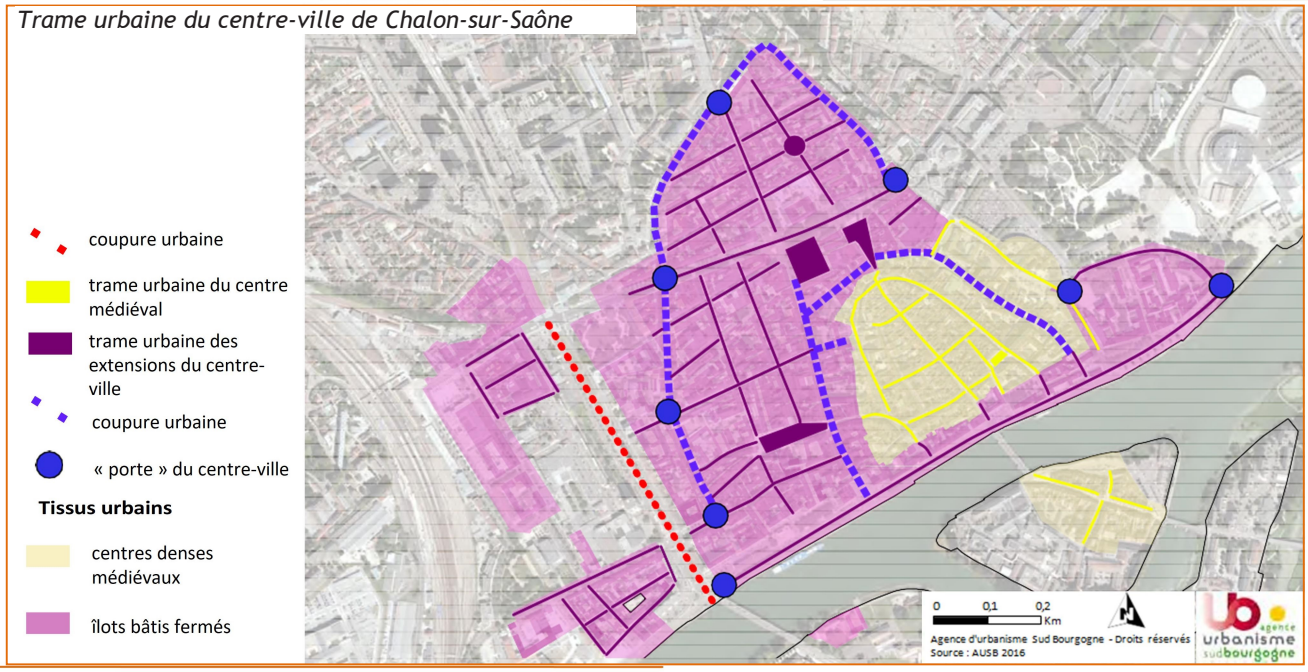
Les tissus de centralité distinguent le bâti médiéval, irrégulier et «sédimentaire», et les extensions postérieures des faubourgs, plus ordonnées

Maisons à pans de bois sur la place de la cathédrale et rue médiévale





Trame urbaine du centre-ville de Chalon-sur-Saône



1.2.2. Les faubourgs XIXème de Chalon-sur-Saône

Les quartiers XIXème, jouissent d'un ordonnancement homogène et souvent remarquable, tout en entretenant des ambiances urbaines très différentes.

Au XIXème siècle, les progrès scientifiques, notamment dans le domaine de la santé, génèrent l'éclosion d'une nouvelle théorie urbanistique, l'hygiénisme. Cette théorie, à la recherche de nouveaux espaces plus aérés et fonctionnels, faisant entrer la lumière, et s'adaptant aux contraintes de nouveaux réseaux (eau potable, électricité, assainissement, ordures ménagères, transports...) va être menée de paire avec la réalisation de nouveaux grands projets d'équipements publics, liés à l'affirmation du pouvoir républicain et à l'émergence d'une certaine bourgeoisie aux nouveaux loisirs urbains (cafés, théâtres, casinos, puis cinémas). Dans ce contexte, la ville ancienne va s'avérer trop exigüe, et les anciens remparts, hérités de l'époque médiévale, sont progressivement percés.
De nouveaux grands axes de circulation sont aménagés (Boulevard de la République, Avenue de Paris, Avenue Boucicaut...), ouvrant bientôt la voie à de nouveaux développements urbains, dans le prolongement du centre ancien, les *faubourgs*.

Ces tissus urbains, structurés linéairement, se distinguent ainsi des tissus médiévaux par leur caractère beaucoup plus ouvert et aéré, homogène, mais néanmoins denses, avec des immeubles de 2 à 4 étages (entre 40 et 50 logements à l'hectare) qui, implantés en continuité directe du centre-ville, déploient des façades ordonnancées et régulières mais proposent une forte mixité de fonctions (commerces, logements, activités artisanales...).

Davantage géométrique, la trame parcellaire et urbaine de ces quartiers de faubourg s'avère aussi moins contrainte et offre plus de possibilités d'évolution que le centre ancien. Une résidence collective peut ainsi par exemple intégrer le tissu de faubourg avec peu d'incidence sur l'organisation des voiries.
A la manière d'une grille de base, la division géométrique *(largeur de l'îlot comprise entre 40 et 50 m, voirie de 8 à 10 m)* permet de fait, paradoxalement, des transformations architecturales et/ou fonctionnelles plus importantes, à l'origine d'ambiances variées, propres à chaque quartier, des immeubles haussmanniens du boulevard de la République aux résidences ouvrières de Saint-Cosme.

Modèle du genre haussmannien, le Boulevard de la République dispose d'une très large emprise et est dessiné par un linaire bâti fortement perceptible, à l'instar des fronts de rues du centre ancien, dont il se distingue toutefois par l'ordonnancement et la régularité de ses façades, composées et mises en scènes pour voir et être vues depuis la rue. Au-delà de son organisation, le boulevard de la République possède en outre tous les attributs de l'espace public typique de la ville du XIXème siècle : végétalisation, mobilier urbain…

Tissus d'îlots bâtis haussmanien sur le Boulevard de la République







Vue du centre-ville de Chalon-sur-Saône



Source : CAUE 71, Paysages de Saône-et-Loire

Le long de **l'avenue Boucicaut**, le faubourg est principalement pavillonnaire. Des villas urbaines cossues de 2 à 3 étages bordent l'avenue principale. Elles sont situées légèrement en retrait par rapport à la rue, en milieu de parcelle. Dans l'épaisseur, on retrouve principalement des pavillons de ville. Ils sont situés sur des parcelles longues et étroites, régulièrement espacés, ce qui leur donne une impression de densité. Contrairement aux pavillons modernes, les murs et haies de clôtures sont bas et le bâtiment se donne à voir et surplombe la rue plutôt que de s'en cacher. Autant que le bâti, l'identité du quartier repose également sur les alignements arborés et la teinte ocre des trottoirs bordant l'avenue.

L'avenue Boucicaut



A proximité de l'Avenue de Paris, **le quartier résidentiel de Garibaldi** partage un certain nombre de caractéristiques avec le faubourg Boucicaut. Quartier pavillonnaire, il s'appuie sur une trame normée, quoique irrégulière. Les constructions s'implantent là aussi en retrait de la rue, et entretiennent le même dialogue avec elle : l'accès principal des constructions donne sur l'espace public, tandis que les clôtures sont également très perméables, laissant passer les vues et mettant en valeur la construction depuis l'espace public (au moyen de dispositifs plutôt nobles, de type murets, serrureries, portails...). Dans ce contexte, les espaces extérieurs s'affirment en tant qu'espace d'agrément, de mise en scène et/ou de transition et de "seuils" depuis l'espace public jusqu'à l'espace intime et privé : escaliers, perrons, terrasses, pergolas, marquises...



Rue du Général Hoche



Vue en plan du quartier Garibaldi

Si on retrouve également le long de l'avenue de Paris des grandes villas urbaines qui donnaient auparavant une image très résidentielle au quartier, la disparition des alignements arborés suite au réaménagement de l'axe lui a fait changé de physionomie : d'axe de faubourg, l'Avenue de Paris est devenu un axe d'entrée de ville "routier", caractéristique de la seconde moitié du XXème siècle.

L'avenue de Paris au début du XX^{ème} siècle et en 2013



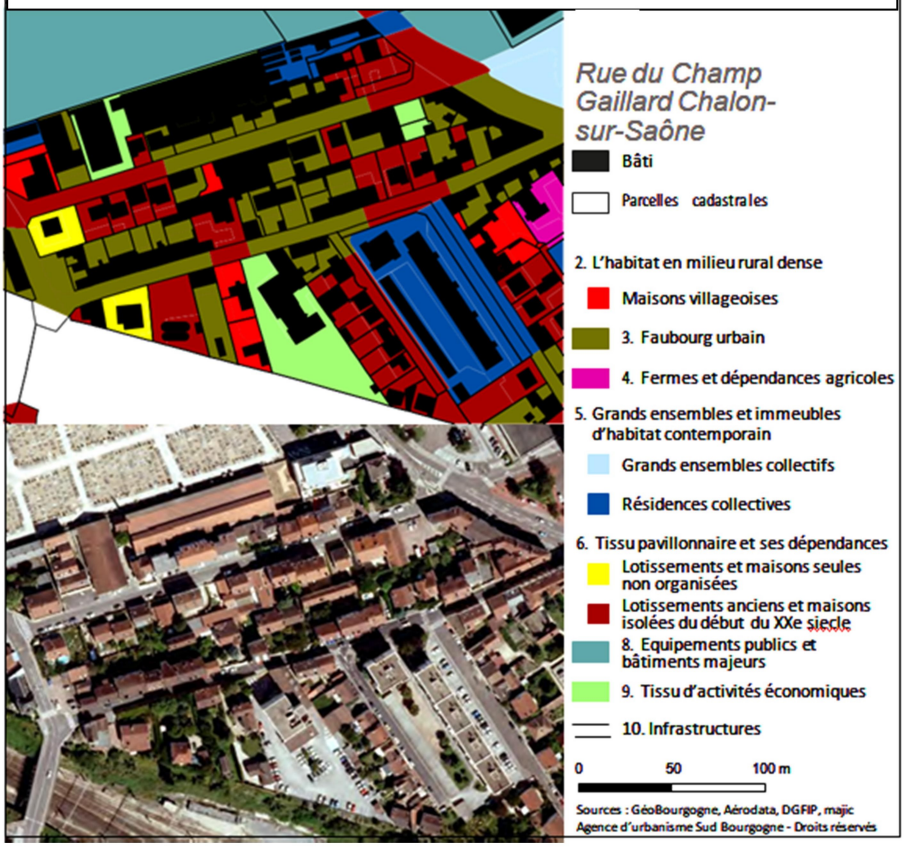


Faubourgs ouvriers à Saint-Cosme



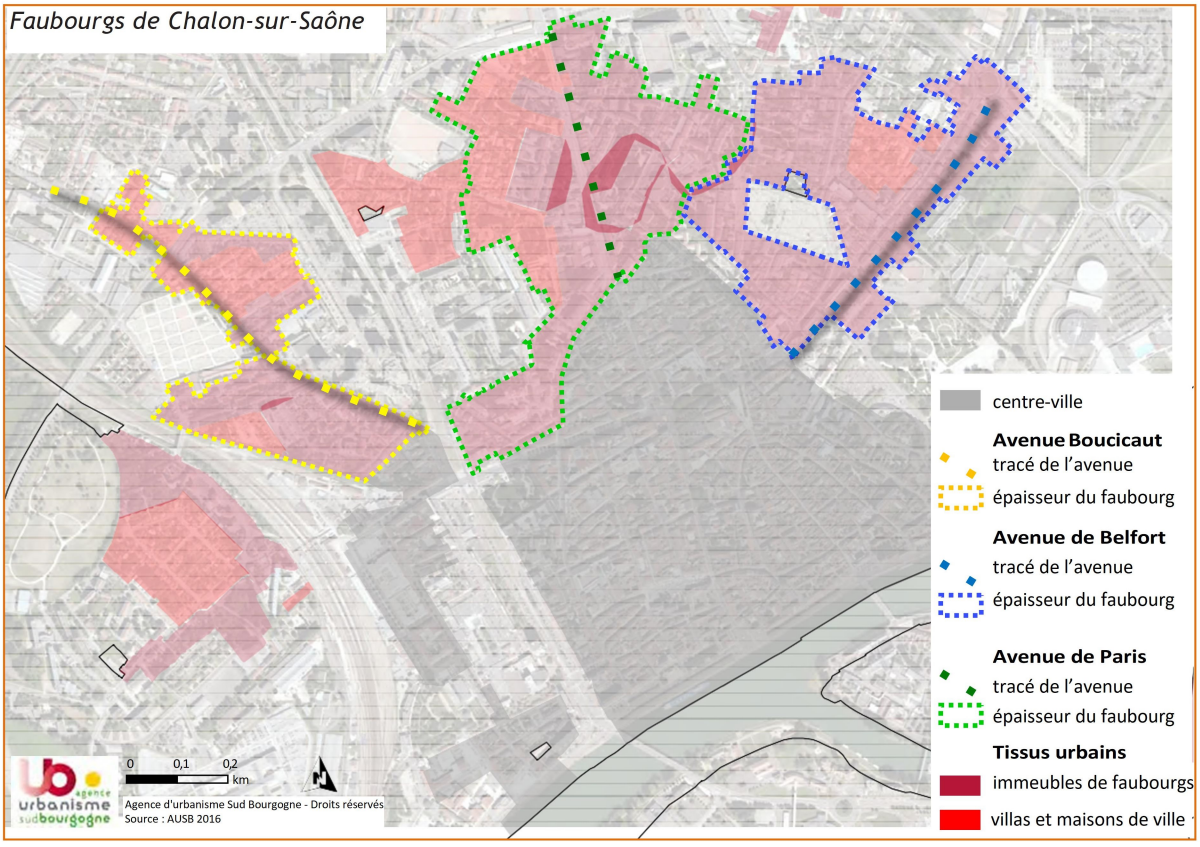
Le long de l'avenue de Belfort, les tissus urbains présentent une grande diversité bâtie. Ils sont caractérisés par un mélange d'immeubles de taille, de largeur et d'implantation sur voirie irrégulières, même s'ils sont tous plus ou moins implantés à l'alignement ou en très léger retrait, et de bâti artisanal.
Contrairement à ceux du centre-ville, ils ne sont pas organisés autour d'îlots bâtis géométriques mais suivent linéairement la trame de rues existantes, globalement beaucoup plus lâche. Sur ces secteurs de "transition", l'urbanisation s'effiloche, perdant progressivement en intensité au fur et à mesure que l'on s'écarte du centre-ville.

Les faubourgs urbains



Les tissus de faubourgs sont caractérisés par leur hétérogénéité et leurs capacités de mutations

Faubourgs de Chalon-sur-Saône



Au-delà de Chalon-sur-Saône, les villages ont également connu des transformations au XIXème siècle. Avec l'édification des nouveaux bâtiments républicains (Mairie, école(s)) et l'aménagement de nouveaux espaces publics pour les desservir et les mettre en valeur, les centres-bourgs se sont étoffés, recomposés ou déplacés.

1.2.3. La rupture des années 1960

○ *Les tissus d'habitatpavillonnaire*

Contrairement aux tissus anciens, hétérogènes, ou issus des développements urbains du XIXème siècle, variés quoique davantage dessinés et normés, **les tissus pavillonnaires renvoient à une urbanisation standardisée et très semblable d'un point à un autre du territoire** chalonnais, et, au-delà, de la région Bourgogne ou de la France métropolitaine.

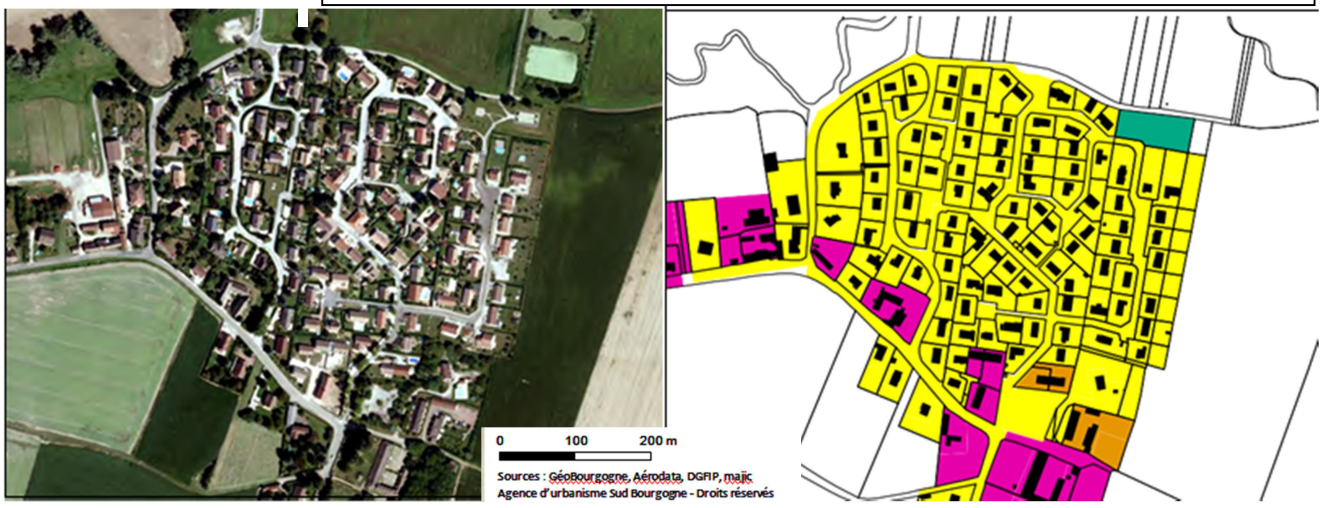
L'habitat pavillonnaire est caractérisé par un refus de la mitoyenneté et le désir d'intimité, le découpage géométrique des parcelles et une production bâtie standardisée

Datant des années 1960-1970, le développement de cette forme d'habitat est lié au double phénomène de démocratisation de l'automobile, qui a permis aux ménages désireux de vivre loin de la congestion et des nuisances des centres urbains de s'en éloigner, et d'industrialisation de la construction, qui a permis un développement massif d'une nouvelle offre de logements modernes, dans un contexte de forte pénurie liée aux destructions de l'après-guerre. Les gouvernements successifs de l'époque ont d'ailleurs reconnu l'intérêt économique et social de cette nouvelle forme d'habitat et l'ont largement encouragé à travers les différentes politiques d'aménagement foncier et d'aide à l'accession à la propriété.

Le modèle pavillonnaire ne renvoie pas à une taille d'opération, ni même à une procédure spécifique (quoique la procédure du lotissement consistant à découper d'anciens grands tènements agricoles en lots individuels desservis par une voie commune, publique ou privée, soit majoritaire), mais à **une forme urbaine devenue prédominante dans la production de logements** locale comme nationale.

Les principales caractéristiques des quartiers pavillonnaires sont les suivantes :

- le découpage géométrique et simple des parcelles ;
- des logements standardisés, parfois préfabriqués en usines, et disponibles sur "catalogues", qui prennent la forme de volumes bâtis réduits ne dépassant pas un étage ;
- le refus de la mitoyennet : et de l'alignement sur la voirie : les pavillons sont individuels (1 logement/ olume bâti), et implantés en milieu de parcelle, avec un retrait systémati ue par rapport aux limites parcellaires du voisin ou par rapport à la rue ;
- le désir d'intimité s'exprin ant par l'édification de murs de clôtures ou de haies végétales opaques les pl s hautes possibles.



Exemple de lotissement pavillonnaire à Fragnes-La Loyère

Les lotissements pavillonnaires aménagés "ex-nihilo" génèrent un double sentiment de répétition et de cloisonnement, reproduisant un système qui leur est propre et déconnecté du territoire

On peut toutefois **distinguer les ensembles pavillonnaires type lotissements de la production de logements pavillonnaires diffuse ou dispersée**. Malgré leur similitudes, leur échelle et leur mode de production génèrent un impact paysager et des perceptions quelques peu différentes.

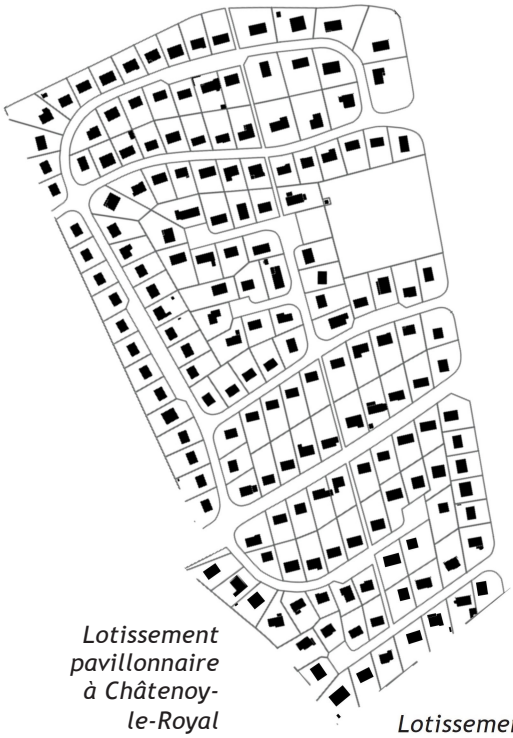
Ainsi, ***les ensembles de lotissements pavillonnaires*** issus d'une même procédure et édifiés dans un laps de temps très court (par opposition aux tissus urbains anciens, sédimentaires, et constitués dans un temps long, sur plusieurs siècles), qui peuvent parfois compter plusieurs dizaines de logements, génèrent un double sentiment de répétition et de cloisonnement, liés :

- à l'uniformité des formes bâties et parcellaires, qui, sauf pour l'aménagement d'un carrefour, ne tolèrent aucun "accident" : la taille et l'ouverture des îlots urbains sont planifiées à l'avance, les voiries et les parcelles sont conçus pour être fonctionnelles, pour circuler et non "déambuler", et pour optimiser l'espace privé par rapport aux surfaces des opérations, tandis que la limite entre espaces publics et privés est rectiligne et fait l'objet d'un traitement homogène ;
- à l'absence de percées visuelles et de respirations vertes, le regard butant systématiquement sur de hauts murs bâtis ou végétaux ou sur le faitage des bâtiments, tous de faible hauteur.

Faisant souvent table rase de l'occupation du sol antérieure (forêt, prairies, cultures...) au lieu de s'appuyer dessus, les nouveaux quartiers pavillonnaires sont par ailleurs déconnectés de leur environnement urbain : ils ont un réseau de voiries ayant sa propre logique interne, souvent peu relié à la trame viaire existante. Dans la plupart des cas, particulièrement en Bresse chalonnaise où le parcellaire maraîcher construit est long et fin (ayant donné naissance, en d'autres temps, aux "longères", voir ci-dessus), il se résume à une voie en impasse. Il en résulte une trame urbaine très peu connectée, difficilement lisible voire «labyrinthique» pour le promeneur.

Basés sur l'individualisation de l'espace disponible, ces tissus s'avèrent enfin particulièrement consommateurs de foncier, avec une densité moyenne souvent inférieure à 10 logements/ha, peu compatible avec les enjeux contemporains d'économie de l'espace agricole et naturel et de préservation des ressources et de la biodiversité.

Ils sont plus particulièrement présents sur la première couronne dite "périurbaine" du coeur de l'agglomération chalonnaise, sur des communes qui, proches de Chalon-sur-Saône, offrant un bon niveau d'accessibilité et d'infrastructures, ont connu une forte pression foncière et ont les premières accueilli, dans les années 1960, ces quartiers d'un genre nouveau: *Saint-Marcel, Lux, Saint-Rémy, Châtenoy-le-Royal, Champforgeuil, Fragnes-La-Loyère...*



Lotissement pavillonnaire à Châtenoy-le-Royal



Lotissements pavillonnaires à Virey-le-Grand et Champforgeuil





Cependant, en lien avec l'émergence des préoccupations environnementales et la demande sociale, l'évolution des règles d'urbanisme pousse de plus en plus ces opérations à intégrer :

- des aménagements paysagers et de nouveaux espaces collectifs, voire publics : cheminements "modes doux" connectés aux quartiers environnants, aires de jeux...
- une plus grande diversité et densité bâtie, avec le développement d'une offre d'habitat individuel groupé (maisons jumelées ou en bande), de l'ordre de 20 à 25 logements/ha.
  Si la mitoyenneté limite les percées visuelles, elle apporte davantage de lisibilité à la rue et de qualité aux tissus, la diminution de l'espace privé disponible autour des logements étant compensée par un plus grand soin apporté aux espaces collectifs et publics (la plupart de ces quartiers ont ainsi une identité paysagère forte, comme les Charreaux à Chalon-sur-Saône, ou les lotissements «GMF» que l'on peut retrouver à Champforgeuil, Lux ou Givry).

Ces évolutions sont aussi notables dans les lotissements plus anciens, qui permettent une évolution du bâti existant (extensions sur limites) et ont vu poussé les plantations, leur donnant un caractère plus diversifié et verdoyant.

Reflets d'une société et de son époque, les lotissements pavillonnaires ont su évoluer vers davantage de diversité pour s'ancrer davantage sur le territoire

Lotissements pavillonnaires à Fragnes-La-Loyère et Fontaines





Lotissements jumelés à Chalon-sur-Saône



L'habitat pavillonnaire distingue une production en lotissements, ordonnée et répétitive, et une production dispersée plus variée, ouvrant un réel potentiel de renouvellement urbain

A la différence des ensembles pavillonnaires basés sur l'efficience et la répétition, dans le découpage parcellaire, le maillage viaire comme dans la production bâtie, ***la production pavillonnaire dispersée*** s'inscrit dans une logique plus "spontanée", moins "organisée" et uniforme.

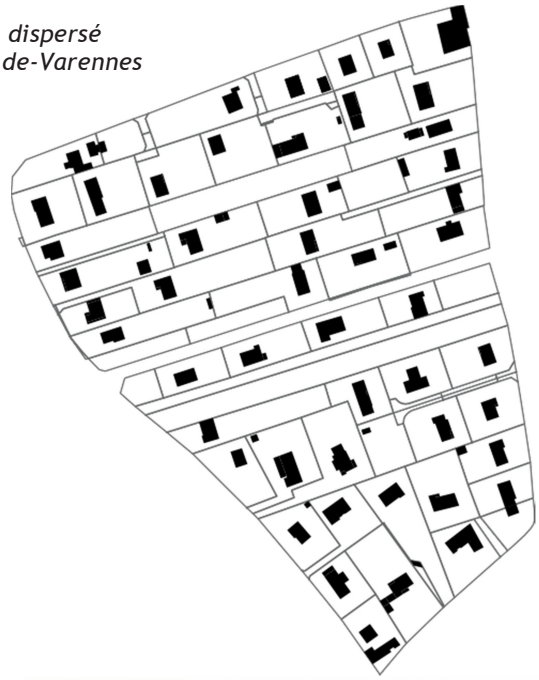
Si elle se caractérise par les mêmes typologies bâties, elle propose toutefois un découpage parcellaire plus varié et irrégulier, dessiné au gré des opportunités foncières, et une trame qui, sur le même modèle, s'inscrit davantage dans la trame de voiries existantes, qu'elle prolonge ou densifie, selon les configurations. Moins normé et optimisé, l'habitat individuel diffus génère un paysage également moins ordonné et répétitif.

Parfois anarchique, construit en bordure de voirie et ayant enclavé les coeurs d'îlots, il génère des dysfonctionnements, dont l'un des plus fréquemment constaté est lié à la démultiplication des accès individuels le long des voies publiques.

Il dispose ainsi d'un réel potentiel d'évolution, constituant à ce titre un des leviers pour le développement futur du territoire du Grand Chalon qui, contraint de revoir son modèle d'urbanisation au profit d'une meilleure prise en compte des espaces agricoles et naturels et des paysages, devra se pencher sur le renouvellement de ce type de tissus.

Ce type d'habitat pavillonnaire à petite échelle est davantage présent à mesure qu'on s'écarte de la pression foncière du coeur de l'agglomération et qu'on entre dans les parties plus rurales du territoire, dont il constitue la principale et quasi exclusive source de production de logements neufs (Vallée de la Dheune, notamment).

Pavillonnaire dispersé à Saint-Loup-de-Varennes





Oslon



Marnay



Saint-Loup-Géanges



Saint-Sernin-du-Plain - entrée de village

○ ***Les immeubles d'habitat collectif ou intermédiaire***

Principalement concentré dans la ville centre, mais aussi présent de manière sporadique en première couronne et dans certains bourgs, l'habitat collectif a connu un fort développement dans les années 1960-1970, et demeure une typologie présente, quoique adoptant des formes différentes, dans les opérations contemporaines. La variété des ambiances entre les tissus collectifs de chaque époque est de fait importante.

L'habitat collectif produit entre les années 1950 et les années 1980 relève le plus souvent de la logique dite «***de grands ensembles***».

Comme les quartiers d'habitat pavillonnaire, les quartiers d'habitat collectif de cette période ont été construits pour faire face à la crise du logement dans les villes. Souvent, ce sont des quartiers entiers (presque autonomes car ayant leurs propres équipements, réseaux viaires, centres commerciaux), qui sont sortis de terre, créant rapidement une nouvelle offre d'habitat moderne, confortable et bon marché : *Prés-Saint-Jean, Aubépins, Stade-Fontaine aux Loup, Plateau Saint-Jean*. Les copropriétés bordant la rocade et l'avenue Niepce ont été édifiées selon le même modèle.

D'inspiration hygiéniste, l'ensemble de ces nouveaux quartiers d'habitat collectif est issu d'une préoccupation forte à l'époque de privilégier la circulation de l'air et de la lumière dans les logements, en rupture avec l'encombrement, le confirment et la densité des centres-villes anciens, souvent insalubres et à l'image dégradée après la guerre.

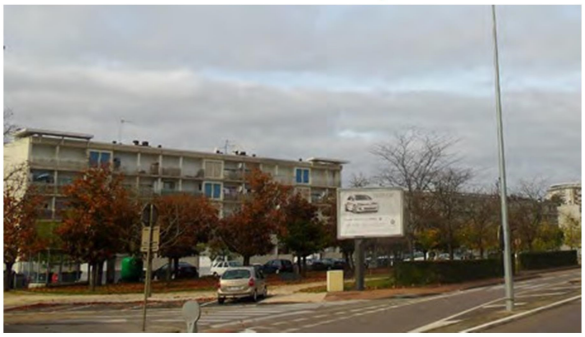
Dans ces quartiers, les espaces vides deviennent prépondérants, et la densité de logements, rendue nécessaire dans le cadre de la reconstruction d'après-guerre (entre 40 et 60 logements à l'hectare en moyenne), est travaillée différemment.
Les constructions nouvelles ne sont plus accrochées à une limite de parcelle. Elles s'implantent sur un « espace plan » aéré, rompant avec les tissus urbains traditionnels basés sur l'îlot et la rue.
Dans cet espace aéré, elles disposent de volumétries conséquentes mais simples et répétitives, caractérisées par de grandes hauteurs (parfois jusqu'à 20 étages - la Tour du Canal) et une emprise au sol faible (la "tour") ou plus conséquente (la "barre", qui peut aller jusqu'à 250 m de longueur - la barre du Canal). Selon que l'on se trouve dans un quartier de "tours" ou de "barres", le paysage est donc plus ou moins aéré ou masqué et écrasant.

Dans les ensembles sociaux, notamment les Aubépins et les Prés-Saint-Jean, les espaces libres sont très aménagés. Ils ont servi à la réalisation de grands parcs et terrains de jeux, qui, par leur surface, comptent parmi les espaces verts majeurs du Grand Chalon.

Comme dans les lotissements pavillonnaires, la trame urbaine est autocentrée. Très lâche, elle est aménagée selon une logique propre et non afin de relier plusieurs quartiers.

Les quartiers sociaux Prés-Saint-Jean et Fontaine-aux-Loup





Ensembles de copropriétés bordant la rocade





- ***Les immeubles collectifs construits après les années 1980*** se différencient fortement des grands ensembles édifiés durant les années 1960-1970. Ils montrent un plus grand souci d'intégration au tissu urbain alentours en adaptant leur volumétrie et leurs implantations. Les accroches aux limites de parcelles et de voiries, tout comme la présence de toitures à pans, font leur retour, en écho aux immeubles de faubourgs et maisons de bourgs.
  Ces immeubles de logements collectifs récents ne dépassent que rarement les 5 étages et leur emprise au sol est moyenne. Leur densité résidentielle brute est relativement élevée, souvent supérieure à celle des grands ensembles sociaux (entre 40 et 70 logements à l'hectare), même si ils apparaissent moins massifs.

- ***Les opérations collectives récentes***, principalement celles qui sont postérieures aux années 2000, s'éloignent de la logique de grands ensembles. Elles privilégient de nouveau une accroche sur les limites de parcelle ou en léger recul et la constitution de quartiers traversants intégrés aux tissus urbains alentours. Elles s'adaptent au bâti alentours, pouvant prendre des formes rappelant des grosses maisons en milieu pavillonnaire ou des maisons de bourg. Les formes urbaines sont moins massives, les bâtiments dépassant rarement les 3 ou 4 étages, et l'emprise au sol plus importante.



Petit collectif à Saint-Léger-sur-Dheune



Petit collectif à Oslon

- Enfin, ***l'habitat intermédiaire*** peut être défini comme un ensemble de plusieurs logements dans un même bâtiment (il est à ce titre rattaché à la catégorie d'immeubles collectifs selon l'INSEE), qui se distingue toutefois de l'habitat collectif par le fait qu'il est dépourvu d'espaces communs intérieurs (chaque logement a sa propre entrée), et doté de généreux espaces extérieurs privatifs (rez-de-jardins, toits terrasses...).
  Le tissu urbain produit prend souvent la forme de grosses maisons, ressemblant à des maisons de bourgs d'un à deux étages, avec une densité comprise entre 20 et 35 logements à l'hectare. Quoique ce tissu présente la particularité de s'intégrer parfaitement au sein d'ensembles pavillonnaires existants et de permettre une densification "douce", il est encore peu présent sur le territoire du Grand Chalon.
  Les opérations apparues dans les années 2000 au sein de l'éco-quartier Saint-Jean-des-jardins à Saint-Jean-des-Vignes, peuvent être rattachées à cette typologie.

Avec une échelle et une densité adaptées aussi bien aux centres-villages qu'aux tissus de faubourgs ou aux quartiers pavillonnaires, le développement de l'habitat intermédiaire constitue un enjeu du présent PLUi, répondant aux objectifs de limitation de la consommation d'espaces et de densification de l'espace urbain tout en assurant la transition entre l'habitat collectif de centre-ville et l'habitat pavillonnaire prédominant.

- ***Les zones d'activités***

Si plusieurs usines anciennement implantées au sein des tissus urbains denses de la ville centre sont encore en activité *(il s'agit principalement des usines Saint-Gobain et Verallia*), la majeure partie des implantations commerciales et industrielles se font depuis les années 1960 dans des zones d'activités dédiées.

Souvent implantées sur de larges parcelles distribuées par d'importantes voies d'accès pensées pour la circulation des poids lourds et la plupart du temps infranchissables à pied ou à vélo, se développant dans des bâtiments massifs et cubiques (les "boîtes à chaussures"), implantés en milieu de parcelles, entourés de vastes espaces de parkings et/ou de stockage et construits avec des matériaux simples et économiques, les activités économiques et commerciales constituent un tissu urbain avant tout pensé pour être fonctionnel, et de qualité paysagère médiocre.
Fortement consommateurs d'espaces, ces tissus ont été développés là où le foncier était disponible, soit en extension des tissus urbains déjà constitués. Leur développement s'est ainsi fait concomitamment à l'aménagement des quartiers pavillonnaires et des quartiers d'habitat collectifs en proche périphérie de Chalon-sur-Saône, à partir des années 1960-1970, à cheval sur sur les communes de la première couronne dite "périurbaine" : *Châtenoy-le-Royal, Champforgeuil, Virey-le-Grand, Crissey, Saint-Marcel, Lux, Sevrey, Saint-Rémy,* notamment. Situées en entrées de villes, ces zones constituent une des premières images fortes renvoyée par l'agglomération chalonnaise lorsqu'on y pénètre, et sont particulièrement marquants.

L'urbanisation des zones d'activités répondait avant tout à des logiques de fonctionnement et de faible coût, où les considérations paysagères ou l'accessibilité modes doux ne tenaient qu'une place secondaire, voire négligeable


Saôneor à Chalon-sur-Saône

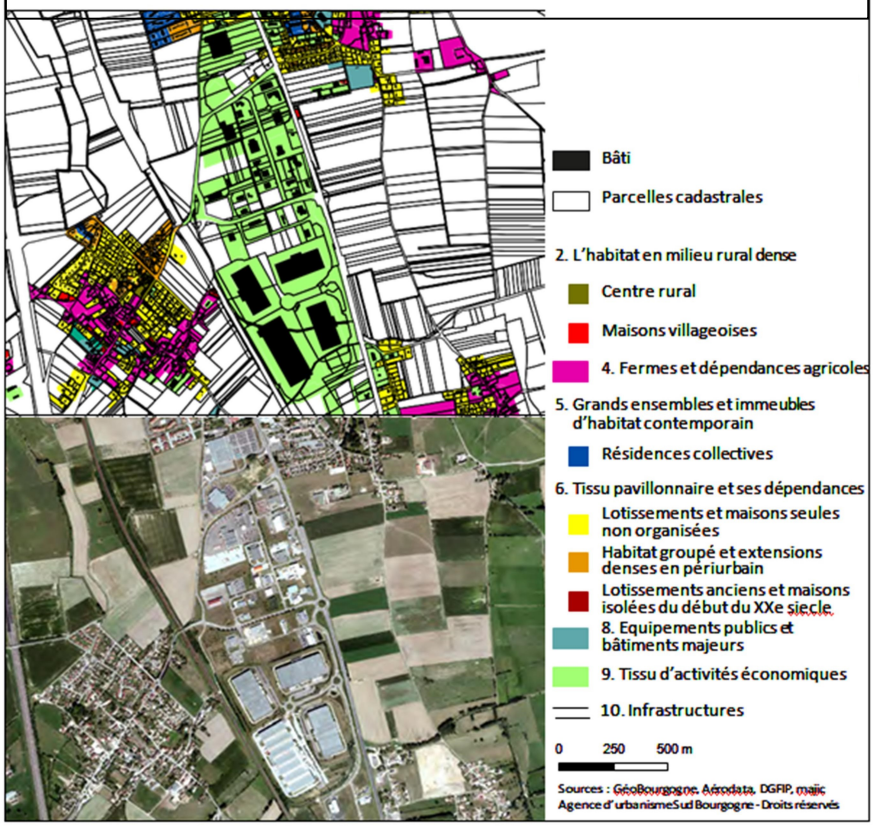


Zone commerciale - Lux



La coexistence délicate des quartiers pavillonnaires avec les bâtiments d'activités en entrée de ville, à Champforgueil

Parc d'activités Actisud, Sevrey - Saint-Loup-de-Varennes





De la même manière, de nombreuses communes du territoire, y compris parmi les plus rurales, ont développé leur propre zone d'activités en entrées de village, avec un impact paysager souvent non négligeable et peu valorisant.

Zone d'activités, Saint-Léger-sur-Dheune



De fait, ce type de tissu prend une part importante de l'urbanisation actuelle et n'est pas sans poser question quant à la prise en compte des enjeux environnementaux (économie d'espaces agricoles et naturels, préservation de la biodiversité et des ressources...) et paysagers contemporains.

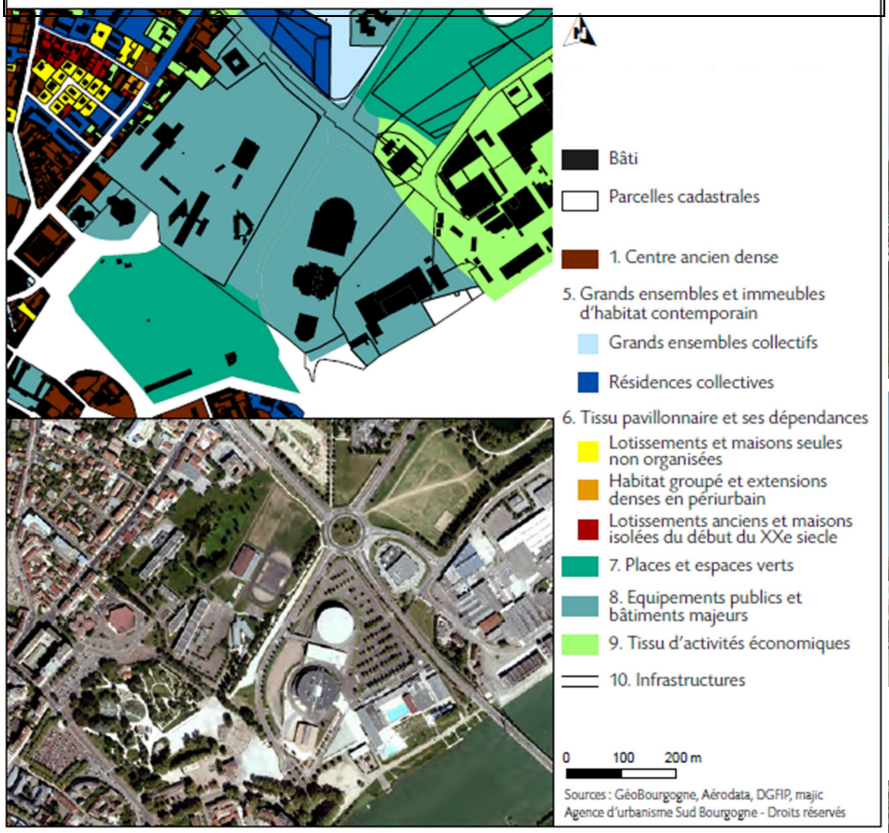
Du fait de leur localisation en entrées de ville, les zones d'activités constituent des "vitrines" dont le renouvellement urbain, la densification et l'amélioration des qualités paysagères et fonctionnelles (accessibilité modes doux), déjà amorcés, sont un des enjeux forts du présent PLUi.

○ Les grands équipements publics

La notion d'équipements fait traditionnellement référence aux usages plus qu'à la typologie de bâti.
Néanmoins, les grands équipements modernes ont cette particularité de générer leur propre tissu, souvent en rupture avec les tissus urbains pré-existants. En effet, ces extensions récentes sont situées sur de grandes parcelles en périphérie des secteurs denses. Elles ont des volumes importants et une architecture très travaillée, la marque d'un grand architecte étant souvent recherchée pour ce genre de bâtiments qui se veulent signaux de la ville.

Souvent très directement lié à un espace public, l'équipement a besoin de trouver un parvis ou un lieu d'entrée ainsi que du stationnement aux abords immédiats et, excentré de ces aménités urbaines, les recrée sur son terrain. Le Parc des expositions, à Chalon-sur-Saône, ou, dans une moindre mesure, la Maison des vins, à proximité, ou encore le Conservatoire, illustrent cette forme urbaine spécifique qui provoque aussi souvent des changements dans les rues proches : voirie d'accès plus large, maille des îlots plus importante...

Quartier Parc des expositions à Chalon-sur-Saône



Chalon-sur-Saône,
Maison des Vins et ses abords





Chalon-sur-Saône,
Parc des Expositions



Chalon-sur-Saône,
Conservatoire et son parc

1.3. Du centre vers la périphérie, répartition spatiale des tissus

Outre leurs composantes historiques et paysagères, les tissus urbains peuvent être analysés à travers leur répartition spatiale sur le territoire.
Cette analyse géographique permet de spatialiser les différents enjeux paysagers précédemment analysés, et, au-delà, d'identifier des enjeux d'aménagement du territoire liés à l'amélioration de son fonctionnement et in fine, du cadre de vie.
En particulier, la mixité et la complémentarité des tissus urbains, porteurs d'usages et de fonctions, doivent être pris en compte en sus de leur cohérence et de leur lisibilité, dans le cadre d'un équilibre délicat.

1.3.1. Répartition territoriale des tissus : une variété et une mixité qui diminuent en périphérie

○ *Une plus grande homogénéité des tissus en périphérie*

Les communes périphériques présentent une urbanisation peu variée et fortement résidentielle

Si toutes les communes de l'agglomération présentent sur leur territoire plusieurs types de tissus urbains caractérisés par des formes, fonctions et époques de construction différentes, la plupart des communes du Grand Chalon disposent toutefois d'un espace urbain relativement homogène.
Les tissus résidentiels et mixtes, excluant les zones d'activités et de grands équipements, sont dans cette idée très majoritaires, représentant en moyenne 50% des surfaces des enveloppes urbaines de chaque commune. Cette part peut toutefois monter jusqu'à près de 100% des espaces urbanisés des communes plus rurales de la Bresse, de la vallée des Vaux ou de la Dheune, des secteurs moins riches en activités « urbaines » (artisanales, industrielles, ou tertiaires).

Ce gradient de mixité depuis le centre vers la périphérie traduit le mode de développement de chacune des communes composant le territoire du Grand Chalon. Si les communes périphériques semblent davantage spécialisées et disposer de tissus urbains peu variés, c'est parce qu'elles se sont avant tout développées sous formes d'extensions pavillonnaires depuis les années 1950, à la différence des communes du coeur de l'agglomération, plus richement dotées en activités et équipements, et qui développent, de fait, une plus forte mixité de fonctions et diversité de tissus.

Cette répartition spatiale des fonctions et des tissus urbains liés a un impact paysager, mais aussi fonctionnel sur le territoire, l'hyperspécialisation des territoires entraînant une croissance des déplacements pour relier les communes résidentielles aux pôles d'activités et de services.

A eux deux, les tissus d'habitat pavillonnaires et les tissus d'activités représentent plus de 55% des surfaces urbanisés du Grand Chalon

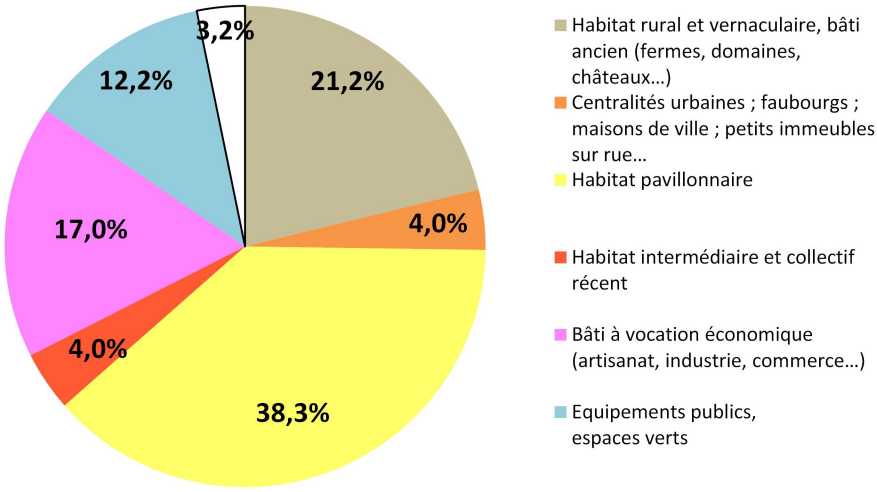
○ *Des tissus pavillonnaires et d'activités prépondérants*

La répartition des tissus urbains montre **une forte domination des tissus résidentiels de type pavillonnaire et des tissus d'activités**. A eux deux, ils représentent plus de 55% des surfaces urbanisées du territoire.

A l'échelle du Grand Chalon, les tissus ruraux représentent encore plus de 20% des surfaces des enveloppes urbaines, tandis que l'habitat collectif et les tissus de centre bourgs ou de faubourgs urbains, au contraire, ne sont que peu représentés, et limités aux communes du cœur urbain (Chalon-sur-Saône et sa première couronne) ou aux bourgs ruraux plus significatifs.

Cette répartition des tissus illustre les différentes phases de développement du Grand Chalon, qui, à partir d'enveloppes urbaines anciennes, a connu d'importants bouleversements dans la seconde moitié du XXème siècle.

Répartition des tissus urbains par surface

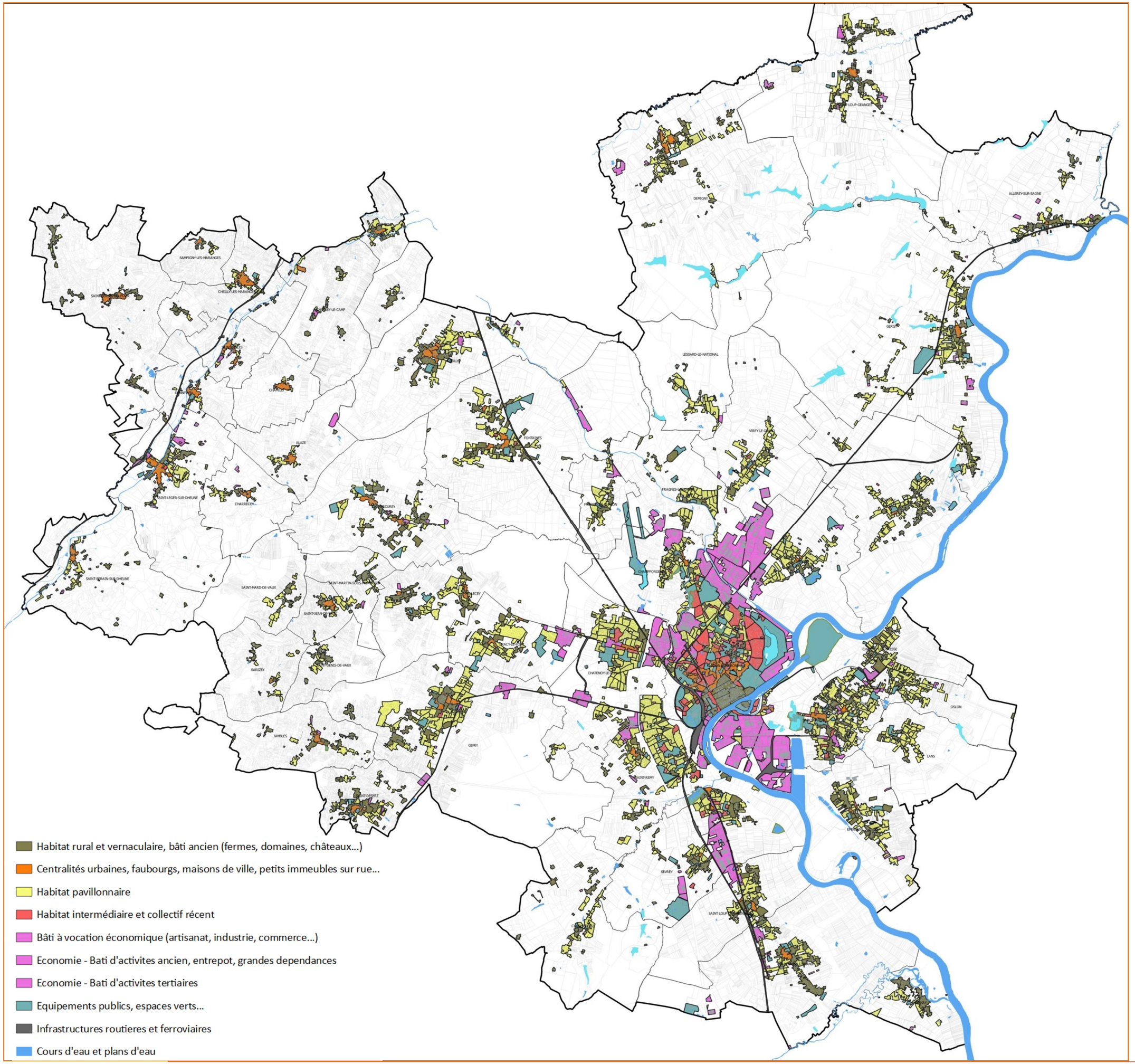


Source : Données Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, 2017

Cependant, même s'ils sont beaucoup moins représentés en termes de surfaces que les tissus pavillonnaires, les tissus d'habitat collectif, de bourgs et faubourgs, concentrent quasiment autant de logements.
Leur densité résidentielle est plus importante, en particulier (de 22 à près de 60 logements/ha, contre moins de 8 logements/ha pour les tissus pavillonnaires).

Répartition des tissus urbains par surfaces et densités en 2017

Source : Données Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne	**Surfaces totales (brutes) *en ha***	**Part dans l'espace urbain**	**Nombre de logements**	**Part des logements**	**Densité *(en logements/ha)***
Habitat rural et vernaculaire, bâti ancien (fermes, domaines, châteaux…)	1604	21,2%	15727	25,6%	9,8 *(avec toutefois de nombreux bâtis affectés à d'autres usages, dans le cadre d'une réelle mixité et d'une imbrication habitat/activité)*
Centralités urbaines ; faubourgs ; maisons de ville ; petits immeubles sur rue…	305	4,0%	6741	11 %	22,1
Habitat pavillonnaire	2897	38,3%	21275	34,7 %	7,3
Habitat intermédiaire et collectif récent	303	4,0%	17589	28,7 %	58,0
Bâti à vocation économique (artisanat, industrie, commerce…)	1289	17,0%			
Equipements publics, espaces verts	925	12,2%			
Infrastructures routières et ferroviaires	244	3,2%			
ENSEMBLE DES ESPACES URBAINS	**7567**		**61332**		**8,1**

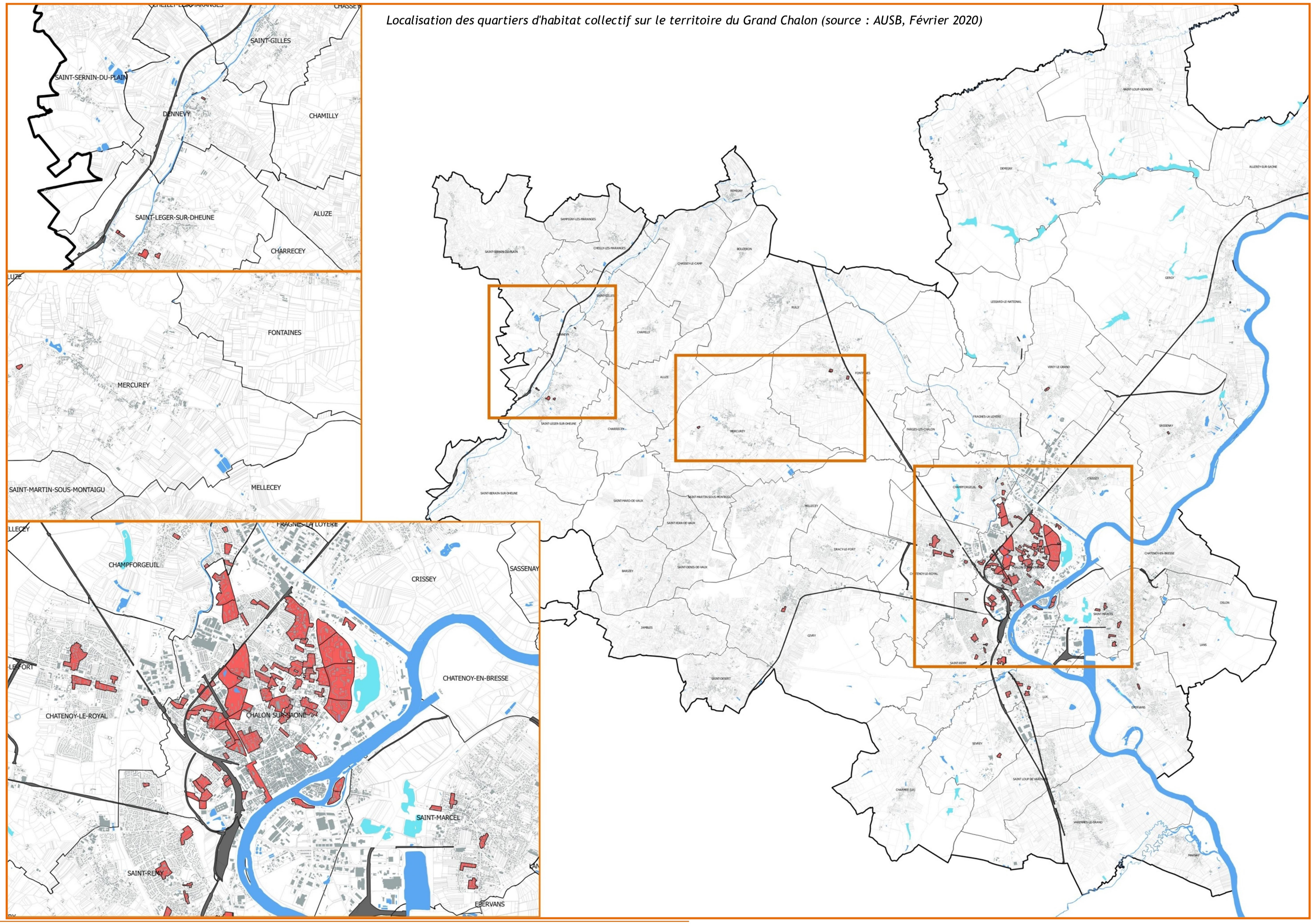


Plus on s'éloigne du centre urbain, plus les tissus urbains traditionnels sont représentés

○ *Une segmentation des tissus urbains du centre vers la périphérie*

La répartition des tissus sur le territoire montre en outre **des logiques de séparation et de spécialisation des communes :**

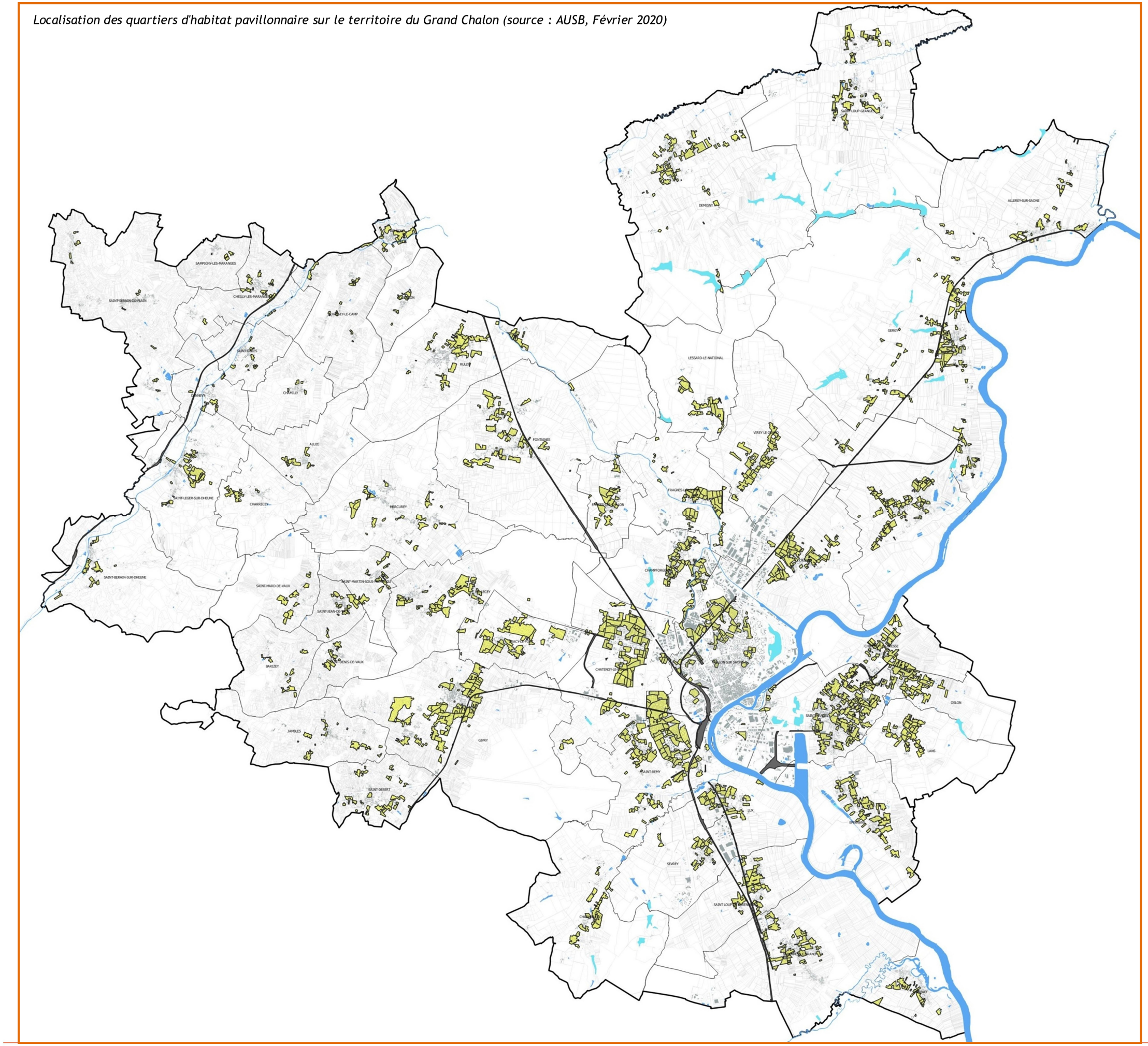
- ***Les tissus d'habitat collectif***, que ce soit de grands ensembles ou d'îlots d'immeubles anciens, sont concentrés sur la ville centre. Ils se retrouvent, marginalement, sur plusieurs communes de première couronne, notamment Lux, Saint-Rémy ou Châtenoy-le-Royal, ou ponctuellement, dans le cadre d'opération en centre-village, au sein des bourgs ruraux (Mercurey, Fontaines, Saint-Léger-sur-Dheune).



Localisation des quartiers d'habitat collectif sur le territoire du Grand Chalon (source : AUSB, Février 2020)

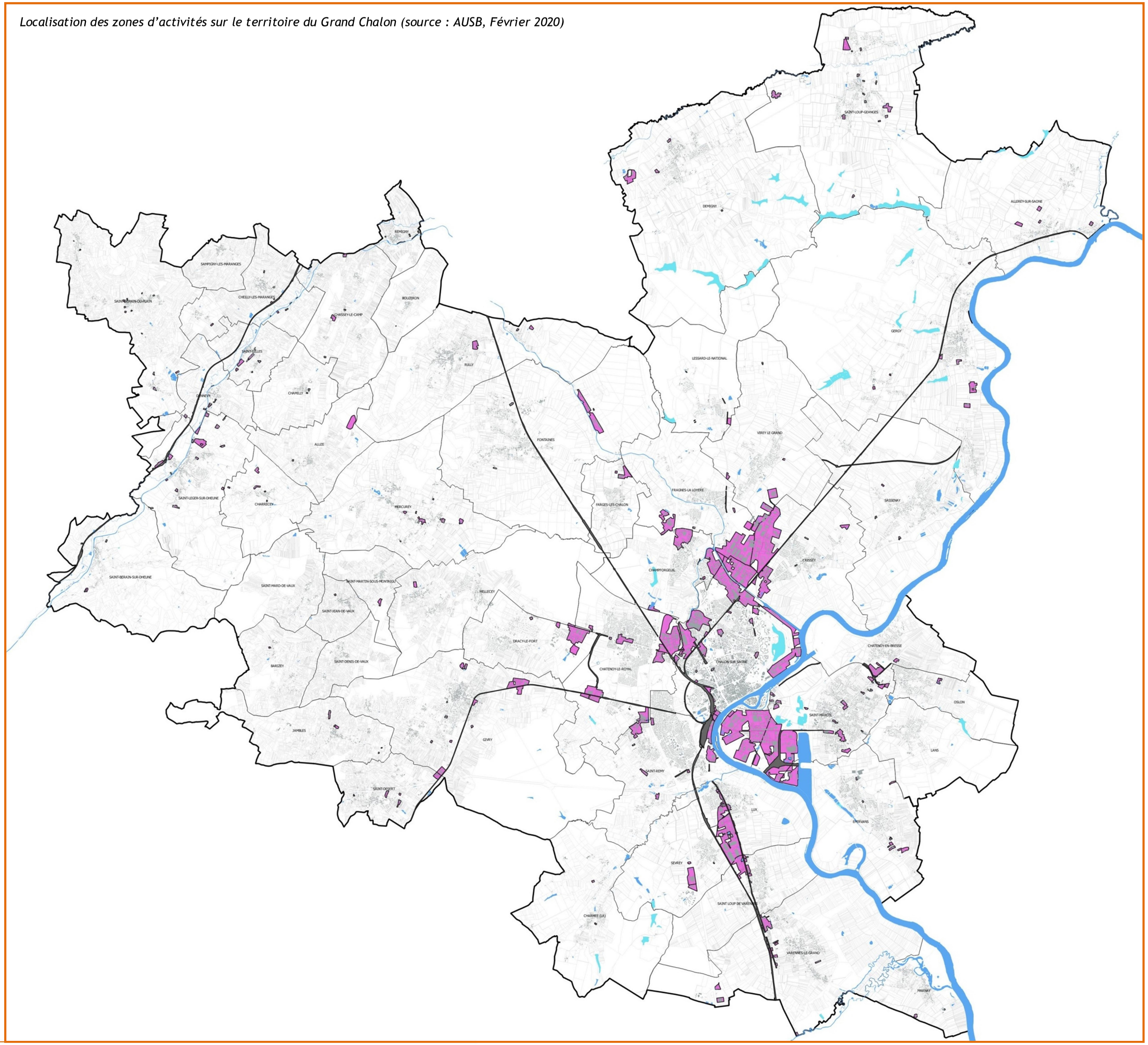
- ***L'habitat pavillonnaire*** est très dominant et représente l'essentiel des tissus urbains des communes hors de la ville centre. Sa production a démarré dans les années 1950 et n'a fait que s'amplifier depuis. Sa présence quasi-exclusive hors de la ville-centre, en particulier dans la plaine, sur les deux rives de la Saône, fait du Grand Chalon un territoire aux caractéristiques essentiellement périurbaines (d'importantes surfaces pavillonnaires développées en périphérie des centres urbains).

Localisation des quartiers d'habitat pavillonnaire sur le territoire du Grand Chalon (source : AUSB, Février 2020)



- Comme les quartiers pavillonnaires, ***les tissus d'activités*** sont concentrés sur le pourtour de la ville centre et en première couronne. Les principales zones d'activités, créées avant 1970, enserrent la ville-centre et leur croissance les a fait déborder sur les communes de première voire dorénavant de deuxième couronne. Les développements récents privilégient les extensions linéaires le long des routes départementales, notamment à Lux, Sevrey ou Dracy-le-Fort. Ces zones périphériques, déconnectées des bourgs et dépourvues de traitements entre les espaces bâtis et ruraux, ont un très fort impact paysager et favorisent la multiplication des déplacements motorisés car elles sont éloignées des zones d'habitat.

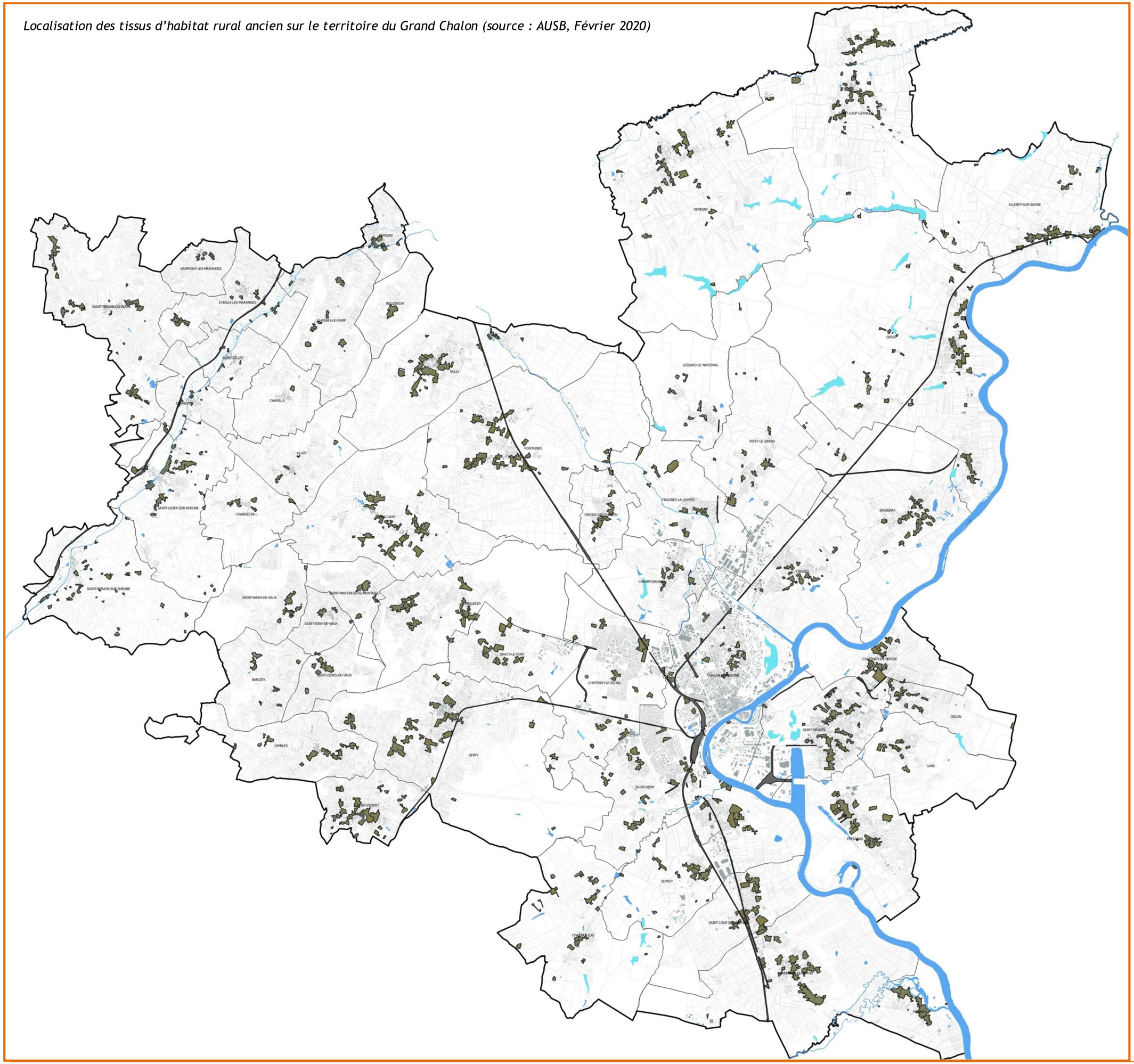
Localisation des zones d'activités sur le territoire du Grand Chalon (source : AUSB, Février 2020)



- ***Les tissus d'habitat rural*** apparaissent plus présents sur la côte chalonnaise et dans la vallée de la Dheune. Leurs surfaces demeurent plus significatives que sur les autres communes du fait de leur moindre exposition à la pression de l'urbanisation et que, in fine, moins de constructions récentes y aient été réalisées.

  A noter que œrtains bourgs de la plaine, en dépit de leur accessibilité et de leur proximité avec le coeur de l'agglomération, ont réussi à conserver leur caractéristiques anciennes (Varennes-le-Grand, Gergy).

Localisation des tissus d'habitat rural ancien sur le territoire du Grand Chalon (source : AUSB, Février 2020)



1.3.2. Grammaire territoriale des tissus : hauteurs, emprises, implantations

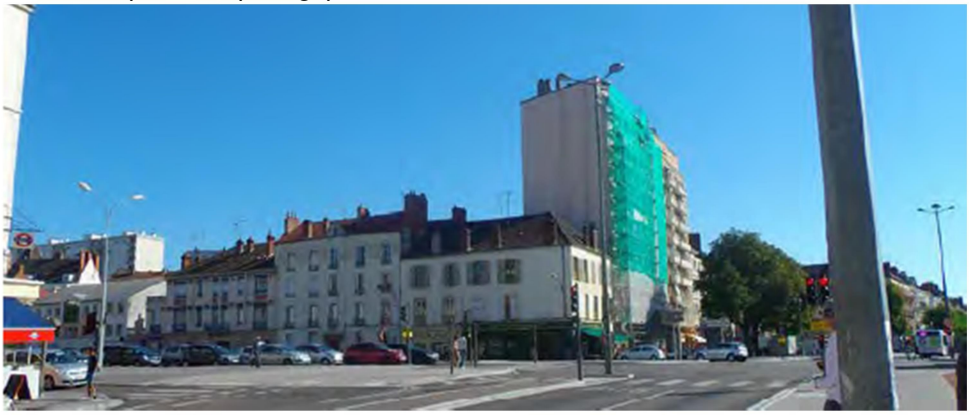
- ***Un territoire de faible hauteur***

Les plus hauts bâtiments du Grand Chalon, notamment les immeubles de grande hauteur bordant l'avenue Niepce et les quartiers de logements sociaux, peuvent atteindre jusqu'à près de 20 étages. Cependant, ils sont très rares et le territoire est essentiellement composé d'îlots urbains bas, voire très bas, qui corrobore la faible densité moyenne mesurée sur l'ensemble du territoire (voir p. 116 ci-dessus). La ville centre et quelques communes de première couronne (Saint-Rémy, Châtenoy-le-Royal) sont les seules communes où le bâti peut dépasse 2 à 3 étages.

- L'ensemble des tissus urbains pavillonnaires et bâtis ruraux dépassent rarement 1 à 2 étages et la quasi intégralité de la production pavillonnaire récente est de plein pied.
- Les centre bourgs ruraux disposant de maisons de bourg ou de grands domaines viticoles ont une hauteur moyenne allant de 1 à 2 étages (R+1 à R+2). Le tissu traditionnel des communes périphériques peut donc lui aussi atteindre une hauteur qui reste faible mais est néanmoins bien supérieure à celle des extensions pavillonnaires récentes.
- Les tissus de centralités du centre ville de Chalon-sur-Saône et les tissus d'immeubles collectifs récents, ont une hauteur limitée à 3 ou 4 étages.
- Les zones d'activités et de grands équipements ont des hauteurs très variables, mais sur Saôneor, le Port Nord ou Actisud, ils peuvent atteindre des hauteurs importantes, équivalentes à des bâtiments de 5 à 6 étages.
- Les quartiers de grands ensembles font généralement entre 6 et 8 étages de hauteur dans le cas des barres et peuvent atteindre les 20 dans le cas des tours.

Les grandes hauteurs sont donc cantonnées à quelques secteurs bien délimités de la ville centre. Cependant, dans le cas des abords de l'avenue Niepce et de la rocade, ou dans le quartier des Aubépins, ces hauteurs voisinent directement, sans transition, avec des tissus urbains beaucoup plus bas. Il en ressort des ruptures brutales dans le paysage urbain.

Rupture morphologique brutale dans le centre-ville de Chalon-sur-Saône



- ***Des emprises au sol bâties qui diminuent à mesure que l'on s'éloigne du centre urbain***

L'emprise au sol des constructions donne le rapport entre la surface bâtie et la surface non bâtie sur une parcelle.
Sur le Grand Chalon, territoire où les tissus pavillonnaires sont majoritaires, elle est généralement très basse, inférieure à 20%. La plupart des tissus ont en effet une emprise au sol faible, sans pour autant paraître aérés du fait que certaines de leurs caractéristiques cloisonnent l'espace.

- Dans les tissus ruraux et les secteurs pavillonnaires, elle ne dépasse presque jamais les 20%.
  Si, à l'échelle de l'agglomération, on constate que les zones pavillonnaires de première couronne ont des emprises plus élevées, on remarque aussi que, au sein même des enveloppes urbaines des communes, l'emprise au sol diminue (jusqu'à passer sous les 10%) lorsqu'on se rapproche des franges de l'espace urbain, au contact des espaces naturels et agricoles. On observe ainsi là encore un gradient d'emprise au sol (et indirectement de densité) du centre vers la périphérie.
  La surface des maisons n'augmentant plus (ou peu) au delà d'un certain seuil, il est à noter que la réduction de l'emprise au sol est en réalité reliée à la taille des jardins des parcelles pavillonnaires, qui s'accroit à mesure que l'on s'éloigne du coeur urbain de l'agglomération. La surface moyenne des parcelles est ainsi souvent inférieure à 1000 m² voire 500 m² dans quelques rares quartiers de la ville centre et de Saint-Rémy, en première couronne, tandis qu'elle est beaucoup plus importante et supérieure à 2000 m² aux marges de l'agglomération, sur la côte chalonnaise ou la vallée de la Dheune, des secteurs moins soumis à la pression de l'urbanisation où le foncier est moins cher.
  Quelques cas particuliers, liés à des opérations "haut de gamme", avec des parcelles pouvant atteindre 4500 m², peuvent être identifiés sur des communes telles que Dracy-le-Fort (domaine de l'Orbize) ou Givry (lotissement des Chenêvres).
- Les quartiers de grands ensembles sociaux ont un bâti haut, mais isolé au milieu de vastes parcs et espaces libres aménagés. En conséquence, même si ces tissus urbains paraissent denses, leur emprise au sol est inférieure à 20%, comme celle des tissus pavillonnaires.
- A la différence des grands ensembles sociaux, plusieurs copropriétés privées ont des emprises au sol approchant les 65%. Leurs espaces libres sont limités, alors que le bâti est tout aussi massif.
- Dans les centres urbains médiévaux de Chalon-sur-Saône et Givry, notamment, l'emprise au sol peut atteindre entre 50 et 60%. Ces emprises au sol élevées sont liées au mode de développement de cette époque, qui recherchait la protection derrière des remparts, et une densité favorable au maintien d'une certaine chaleur en hiver.
- Les zones d'activité ont quant à elles une emprise au sol variable, selon le type d'activité. Certaines activités peuvent en effet nécessiter de vastes espaces intérieurs ou couverts, et, de fait, engendrer d'importantes emprises bâties par rapport aux surfaces des parcelles qui les supportent. D'autres activités, quant à elles, peuvent nécessiter des espaces extérieurs qui, même s'ils sont la plupart du temps imperméabilisés (souvent traités en enrobé), n'ont pas forcément besoin d'être couverts ou fermés (espaces de stockage, de stationnement…).

○ *La marginalisation des implantations sur voirie*

L'implantation du bâti par rapport aux limites de voiries et de parcelles n'est que peu dépendante du type de tissu urbain. Elle relève plus de l'époque de construction et de la localisation en centralité ou non de l'urbanisation.

Se distinguent principalement les îlots bâtis de pavillons, immeubles et zones d'activités récents, dans lesquels les bâtiments ont des reculs par rapport aux voiries supérieurs à 10 m en périphérie (à l'exception de Chalon-sur-Saône, Châtenoy-le-Royal et Saint-Rémy où ils sont le plus souvent sous les 5m).

Au contraire, les secteurs d'habitat rural, de faubourgs et d'immeubles centraux ont un bâti implanté directement sur la voirie, ou alternant entre implantations à l'alignement et retraits importants supérieurs à 10m. L'irrégularité des implantations est d'ailleurs une caractéristique constitutive des tissus ruraux et de faubourgs.

1.4. Les tissus urbains - *Synthèse*

Atouts et Opportunités	Contraintes et menaces
• Une variété de tissus urbains qui font la richesse du territoire du Grand Chalon • Un territoire qui a pu conserver des tissus urbains anciens, porteurs d'une réelle identité et d'une attractivité pour le territoire: – *le centre-ville et les faubourgs de Chalon-sur-Saône* – *le bourg médiéval de Givry,* – *de nombreux centres-villages des secteurs plus ruraux (Val de Saône, côte chalonnaise, vallée de la Dheune).* • Des tissus pavillonnaires qui, en grand nombre, permettent de répondre aux attentes d'une majorité de ménages • Une faible représentation de l'habitat collectif en dehors de la ville centre et de la première couronne, qui se développe toutefois dans certaines centralités (Saint-Léger-sur-Dheune, Mercurey, Fontaines…)	• Des tissus urbains anciens qui peuvent être en décalage avec les aspirations sociales contemporaines (quartiers denses, logements souvent inaccessibles aux personnes à mobilité réduite ou inadaptés aux familles, faible présence d'espaces extérieurs privés,…) • Des tissus urbains pavillonnaires très fortement présents sur le territoire, qui représentant près de 40 % des surfaces urbanisées et plus du tiers des logements, mais semblent inadaptés aux problématiques contemporaines : conçus pour la voiture, parfois mal connectés aux centralités urbaines anciennes, fortement consommateurs d'espaces, ils sont aussi porteurs d'une image banalisée et décontextualisée • Des zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales qui représentent moins de 20 % de l'ensemble des surfaces urbanisées, mais qui sont très visibles, dessinant des entrées de ville fonctionnelles mais aux qualités paysagères médiocres • Une offre d'individuel dense ou d'habitat intermédiaire encore très peu présente sur le territoire

Enjeux

Une variété de tissus urbain qui, dans un contexte de nécessaire limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels pose des enjeux de préservation, de requalification ou de recomposition du paysage urbain pour densifier *l'espace urbain tout en le rendant plus agréable à vivre, préservant l'environnement, les ressources, le cadre de vie, le paysage... :*

- des tissus urbains anciens à préserver ou à revaloriser pour maintenir (voire rétablir) la vitalité des centres-bourgs, tout en conservant leur identité et leur « âme » ;
- des tissus pavillonnaires qui, peu denses, peuvent être un support de développement non générateur de consommation foncière supplémentaire, et favorisant requalifications paysagères et reconfigurations urbaines ;
- des zones d'activités dont certaines pourraient faire l'objet d'une reconfiguration et d'une requalification paysagère, dans la même logique d'économie d'espaces, d'amélioration du confort d'usage et d'attractivité du territoire ;
- des quartiers d'habitat individuel dense (logements groupés), d'habitat intermédiaire ou de logements en petits collectifs (R+1/R+2) qui pourraient être davantage développés, dans le but de concilier les qualités de l'habitat individuel avec l'objectif de réduction de la consommation foncière et d'une meilleure intégration urbaine et paysagère

Plongeant davantage encore au coeur de l'espace urbain, le regard peut distinguer, au sein même des différents tissus analysés, différentes catégories de "pleins" et de "vides", différentes typologies de bâtiments et d'espaces publics, dont la physionomie interagit avec leur fonction dans l'espace urbain et les usages anciens ou contemporains qu'ils permettent ou pour lesquels ils sont détournés.

Si la potentielle "alchimie" créée par la relation entre ces "pleins" et "vides" contribue pour une grande part à la perception et à l'expérimentation plus générale que le visiteur, l'usager ou l'habitant se font de l'espace urbain, leurs caractéristiques et qualités propres jouent aussi leur rôle.

Leur analyse, sous le prisme de leur identité et fonction anciennes, comme à travers leurs évolutions contemporaines, permettra de mieux comprendre les enjeux de leur préservation ou adaptation futures, dans le cadre d'une démarche de PLUi faisant de la qualité générale future des espaces urbains du Grand Chalon un enjeu fort.

2. LES ESPACES PUBLICS

L'enjeu des espaces publics de qualité

Articulant le cadre bâti, les espaces publics composent l'essentiel d'un espace urbain, et participent pleinement à sa qualité perçue et à son attractivité résidentielle, touristique ou plus largement économique.
S'appuyer sur une trame d'espaces publics de qualité constitue un enjeu fort des politiques urbaines des communes, et, indirectement, du présent PLUi.
Parvenir à des espaces publics de qualité nécessite d'objectiver la qualité d'un espace public.
Selon quels critères peut-on en effet considérer qu'un espace public est "qualitatif", ou, au contraire, perfectible ?

Comprendre les espaces publics pour mieux les (re)qualifier

Apprécier la qualité d'un espace public nécessite de bien le comprendre.
Il s'agit ainsi, d'une part, de le replacer dans un contexte, et d'autre part, de l'analyser pour ce qu'il est, dans ses propres composantes.

D'un point de vue contextuel, les espaces publics peuvent, comme les tissus, être analysés en fonction :

- *de leur contexte et échelle géographique : espaces publics ruraux du Val de Saône, de la côte chalonnaise ou de la vallée de la Dheune, espace public urbain du centre ancien de Chalon-sur-Saône ou des faubourgs, espace public de centre-ville ou de centre-bourg, espace public de quartier ou hameau...*
- *de leur origine et évolution historiques : espaces publics anciens ou traditionnels, espaces publics hérités de l'urbanisme du XIXème siècle ou des années 1960, espaces publics contemporains...*

De cette double influence géographique et historique découlent des caractéristiques propres à chaque espace public :

- *un dessin, une forme : géométrique et normée, linéaire, aléatoire et spontanée...*
- *des usages et fonctions : espaces de circulation et de desserte, espace de rassemblement et de rencontre, espace de respiration et de détente, espace de représentation et de mise en valeur...*
- *une ambiance et des traitements : intime, animée, végétal, minéral...*

Les différents espaces publics du Grand Chalon peuvent dès lors être classifiés par typologie, selon qu'il s'agisse d'espaces publics anciens ou récents, centraux ou de proximité, fonctionnels ou destinés à être investis et animés, etc.

On identifie ainsi :

- *les espaces de centralité, "rayonnants" ou "confidentiels" :*
  - *les places*
  - *les pâquiers*

- *les espaces de circulations :*
  - *les carrefours*
  - *les voies :*
    boulevards, rues, impasses pavillonnaires, venelles, chemins…

- *les espaces d'agrément, dédiés à la détente, à la contemplation, ou aux rencontres :*
  - *les voies d'eau, liées aux cours d'eau naturels et aménagés sur le territoire*
  - *les belvédères*
  - *les parcs, jardins et squares*
  - *les espaces verts collectifs.*

Cette grille de lecture selon les caractéristiques et dynamiques d'évolution des espaces publics existants sur le territoire doit fournir des clés visant à orienter leur conception future : à quel type d'espace public a-t-on affaire ou vers quel type d'espace public souhaite-t-on évoluer ? Quelles sont les qualités et problématiques actuelles, et quelles sont les priorités pour demain ? ...

L'ensemble des choix d'aménagement d'un espace public, qu'il s'agisse de la programmation des usages, du dessin ou du traitement et de l'ambiance , variera ainsi en fonction de la typologie existante et envisagée pour l'avenir.

2.1. Les espaces de centralité

Qu'il s'agisse d'un petit hameau, d'un quartier, d'un centre-bourg ou du centre-ville de Chalon-sur-Saône, la place, en tant que lieu de convergence de différents flux, en tant qu'espace de dilatation dans la trame urbaine, ou en tant que pièce dessinée, voire composée, constitue un point de repère. Support d'usages et de fonctions multiples, elle se meut en point de fixation et d'attractivité, véritable "tête de proue" ou vitrine de l'espace urbain.

Ses qualités paysagères et son niveau d'appropriation par différents usagers s'avèrent dès lors déterminants dans l'attractivité plus générale du tissu dans lequel elle s'insère.

LES PLACES "CENTRALES"

ESPACES DE CENTRALITE

Organisation et morphologie

Espace ponctuel, souvent géométrique, de forme rectangulaire, trapézoïdale ou plus rarement ronde ou triangulaire, une place est avant tout un espace de dilatation, un "espace libre élargi" qui se démarque dans la trame urbaine environnante.

Il peut s'agir d'un espace volontairement dimensionné pour créer un lieu de vie dans l'espace urbain, pour rassembler et fédérer ou pour desservir un équipement, ou du lieu de convergence de plusieurs voies de circulation et de desserte, né d'un simple "carrefour" ou d'une "sur-largeur" de voie.

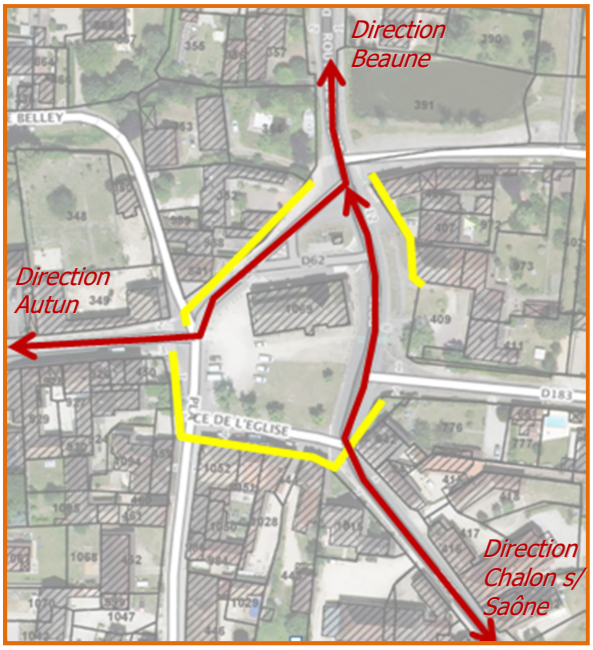
La place sera d'autant plus perceptible si elle dispose d'une ligne de démarcation, si elle est cernée par des éléments bâtis qui peuvent prendre la forme :

- de constructions implantées sans transition, donnant directement sur elle, à l'alignement, continu ou discontinu. Ce type d'implantation est fréquent en centre-ville de Chalon-sur-Saône, mais aussi au sein des centralités villageoises.
- de clôtures maçonnées, souvent en pierres de pays éventuellement enduites lorsqu'on se situe dans un tissu urbain ancien. Ces éléments, plus perméables, constituent un premier linéaire, un premier front venant parachever le dessin de l'espace public lorsque les constructions sont implantées en retrait.

Il ressort de cette fine articulation entre l'espace public et ses limites bâties un rapport étroit entre le "vide" et le "plein", l'un accompagnant l'autre, et vice-versa.

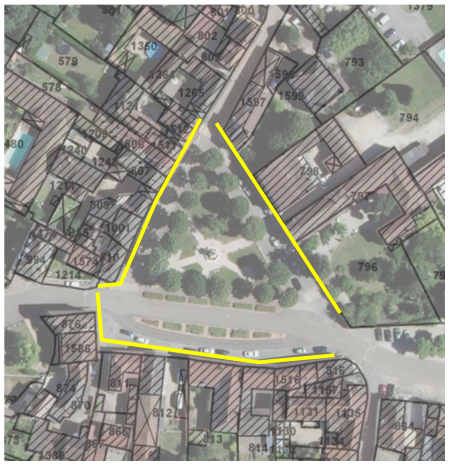
A titre d'exemple, la place du village traditionnel est placée au cœur de l'organisation urbaine ancienne et vernaculaire.
L'habitat est majoritairement tourné vers l'espace public, avec des portes d'accès ou des fenêtres donnant directement sur lui, comme pour garder un œil et un lien sur lui.

On observe un lien étroit, une communication entre l'espace public et le cadre bâti.



La place de l'église, à Saint-Loup-Géanges, lieu de convergence de voies de circulation majeures, et lieu de passage, autour duquel s'est organisé le bâti





place Sainte-Marie, à Rully

Deux dessins de places rendus lisibles par le bâti édifié aux abords :



place des Platanes, à Saint-Sernin-du-Plain



Composition

Outre leurs contours extérieurs, les places de centralité sont souvent dessinées en rapport avec leur environnement, pour mettre en valeur un bâtiment public, un point de vue ou favoriser une exposition.

Là où les places issues de l'urbanisation traditionnelle des villages s'organisaient en rapport avec l'équipement majeur de l'époque, l'église (dont le chœur est lui-même "orientée" à l'Est - ou "tourné vers l'Orient"), et s'avéraient de fait souvent exposées au soleil couchant (le fronton de l'église, par opposition au chœur, se trouvant à l'Ouest), les places aménagées au XIXème siècle ont accompagné la construction des principaux équipements républicains (écoles, mairies, tribunaux...) ou le développement des équipements en lien avec l'émergence de la bourgeoisie urbaine (théâtre, opéras, cinémas...).

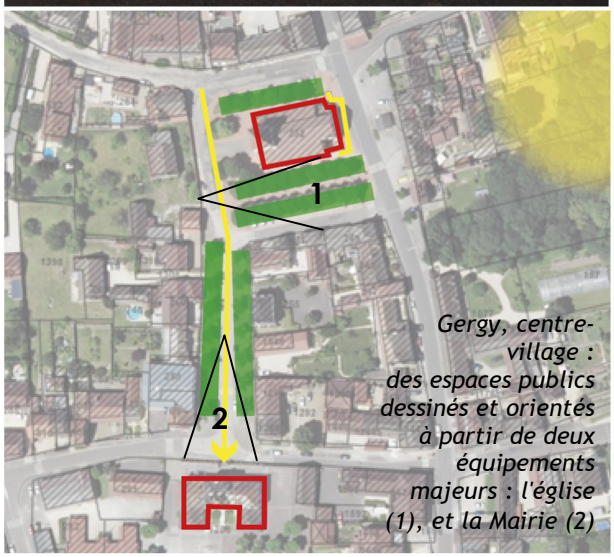
Ces espaces ont ainsi en commun d'être composés dans le cadre d'une approche "sensible", et d'un dialogue avec leur environnement urbain et paysager.

Usages et fonctions

Au-delà de leur morphologie et composition, l'une des caractéristiques communes aux « places», et ce qui permet de les identifier comme telles, est la présence d'un équipement, souvent ancien (l'église, l'école, la Mairie…), autour duquel s'est organisée la place.
Ces bâtiments de caractère, vestiges d'une époque (quand l'école n'était pas mixte, quand ce qui est aujourd'hui devenu hameau était une commune avec sa propre mairie et son église…), sont porteurs de l'histoire des communes, et viennent affirmer la place symbolique, voire parfois encore centrale, de l'espace public qui les entoure dans l'enveloppe urbaine, avec une fonction non seulement dédiée à la desserte et à l''accueil , mais également à la représentation (point de repère et d'identification de la commune).



Gergy, place de l'église



Gergy, centre-village : des espaces publics dessinés et orientés à partir de deux équipements majeurs : l'église (1), et la Mairie (2)



Gergy, place de la Mairie



Dracy-le-Fort, centre-village :

Une place cernée par le bâti ou des murs ou serrureries d'accompagnement, et composée en lien avec les bâtiments de caractère qui l'entourent : le carré de tilleuls vient recréer une cour intérieure, et prolonger les massifs et parterres bordant chaque bâtiment. Le Monument aux morts est centré. Les entrées de la place sont marquées (élargissement de la voie), comme pour annoncer l'entrée sur « scène »





En tant que point de centralité et d'attractivité dans l'enveloppe urbaine, la place peut aussi être sujette à des difficultés : conflits d'usages, partage délicat de l'espace public entre circulations, stationnement et espace d'agrément ou d'appropriation, contraintes liées à l'intégration d'éléments techniques (éclairage, points de collecte des déchets, d'apport d'eau ou de branchement électrique...).
En général, la densité des équipements et activités (commerces sédentaires ou mobiles, services...) présents sur une place ou à proximité immédiate est corrélée à la pression exercée par les contraintes liées à leur fonctionnement.


Saint-Gilles - Allée des Platanes

Des compositions paysagères impactées par le stationnement ou divers éléments techniques





Saint-Jean-de-Vaux - Place des Tilleuls



Une fonction de centralité qui cohabite parfois difficilement avec la recherche d'espaces de détente plus intimistes et aboutit à la différenciation spontanée et souvent peu qualitative de sous-espaces parfois privatisés




Chalon-sur-Saône - Place de l'Hôtel de ville




Saint-Rémy - Place de la Mairie

Ambiance paysagère et traitement

Le traitement des places s'effectue en lien avec leur environnement plus ou moins urbain ou rural :

- **Les matériaux**

  - ***Les places de village :***

    Les revêtements, naturels, perméables ou d'aspect plus « imparfait », participent au maintien d'une ambiance rurale et « authentique » : terre battue, graviers, pelouse ou parfois, après avoir été réaménagées, en stabilisé ou dalle béton, pour marquer ponctuellement les abords d'une bâtisse spécifique (*parvis de l'église, abords du monument aux morts…)*

  - ***Les places « urbaines » :***

    Au sein de ces espaces de centralité à haute valeur symbolique, le minéral compose les places avec, souvent, des matériaux de bonne facture, voire « nobles », qui viennent accompagner un équipement de centralité ou un point de vue: *pavés, béton désactivé, enrobé grenaillé teinté, platelages bois…*

- **Le végétal**

  - ***Les places de village :***

    Qu'il soit sommairement aménagé (prairie) ou précisément dessiné (alignements d'arbres, massifs), le végétal occupe une forte place, et participe à l'ambiance apaisée de ces espaces

  - ***Les places « urbaines » :***

    La présence du végétal est « dosée » selon l'usage projeté dans l'aménagement, et selon les époques.
    Il est souvent très composé : alignements d'arbres souvent taillés de façon géométrique, massifs de fleurs ou, plus récemment, d'herbes folles/graminés...

- **Le mobilier urbain**

  Quoique souvent réduit aux bancs, poubelles, dispositifs d'éclairage ou d'affichage (en lien avec la présence d'un équipement public à proximité), il constitue un des attributs de la place de village ou de la place urbaine, incitant les usagers à une halte ou un arrêt plus long pour profiter de la place.
  Il peut prendre la forme de produits commercialisées dont le niveau de gamme et le design varie selon l'ancienneté de l'aménagement et l'esprit que le concepteur a souhaité donner : s'inscrire en continuité d'un cadre bâti traditionnel (*place de la Mairie à Dracy-le-Fort*) ou créer un contraste, une ambiance particulière, en intégrant des lignes contemporaines pouvant aller jusqu'à faire du mobilier une pièce à contempler en elle-même, un objet « design », un élément de la composition de la place (*exemples de Givry, ou de la place de l'Hôtel de ville, à Châlon-sur-Saône*).
  Certains objets ou éléments bâtis détournés (murets, bloc de granit, plots, barrière bois…) peuvent aussi jouer un rôle d'assise à l'aspect plus neutre et brut, se fondant davantage dans le décor.

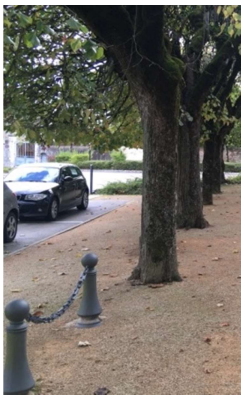


Allerey-sur-Saône : Epervans : *des matériaux perméables et naturels pour une ambiance « champêtre »*





Châlon-sur-Saône, place de l'Hôtel de ville :
des candélabres qui captent l'attention et « composent » la place





Givry :
le mobilier urbain, une gamme « design » qui anoblit l'ensemble de l'aménagement

Dracy-le-Fort :
du mobilier urbain qui se « fond » dans le décor urbain



Altérations fréquentes observées

Du fait de leur attractivité et d'usages nombreux et parfois "conflictuels", certaines places ont vu leurs qualités de composition originelles dégradées par des travaux de réaménagement fonctionnels successifs (gestion des réseaux, stationnement…), qui ont adapté l'espace public pour « l'optimiser »: *reprise en enrobé ou dans un matériau différent de l'existant, qui rompt la cohérence et la composition originelle, ajout d'éléments techniques…*

Les places perdent une partie de leur sens symbolique : les espaces fonctionnels viennent « envahir » les points de composition, qui ne sont plus spécifiquement mis en valeur (bâtiments, végétal, points de vue…)





Saint-Marcel, Rue de la Mairie/Rue Abelard
Des espaces dédiés au stationnement qui viennent "envahir" les éléments de composition (troncs d'arbres en alignement dépourvus de tout espace de respiration) ou le bâti patrimonial (disparition du parvis de l'église)



Sassenay - Rue Bérégovoy/Place de la Mairie
Des aménagements "routiers" (nappe d'enrobé) et des éléments techniques (collecteur de verres, distributeur automatique de billets) implantés dans une perspective créée par le double alignement d'arbres...



Enjeux

- Penser le dimensionnement de la place "centrale" en lien avec ses usages et son rayonnement et inversement. Au-delà, penser la programmation d'une place centrale en lien avec sa composition et son aménagement : *quels sont les usages actuels ? qu'est-ce qui fonctionne ou dysfonctionne ? La place actuelle est-elle en mesure d'absorber les usages induits par tel ou tel équipement ?...*

- Anticiper les contraintes fonctionnelles dans les aménagements paysagers, pour mêler qualité paysagère et fonctionnalité urbaine

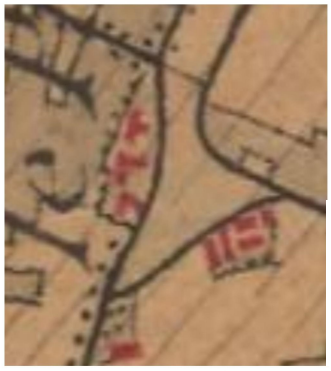
- Proposer des traitements adaptés à l'environnement urbain ou rural dans lequel s'insère la place, et au "rayonnement" attendu : espace majeur du centre-ville ? placette de hameau ?...

LES PÂQUIERS

ESPACES DE CENTRALITE

Organisation et morphologie

Anciens prés accueillant le bétail, les pâquiers constituent le coeur de certains anciens hameaux agricoles de la plaine. Cernés par des maisons anciennes et des fermes implantées le long des chemins qui les bordent, ils constituaient un "cocon" pour les bêtes, et permettaient de les maintenir au coeur des attentions, protégées de l'environnement extérieur du hameau et de ses potentiels dangers (fuites, vols, attaques de prédateurs...).



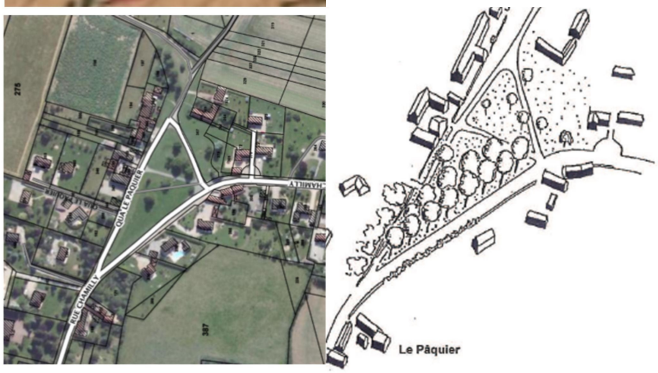
Le hameau du Pâquier, à Fontaines

Sources : Géoportail - AVAP de Fontaines

Usages et fonctions

Situés, comme les places, au carrefour des chemins vicinaux desservant les hameaux ou les reliant les uns aux autres, les pâquiers, quoique non pensés en tant que tels, ont peu à peu muté en espace de "micro-centralité": en tant que lieux d'activités agricoles essentielles à la survie des habitants du hameau dans lequel ils s'insèrent, ils ont symboliquement acquis une place centrale dans les représentations locales, devenant un marqueur de l'identité de certains villages de la plaine (dont, notamment, le village de Fontaines).

Si, avec le temps et la diminution de l'activité agricole, leur utilisation a évolué, les pâquiers ont ainsi conservé un rôle central dans l'organisation et la vie de certains hameaux : ils sont devenus des prairies d'agrément au coeur des hameaux résidentiels, des espaces de rencontres et d'échanges entre voisins, des supports pour les jeux des enfants ou divers services de proximité tels que la desserte par les transports collectifs *(point d'arrêt de bus ou transport à la demande)* et la collecte des déchets.



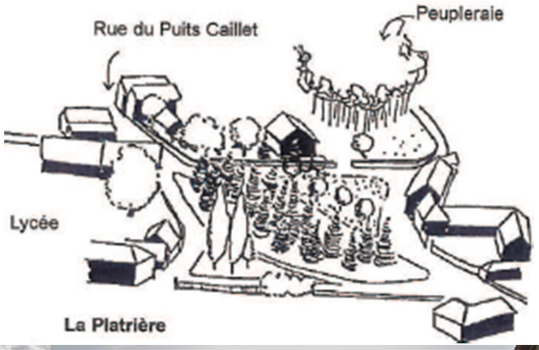


Le hameau de la Platière, à Fontaines

Sources : Géoportail - AVAP de Fontaines

Ambiance paysagère et traitement

Les pâquiers ont conservé leur prédominance végétale, espaces de prairie de coeur de hameaux marqueurs de l'identité locale. Aménagés sans bordures, en continuité des voies anciennes, ils sont tout à la fois porteurs d'une ambiance rurale préservée, et adaptés aux enjeux environnementaux contemporains : maintien de la micro-biodiversité en milieu urbain et de la perméabilité des sols, réduction des ilots de chaleur,...





Fontaines - hameau de la Platière

Altérations potentielles à éviter

La résidentialisation des anciens hameaux agricoles et l'évolution des besoins des habitants, de plus en plus "urbains", génère une pression des usages contemporains et des contraintes de gestion urbaine liées. Quelques aménagements peuvent ainsi ponctuellement venir dégrader la qualité paysagère et l'ambiance rurale préservée de ces ensembles ou leurs qualités environnementales (voies de desserte longeant les pâquiers aménagées en enrobé imperméable et délimitées par des bordures, implantations d'ouvrages techniques ou mobilier urbain...).



Un collecteur à verre dans le hameau du Pâquier, à Fontaines

Enjeux

- Préserver les qualités paysagères et environnementales des "pâquiers"

- Maitriser l'urbanisation sur leurs abords pour conserver leur ambiance rurale et limiter la pression sur ces espaces, ou anticiper leur fonctionnement dans le cadre de hameaux densifiés tout en préservant leurs qualités: faire coïncider les objectifs de développement urbain avec la physionomie des lieux.

LES "PLACES CARREFOURS"

ESPACES DE CENTRALITE

Organisation et morphologie

Plusieurs places "centrales" se distinguent sur le territoire du Grand Chalon par leurs caractéristiques de "carrefours" où la naissance traditionnelle de la place à l'intersection de plusieurs axes de circulations a finalement pris le pas sur la fonction de "place". La place n'est plus lisible que par sa forme, la dilatation qu'elle crée dans le tissu urbain, et grâce à l'accompagnement du bâti implanté à l'alignement.



Usages et fonctions

La place "carrefour" est d'abord un lieu de passage, de traversée et de circulation.
Cette fonction de carrefour s'est notamment épanouie et renforcée avec l'arrivée de l'automobile, et l'absence ou du moins la faible prégnance d'autres usages.
En tant que carrefours des principales voies de circulation, elle joue toutefois également à ce titre un rôle de "vitrine", point de passage obligé dans la traversée d'une commune qu'elle donne à voir, en particulier dans les villages ruraux, dont la trame urbaine reste sommaire et qui ne compte parfois pas d'autres espaces publics majeurs.



Saint-Sernin-du-Plain

Ambiance paysagère et traitement

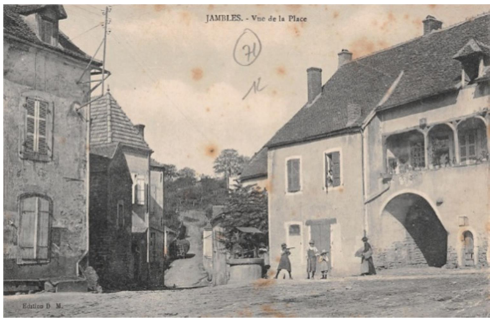
Quoique "vitrine", la place carrefour est avant tout aménagée pour permettre de répondre aux enjeux de circulation du carrefour : elle est à dominante minérale, avec un sol adapté, en enrobé, simple et désencombré.

Pour autant, la perception de la place au détriment du simple carrefour routier peut être renforcée par un traitement qualitatif des pieds d'immeubles (espaces piétons élargis ou traités dans un matériau différent de la chaussée et "anoblis" - *béton désactivé, enrobé teinté, résine* (2)) ou de l'espace même de la chaussée *(bandes pavées ou résine au centre de la chaussée (1))*



Jambles,
Place du Creux





2.2. Les espaces de circulation

Aux côtés des espaces de centralité, les espaces de circulation constituent une deuxième typologie d'espaces publics à l'influence majeure dans la perception que l'on peut avoir d'un espace urbain.

Là où les places marquent un repère, constituent un point d'attractivité et un élément d'identification symbolique, les voies sont partout, elles sont la structure même du tissu urbain, sa trame, sa maille. De fait, elles sont particulièrement visibles et elles aussi vecteurs d'une image particulière : permettant de desservir et traverser un hameau, un quartier, un centre-ville... elles le laissent à voir, au moins en façade, et en renvoie une image, plus ou moins fidèle à ce qu'ils sont réellement.

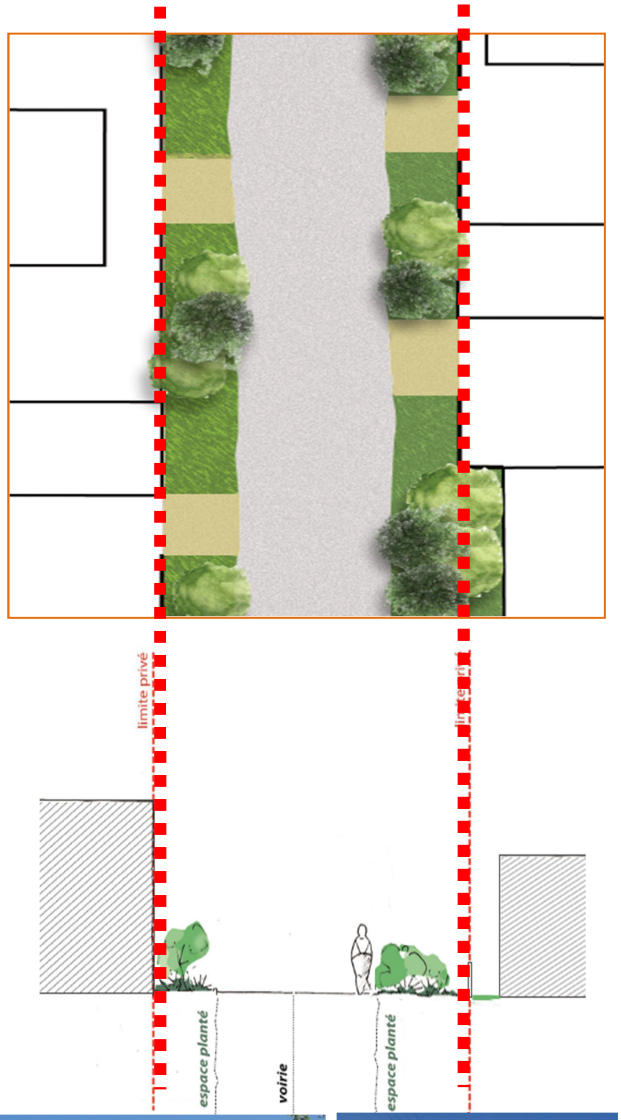
La qualité d'une voie, espace fonctionnel par nature, constitue de fait un enjeu supplémentaire (au-delà de sa seule fonctionnalité) pour l'attractivité de l'espace urbain qu'elle dessert.

Comme les espaces de centralité, les espaces de circulation doivent donc être pensés dans le cadre d'une approche globale, prenant en compte le contexte urbain et paysager, et non seulement liée à la bonne gestion des flux (qu'il convient par ailleurs de connaître et évaluer pour pouvoir les maitriser).

LES RUES ET CHEMINS DES VILLAGES ET HAMEAUX

ESPACES DE CIRCULATION

Le territoire du Grand Chalon se distingue par la qualité du traitement des abords de nombreuses voiries héritées des anciens tracés vicinaux, en particulier au sein des villages des espaces ruraux de la côte chalonnaise, de la vallée de la Dheune ou de la plaine de la Saône.



Organisation et morphologie

Les voies dites "vicinales", ou voies anciennes, se caractérisent par des abords très irréguliers, à la démarcation floue, qui contraste avec l'espace public "dessiné" et cerné des places. Ce dessin plus aléatoire de la voirie aménagée au fil du temps, au fur et à mesure du développement urbain et au gré des mutations et divisions parcellaires, sans plan d'aménagement d'ensemble, participe à la perception de la ruralité et du caractère spontané des aménagements.

Usages et fonctions

Les abords des voies vicinales, tantôt publics, tantôt privés, viennent qualifier les entrées de parcelles et créer des « sas », des « seuils », permettant de préserver l'intimité des logements, malgré, parfois, l'absence de clôture.

Souvent conçus pour assurer la gestion des eaux pluviales (accotement enherbé, caniveau...), ces espaces sont peu favorables à des usages autres qu'un cheminement piéton aléatoire.

La fonction de desserte liée à la voie demeure toutefois assurée grâce à la présence, tout au long de ces abords, d'allées dessinées face aux portails d'accès ou de ponceaux de franchissements des fossés.



Sassenay



Saint-Loup-Géanges

Ambiance paysagère et traitement

Les abords des voies vicinales participent à la qualité du paysage urbain traversé, conférant aux voiries de réelles qualités paysagères :

- ***Les matériaux***

  Pelouse, terre battue, stabilisé, graviers, béton désactivé ou pavés alternent selon les séquences plus ou moins urbaines traversées, en marquant notamment le passage d'une séquence à une autre.

- ***Le végétal***

  Il tient une place relativement importante, y compris lorsqu'il est absent des revêtements de sol: bosquets, massifs plantés, haies ou arbres…il contribue à créer une transition de qualité avec les parcelles privées, accompagnant les éléments constructifs (murets, porches...).





Rémigny



Saint-Sernin-du-Plain



Altérations potentielles

Une vigilance doit être portée quant à la préservation des qualités paysagères de ces abords, qui pourraient être altérées par des réaménagements « décontextualisés » et fonctionnels visant notamment à favoriser les liaisons « modes doux » ou à améliorer la sécurité : *busage des fossés au profit de l'aménagement de pistes cyclables, voire de trottoirs avec bordures, implantation de dispositifs d'éclairage public...*

Enjeux

Quoique souvent inadaptées à certains usages pourtant amenés à se développer (cheminements piétons et cyclables), les voies vicinales, et particulièrement leurs abords, présentent un intérêt paysager et environnemental fort sur le territoire du Grand Chalon. Elles constituent un marqueur de l'identité rurale ancienne du territoire encore fortement présente, et spécifique, qui génère une image de qualité, que les futurs aménagements devront préserver, afin d'éviter tout effet de "banalisation paysagère".

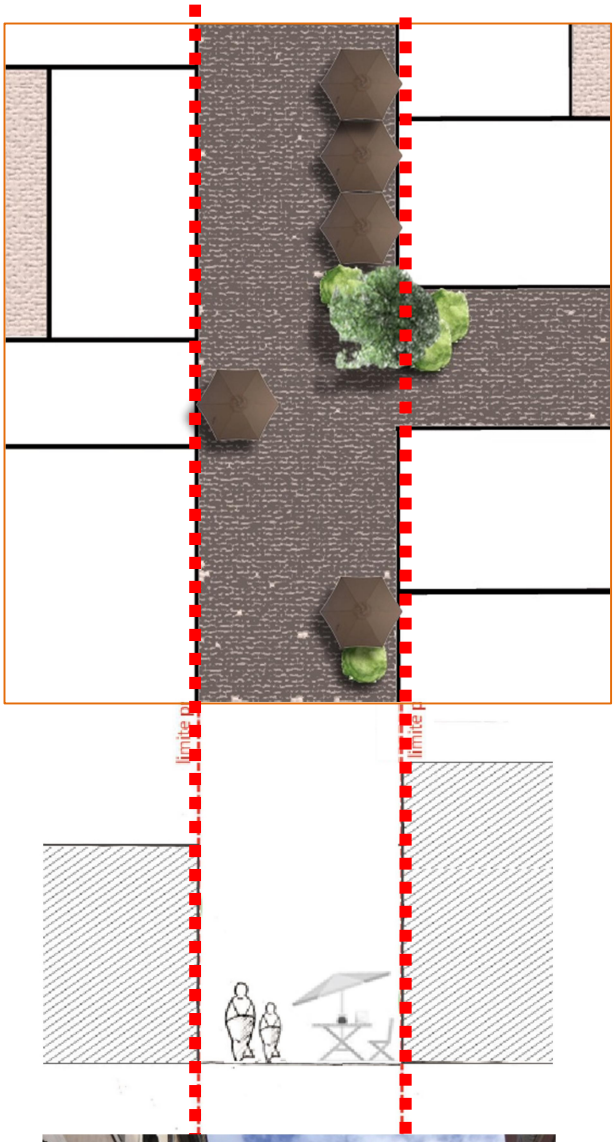


Aluze

LES RUES DU CENTRE ANCIEN DE CHALON-SUR-SAÔNE

ESPACES DE CIRCULATION

Les rues de l'Ecusson ou de l'île Saint-Laurent sont caractéristiques de l'urbanisation médiévale ou Renaissance, qui privilégiait la compacité des formes urbaines, pour se "tenir chaud" ou se protéger des ennemis extérieurs.



Organisation et morphologie

- Les rues sont étroites, dessinées par un front bâti continu (les constructions s'implantent d'une limite parcellaire donnant sur la voie à une autre limite parcellaire donnant sur la voie) et à l'alignement ;

- L'alignement est toutefois aléatoire, marqué par des resserrements ou dilatations ponctuelles liées à l'absence de plan urbain prédéfinissant l'emprise des rues et l'organisation des constructions, dessinées au gré des diverses opportunités foncières qui ont concouru à leur aménagement ;

- A l'inverse des voies vicinales, souvent développées dans un tissu rural plus lâche, le rapport entre la rue et son environnement bâti est "franc", sans transition paysagère, sans "seuil" entre l'espace public et l'espace privé ;

- Les rues, déjà étroites, sont par ailleurs quelques fois assombries par la hauteur des bâtiments en R+2/R+3, n'offrant aucune autre échappée visuelle que la perspective de la rue.

Usages et fonctions

- Les rues du centre ancien de Chalon-sur-Saône sont inadaptées à l'automobile, ce qui a entrainé leur piétonisation ;

- Si les activités artisanales ont quasiment disparu des étages, l'usage commercial ancien des pieds d'immeubles a pu être préservé, complété par le marché hebdomadaire et de nombreuses terrasses, dans un cadre agréable et sûr, apaisé, loin de l'insécurité et des nuisances liées à l'automobile.
  Toutefois, si le centre ancien de Chalon-sur-Saone demeure dynamique, les contraintes d'accès et de livraison peuvent être à l'origine d'une perte d'attractivité au profit des zones d'activités commerciales dédiées en périphérie de la ville ou du e-commerce. Ce phénomène pourrait entrainer un accroissement de la vacance commerciale, à anticiper.



Ambiance et traitement paysager



- ***Les matériaux***
  - Le traitement paysager des rues du centre ancien accompagne les nouveaux usages créés dans le cadre de la piétonisation : une attention est apportée aux matériaux pour rendre la déambulation commerciale plus agréable encore, et valoriser le patrimoine bâti ancien. Les matériaux utilisés sont nobles et travaillés (pavés aux dessins géométriques), en lien avec la qualité de cet ensemble urbain ancien.
  - La couleur dominante, gris/brun aux tonalités rougeâtres des pavés tend toutefois à assombrir davantage encore les rues qui ne bénéficient pas toutes de l'apport de lumière généré par certaines façades aux teintes plus claires.

- ***Le végétal***

  Quasi absent de ces espaces à dominante minérale, le végétal se compose de quelques arbres de haute tige et de quelques plantations de plantes grimpantes qui viennent ponctuer les dilatations de la rue et petites placettes formées, incitant le piéton à une halte dans sa déambulation.



Altérations observées

- Les rues souffrent d'un encombrement liée à la forte densité de logements et de commerces et à leurs dimensions réduites pour gérer l'ensemble des flux et contraintes liées *(gestion des ordures ménagères, livraison, stationnement commerçant et résident…).*
- Elles subissent également les effets de la pression publicitaire liée à l'activité commerciale prédominante, avec un fort impact visuel, que le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) vise à maitriser.

Enjeux

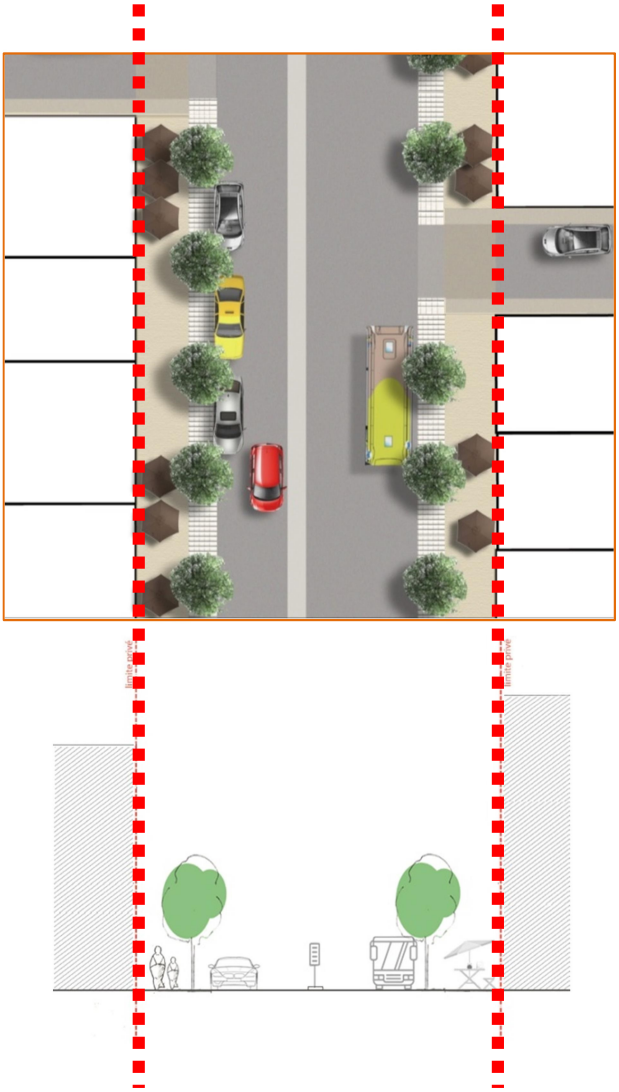
Formant une trame urbaine dense, les rues du centre ancien de Chalon-sur-Saône proposent des aménagements adaptés à la déambulation piétonne.
En dépit de leur qualité, certains aménagements commencent toutefois à ressentir les affres du temps : repris de nombreuses fois du fait des contraintes de gestion urbaine (réseau, sécurisation...), sombres, sous pression publicitaire... ils contrastent avec les aménagements plus récents qui ont pu être réalisés en d'autres points du centre-ville ou sur les bords de Saône, et perdent peu à peu en attractivité.

La poursuite de la requalification des espaces publics du centre-ville, pour les rendre encore plus agréables et attractifs, semble devoir être envisagée et s'intégrer dans une réflexion plus large en faveur du confortement et du réinvestissement de la centralité. Les solutions d'aménagement d'espaces publics, complémentaires aux autres politiques urbaines (*commerce, stationnement, réglementation de la publicité, culture et évènements*...), doivent être imaginées selon cet objectif et conduire à leur adaptation aux nouveaux usages et attentes : *espaces verts, lumière, intimisation du cadre bâti...*

LES BOULEVARDS ET AVENUE DE LA VILLE XIXème

ESPACES DE CIRCULATION

Aménagés au cours du XIXème siècle dans le cadre des grands travaux d'inspiration haussmannienne (affirmation du pouvoir républicain, hygiénisme...), les grands boulevards ou avenues constituent parmi les principaux axes de circulation à l'échelle de l'agglomération, un trait d'union entre le coeur urbain et ses couronnes périurbaines et rurales, souvent prolongés par le réseau de routes nationales ou départementales. Ils sont des "pénétrantes" ou des "filantes", accompagnant le changement de paysage urbain depuis le centre vers la périphérie. Ils constituent à ce titre des voies "vitrines" du territoire et un levier intéressant de requalification et de mise en cohérence urbaine, au service de l'attractivité du territoire.



Organisation et morphologie

Les grands boulevards et avenues jouissent d'une grande largeur d'environ 18-20 mètres caractéristique des grands percements de la ville « haussmannienne », où il fallait laisser passer la lumière, circuler l'air, dessiner et mettre en valeur de nouveaux lieux de pouvoirs et de rassemblement, et pouvoir contrôler les foules aussi, par contraste avec la ville ancienne, dense, aux rues plus étroites et sombres.

Quoique très larges et constituant de réelles ruptures dans le tissu urbain, séparant les quartiers entre eux, ces axes sont souvent composés et dessinés jusque dans les moindres détails, pour valoriser des perspectives et points de vue et/ou organiser le partage des usages et des circulations. Ils sont ainsi le plus souvent divisibles en plusieurs sous-espaces.

Usages et fonctions

L'espace public est "multifonctionnel", à la fois lieu de vie (déambulation, loisirs...), voie de desserte locale (irrigation des différents quartiers) ou de transit (axes traversant la ville et menant à ses entrées/sorties...).

Si la mixité des usages et flux caractérise ces grands axes, leur coexistence parait organisée dans le moindre détail. Ainsi, chaque catégorie d'usagers peut ainsi trouver sa place (voire doit trouver et rester à sa place) sur ces axes aux dimensions généreuses: *cheminements piétons larges, bandes cyclables, voie automobile, voire voie de bus dédiée*...

Pour autant, ces espaces demeurent animés, voire bruyants et parfois encombrés du fait de l'activité commerciale et de la forte densité qu'ils accueillent : *terrasses, affichage publicitaire, poubelles, tableaux électriques*...

Chalon-sur-Saône
Boulevard de la République



Ambiance et traitement

En même temps qu'il s'organise selon un partage équilibré des usages, le boulevard est aménagé selon un équilibre entre végétal et minéral en lien avec les usages attendus dans chaque sous-espace:







Chalon-sur-Saône
Boulevard de la République

- ***Les matériaux***
  - Fortement fréquentés, les espaces de circulation sont majoritairement en enrobé, un revêtement de sol adapté dans le cas d'un haut niveau de sollicitation. Différentes teintes ou traitements (grenaillage) sont toutefois proposés selon les modes de transport et les séquences de l'axe.
  - Les espaces de cheminements piétons sont aménagés en site propre (trottoirs), séparés de la chaussée par des bordures en béton ou granit, voire une bande pavée sur les séquences les plus attractives (anoblissement du traitement). Leur revêtement est majoritairement en béton, voire béton désactivé sur les axes ou séquences que l'on souhaite valoriser davantage (attractivité commerciale).

- ***Le végétal***

  Comme l'espace public dans son ensemble, le végétal est ici très travaillé et composé. Les essences et leur implantation ne sont pas le fruit du hasard :
  - les alignements d'arbres, parfois placés dans l'alignement des candélabres, viennent accentuer la séparation des espaces et des flux (espaces de circulation/espaces de déambulation) et participent à la composition des axes : mise en valeur des perspectives créées par les axes aménagés
  - ponctuellement, la composition végétale intègre un jardin, voire une place, sur une séquence particulière de l'axe qui s'élargit : des parterres enherbés ou massifs apparaissent, créant une "pièce" « détachée » de l'axe, séparée des flux, avec des abords protégés par des haies, bosquets, ou arbres de hautes tiges, éventuellement doublés de serrureries.





Chalon-sur-Saône
Jardin du Palais de Justice

- ***Le mobilier urbain***

  Comme les matériaux et le végétal, le mobilier urbain participe d'une conception harmonieuse de cet espace public "haussmannien" (colonne « Morris », candélabres Davioud »). Implanté dans l'alignement des arbres, il participe à l'unité et à la composition de l'axe en même temps qu'il remplit un rôle fonctionnel : *éclairage et information des usagers, accentuation de la séparation des flux…*

  Ponctuellement, du mobilier urbain supplémentaire vient agrémenter certaines séquences (jardins) : *bancs, kiosques, fontaines…*





Altérations observées

Si on retrouve quelques traces de la morphologie (larges dimensions) et de la composition (alignements d'arbres, espaces enherbés...) de ces grands axes dans leurs prolongements en périphérie *(Avenue Monnot, rue du Parc, Avenue Niepce et rue Michelet, Avenue de Paris, rue du rempart Saint Pierre...)*, ces derniers ont toutefois été davantage dénaturés avec l'explosion des usages automobiles dans la deuxième partie du XXème siècle, qui a généré des aménagements au langage très "routier" : larges emprises de chaussées et de parkings, réduction des espaces de cheminements piéton et des espaces d'agréments, mobilier urbain standardisé selon les normes de sécurité routière...



Chalon-sur-Saône - Boulevard de la République et Place de Beaune

Chalon-sur-Saône
Avenue Niepce et rue Michelet de part et d'autre de la RN6



Chalon-sur-Saône - Avenue Monnot



Enjeux

Espaces « composés », les boulevards de la ville XIXème sont des lieux animés, qui souffrent parfois de nuisances et encombrements.

Entrées du coeur urbain et trait d'union avec la première couronne de l'agglomération, ils sont des vitrines importantes du territoire.
La préservation ou la restauration de leur composition d'origine constitue un enjeu d'intégration et de requalification urbaine plus globale, par-delà les limites du coeur urbain et de la ville XIXème.

LES RUES ET IMPASSES PAVILLONNAIRES

ESPACES DE CIRCULATION

A partir des années 1960, l'espace public devient avant tout support de fonctions, notamment matérialisé dans le cadre de :

- l'explosion de l'usage de l'automobile et de son corollaire, l'étalement de l'urbanisation et l'aménagement du réseau viaire ;
- d'une économie industrialisée, y compris dans la construction ;
- l'application des théories de l'urbanisme fonctionnaliste, dont les principes – le zonage et la séparation des modes de circulation – avaient réduit les rues et les places à des espaces de circulation ou de stationnement.

L'espace public est ainsi pensé de manière systématique, en tant que support de flux, généralement motorisés.

Organisation et morphologie

- Des espaces publics issus d'une organisation urbaine géométrique et standardisée, qui découpe du foncier de manière fonctionnelle, dans un souci d'optimisation, ne laissant pas de place aux « accidents » et favorisant sa reproductibilité
- Des espaces publics qui ne font pas « réseau » et ne maillent pas les nouveaux quartiers aménagés (juxtaposition d'opérations et d'impasses débouchant sur des aires de retournement)
- Des espaces clos et cernés de bâti mais qui n'entretiennent toutefois aucun rapport direct avec les jardins privatifs ou logements qui les entourent: *implantations des bâtiments en retrait, en milieu de parcelle, orientation tournant le dos aux espaces publics/collectifs, dispositifs de dissimulation (clôtures, haies opaques)…*



Usages et fonctions

Les lotissements pavillonnaires, construits en extension des centralités urbaines anciennes, ont été rendus possibles grâce à la voiture (symbole de l'étalement de la ville, ils sont souvent situés à bonne distance des lieux d'équipements et d'activités, et sont eux-mêmes parfois de grande dimension), et pensés pour elle : l'espace public (ou privé collectif, selon le mode de gestion) est sommairement aménagé, dépourvu d'agréments et de mobilier urbain, conçu comme un espace de desserte, de stationnement ou de retournement des véhicules, servant aussi parfois à assurer la sécurité incendie ou la collecte des déchets, plus que comme un espace de vie et d'appropriation par des usagers divers et les habitants.



Châtenoy-le-Royal



Sassenay

Ambiance paysagère et traitement

En tant qu'espace avant tout fonctionnel, l'espace public ou collectif des lotissements pavillonnaires est le plus souvent aménagé en enrobé, noir ou à granulats teintés de rouge, intégrant parfois un cheminement piéton sur trottoir, pour assurer une séparation et une sécurisation des flux cantonnant les piétons à un espace résiduel.

Parfois, un rond point agrémenté de plantations aménagé au cœur de ces espaces, et, lorsqu'il est présent, l'éclairage, qui prend la forme de candélabres hauts, viennent renforcer l'ambiance « routière » de ces lieux.

En dépit d'une faible densité bâtie et d'une faible animation urbaine, les espaces sont fermés : les vues sont bouchées par les dispositifs de dissimulation et de sécurisation des parcelles privatives.

Saint-Rémy





Lux



Enjeux

Peu adaptés aux enjeux contemporains de "retour de la nature en ville", qui doit permettre de réinstaurer davantage d'espaces paysagers favorables à un cadre de vie de qualité, vivant, et vertueux sur le plan environnemental, les impasses pavillonnaires manquent en outre de liaisons fonctionnelles avec leur environnement urbain et ne permettent pas un maillage satisfaisant des quartiers qu'elles desservent. Ceci peut s'avérer problématique dans le cadre de leur éventuelle densification future (enjeux d'économie d'espaces agricoles et naturels).
L'amélioration des connexions des impasses au réseau viaire primaire et la requalification des voies et de certains "délaissés" au profit de nouveaux espaces paysagers d'agrément constitue de ce point de vue un enjeu fort du présent PLUi.

LES VENELLES

ESPACES DE CIRCULATION

A partir des années 1970-1980, une deuxième génération de quartiers pavillonnaires voit le jour, mettant en pratique, au-delà des théories fonctionnalistes de la période précédente, les concepts qui ont conduit à l'aménagement des "villes nouvelles" ou "villes natures" : facilitation et fluidité des circulations, retour de la nature dans l'espace urbain et développement de nouveaux lieux de sociabilité et d'agrément.

Sur le territoire du Grand Chalon, les lotissements récents ou les réaménagements engagés au sein des milieux pavillonnaires de l'après-guerre intègrent ces préoccupations, très présentes en première couronne pavillonnaire *(Saint-Rémy, Châtenoy-le-Royal...)*

Organisation et morphologie

Les nouveaux aménagements se caractérisent par une certaine prépondérance des espaces vides et naturalisés et la séparation des flux véhicules et piétons, avec plusieurs types de voies permettant de relier des quartiers aux fonctions différentes et complémentaires *(les quartiers résidentiels « apaisés », les centralités, les zones d'activités industrielles et commerciales…)* :

- de larges artères plantées adaptées aux circulations automobiles et bordées de cheminements piétons paysagers;
- des venelles piétonnes reliant entre elles les voies de circulation automobile ;
- des contre-allées piétonnes longeant les voies.

Quoique paysagers, ces espaces piétonniers restent à distance de l'environnement bâti pavillonnaire prédominant, implanté en retrait. Ils demeurent peu structurés et peu lisibles, conçus en accompagnement d'une trame viaire avant tout dédiée à l'automobile.



Saint-Rémy - *Rue des Hortensias*

St Rémy
"Coulée verte"
rue Mozart
-rue Scotto



St Rémy
Rue Désiré
Gilot / impasse
de la Gaité

Usages et fonctions

Conçues selon une logique de séparation des flux, dédiées aux seuls piétons, les venelles et contre-allées demeurent toutefois faiblement porteuses d'usages, malgré un traitement paysager souvent qualitatif.

Ambiance et traitement

L'aménagement paysager des venelles et contre-allées renvoie une image plutôt bucolique, venant atténuer le caractère fonctionnaliste des espaces pavillonnaires : arbres, bosquets, massifs, carrés de pelouse jalonnent de manière aléatoire des chemins souvent sinueux...

Les chemins sont quant à eux aménagés à l'aide de revêtements perméables de type stabilisé ou graviers.





Châtenoy-le-Royal - *Promenade Beniganim*

Enjeux

Espaces végétalisés et apaisés dédiés aux modes doux, les venelles doivent être préservées et développées, en veillant toutefois à la cohérence de leur tracé, de manière à ce qu'elles forment un véritable réseau pour les déplacements quotidiens comme pour les promenades de loisirs, menant aux principales polarités du territoire.

Elles doivent être incitatives, en mélant efficacité (privilégier la courte distance), sécurité et confort (aménagement agréable, lieu de vie et de rencontre, lieu de détente...).

Les venelles existantes doivent être intégrées à la réflexion pour être intégrées et même servir de point de départ à un réseau piéton réellement structurant.

2.3. Les espaces d'agrément

Aux côtés des espaces de représentation et de centralité et des espaces de circulation, une troisième catégorie d'espaces publics ou collectifs peut être distinguée pour leur usage d'agrément.

Il s'agit d'espaces conçus pour eux-mêmes, pour ce dont ils sont intrinsèquement porteurs, et non pour accompagner un équipement, un pôle d'activités ou servir à la desserte et à la gestion des circulations. espaces de respiration, de repos, de détente, de rencontres, de rassemblement... ils sont des espaces porteurs d'aménités urbaines, qui introduisent des éléments rendant le tissu urbain agréable à vivre, plus humain, plus vivant, et non seulement dédié à une fonction, aussi essentielle soit-elle.

La qualité de ces espaces constitue ainsi un vecteur d'attractivité résidentielle, touristique, économique, mais aussi de cohésion sociale et de qualité environnementale essentielles, qu'il convient de ne pas négliger, que ces espaces soient confidentiels ou qu'ils rayonnent davantage.

LES VOIES D'EAU - Cours d'eau naturels

ESPACES D'AGREMENT

Traversé du Nord au Sud par la Saône, et d'Ouest en Est par plusieurs affluents, dont les principaux, la Dheune, au Nord, la Thalie et l'Orbize, au centre, la Corne et la Grosne, au Sud, le territoire jouit d'une forte présence de l'eau, particulièrement dans la plaine.

Organisation et morphologie

Ayant historiquement permis le développement de l'urbanisation sur le territoire (agriculture, industrie, ...), ces voies d'eau occupent souvent une place centrale dans l'espace urbain, qui s'est organisé en fonction d'elles et avec lesquelles il entretient une relation souvent ambigüe, voire tumultueuse, le cours d'eau (notamment naturel) étant à la fois porteur de vie et de dangers.



Saint Rémy - *Quai de Saône*

Les voies d'eau naturelles, qu'on a exploitées ou dont il a fallu se protéger au fil du temps, sont souvent transformées dans leurs traversées urbaines, via l'aménagement :

- de moulins et lavoirs *(sur la Grosne, à Marnay, sur des îles de la Saône, à Epervans ou Lux, sur l'Orbize, à Saint-Jean-de-Vaux, Mellecey, Dracy-le-Fort, Châtenoy-le-Royal, Saint-Rémy ou Lux…),* dans le cadre d'un rapport originel étroit avec les cours d'eau et respectueux de la ressource (source vitale d'énergie, d'hygiène…) ;
- puis de quais et ports de plaisance ou dédiés à l'industrie et au commerce *(Chalon-sur-Saône, Saint-Rémy)*
- de digues ou busages, accueillant souvent les nouvelles voies de circulation automobile…



Chalon-sur-Saône - *Ile de la Genise*

S'ils peuvent être à l'origine d'éléments de patrimoine, liés aux activités anciennes développées au bord des cours d'eau et fragments de l'identité du territoire, qu'il conviendrait de préserver, voire valoriser, les aménagements des abords des cours d'eau, en particulier ceux liés à la sécurisation de l'espace urbain ou à la facilitation des circulations sur berges ont aussi entrainé une forte distanciation du rapport entre espace urbain et cours d'eau, notamment matérialisée par :

- Un fort différentiel de niveau entre la voie d'eau et l'espace urbain
- Une rupture liée aux infrastructures routière ou portuaires
- Des aménagements paysagers sommaires, voire inexistants

En dehors des enveloppes urbaines, les tronçons sont en revanche davantage laissés à l'état « sauvage ».

Usages et fonctions

Si la relation entre les cours d'eau et l'espace urbain s'est distendue au fil du temps, les usages évoluent récemment plutôt dans le sens d'un "retour à la rivière", de la recréation d'un lien entre l'espace urbain et la voie d'eau, en réponse aux aspirations contemporaines d'un espace urbain « apaisé », avec une place de l'automobile réduite et davantage d'espaces de nature en ville: les anciens quais et digues sont réaménagés dans le cadre d'un partage plus équilibré des usages, laissant davantage de place aux piétons et cyclistes dans le cadre d'un itinéraire continu le long de la rivière, qui constitue un nouvel axe « modes doux » structurant à l'échelle du territoire.
Ponctuellement, l'itinéraire est complété d'espaces récréatifs à multiples échelles (quartier, commune, intercommunalité, voire région), pour favoriser l'attractivité résidentielle et/ou touristique des secteurs concernés.
Au-delà d'un cadre de vie revalorisé, les voies d'eau, et particulièrement les bords de Saône, constituent une nouvelle vitrine du territoire, qui tend parfois à se prolonger jusqu'au coeur de l'espace urbain pour en devenir un véritable levier de renouvellement (exemple du quai Gambetta et de la place du Port-Villiers, à Chalon-sur-Saône).



Chalon-sur-Saône - Quai Gambetta



Chalon-sur-Saône - *Quai de la Monnaie*



Ambiance paysagère et traitement

Le traitement des abords de cours d'eau accompagne l'évolution des usages et s'adapte à l'environnement plus ou moins urbain traversé.

- ***Les matériaux***
  - Une recherche de qualité en utilisant des matériaux nobles pour valoriser les vues sur la rivière ou sa façade (quais de Saône, à Chalon-sur-Saône) et inciter à une halte pour des usages récréatifs : bétons désactivés, pavés, stabilisés…
  - L'installation de mobilier urbain pour la flânerie et la contemplation : bancs, jeux d'enfants…

- ***Le végétal***

En tant que nouveaux espaces d'agrément, les abords des cours d'eau sont désormais composés. La composition est pensée à plusieurs échelles, prenant en compte le caractère linéaire des berges des cours d'eau (l'itinéraire), et leur point d'attractivité ponctuelle à l'échelle d'un village ou d'un quartier.
Cette double considération se traduit notamment par :

- la conservation des arbres d'alignement (lorsque ils existent) dans le cadre de la valorisation d'un axe vert à l'échelle du territoire,
- l'aménagement de nouveaux bosquets venant « intimiser » les espaces publics ponctuels…

Enjeux

A la fois nouvelles "vitrines" touristiques du territoire et espaces d'agrément de proximité, les abords des cours d'eau constituent un enjeu d'attractivité économique et résidentielle important pour le territoire du Grand Chalon.
Elles constituent en outre, en tant qu'itinéraire linéaire irriguant le territoire, un levier pour le développement de nouveaux liens fonctionnels (liaisons cyclables et piétonnes) et paysagers entre les différentes communes du territoire, une opportunité pour améliorer l'intégration et une nouvelle structuration du territoire, autour de cours d'eau revalorisés, réinvestis, et potentiellement porteurs de nouveaux usages.

La préservation ou la restauration des continuités fonctionnelles et paysagères des cheminements le long des cours d'eau s'avère de ce point de vue essentielle à l'échelle du présent PLUi.
Plus ponctuellement, des opérations de requalification paysagère peuvent être programmées pour créer de nouveaux lieux d'agrément à destination des habitants ou visiteurs du territoire, des espaces qui, s'ils sont bien reliés, peuvent aussi constituer de nouvelles "portes d'entrée" dans les centres-villages ou quartiers à proximité et de nouveaux liens entre l'espace urbain et son cours d'eau.

Outre ses cours d'eau naturels, le territoire se structure également autour d'une voie d'eau artificielle majeure, le Canal du Centre, aménagé à la fin du XVIIIème siècle pour relier la Saône à la Loire. Ce canal constitue un autre lien paysager et fonctionnel fort entre le coeur urbain de Chalon-sur-Saône et son arrière pays, notamment la vallée de la Dheune.

Organisation et morphologie

A la différence des cours d'eau naturels qui, s'ils ont joué un rôle important dans le développement du territoire du Grand Chalon, ont toutefois dû être domestiqués, le canal du Centre est une voie d'eau artificielle conçue en lien direct avec l'urbanisation :

- bordé de chemins aménagés sur la digue du canal, il est agrémenté d'espaces publics qui le connectent aux différents centres-villages qu'il traverse ;
- organisant la composition urbaine de certaines communes qu'il traverse, il constitue un point de vue et de contemplation souvent central.

Les liaisons fonctionnelles et paysagères entre le Canal et les espaces urbains traversés s'avèrent ainsi plus marquées et moins distendues que dans le cadre des cours d'eau naturels aménagés et sécurisés.



Saint-Bérain-sur-Dheune

Usages et fonctions

- Une voie « lente » (cheminements piétons, bateaux de plaisance…) qui contraste avec les voies automobiles qui la bordent parfois, et conserve une influence dans l'organisation urbaine des communes qu'elle traverse : elle structure l'aménagement ou le réaménagement des espaces publics qui la borde, ou constitue un objectif de liaisons piétonnes nouvelles;

- Une voie dédiée aux loisirs à différentes échelles, qui ménage des espaces récréatifs de proximité (espace public de quartier ou communal) et des points d'attraction touristique (promenade découverte du chalonnais) à l'échelle intercommunale, dont la pression peut se faire sentir sur le paysage (affichages publicitaires, privatisation de l'espace…)

- Une voie apaisante, également vecteur d'attractivité (pression?) résidentielle



Saint-Léger-sur-Dheune



Ambiance paysagère et traitement

- Un traitement paysager plutôt sommaire sur les abords du canal (voire inexistant et laissé à l'état de nature « entretenue » (fauche et taille, entretien d'un sentier piétonnier), qui correspond à l'esprit rural et champêtre de la majeure partie des lieux traversés, ou constitue un point de respiration dans les parties plus urbaines
  = une coulée verte à l'échelle du territoire

- Des espaces publics aménagés sur digues davantage structurés, agrémentés d'arbres souvent alignés, d'espaces de jeux (terrains de boules, jeux d'enfants) et de mobilier urbain, qui, tout en conservant une ambiance champêtre (pelouses ou matériaux perméables de type graviers, stabilisés ou terre battue), marquent une transition entre la coulée verte naturelle et l'espace urbain, et favorisent la contemplation et l'appropriation du canal.



Saint-Léger-sur-Dheune



Enjeux

Vitrine du territoire, élément identitaire majeur et espace d'agrément de proximité, le Canal du Centre présente des enjeux d'attractivité résidentielle et économique et de liaisons fonctionnelles et paysagères favorable à une nouvelle structuration du territoire du Grand Chalon, basée sur les continuités et transitions paysagères et les voies douces.

Support d'usages récréatifs à la belle saison, la préservation du caractère bucolique des abords du Canal, et leur insertion dans la trame verte du territoire, doivent demeurer des enjeux forts, en veillant à maitriser les usages et la pression résidentielle et touristique susceptibles de s'y développer.

LES PLANS D'EAU

ESPACES D'AGREMENT

De nombreux plans d'eau, naturels ou aménagés pour mieux maitriser les écoulements d'eaux naturels, sont recensés sur le territoire du Grand Chalon, notamment à l'aval des cours d'eau, dans la plaine du Val de Saône *(Lac des Prés Saint-Jean à Chalon-sur-Saône, étang du Coin à Lans, étang du Moulin Martorez à Saint-Rémy, étang du Moulin de Droux à Lux, étang Chaumont à Châtenoy-le-Royal, étang Prin à Champforgeuil,…)* ou, plus en amont, en pied de cote chalonnaise ou à l'amorce de la plaine *(étang du pont latin à Mercurey, étangs de la Saule et de la Pierre à La Charmée, étang au Duc à Sevrey…).*
Les étangs aménagés sur L'Orbize sont particulièrement nombreux.

Organisation et morphologie

L'implantation des étangs en plaine, en pied de pente ou en fond de vallon donne la sensation d'être « lové dans un écrin ». Les perspectives visuelles lointaines sont rares, et le regard bute le plus souvent sur un coteau boisé ou un épais rideau végétal.

Usages et fonctions

Qu'il s'agisse de retenues naturelles ou d'aménagements hydrauliques, ces plans d'eau constituent le plus souvent des espaces « tampons » jouant un rôle de protection et de mise à distance entre l'espace urbain et l'espace agricole ou naturel ou, plus rarement, des espaces de respiration au cœur de l'urbain.
Contribuant à une bonne gestion du cycle de l'eau, ils jouent un rôle dans la limitation du risque inondation, et constituent des réservoirs de biodiversité. Ils peuvent aussi constituer une ressource économique, au profit, notamment, de l'agriculture ou des loisirs (tourisme, pêche).
En milieu urbain, ils sont des lieux de repos ou de rassemblement, des espaces de détente ou d'animation, vecteurs d'intégration et de bien-être social.

Ambiance paysagère et traitement

En tant qu'espaces d'origine naturelle ou aménagés dans le cadre de la gestion de l'eau, les plans d'eau sont sommairement transformés. Leur aménagement se limite parfois à un simple entretien des rives, de manière à les laisser accessibles.

Lorsqu'ils sont investis pour un usage de loisirs, ils se voient agrémentés des attributs propres aux espaces publics, porteurs d'usages variés.
Tout en conservant une ambiance bucolique et leur perméabilité, les sols sont aménagés pour accueillir des usagers divers, y compris des personnes à mobilité réduite ou des enfants : pelouses, stabilisé, gravillons… Les arbres initialement présents à l'état naturel peuvent être conservés mais « domestiqués » (ils sont taillés et leurs abords défrichés), ou de nouveaux spécimens peuvent être implantés.
Enfin, du mobilier urbain invitant à prendre le temps d'apprécier les lieux est également intégré (bancs, tables de pique-nique, observatoires de la faune, pontons, jeux d'enfants…).

Enjeux

Ressources naturelles et/ou aménagements fonctionnels, les plans d'eau constituent aujourd'hui des espaces de loisirs de plus en plus attractifs. Leur évolution doit ainsi pouvoir accompagner ces nouveaux usages tout en veillant à la préservation de leurs qualités paysagères et environnementales.



Mercurey - *Etang du Pont Latin*
(Source : achalon.com - Isabelle Prost)





Châtenoy-le-Royal - *Etang Chaumont*
(Source : achalon.com - Office de tourisme)



Lans - *Etang du Coin*
(Source : Commune)



Chalon-sur-Saône - *Lac des Prés Saint-Jean*
(Source : Journal de Saône-et-Loire)

LES PARCS, JARDINS ET SQUARES

ESPACES D'AGREMENT

Ponctuant l'espace urbain, notamment en centralité, les parcs, jardins ou squares constituent des espaces de respiration, support d'animation et de mixité sociale, à préserver, valoriser et développer dans le cadre de la recherche de tissus urbains densifiés.

Organisation et morphologie

Souvent clos de murs ou de serrurerie, les parcs, jardins publics et squares ont souvent été à l'origine aménagés en accompagnement de bâtisses anciennes, privées (maisons bourgeoises, maisons de maître) ou publics, de l'époque XVIIIè-XIXème siècle. Souvent, il dialoguent avec le bâtiment qu'ils accompagnent, composés autour d'allées piétonnes créant une perspective sur l'entrée principale de l'équipement.

Comme les places, les parcs et jardins constituent une respiration dans l'espace urbain et un espace de composition. Ils revêtent toutefois, de par leur genèse, différente, un caractère beaucoup plus intimiste.



Chalon-sur-Saône - *Jardin de la sous-préfecture*

Gergy - *Parc de la Mairie*



Epervans - *Jardin de la bibliothèque*



Usages et fonctions

Espaces d'agrément, de détente et de repos à l'origine plutôt privatifs, ou destinés en priorité aux personnels et usagers de l'équipement public auquel ils sont fréquemment rattachés, de nombreux parcs et jardins sont venus compléter la trame d'espace publics existante, apportant une offre très attractive en été *(saison durant laquelle ils se muent en lieux de rassemblements, un usage qui contraste avec leurs caractéristiques d'origine, plutôt favorables au recueillement).*

Autour de bâtisses anciennes, les parcs et jardins constituent aussi des seuils d'entrée, et des espaces de représentation et de mise en valeur.



Chalon-sur-Saône

Square Chabas



Ambiance paysagère et traitement

- ***Le végétal***

Prédominant et plutôt « dessiné » et composé, il est le fruit de la double fonction d'agrément et de mise en valeur de ces lieux : des parterres enherbés agrémentés de bosquets, massifs et arbres, dans l'esprit des « parcs à l'anglaise »

- ***Les matériaux***

Des espaces minéraux perméables, le plus souvent en stabilisé, limités aux allées piétonnes.



Châtenoy-en-Bresse - *Parc*

LES ESPACES VERTS COLLECTIFS

ESPACES D'AGREMENT

Aménagés dans les années 1960-1970, les espaces verts collectifs de cette époque reprennent les principes fonctionnalistes (séparation des fonctions) et hygiénistes (recherche de la lumière, circulation de l'air, contact avec la nature...) qui ont présidé à la construction des grands ensembles dans lesquels ils s'insèrent notamment.



Chalon-sur-Saône - *Quartier des Prés St Jean*

Organisation et morphologie urbaine

Les espaces verts collectifs de cette période s'appuient sur "l'espace plan" qui, laissant une large place au "vide", rompait avec la trame urbaine de l'ilot et de la rue propres aux centres anciens pour accueillir des barres et tours de logements collectifs.

A la différence des espaces publics du XIXème siècle, fortement hiérarchisés et composés, ces espaces collectifs sont peu dessinés, non cernés, et presque "indifférenciés", comme une sorte d'hybride entre espace public (rue, place, parc) et jardin privé.



Chalon-sur-Saône - *Quartier de l'Aubépin*

Usages et fonctions

Ces vastes espaces mixent fonctions de desserte et de stationnement et usages récréatifs dans le cadre d'une stricte répartition toutefois entre espaces de circulations automobiles et espaces d'agrément ou de loisirs, aux multiples usages rendus possibles.



Ambiance paysagère et traitement

- ***Les matériaux***

Aménagés dans une période de construction de masse, pour répondre à la pénurie de logements de l'époque, les espaces collectifs des années 1960-1970 disposent de matériaux de modeste facture, inscrits dans des projets répondant à des impératifs fonctionnels (un revêtement de sol et un type de mobilier urbain par fonction/sous-espace) et économiques : enrobés, stabilisés,...

- ***Le végétal***

En lien avec le projet social sous-jacent de ces quartiers, les espaces paysagers, supports d'usages récréatifs et collectifs, occupent une place importante. Sans ambition ornementale ni représentation symbolique particulière, ils sont toutefois peu composés et très simples, prenant la forme de vastes pelouses agrémentés de quelques arbres implantés de manière aléatoire.



Lux - *Cité Lucien Jarot*



Fragnes-La-Loyère

Enjeux

Généreux, les espaces collectifs des années 1960-1970 sont parfois "hors échelle", trop vastes, trop "vides", ne favorisant pas leur appropriation par les habitants dans le cadre de sous-espaces à l'ambiance plus intimiste.

Le réaménagement de ces espaces collectifs, qui restent toutefois adaptés aux enjeux contemporains liés à la "renaturation" de l'espace urbain, peut donc passer, selon les cas, par :

- leur densification et leur plus forte construction, afin de les dessiner davantage par l'intermédiaire du bâti ;
- leur préservation, en veillant toutefois à leur hiérarchisation, en ménageant des transitions d'un sous-espace à un autre, et depuis l'espace collectif jusqu'à la sphère intime du logement (traitement des pieds d'immeubles).

LES BELVEDERES

ESPACES D'AGREMENT

La topographie du Grand Chalon, qui s'étage depuis la plaine du Val de Saône jusqu'au point culminant du Mont Rome, en passant par les coteaux viticoles du chalonnais entaillés par différentes vallées, ménage d'intéressants points de vue sur des panoramas ouverts, que l'aménagement du territoire a plus ou moins révélé au fil du temps. Quelques belvédères, véritables espaces de contemplation, fenêtres ouvertes sur le territoire du Grand Chalon, constituent ainsi des points d'arrêt remarquables pour le visiteur.

Organisation et morphologie

- De par leur implantation en promontoire ou au sein de vallées ouvertes, les espaces de belvédères laissent à voir des points de vue remarquables sur le grand paysage.
- Les belvédères sont en eux-mêmes très ouverts, dépourvus ou partiellement pourvus de limites bâties, bordés au moins en partie par du vide, et offrant une vision à longue distance sur au moins 180°.

Usages et fonctions

Ces espaces sont favorables à la contemplation, et peuvent constituer des supports d'attractivité touristique dans le cadre de la mise en place d'itinéraires de découverte du territoire.
Ce potentiel de développement nouveau doit toutefois rester compatible avec certaines contraintes fonctionnelles (antennes-relais), d'accessibilité ou le caractère préservé des lieux.

Marnay - *Bords de Grosne*



Saint-Sernin-du-Plain - Mont Rome



Ambiance paysagère et traitement

Les espaces de belvédères n'ont pas forcément été aménagés et conçus en tant que tel, la plupart n'étant qu'une conséquence indirecte d'autres choix urbanistiques (l'aménagement de l'église sur un promontoire à Aluze a par exemple transformé son parvis en véritable place-belvédère sur le village, tandis que l'implantation du hameau des Tantes, à Marnay, en retrait des méandres de la Grosne, a libéré un vaste espace entre le hameau ancien et le cours d'eau).



Ainsi, les belvédères ne disposent que d'aménagements sommaires, et non dédiés à leur usage contemplatif : absence de mobilier urbain, et de table d'orientation (sur le Mont Rome)...

Paradoxalement, ce traitement sommaire s'avère en phase avec les panoramas que les belvédères laissent à voir : l'espace public de premier plan s'efface modestement devant le spectacle qu'il permet de révéler, laissant le devant de la scène à l'arrière plan.

Enjeux

En tant que "fenêtres ouvertes" sur des portions parfois importantes du territoire, les "belvédères" comptent parmi les révélateurs de son identité, et sont pourvoyeurs d'images. Ils sont aussi support d'usages récréatifs, à destination des visiteurs comme des habitants, favorisant l'échappée, le sentiment d'évasion, de liberté, et la prise de recul sur le monde.

Ces espaces "en retrait" du monde et les panoramas qu'ils dévoilent doivent être préservés dans le présent PLUi , notamment à travers un zonage adapté (zone agricole protégée au titre du paysage, zone naturelle).

Si leur "fléchage" dans le cadre d'itinéraires de découverte et leur aménagement peuvent constituer une opportunité de développement nouvelle, ils devront rester compatibles avec leur vocation d'espaces apaisés.

3. LA TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

Cette partie regroupe les différentes typologies existantes d'édifices sur le territoire, de manière non exhaustive. Les typologies les plus courantes ont été répertoriées et traitées sous forme de fiche, de manière à avoir une approche synthétique. Chaque fiche comporte une description générale du bâti en question (déclinaisons, implantation, matériaux), met en avant les dispositifs architecturaux qui le caractérisent et répertorie les altérations fréquentes observées, pour présenter les points de vigilance et les enjeux qui leur sont dédiés.

3.1. L'habitat

Les différents types d'habitat du Grand Chalon sont d'une grande richesse et témoignent de l'évolution des modes d'habitat de l'époque médiévale à aujourd'hui. Ils sont, de fait, une part importante de l'identité locale.

Les bâtiments ruraux les plus anciens datent du Moyen Âge. Ils sont rares mais attestent de l'utilisation de la pierre et du bois comme matériaux principaux de construction dans la région. En effet, les carrières sont nombreuses sur la côte chalonnaise (calcaires de Fontaines, Chassey-le-Camp et Nantoux, Givry rouge ou granit rose du Morvan) tandis que la plaine regorge de forêts (fôret de Gergy, forêt domaniale du Chalonnais). Dans la plaine, on construit historiquement surtout en bois, argile et chaume. Le pan de bois y est donc très utilisé, notamment à Chalon-sur-Saône. Les tuileries se développent dans les vallées et surtout le long du canal du Centre. On y produit des petites tuiles plates bourguignonnes et des tuiles rondes mâconnaises. Le chaume a aujourd'hui complètement disparu bien qu'il était utilisé pour la majorité des constructions jusqu'au XVIIIe siècle, remplacé peu à peu par la tuile. Au XXe siècle, de nouveaux matériaux (béton, aluminium) et de nouvelles formes d'habitat se développent, notamment autour de Chalon- sur-Saône.

CHÂTEAU

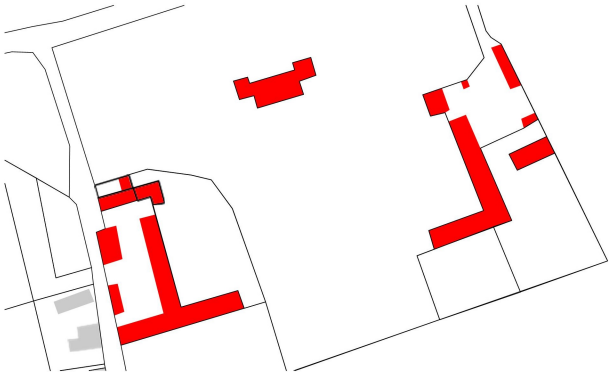
HABITAT

Général

Le territoire chalonnais regorge de châteaux aux origines très anciennes. Ils formaient une ceinture défensive destinée à protéger la ville de Chalon, notamment le long de la côte chalonnaise (surveillance sur le Mâconnais). Les témoins des anciens domaines féodaux sont aujourd'hui très rares (la motte d'Épervans).

De nombreux châteaux conservent des traces médiévales (Chamilly, Lessard-le-National, Mellecey, Rully) mais la plupart ont été reconstruits par la suite : Chamilly au XVII[e] siècle, le château d'Allerey au XVIII[e] siècle ou encore le château de la Motte au XIX[e] siècle. Ils abandonnent alors leur caractère militaire au profit d'une écriture plus recherchée (l'escalier rocaille du château de Chamilly est un exemple de cette recherche d'apparat).

Leur diversité et leur prédominance en font des éléments remarquables du territoire, pour certains, protégés.



Organisation du château et des dépendances (Demigny)

Typologies / Déclinaisons



Donjon et pont-levis médiévaux (Chamilly)

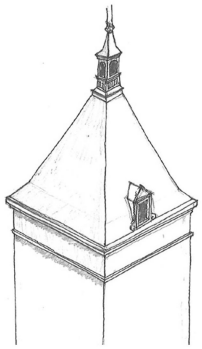


Château XIX[e] de la Loyère (Fragnes-la-Loyère)

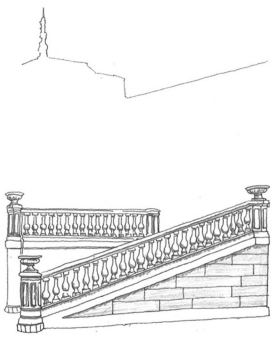


Ancien château de Lessard (Lessard-le-National)

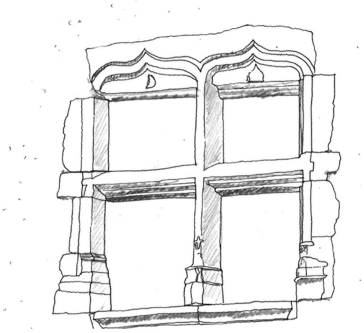
Dispositifs architecturaux caractéristiques



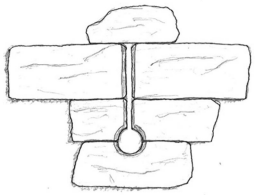
Tour/donjon, toiture pentue, lanternon



Escalier d'honneur en pierre de taille, balustrade



Fenêtre à meneau et traverse



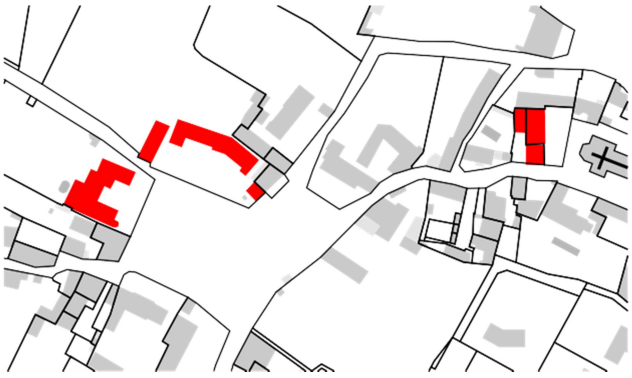
Archère-canonnière

GRAND DOMAINE

HABITAT

Général

A l'origine, les grands domaines étaient plutôt situés en dehors ou en frange des bourgs en raison de leur vocation viticole ou agricole. Ils se répandent largement au XVII[e] siècle et sont apparentés à de grandes familles chalonnaises. Même si les typologies varient d'un bourg à l'autre, le grand domaine se structure souvent autour d'une cour avec le corps de logis principal en fond. Celle-ci est généralement fermée par un porche, élément caractéristique et très ancien de l'architecture rurale en Saône-et-Loire. Le porche est systématiquement accompagné d'un portillon.
L'élément le plus emblématique de la composition reste néanmoins le pigeonnier (en pavillon en fond de cour, en élément d'articulation entre le logis et les communs, etc.) Il se décline, lui aussi, en de multiples typologies (généralement carré et toiture à quatre pans).



Situation de grands domaines dans le tissu, séparés de la rue par une cour (Dracy-le-Fort)

Typologies / Déclinaisons



Grand domaine étagé dans la pente avec pigeonnier en tuiles vernissées (Cheilly-lès-Marranges)

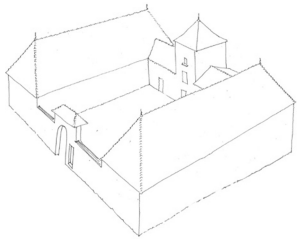


Composition en 'U' avec logis en fond de cours (Remigny)

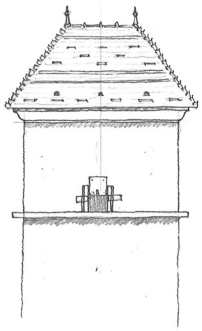


Grand domaine fermé par un porche coiffé d'une toiture à quatre pans (Chassey-le-Camp)

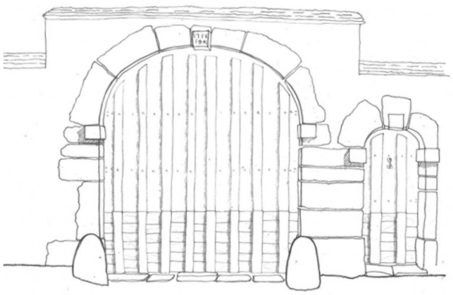
Dispositifs architecturaux caractéristiques



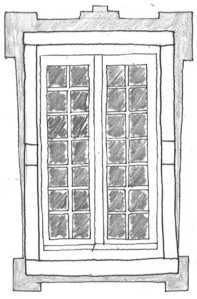
Organisation du bâti autour d'une cour fermée



Pigeonnier avec corniche en pierre



Porche avec portillon, clef datée, bornes



Baie avec décor peint, menuiserie

MANOIR

HABITAT

Général

Les manoirs sont des maisons plus ostentatoires situées dans le bourg, mais positionnés en retrait de la voie. Ils sont construits avec des matériaux nobles (pierre) et présentent des qualités fines dans le traitement (taille notamment). Ils se développent au XVIII^{e} siècle et sont le pendant des architectures bourgeoises de Chalon-sur-Saône. Ils sont caractérisés par une haute toiture complexe (quatre pans, brisis, lucarnes). Le plan des manoirs est généralement simple (rectangulaire).



Situation de manoir, en retrait de la rue (Saint-Sernin-du-Plain)

Typologies / Déclinaisons



Entrée de manoir : piles à bossage et portail ouvragé (Cheilly-lès-Maranges)

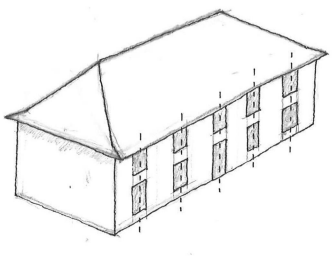


Lucarnes à croupe d'une toiture de manoir (Sampigny-lès-Maranges)

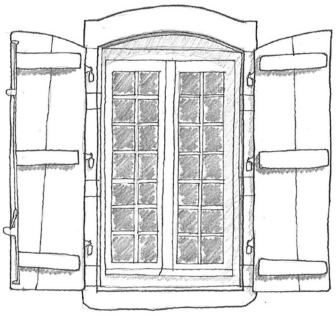


Toiture à quatre pans très marquée (Saint-Sernin-du-Plain)

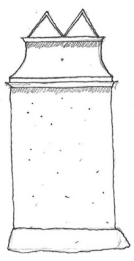
Dispositifs architecturaux caractéristiques



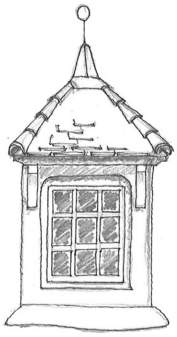
Volume rectangulaire, toiture à quatre pans et façade tramée



Menuiseries à petits bois et volets pleins



Souche de cheminée enduite



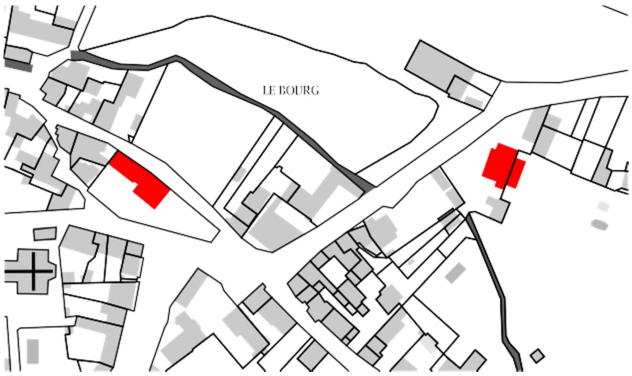
Lucarnes à croupe

DEMEURE BOURGEOISE

HABITAT

Général

La demeure bourgeoise se développe au XIXe siècle avec l'apparition de l'industrie et d'une classe patronale. Elle s'intègre ainsi souvent dans le cadre de programmes plus larges intégrant usine et logements ouvriers.
La demeure bourgeoise présente une écriture plus riche et complexe (presque urbaine) que la "villa" ou la maison de bourg, ainsi qu'une volumétrie plus importante, et un ordonnancement de façade clair, qui ne repose toutefois pas systématiquement sur la symétrie. Construite dans un style éclectique, elle emprunte des références à différentes époques et à différents styles (plan carré très simple ou décrochés complexes). Les toitures sont généralement travaillées et attirent l'œil par leur matérialité différente.
Souvent située dans un parc à l'abri des regards, on trouve aussi une typologie alignée à la rue.
Dans tous les cas, le traitement appliqué à la clôture est très qualitatif avec une attention particulière portée à l'entrée (portail en fer forgé, piles en pierre de taille).



Situation de demeures bourgeoises dans le tissu, à l'alignement ou en retrait (Saint-Désert)

Typologies / Déclinaisons



Maison bourgeoise sur rue avec tour (Saint-Léger-sur-Dheune)

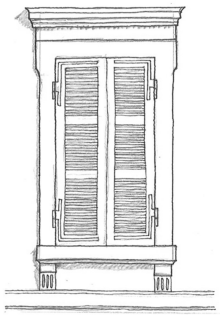


Maison bourgeoise avec pavillons latéraux (St-Sernin-du-Plain)

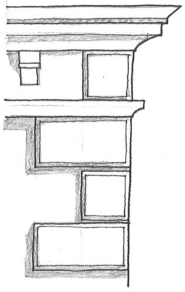


Maison bourgeoise à plan carré (Mercurey)

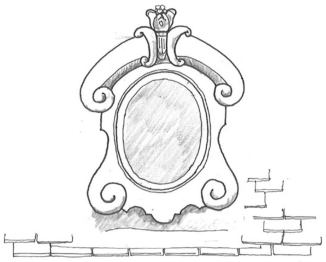
Dispositifs architecturaux caractéristiques



Volets persiennés à compartiments, en bois peint



Chaînage d'angle harpé, corniche en pierre



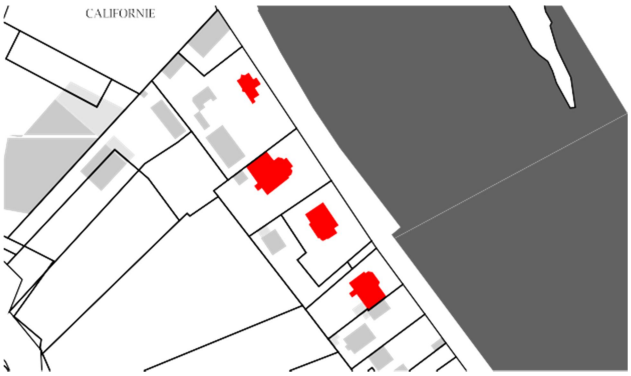
Lucarne œil-de-bœuf

VILLA

HABITAT

Général

Un nouveau type d'habitat se développe à la fin du XIXe siècle et jusque dans la première moitié du XXe siècle, avec le vocabulaire qui lui est propre. La villa se caractérise par la richesse de son écriture (moulage ciment naturel, ferronnerie, crête/épi de faîtage, etc.) De taille modeste, elle se distingue par son positionnement en retrait de la rue, mise à distance par une grille et un portail ouvragés.



Situation de villas en bord de Saône, légèrement en retrait (Saint-Rémy)

Typologies / Déclinaisons



Maison à décor en ciment naturel (Saint-Léger-sur-Dheune)

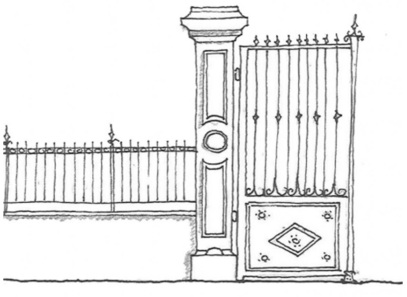


Portail en fer forgé et piles en brique et pierre de taille (Cheilly-lès-Maranges)

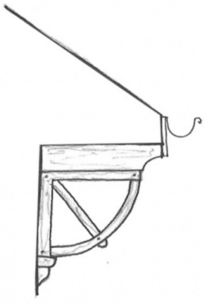


Villa inspirée de l'architecture de villégiature (Saint-Loup-Géanges)

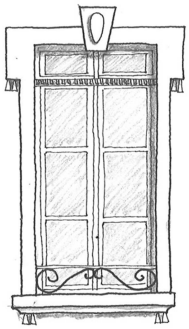
Dispositifs architecturaux caractéristiques



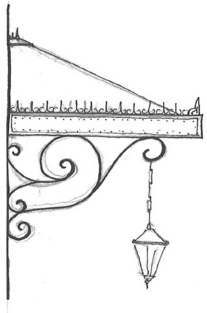
Grille en fer forgé sur mur-bahut en maçonnerie



Débord de toit, aisselier



Encadrement de baie à crossette, clef pendante, imposte vitrée, garde-corps fer forgé



Marquise en fer forgé

MAISON DE BOURG 1

HABITAT

Général

Les maisons de bourg, nombreuses et diverses, constituent la majeure partie du tissu des centres anciens. Hautes d'un à deux étages, leur volumétrie peut être très massive dans certaines communes, beaucoup plus discrète dans d'autres. Elles sont très souvent accompagnées d'un jardin clos.

Ce premier type concerne les maisons directement à l'alignement sur rue. Elles adoptent, dans l'ensemble, une écriture plutôt simple avec une toiture à deux pans, une composition en deux ou trois travées. L'entrée depuis la rue est plutôt discrète et désaxée. Il n'est pas rare que le rez-de-chaussée accueille une cellule commerciale.

L'accès au jardin se fait exclusivement depuis la maison, sauf dans le cas de maisons plus aisées qui disposent d'un accès sur la rue.



Situation de maisons de bourg à l'alignement de la rue (Charrecey)

Typologies / Déclinaisons



Maison avec décor en brique (Bouzeron)

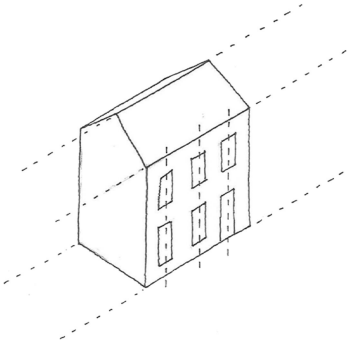


Maison en bande (Gergy)

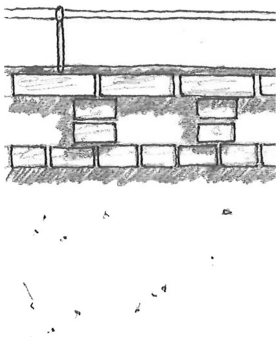


Maison avec RDC commercial (Gergy)

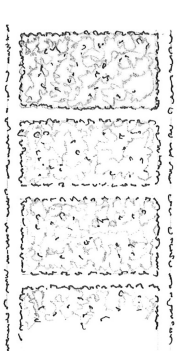
Dispositifs architecturaux caractéristiques



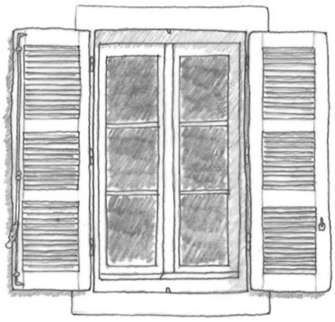
Volumétrie simple alignée à la rue, toiture deux pans



Corniche en brique



Faux-chaînage



Menuiserie découpée au tiers, contrevents persiennés/pleins

MAISON DE BOURG 2

HABITAT

Général

Ce second type de maison de bourg se différencie par son retrait léger de la voie publique. Les façades sont mises à distance par un escalier ou un garde-corps qui donne accès à l'entrée. Il n'est pas rare de noter des éléments plus complexes dans l'écriture de la façade comme un balcon ou un débord de toit plus prononcé. Des badigeons et décors peints apparaissent souvent au XIX^{e} siècle.
Dans cette typologie, la partie habitation est généralement détachée du sol pour accueillir une cave, soit en rez-de-chaussée, soit semi-enterrée.



Situation de maisons de bourg légèrement en retrait de la voie publique (Cheilly-lès-Maranges)

Typologies / Déclinaisons



Maison (Saint-Sernin-du-Plain)

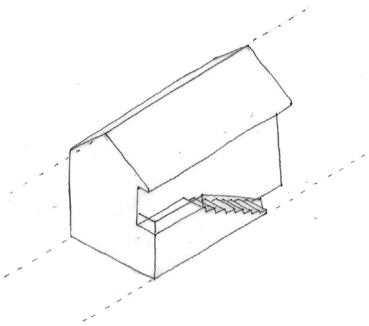


Façade en retrait de la rue et protégée par un débord de toit important (La Charmée)

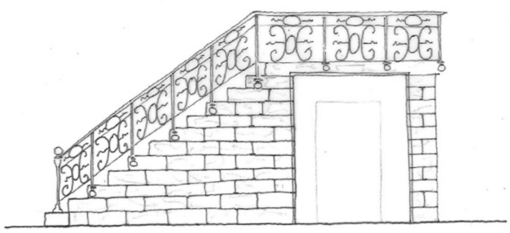


Maison avec décor peint, accès par un escalier (Cheilly-lès-Maranges)

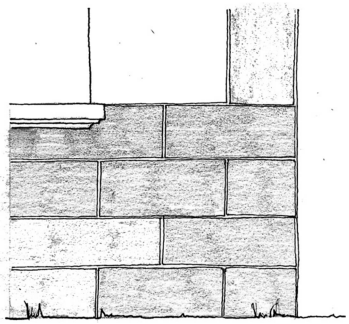
Dispositifs architecturaux caractéristiques



Volumétrie simple en retrait de la rue, toiture deux pans



Escalier en pierre avec garde-corps en fer forgé



Décor peint, faux-soubassement

MAISON DE BOURG 3

HABITAT

Général

Ce dernier type de maison de bourg regroupe les constructions autonomes, c'est-à-dire isolées de l'alignement bâti. Elles sont généralement situées en retrait, mises à distance de la rue par un muret surmonté d'une grille. Bien que situées en centre-bourg, elles peuvent être entourées entièrement ou partiellement d'un jardin.

Cette typologie se remarque facilement par sa toiture imposante à quatre pans, généralement enrichie de lucarnes en pierre et de souches de cheminées monumentales, dans un aspect général qui demeure toutefois relativement sobre, sans atteindre la complexité des demeures bourgeoises.



Positionnement d'une maison seule, en retrait de la rue (Allerey-sur-Saône)

Typologies / Déclinaisons



Maison avec niche et lucarnes en pierre de taille (Saint-Loup-Géanges)

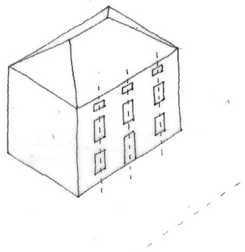


Maison avec étage attique (Allerey-sur-Saône)

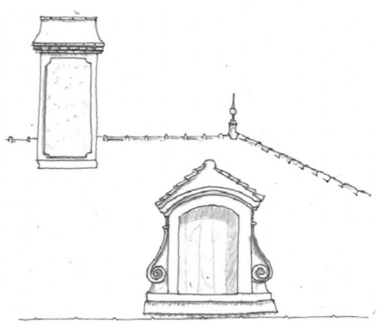


Maison avec souche de cheminée en brique et crête de faitage (Virey-le-Grand)

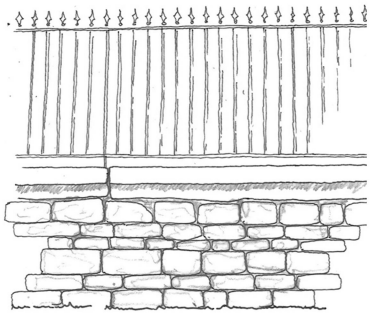
Dispositifs architecturaux caractéristiques



Volume ramassé, toiture quatre pans, façade tramée



Crête/épi de faîtage, souche monumentale, lucarne à fronton



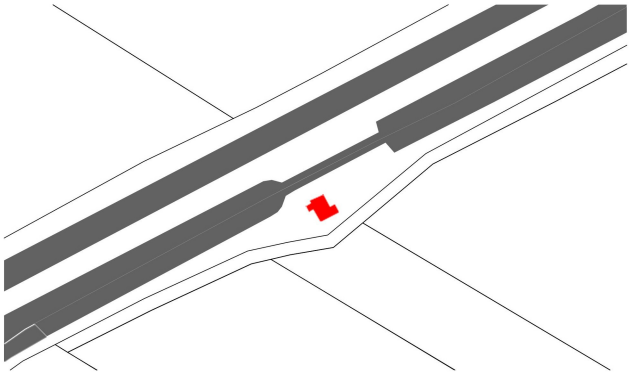
Grille simple sur mur-bahut

HABITATION SPÉCIFIQUE

HABITAT

Général

Certaines habitations présentes sur le territoire ont été construites en lien avec une fonction spécifique (maison éclusière, maison de garde-barrières...) Ces dernières se développent principalement dans la première moitié du XIX^{e} siècle et adoptent une typologie relativement commune.
Les maisons les plus présentes sont celles conçues en relation avec un moyen de communication. Elles sont alors situées à un point stratégique (intersection par exemple). C'est le cas des maisons de passage à niveau. Les maisons construites le long du Canal du Centre, assuraient quant à elles, le bon fonctionnement des écluses.
On trouve aussi des exemples plus spécifiques comme à Saint-Sernin-du-Plain ou une série de maisons jumelées ont été construites spécifiquement pour l'exploitation des mines, à proximité.



Maison éclusière au bord du Canal du Centre (Givry)

Typologies / Déclinaisons



Maison de passage à niveau (Saint-Bérain-sur-Dheune)

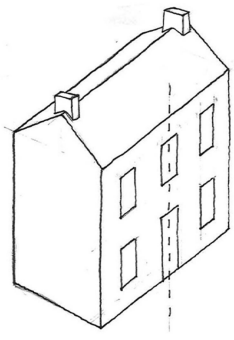


Maison éclusière (Rully)

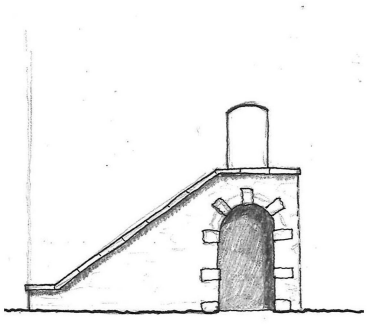


Maison minière (Saint-Sernin-du-Plain)

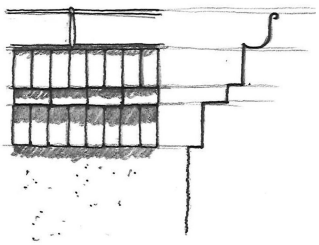
Dispositifs architecturaux caractéristiques



symétrie centrale, trois travées, souches sur les pignons



Escalier latéral



Corniche en brique

MAISON VIGNERONNE

HABITAT

Général

La maison vigneronne est une typologie très répandue, notamment dans les communes de la plaine, de la côte chalonnaise et de la vallée de la Dheune. A proximité des vignes, cette architecture typique est directement liée à l'exploitation du vin. Il existe différentes typologies de maisons dont la 'maison sur cave' ou à galerie (exemples à Rully et Givry). Les escaliers se déclinent : droit/à quart tournant, couvert/découvert, extérieur/intégré, etc.
On remarque la forte présence du pignon dans cette typologie. Le coyau, qui adoucit la pente de la toiture, lui confère une forme tout à fait caractéristique.
Les maisons vigneronnes étaient généralement couvertes en lave ou plus récemment en tuiles plates, mais toujours sans débord de toiture sur les pignons.



Situation de maisons de vigneron dans le tissu (Cheilly-lès-Maranges)

Typologies / Déclinaisons



Maison à galerie avec escalier intégré (Cheilly-lès-Maranges)

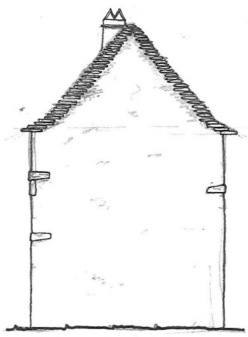


Maison à escalier droit parallèle à la façade (Remigny)

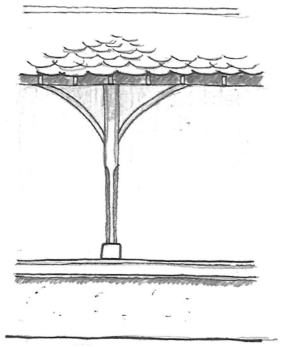


Maison à escalier droit perpendiculaire à la façade (Bouzeron)

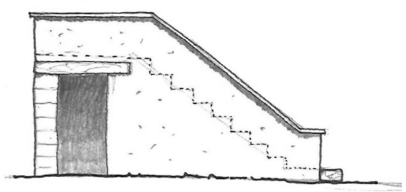
Dispositifs architecturaux caractéristiques



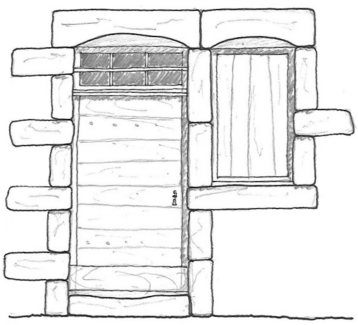
Pignon aveugle, souche de cheminée, coyau et couverture en lave



Galerie extérieure en bois ; couverture en lave



Escalier sur cave



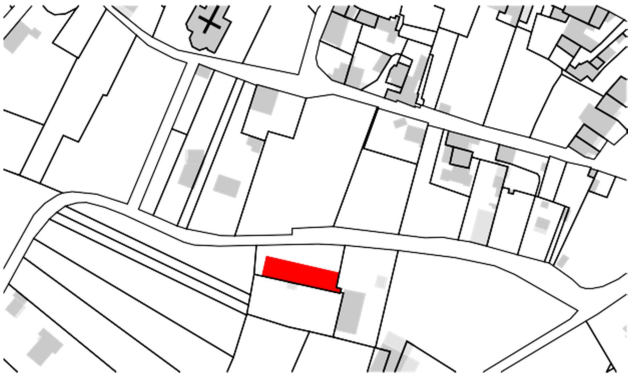
Composition porte/fenêtre; porte pleine avec lames irrégulières; linteau droit (délardé)

FERME

HABITAT

Général

Le corps de ferme comprend, dans le même volume, une partie habitation et une partie liée directement à l'usage agricole. Ces architectures se distinguent dans le paysage par leur volumétrie souvent très importante. Les types sont nombreux mais le modèle le plus répandu reste le corps de ferme, appelé « longère ». On trouve aussi des compostions en 'L' ou en 'U', même si elles sont moins courantes. Quelle que soit la composition, le bâti fonctionne avec une cour destinée aux activités agricoles.
Dans la Bresse, il n'est pas rare que le corps de ferme soit construit en pans de bois. Dans la vallée de la Dheune ou sur la Côte, le modèle est simplifié au maximum (même traitement pour l'habitation que pour la grange). En plaine, enfin, les constructions adoptent des toitures très identifiables (croupe importante, larges débords de toit).



Situation d'un corps de ferme à proximité du bourg (Cheilly-lès-Maranges)

Typologies / Déclinaisons



Corps de ferme avec débord de toit important (Marnay)

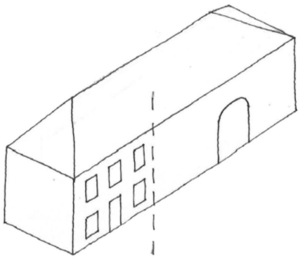


Ferme avec volume de toiture important (Saint-Loup-Géanges)

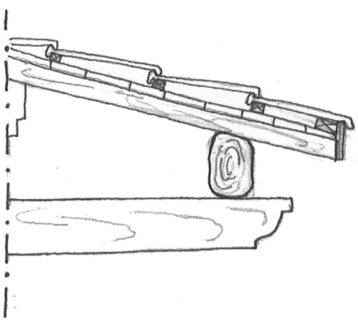


Corps de ferme avec grange et habitation (Saint-Sernin-du-Plain)

Dispositifs architecturaux caractéristiques



Bâtiment en longueur (habitation + grange)



Débord de toit

IMMEUBLE

HABITAT

Général

Au cours du XIX[e] siècle, la ville de Chalon-sur-Saône triple sa population. Dans ce contexte, de nombreux immeubles de rapport de trois à quatre étages sont construits jusqu'au début du XX[e] siècle. Ces immeubles adoptent une écriture plus 'urbaine' qu'on ne retrouve qu'en ville. Celle-ci se traduit notamment par un soubassement très marqué, des étages courants très travaillés (baies, ferronneries) ainsi qu'un couronnement.
Ils constituent aujourd'hui la majeure partie du tissu urbain de Chalon-sur-Saône dans des quartiers proches du centre comme celui de la Citadelle.



Situation d'immeubles de rapport le long d'un boulevard (Chalon-sur-Saône)

Typologies / Déclinaisons



Immeuble XIX[e] rue Michelet (Chalon-sur-Saône)

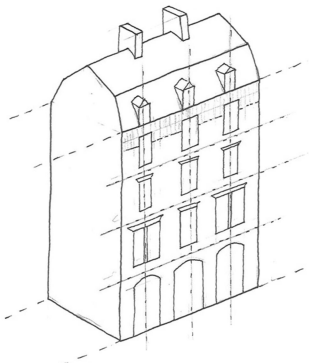


Immeuble avec couronnement début XX[e] place C. de Gaulle (Chalon-sur-Saône)

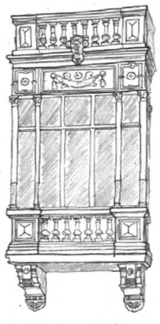


Immeuble milieu XX[e] rue Michelet (Chalon-sur-Saône)

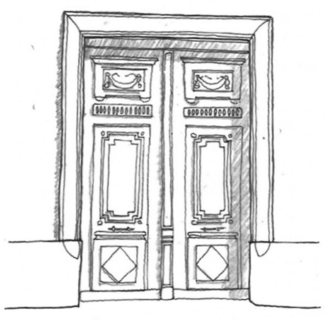
Dispositifs architecturaux caractéristiques



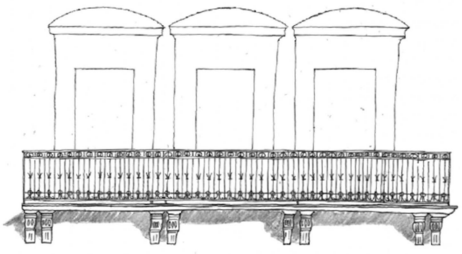
Élévation tramée, soubassement + étages courants + étage attique



Baie en oriel sur corbeaux, balustrade



Porte cochère en bois, chanfrein en cuillère



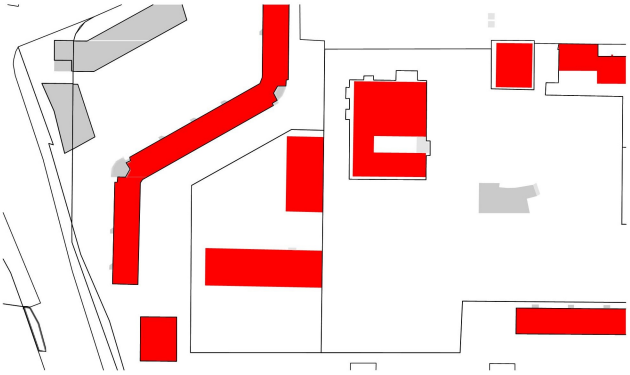
Balcon filant sur consoles, garde-corps en fer forgé

GRAND ENSEMBLE

HABITAT

Général

Dans la période d'après-guerre, des projets de logements de grande envergure voient le jour en France et, dans cette lignée, autour de Chalon. D'anciennes communes sont annexées à Chalon-sur-Saône (Saint-Cosme, Saint-Jean-des-Vignes). Plusieurs quartiers apparaissent : à l'est les Prés Saint-Jean, au nord Laennec, les Aubépins, Fontaine au Loup. A l'ouest, une grande opération d'urbanisme 'Canal-Rodade' (1961-1979) investit l'ancien canal alors détourné au nord de la ville. Des ensembles de barres et de tours pouvant accueillir un grand nombre d'habitants sont construites. Parmi elles, des projets sortent du lot comme l'immeuble dit 'La Frégate' qui présente, par exemple, un grand soin dans le traitement des circulations et des espaces collectifs.



Situation des barres et plots de la cité des Prés Saint-Jean (Chalon-sur-Saône)

Typologies / Déclinaisons



Tour Nièpce (Chalon-sur-Saône)

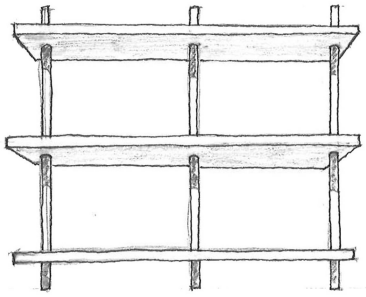


Façade sur rue de l'immeuble La Frégate (Chalon-sur-Saône)

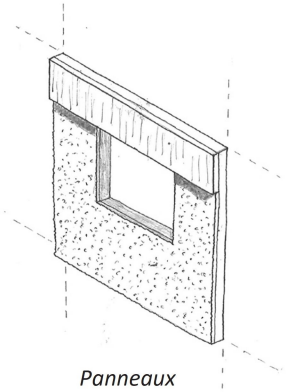


Entrée d'immeuble des Aubépins (Chalon-sur-Saône)

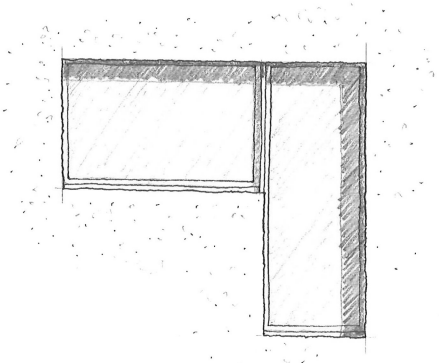
Dispositifs architecturaux caractéristiques



Trame porteuse, façade libre



Panneaux préfabriqués



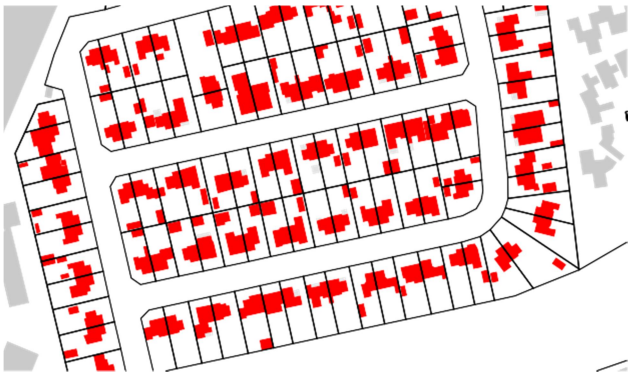
Baies en longueur/ hauteur, menuiseries en aluminium, profil fin

CITÉ-JARDIN

HABITAT

Général

Les cités-jardins se développent à Chalon dans les années 30, jusque dans les années 60. A vocation sociale, elles sont construites pour loger les ouvriers à proximité des usines (St-Gobain, Centrale Thermique, etc.) Parmi les cités les plus importantes : Saint-Gobain (250 logements), cité Pierre Vaux (140 logements), Bellevue, les Charreaux (209 logements).
La cité-jardin est caractérisée par des typologies de maisons individuelles (seules, mitoyennes, en bande) systématiquement liées à un jardin privé de taille importante et organisées suivant une vision d'ensemble.
Les cités présentaient alors de grandes qualités, que ce soit dans la place accordée aux espaces verts, ou dans le traitement architectural (volets bois, loggia, clôtures légères végétalisées).



Organisation des maisons de la cité de Saint-Gobain (Chalon-sur-Saône)

Typologies / Déclinaisons



Maison individuelle de la cité Saint-Gobain (Chalon-sur-Saône)



Maisons jumelées des Charreaux (Chalon-sur-Saône)

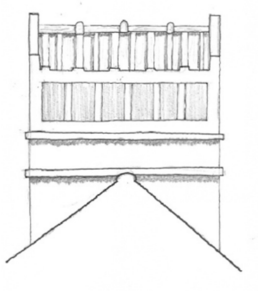


Maison en bande de la cité Bellevue (Chalon-sur-Saône)

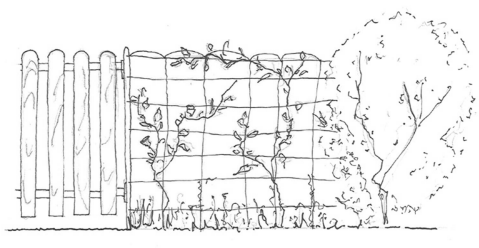
Dispositifs architecturaux caractéristiques



Maisons jumelées



Souches de cheminées travaillées



Clôtures légères

MAISON INDIVIDUELLE

HABITAT

Général

Le modèle de la maison individuelle se développe à partir des années 50 avec notamment la maison sur sous-sol ou sur butte. Plus récemment, d'autres typologies sont apparues : maison de plain-pied, maison de type méditerranéen avec pavillon ou maison cubique blanche.
On distingue deux types d'implantation : les maisons isolées qui sont construites au milieu des champs ou en frange de village, et les maisons en lotissements qui regroupent plusieurs habitations desservies par une voie nouvellement créée.
Ce type d'habitat, très consommateur d'espace, se caractérise généralement par une implantation en milieu de parcelle et une clôture opaque très impactante dans le paysage. D'autre part, les couleurs et matériaux ne sont pas toujours en rapport avec les teintes et les matières du territoire sur lequel ils sont utilisés.



Différentes organisations de maisons individuelles (Crissey)

Typologies / Déclinaisons



Maison sur sous-sol (Sassenay)

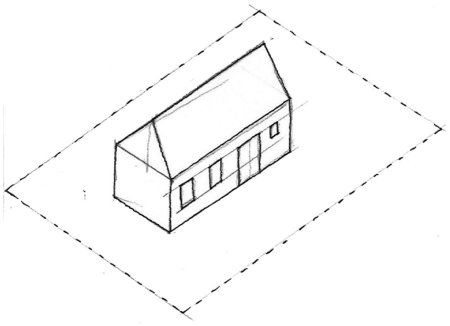


Lotissement de maisons de plain pied (Saint-Loup-de-Varennes)

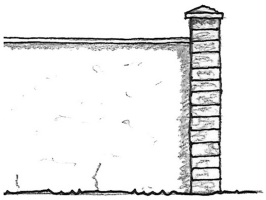


Maisons cubiques avec toit terrasse (Saint-Loup-Géanges)

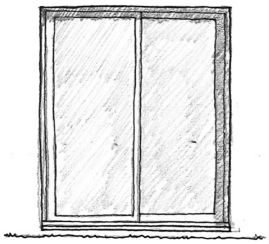
Dispositifs architecturaux caractéristiques



Volume centré au milieu de parcelle



Clôtures disparates (mur haut enduit, mur bahut avec panneaux pleins, haies opaques)



Baie vitrée

3.2. Le patrimoine religieux

Les bâtiments religieux constituent une part importante du patrimoine du Grand Chalon.
Certaines églises romanes offrent un état de conservation remarquable et sont généralement protégées au titre des Monuments historiques. D'autres édifices, plus récents, ne bénéficient pas de protection mais présentent un grand intérêt, notamment les constructions du XXe siècle autour de Chalon-sur-Saône.
On trouve traditionnellement de petites constructions modestes jouxtant les églises, qui servaient de presbytère et qui constituent une récurrence notable sur le territoire.
Bien que les oratoires soient plutôt rares, les chapelles, quant à elles, font partie d'une tradition dans les hameaux depuis le Moyen Age, jusqu'au XIXe siècle. Elles sont édifiées selon des modèles simples, reproductibles facilement, en plaine comme sur la côte.
Enfin, les croix quadrillent l'ensemble du territoire. Présentes en grand nombre et d'une grande richesse de traitement, elles sont des repères forts et témoignent des anciens usages processionnaires.

ÉGLISE

RELIGIEUX

Général

Les églises romanes constituent une part importante du patrimoine saône- et-loirien. Leur typologie est facilement reconnaissable avec notamment un clocher massif de base carrée. Les édifices religieux de la plupart des communes ont une base romane (Saint-Loup-Géanges, Saint-Sernin- du-Plain, Saint-Léger-sur-Dheune). De nombreux lieux de culte sont reconstruits au XVIIIe siècle (Givry, Allerey, Barizey) et au XIXe siècle (Saint- Désert, Cheilly-lès-Maranges, Saint-Rémy). On retrouve une typologie d'église avec porche, hors-œuvre (Saint-Jean-de-Vaux). Ces auvents, sans doute ajoutés au XVIIIe siècle, peuvent prendre différentes formes (charpente, sur mur, colonnes). Au XIXe siècle, les cimetières quittent les abords des églises pour être déplacés en dehors des villages, avec les croix anciennes. Néanmoins, de nombreuses églises du territoire ont conservé leur clos (notamment Chamilly, Saint-Sernin-du-Plain). A noter, également, la présence d'édifices XXe très intéressants autour de Chalon-sur-Saône (église Notre-Dame-des-Lumières, église Notre-Dame-en-Chalonnais).



Position centrale dans le bourg de l'église Saint-Martin (Saint-Martin-sous-Montaigu)

Typologies / Déclinaisons



Église romane Saint-Pierre-et-Saint-Paul et son clos (Chamilly)

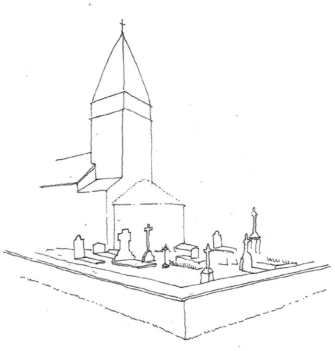


Porte latérale de l'église de la Nativité, XVIIIe siècle (Allerey-sur-Saône)

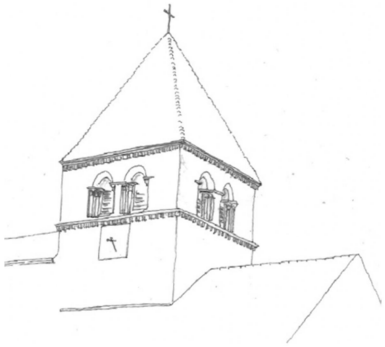


Eglise Saint-Jean-Baptiste du XIXe siècle (Marnay)

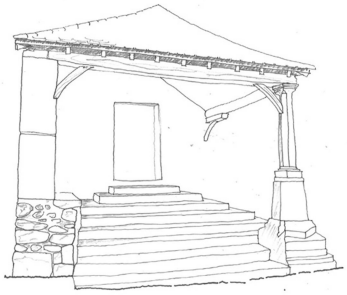
Dispositifs architecturaux caractéristiques



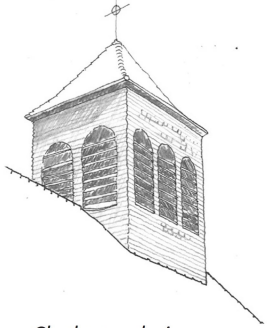
Clos autour de l'église



Clocher en pierre à plan carré



Auvent en bois/ maçonnerie



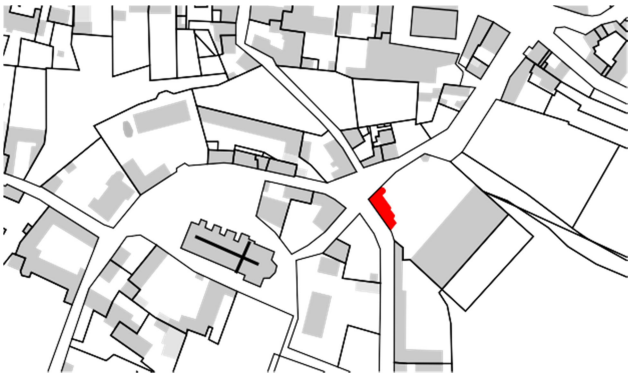
Clocher en bois, bardeaux de bois

CHAPELLE / ORATOIRE

RELIGIEUX

Général

Les chapelles fleurissent en Saône-et-Loire de la fin du Moyen-Âge jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Chaque hameau était doté de son lieu de culte comme en atteste le cadastre napoléonien. Les chapelles étaient, à l'origine, construites sur un modèle relativement identique (volume simple, toiture à deux pans). Elles présentent, au XIX[e] siècle, plus de diversité et peuvent être rattachées à un château/domaine tout en conservant leur caractère public (Fragnes-La-Loyère, Rully).
Les oratoires restent des éléments plutôt rares dans le paysage. On en trouve encore quelques exemples à Rully ou à Sampigny-lès-Maranges.



Situation en carrefour de la chapelle Saint-Michel du Meix dans le tissu du bourg (Rully)

Typologies / Déclinaisons



Chapelle XIX[e] en ciment naturel (Fragnes-La-Loyère)

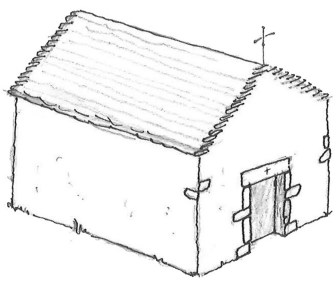


Chapelle de Nyon et son clocheton en bois (Saint-Sernin-du-Plain)

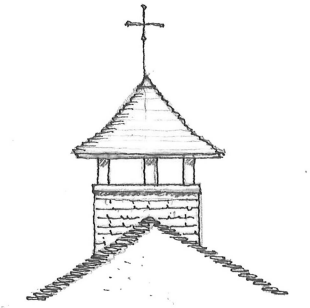


Oratoire dédié à Marie (Sampigny-lès-Maranges)

Dispositifs architecturaux caractéristiques



Volumétrie simple, toiture deux pans



Clocheton au droit de la façade (bois/pierre)

PRESBYTÈRE

RELIGIEUX

Général

La plupart des églises disposaient d'un presbytère situé à proximité immédiate.
Bien que certaines cures occupent des édifices très anciens (comme à Cheilly-lès-Maranges, clef au-dessus de la porte portant l'inscription 'INRI'), la plupart des édifices datent du XIX^{e} siècle.
De taille généralement modeste, ils sont identifiables grâce à la présence d'une croix en pierre située sur la façade, en toiture ou sur le portail d'entrée.
Les presbytères ont généralement perdu leur usage d'origine. Ils sont, aujourd'hui, peu mis en valeur.



Situation du presbytère vis-à-vis de l'église St-Jean-l'Évangéliste (Barizey)

Typologies / Déclinaisons



Presbytère ancien avec pigeonnier (Dracy-le-Fort)

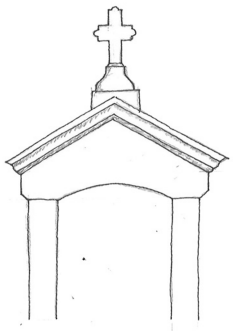


Petit presbytère modeste, XIX^{e} siècle (Gergy)

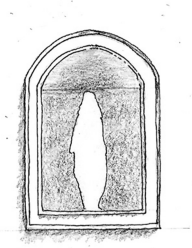


Ancien presbytère, lucarne surmontée d'une croix (Sampigny-lès-Maranges)

Dispositifs architecturaux caractéristiques



Croix sculptée couronnant un fronton triangulaire



Niche en pierre en cul-de-four

CROIX

RELIGIEUX

Général

Les croix sont largement répandues sur tout le territoire. Elles se déclinent en de multiples présentations : en pierre, en fer forgé, fûts très sommairement sculptés ou très décorés (comme à Saint-Denis-de-Vaux). Les plus ouvragés datent généralement du XIXe siècle. Des croix très anciennes peuvent être conservées (XVe siècle comme à Chassey-le-Camp). À noter également un très bel ensemble de croix à Saint-Jean-de-Vaux : croix sur la colline de 1622, croix du cimetière 1629 et croix de la fontaine 1662, croix de la grand place 1736. Les croix sont positionnées dans les cimetières, à proximité des églises ou sur des carrefours (croix de chemin).
Elles sont, enfin, installées sur un piédestal daté, lui-même positionné sur une dalle de pierre, à l'origine bornée de chasse-roues, en pierre également.



Différentes positions de croix : au centre d'une place, dans le bourg et en carrefour (Saint-Jean-de-Vaux)

Typologies / Déclinaisons



Croix encastrée dans un mur, socle daté 1706 (Saint-Denis-de-Vaux)

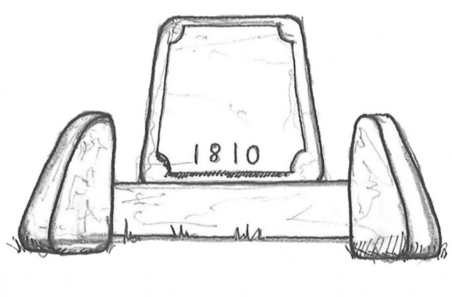


Croix en pierre avec bornes, XIXe siècle (Marnay)

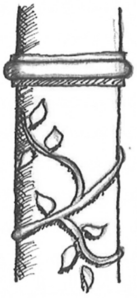


Croix en fer forgé, XIXe siècle (Gergy)

Dispositifs architecturaux caractéristiques



Piédestal, dalle et bornes en pierre



Fût sculpté avec bague

3.3. Le patrimoine industriel

Chalon-sur-Saône est reconnu depuis longtemps pour ses grandes industries de tuiles et de verre. En effet, elles constituent un patrimoine industriel intéressant marqué par des typologies fortes (toitures en shed, cheminées en brique).
Les moulins à vent sont très présents dans le paysage de la côte.
Les fonds de vallée, à l'ouest du territoire, sont également très convoités par les moulins à eau ainsi que toute l'industrie de la brique et de la céramique. Toutes ces activités humaines, plus ou moins anciennes, ont laissé un héritage bâti conséquent qui pose la question de leur reconversion.

MANUFACTURE

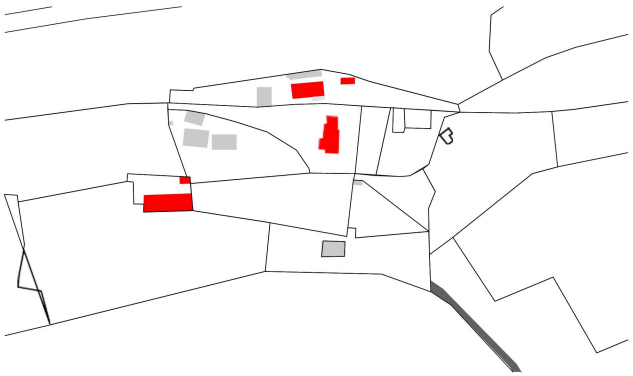
INDUSTRIEL

Général

La fabrication de tuiles, de briques et de verre a longtemps fait vivre la Saône-et-Loire. Il reste sur le Grand Chalon de nombreuses traces de ces activités. En effet, des manufactures, de tailles différentes, sont disséminées un peu partout sur le territoire. Le cadastre napoléonien mentionne de nombreux lieux-dits 'la Tuilerie' ou 'La Verrerie'.

Le Canal du Centre va notamment permettre ce développement. La vallée de la Dheune était surnommée 'vallée de la Céramique'. La production de briques mais surtout de tuiles plates 'petit moule' va avoir un impact considérable sur l'architecture (en remplacement du chaume et de la lave calcaire). Les 'Tuileries de Chalon' ont fonctionné jusque dans la seconde moitié du XX^{e} siècle.

Plus récemment, l'industrie du verre a pris une importance considérable avec le développement, à Chalon, de grands noms. Ces architectures caractéristiques ont aujourd'hui un fort impact dans le paysage.



Ancienne verrerie et son bief au lieu-dit du même nom (Saint-Berain-sur-Dheune)

Typologies / Déclinaisons



Ancienne tuilerie Perusson (Saint-Léger-sur-Dheune)

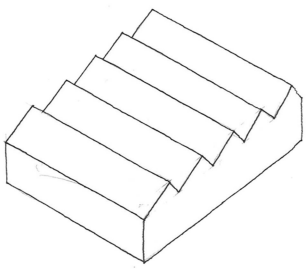


Ancienne sucrerie près de la gare (Chalon-sur-Saône)

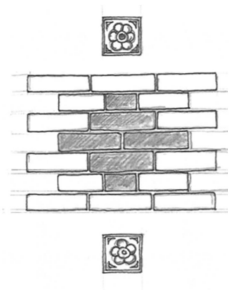


Toiture en sheds dans le quartier Garibaldi (Chalon-sur-Saône)

Dispositifs architecturaux caractéristiques



Toiture en shed



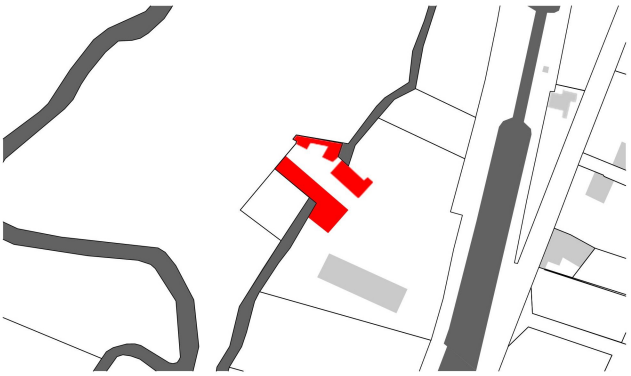
Décor brique/céramique

MOULIN

INDUSTRIEL

Général

Le vent et l'eau constituent deux ressources majeures du territoire chalonnais. Les nombreuses rivières et leur affluents (La Dheune, le Giroux, l'Orbize, etc.) sont propices à l'installation de nombreux moulins à eau que l'on retrouve très fréquemment et qui ont donné leur nom aux lieux-dits sur lesquels ils sont installés.
Les moulins à vent demeurent plus rares et sont installés sur des petites buttes ce qui les rend très présents dans le grand paysage, malgré la disparition des ailes. La majorité des exemples qui nous sont parvenus a été construite aux XVIIIe et XIXe siècles, comme en témoignent les linteaux datés. A l'origine, les meuniers possédaient généralement un moulin à eau et un autre à vent pour pouvoir travailler en toute condition.
Aujourd'hui pour beaucoup inutilisés, ils peinent à trouver un nouvel usage.



Positionnement du Moulin Joly sur un bras de la Dheune (Dennevy)

Typologies / Déclinaisons



Moulin de Charnailles (Jambles)

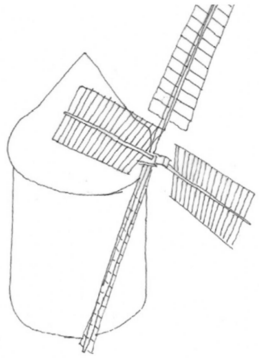


Moulin Neuf (près de Marnay)

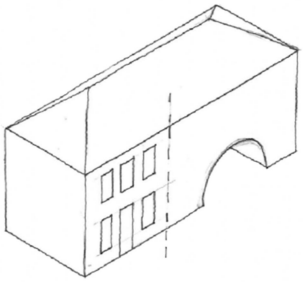


Moulin Pignot (Sampigny-lès-Maranges)

Dispositifs architecturaux caractéristiques



Plan circulaire, ailes en bois



Bâtiment en longueur, positionné sur/le long d'un cours d'eau

3.4. Les équipements collectifs

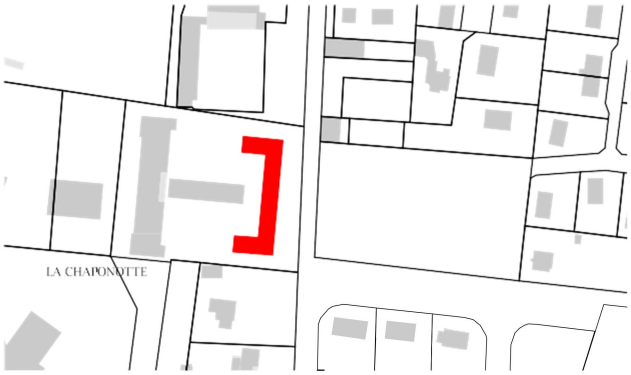
Au cours du XIXe siècle, l'affirmation du pouvoir républicain s'exprime dans les nouvelles constructions. Aussi, l'architecture dite civile s'expose, avec une écriture souvent recherchée, architecture que l'on retrouve d'une commune à l'autre du territoire du Grand Chalon. Cette finesse se retrouve, par la suite, dans les édifices de loisir construits au cours du XXe siècle, qui témoignent de l'attention portée à la qualité des bâtiments publics. L'enjeu est important concernant les équipements contemporains, qui peuvent parfois tendre vers une certaine banalisation.

MAIRIE

ÉQUIPEMENT COLLECTIF

Général

Les plus grandes villes, dont Chalon-sur-Saône, possédaient déjà leur hôtel de ville sous l'Ancien Régime. Il s'agissait généralement d'un édifice prestigieux qui accueillait diverses fonctions (politique, administrative, judiciaire).
En revanche, la majorité des petites communes se munit d'une mairie à partir du XIXe siècle. De nombreux édifices toujours utilisés aujourd'hui, datent de cette période. Malgré leurs caractéristiques communes, ils présentent une grande diversité.
On retrouve également sur le territoire de beaux exemples construits dans la première moitié du XXe siècle comme à Saint-Léger-sur-Dheune.
Plus récemment, de nouveaux édifices, moins monumentaux et représentatifs de leur époque, sont apparus dans les communes plus importantes, pour répondre aux besoins actuels.



Mise en valeur de la mairie dans l'espace public (Châtenoy-le-Royal)

Typologies / Déclinaisons



Mairie XIXe en brique (Allerey-sur-Saône)

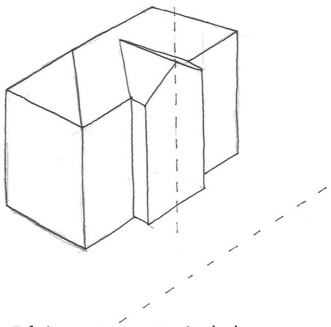


Mairie des années 1930 (Saint-Léger-sur-Dheune)

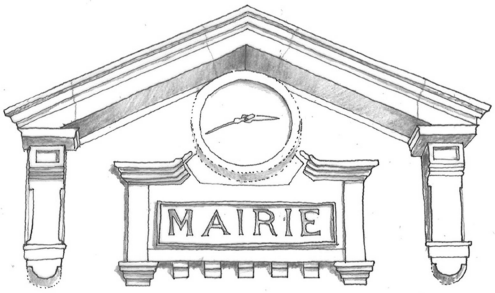


Mairie construite des les années 60 (Mercurey)

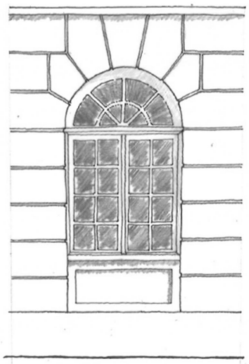
Dispositifs architecturaux caractéristiques



Bâtiment en retrait de la rue, façade symétrique, avant-corps central



Fronton triangulaire en pierre de taille, consoles et table sculptée



Baie en plein cintre, bossage longitudinal

ÉCOLE

ÉQUIPEMENT COLLECTIF

Général

La majorité des écoles primaires du territoire date de la fin du XIXe siècle lorsque plusieurs lois exigeaient à cette époque la construction d'un bâtiment dans chaque commune. Ces édifices ont aujourd'hui globalement conservé un usage public.
On retrouve ainsi plusieurs typologies similaires. Certaines constructions, pouvant également intégrer la mairie, occupent une position centrale et très visible (mise en scène du pouvoir républicain). Les architectures en pierre présentent un aspect monumental comme à La Charmée ou à Gergy.
On retrouve aussi la typologie des petites écoles en brique, à grandes baies, comme à Mercurey ou à St-Jean-de-Vaux.
Enfin, à Saint-Sernin, l'édifice est intégré simplement dans le bâti.
On note enfin la présence d'écoles plus contemporaines, comme à Saint-Loup-Géanges.



Situation bien visible d'une école en position de carrefour (Saint-Marcel)

Typologies / Déclinaisons



Mairie-école en pierre avec pavillon central (La Charmée)



Petite école en brique, de plain-pied (Mercurey)



Mairie-école de type maison de bourg (Saint-Sernin-du-Plain)

Dispositifs architecturaux caractéristiques

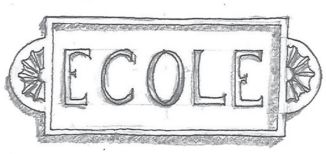
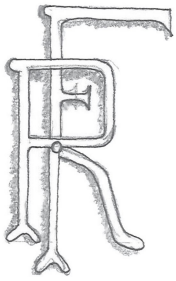
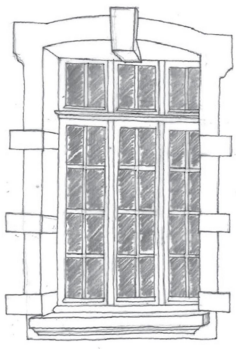


Table / fronton sculpté(e)



Ancres métalliques



*Grande baie en brique, menuiserie petits bois, imposte**

** pièce de menuiserie comportant ou non une partie vitrée, placée dans la partie supérieure d'une baie de porte ou de fenêtre au-dessus des battants*

SALLE POLYVALENTE / FOYER

ÉQUIPEMENT COLLECTIF

Général

Dans la première moitié du XX^{e} siècle, les petites communes s'équipent de 'salles communes' pour accueillir loisirs et événements divers.
Le gouvernement incite, en milieu rural, au développement de foyers sur l'ensemble du territoire. On trouve de très beaux exemples d'influence Art Déco en plaine comme à Allerey-sur-Saône ou Sassenay.
Après-guerre, le béton se généralise et nombre de salles polyvalentes en témoignent, notamment sur les entrées, très travaillées. Plus récemment, les salles polyvalentes qui accueillent des évènements festifs ou associatifs connaissent un développement important dont la réhabilitation constitue un enjeu pour le territoire.



Salle des fêtes ouvrant sur une place plantée (Givry)

Typologies / Déclinaisons



Foyer rural
(Saint-Loup-Géanges)

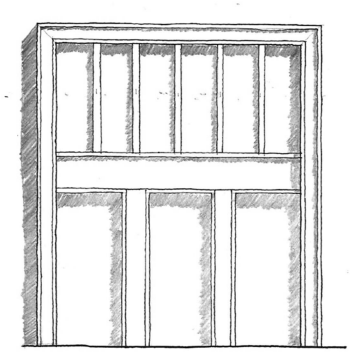


Salle des fêtes
(Allerey-sur-Saône)

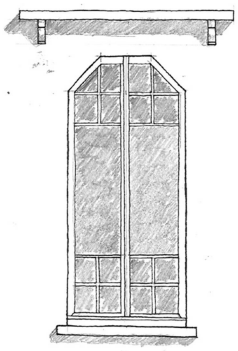


Salle polyvalente
(Mellecey)

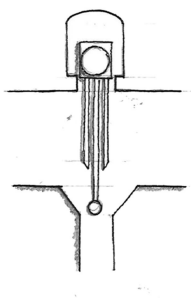
Dispositifs architecturaux caractéristiques



Entrée avec effets de cadres, en béton



Baie aux angles supérieurs coupés, auvent en béton sur consoles



Décors géométriques, tables rentrantes à pan coupé

3.5. Le patrimoine viticole / agricole

En dehors de la ville-centre, le territoire du Grand Chalon reste profondément lié au travail de la terre. Les grandes étendues agricoles en plaine et la production de vin à l'ouest ont marqué le territoire. Les différentes constructions utiles au travail des champs et des vignes ont, aujourd'hui encore, un impact très fort dans le paysage. L'entretien de ces éléments, bien que difficile à assurer, est primordial pour préserver l'identité du territoire.

GRANGE

VITICOLE / AGRICOLE

Général

La grange est un bâtiment agricole dont le seul usage est le stockage des productions. On distingue deux types de grange :

- Les vastes granges rurales, isolées, pour préserver les habitations du feu en cas d'incendie. Elles sont caractérisées par un imposant bâti- ment dont l'entrée est souvent très marquée (bossage, auvent).
- Les petites granges de stockage présentes dans les bourgs. Plus simples, elles peuvent toutefois présenter une finesse dans leur écriture (claveaux polychromes par exemple).

Dans la Bresse, les constructions agricoles sont traditionnellement en pans de bois. Dans la plaine, on trouve différents matériaux comme le pisé, le bois mais aussi la pierre.
On note, dans la vallée de la Dheune et sur la côte, un dispositif de portail particulier avec auvent et vantaux extérieurs sur gond en pierre.



Situation de granges perpendiculaires à la voie (Gergy)

Typologies / Déclinaisons



Entrée de grange avec auvent, portes en bois et gonds en pierre (Chamilly)

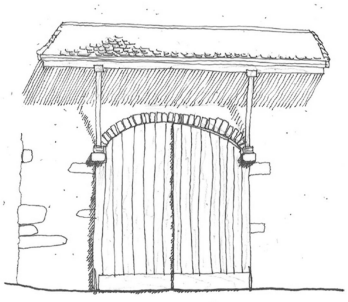


Grange bressane en pans de bois (Gergy)

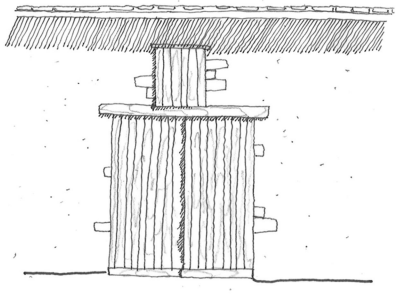


Grange en pisé banché (Varennes-le-Grand)

Dispositifs architecturaux caractéristiques

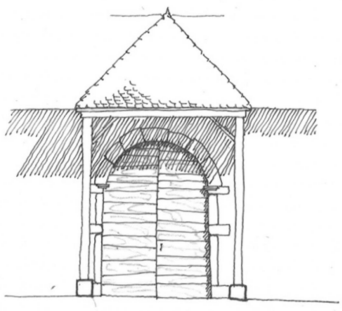


Auvent reposant sur gond extérieur en pierre



*Porte charretière avec linteau droit en bois, surmontée d'une fenêtre fenière**

**baie par laquelle on passe le fourrage dans une grange*



Auvent à croupe soutenu par des poteaux bois reposant sur des dés de pierre

CHAI

VITICOLE/AGRICOLE

Général

Les cuvages et les chais sont des bâtiments au volume très important, généralement présentant de grandes arcades et des linteaux monumentaux en façade. Les modèles actuels datent, pour la plupart, du XIXe siècle et sont associés à une maison de maître.
Les chais voûtés qui servaient autrefois à entreposer le vin sont rares (exemples à Dracy-le-Fort). Il reste néanmoins des exemples de bâtiments isolés caractéristiques comme à Rully.



Situation d'un chai dans le tissu (Dennevy)

Typologies / Déclinaisons



Chais monumental (Saint-Loup-Géanges)

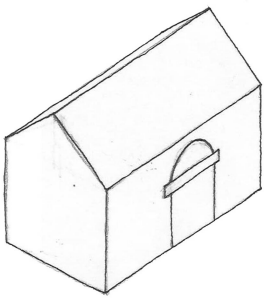


Chais avec deux entrées (Dennevy)

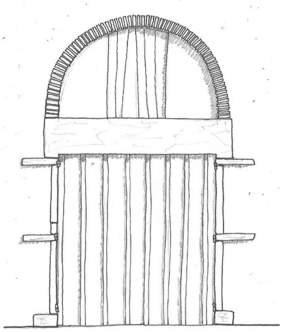


Porte de chais surmontée d'une fenêtre fenière (Chamilly)

Dispositifs architecturaux caractéristiques



Bâtiment massif rectangulaire, toiture à deux pans



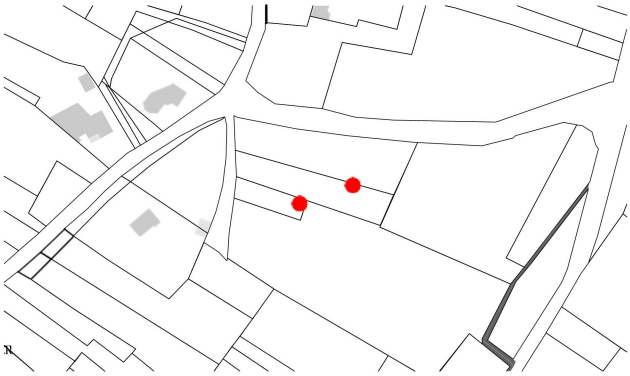
linteau en pierre, arc en plein cintre

CADOLE

VITICOLE / AGRICOLE

Général

Celles que nous connaissons aujourd'hui sont construites majoritairement au XVIII[e] siècle mais aussi au XIX[e], quand les domaines viticoles se sont largement développés.
Construites par les habitants pendant la saison morte, elles témoignent d'un savoir-faire constructif remarquable. Elles étaient édifiées avec les pierres trouvées dans les champs et rythment le paysage, essentiellement de la Côte chalonnaise.
Elles sont généralement construites à sec, sans joint, et couvertes en pierres de lave. De nombreuses formes et typologies sont répertoriées : plan circulaire, rectangulaire, ovoïdal, etc. Avant tout un abri, la cadole ne présente pas d'autres ouvertures que l'entrée.



Situation de cadoles au milieu des prés (Chassey-le-Camp)

Typologies / Déclinaisons



Cadole dans un murger avec entrée encorbellée (Bouzeron)

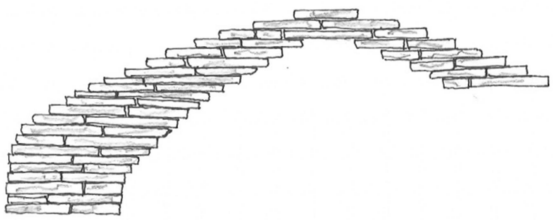


Entrée avec arc à claveaux irréguliers (Mercurey)

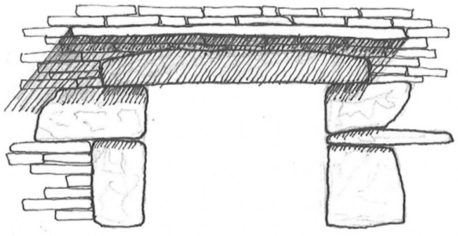


Entrée de cadole déchargée par un des pierres en bâtière (Chassey-le-Camp)

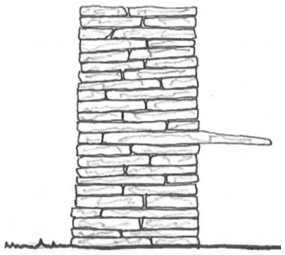
Dispositifs architecturaux caractéristiques



Voûte encorbellée



Larmier



Banc en sailli

CLOS ET MURS

VITICOLE / AGRICOLE

Général

Tous les grands vignobles possédaient leurs clos pour entourer les sols les plus riches, généralement situés en bas de côte et à proximité des habitations. Le clos est ceint de murs bas (pour éloigner les bêtes), interrompus par une porte d'accès plus ou moins monumentale. Les portes ont systématiquement un seuil en pierre et sont souvent gravées du nom de leur propriétaire.

Il persiste de nombreux clos, notamment à Givry où leur succession dans le paysage est remarquable.

Les murs présentent une richesse de mise en œuvre et une diversité de matérialités qui participent très souvent à la qualité des paysages.



Enchaînement de clos en frange du bâti, dont certains ont été lotis en partie (Givry)

Typologies / Déclinaisons



Entrée de clos (Sampigny-lès-Maranges)

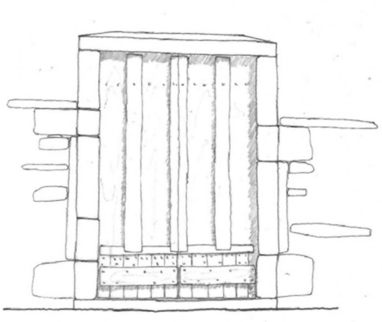


Seuils en pierre (Sampigny-lès-Maranges)

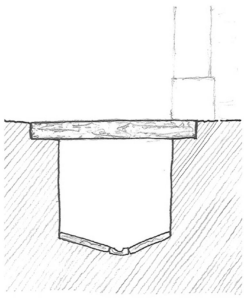


Muret en pierre sèche (Mercurey)

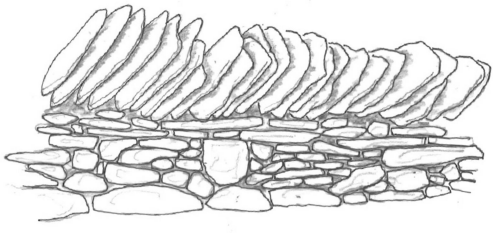
Dispositifs architecturaux caractéristiques



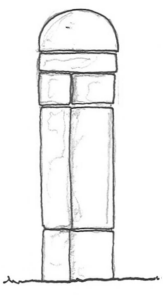
Portillon avec linteau en pierre



Seuil et caniveau en pierre



Muret en pierre sèche avec couronnement clavé



Chaperon arrondi

3.6. Le petit patrimoine

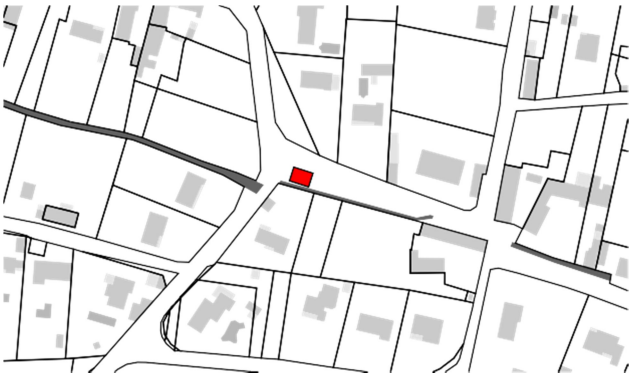
L'appellation de 'petit patrimoine' désigne l'ensemble des éléments bâtis de taille modeste relatifs au vernaculaire, de l'ordre de la vie quotidienne. Ils constituent des témoignages importants des modes de vie et de construction anciens. Les recensements dont ils sont aujourd'hui l'objet ont permis de redécouvrir leur intérêt. Aussi, les inventaires réalisés par le CAUE 71 montrent que le Grand Chalon dispose d'une diversité incroyable de fours et de lavoirs qui témoignent de la richesse des savoir-faire sur le territoire. La mise en valeur de ces éléments est primordiale.

LAVOIR

PETIT PATRIMOINE

Général

Il existe de nombreuses typologies (lavoir-hutte, lavoir ouvert/couvert, à impluvium, etc.) Souvent situé dans le bourg où il occupe une place centrale, il n'est pas rare de le trouver légèrement à l'extérieur, ou en contrebas. L'eau, notamment lorsque l'on s'éloigne de Chalon-sur-Saône, est une ressource précieuse, jusqu'au XIXe siècle. Aussi, les constructions traduisent l'importance de ce lieu. Utile à la vie quotidienne, le lavoir est aussi un lieu de rencontre et une tradition profondément rurale. La première moitié du XIXe siècle marque véritablement l'âge d'or des lavoirs. Il n'est pas rare de retrouver des lavoirs identiques car, par souci d'économie, plusieurs communes pouvaient passer commande à un même constructeur. On retrouve des lavoirs essentiellement sur un axe nord-sud qui correspond à la Côte chalonnaise (la plaine ne présente quasi pas de lavoirs, puisque l'eau y est abondante).



Lavoir auparavant isolé, aujourd'hui au cœur de la zone urbanisée (lieu-dit Les Fontaines, Fontaines)

Typologies / Déclinaisons



Lavoir à impluvium (Remigny)

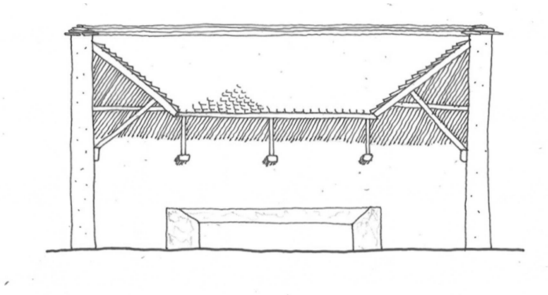


Lavoir en briques XIX^e (Cheilly-lès-Maranges)

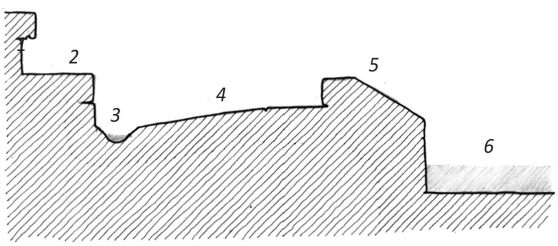


Lavoir isolé du bourg (Chassey-le-Camp)

Dispositifs architecturaux caractéristiques



Impluvium



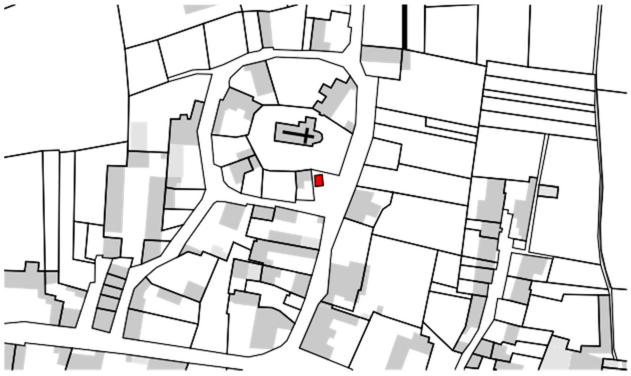
Jeu de niveaux complexe : niveau rue (1), marche en pierre (2), cheminement d'eau (3), dalle inclinée (4), margelle en biseau (5), bassin d'eau (6)

FOUR

PETIT PATRIMOINE

Général

Les cadastres anciens mentionnent une multitude de fours éparpillés, notamment dans la plaine. On retrouve plusieurs typologies: à charpente, voûté, avec fournier, four à chapelle, ouvert/fermé, couvert de lave calcaire/tuiles plates mécaniques.
Ils jouaient un caractère social fort dans les hameaux. En témoignent les assises que l'on retrouve systématiquement dans les fours couverts.
On peut citer le four du hameau de Rusilly (Givry) qui constitue un ensemble remarquable avec une fontaine, un abreuvoir et un lavoir.

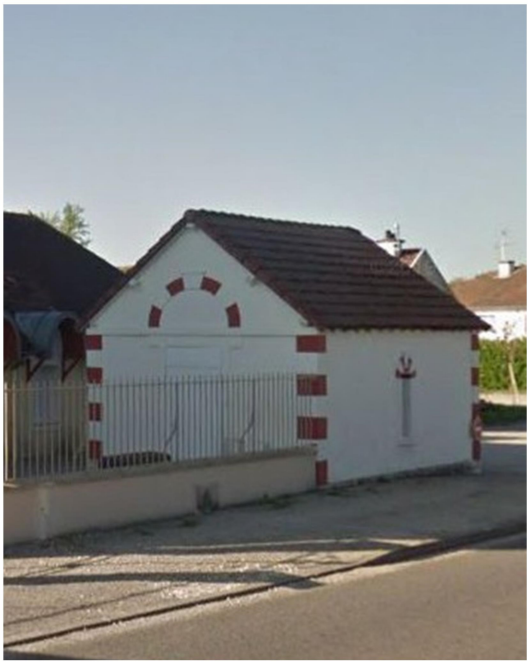


Situation du four au centre du bourg, à proximité de l'église (Chamilly)

Typologies / Déclinaisons



Four ouvert de Rusilly (Givry)

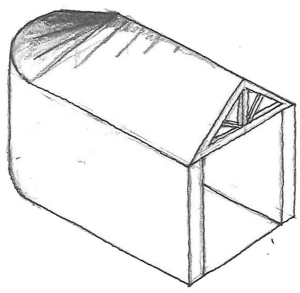


Four à pain XIX^e (Oslon)

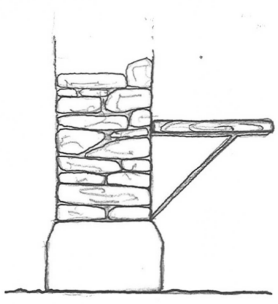


Four voûté de Nantoux (Chassey-le-Camp)

Dispositifs architecturaux caractéristiques



Volume rectangulaire, cul-de-four



Banc en console ou maçonné

PUITS

PETIT PATRIMOINE

Général

De nombreux puits sont installés à proximité directe des habitations, soit sur l'espace public, soit sur les parcelles privées. Le modèle le plus commun est composé d'un portique de pierre à trois pièces. Il a été produit en série depuis le XVIII^{e} siècle. On trouve aussi des modèles plus anciens, à poulie ou portique en fer forgé. Il reste encore quelques exemples de puits dits 'à balancier', notamment en plaine (Sassenay, Saint-Loup-de-Varennes) et en Bresse chalonnaise.

Les typologies se déclinent : ouvrage circulaire/carré, avec/sans margelle, couvert, etc.

Ils constituent, par leur nombre et leur variété, des éléments forts de l'identité du territoire même s'ils demeurent fragiles.



Situation d'un puits privé dans le bourg et d'un puits public à la sortie du village (Aluze)

Typologies / Déclinaisons



Puits à portique 'trois pièces' (La Charmée)

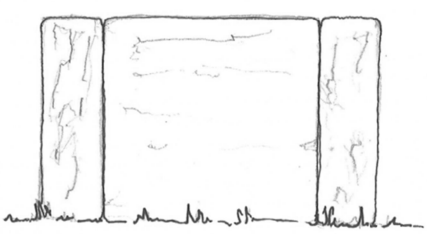


Puits à balancier (Gergy)

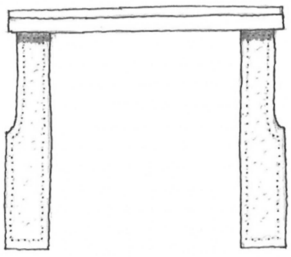


Puits à portique en fer forgé (Rully)

Dispositifs architecturaux caractéristiques



Blocs de pierre monolithiques



Portique à trois pièces